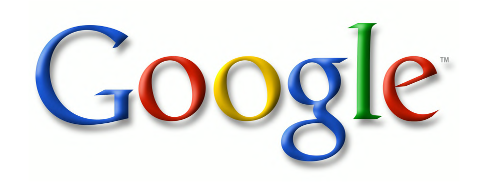



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935243 7




EX LIBRIS G. de LAILHACAR

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE & COMTÉ DE BIGORRE

ÉCRITE VERS 1735

PAR

L'ABBÉ COLOMEZ

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉE

PAR

L'ABBÉ FERDINAND DUFFAU

Directeur au Grand Séminaire de Tarbes



PARIS
H. CHAMPION, ÉDITEUR
15, quai Malaquais

TARBES
J.-P. LARRIEU, IMPRIMEUR
12, rue des Grands-Fossés

1886

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE & COMTÉ DE BIGORRE

ÉCRITE VERS 1735

PAR

L'ABBÉ COLOMEZ

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉE

PAR

L'ABBÉ FERDINAND DUFFAU

Directeur au Grand Séminaire de Tarbes



PARIS

H. CHAMPION, ÉDITEUR

15, quai Malaquais

TARBES

J.-P. LARRIEU, IMPRIMEUR

41, rue des Grands-Fossés

1880

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE ET COMTÉ DE BIGORRE

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE & COMTÉ DE BIGORRE

ÉCRITE VERS 1735

PAR

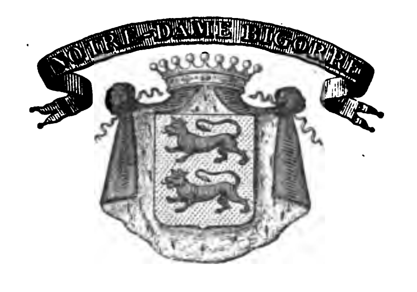
L'ABBÉ COLOMEZ

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS ET ANNOTÉE

PAR

L'ABBÉ FERDINAND DUFFAU

Directeur au Grand Séminaire de Tarbes



PARIS
H. CHAMPION, ÉDITEUR
15, quai Malaquais

TARBES
J.-P. LARRIEU, IMPRIMEUR
41, rue des Grands Fossés

1886

TIRÉ A 300 EXEMPLAIRES

LE VÉRITABLE AUTEUR

DE CET OUVRAGE

—

I

L'*Histoire de la province et comté de Bigorre* (1) a été attribuée généralement à l'abbé Jean-Paul Duco, qui vécut au siècle dernier et fut longtemps curé de Loubajac, près de Lourdes.

Laboulinière, secrétaire général de la préfecture de Tarbes, écrivait, en 1807, dans l'*Annuaire statistique des Hautes-Pyrénées,* p. 11 : « J'ai pris les notes locales que je rapporte... dans une histoire manuscrite du pays de Bigorre, qui est attribuée à un curé de l'ancien diocèse de Tarbes, nommé Duco. » Laboulinière ne donne pas le titre de ce manuscrit, mais on voit clairement, par plusieurs passages du chapitre VI, qu'il fait allusion à l'*Histoire de la province et comté de Bigorre.*

(1) Nous laissons au titre sa forme bien connue.— « *Comté* était autrefois du genre féminin. Il a été ensuite féminin et masculin indifféremment... » Bescherelle, *Dictionnaire national.*

Davezac-Macaya publiait les *Essais historiques sur le Bigorre* en 1823 (1). Il s'exprime ainsi dans la préface, p. x : « L'abbé Duco est désigné comme l'auteur de l'histoire la moins incomplète du Bigorre. Cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, et dont M. de la Boulinière a seulement donné en 1813 un court extrait dans son *Manuel statistique des Hautes-Pyrénées* (2), fut écrit vers l'an 1730, et porte le titre d'*Histoire de la province et comté de Bigorre.* Il est divisé en deux livres, dont le premier contient l'histoire générale du pays; le second renferme la description et l'histoire particulière des principaux lieux du comté, avec des listes... des évêques, des sénéchaux et des juges-mages, et la généalogie de quelques-unes des grandes familles du Bigorre. »

Une copie que possède la Bibliothèque de Tarbes porte aussi cette mention ajoutée à la première page : « Cette histoire est attribuée à un ancien curé de Loubajac, nommé Duco. »

J.-J. Corbin, auteur de la *Statistique intellectuelle des Hautes-Pyrénées* (3), a redit à son tour : « Duco, prêtre du diocèse de Tarbes où il était né, vivait sous l'épiscopat de Charles-Antoine de la Roche-Aymon. On lui attribue une histoire manuscrite de la province et comté de Bigorre, écrite vers l'an 1730, et regardée comme la plus complète de toutes celles qui parurent avant cette époque. »

A la suite de ces autorités bien connues, tous ceux qui

(1) Il était à peine âgé de 23 ans. Il acquit plus tard une certaine célébrité comme géographe et devint membre de l'Institut.

(2) Cet ouvrage est le même que l'*Annuaire* de 1807. On en modifia le titre et le début et on y ajouta un supplément pour lui donner en apparence une forme nouvelle. Un exemplaire fut imposé d'office à chaque mairie du département.

(3) Manuscrit de la Bibliothèque de Tarbes.

ont eu à parler du même manuscrit ont répété le même langage.

Cependant l'expression : « attribuée à l'abbé Duco, » laissait planer quelque doute sur le véritable rédacteur de cette histoire. M. l'abbé Cazauran, archiviste du Grand Séminaire d'Auch, crut pouvoir le dissiper. Il invoqua spécialement, dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 213, l'indication formelle qui précède le titre dans une copie du même ouvrage appartenant à ses archives, et de plus cette lettre inédite que le comte de Castelbajac écrivait à l'abbé Duco lui-même le 29 janvier 1775 :

« Il m'est revenu, Monsieur, que dans l'histoire de Bigorre que vous avez composée, vous observez que les seigneurs de Castelbajac ayant eu dispute pour le rang avec le seigneur de Barbazan dans les Etats, on les avait réglés à rouler ensemble, les Barbazan avoient le pas une année et les Castelbajac l'autre. Je vous serai bien obligé si vous voulez me découvrir où vous avez trouvé cette anecdote. »

« Après la lecture de ce document, l'hésitation, concluait M. Cazauran, n'est plus possible. L'ancien curé de Loubajac est bien le véritable auteur — et non pas seulement l'auteur présumé — de l'*Histoire générale du païs et comté de Bigorre* (1). »

Ces preuves nouvelles étaient de nature à faire adopter la même conclusion comme définitive, alors surtout qu'elles venaient confirmer une sorte de tradition jusque-là unanime et que d'ailleurs aucun autre nom n'était prononcé au sujet du même manuscrit (2).

(1) Ce titre, bien qu'il diffère un peu de celui des autres copies, se rapporte cependant au même ouvrage.

(2) Dans les *Observations sur l'état des archives des Hautes-Pyrénées présentées au conseil général en* 1847, p. 6, Alcide Curie-Seimbres mention-

Malgré ces témoignages, nous fûmes tout d'abord mis en défiance contre l'opinion reçue par l'acte de baptême, longtemps cherché, de l'abbé Duco. Sa naissance, contre toute prévision, y était fixée au 25 mai 1719 (1).

Or l'ouvrage qui lui était attribué a été composé sous l'épiscopat de Mgr de la Roche-Aymon. L'auteur dit en effet, p. 179, que « Charles-Antoine de la Roche-Aymon remplit maintenant l'évêché de Tarbes, » et il adresse « des vœux au ciel pour la prospérité de Sa Grandeur, afin que ses jours soient de longue durée. » Ce prélat fut transféré du siège de Tarbes à l'archevêché de Toulouse, en 1740 (2).

A cette date, l'abbé Duco était à peine dans sa 21e année (3). Il n'était pas absolument impossible, mais il était du moins peu probable qu'un jeune homme eût terminé ou même commencé, à cet âge, une histoire qui suppose le labeur d'une patiente érudition. De plus, comment, après avoir témoigné d'un talent si précoce et si exceptionnel,

nait, sans hésiter, « l'histoire manuscrite du comté de Bigorre, composée vers 1730, par l'abbé Duco. »

(1) « Jean-Paul Duco, fils naturel et légitime de M. Jacques Duco, me chirugien juré, et de Jeanne Decamps mariés, habitans de cette ville [Tarbes], paroisse Saint-Jean, né le 25 de mai 1719 à quatre heures du soir, a été baptisé le 26 dudit mois par moi archiprêtre. Le parrain d'ici absent a été Mtre Jean-Paul Decamps, prêtre et vicaire au Castéra. L'enfant a été tenu par Joseph Decamps. En foi de quoi je me suis signé. Castaing archiprêtre. » *Registre de la paroisse de la Sède*, 1714-1720, fo 174.

(2) Larcher, *Pouillé des bénéfices du diocèse de Tarbe*, p. 71; *Souvenir de la Bigorre*, t. v, p. 385.

(3) Il n'était pas encore sous-diacre le 26 février 1745, date de son titre clérical. Il fut vicaire d'Artagnan du mois d'octobre 1749 au mois d'août 1750, ensuite curé de Bugard jusqu'à la fin de 1760, et depuis lors curé de la paroisse de Loubajac où il mourut le 26 décembre 1779. Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 195, et t. VI, p. 33.

n'avait-il occupé que les postes modestes de Bugard et de Loubajac? Comment s'expliquer surtout qu'il n'eût pas, dans la suite de sa vie, modifié le passage relatif à Mgr de la Roche-Aymon et parlé de ses successeurs ?...

En présence de ces difficultés, il y avait lieu de rechercher si notre manuscrit n'était pas l'œuvre d'un auteur différent.

II

Le premier indice nous fut fourni par ces lignes du *Pouillé des bénéfices du diocèse de Tarbe* (1), écrit par le paléographe Larcher (2) en 1760 : « M. l'abbé *Colomez* place Antomarius en l'année 305 ; mais il n'en donne aucune preuve, et laisse un vide considérable jusqu'à Aper, ce qui monte à près de deux siècles. » Cette observation semblait s'appliquer à l'*Histoire de la province et comté de Bigorre*. Voir p. 153 et 154.

Un peu plus tard, il nous fut donné communication d'un manuscrit du P. Laspales (3). C'était la généalogie des

(1) Manuscrit de l'évêché de Tarbes.

(2) Jean-Baptiste Larcher, né dans la ville d'Amiens, vint se fixer dans la Bigorre. Il contracta mariage à Vic en 1725 et demeura dans cette ville jusqu'à l'année 1732. Tarbes devint dans la suite sa résidence habituelle. Mais son double titre d'avocat feudiste et d'archiviste de la province lui fit parcourir la Bigorre en tous sens. « Pareil à l'abeille, a dit M. Cazauran, il amasse, il butine de toutes parts et entasse le miel de l'histoire du pays dans cette ruche merveilleuse qui prendra le nom modeste de *Glanage*. » Ce recueil de 25 volumes fut commencé, croyons-nous, en 1730. Nous n'y avons rencontré nulle part ni le nom de l'abbé Duco, ni aucun extrait de l'ouvrage qui lui a été si constamment attribué. Larcher a laissé d'autres précieuses compilations. Il paraît avoir cessé de vivre vers 1778. Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 46, 117, et t. V, p. 351.

(3) Le P. Laspales, né à Bagnères le 5 novembre 1730, appartenait au

vicomtes d'Asté, copiée textuellement dans le chapitre VIII, livre II, de la présente histoire. En tête de la première page était écrit, avec l'indication de la source, le nom de « *Colomez* » comme étant celui de l'auteur.

Ce témoignage, déjà si frappant, reçut une nouvelle force d'un autre manuscrit rédigé par le même P. Laspales et intitulé : *Histoire chronologique des évêques de Tarbes*. Il y est dit au sujet de l'évêque Fidence, p. 19 : « L'abbé Duco, dans son manuscript, prétend qu'il siégeoit en 1003. » Or l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* ne mentionne pas cet évêque. Voir p. 158.

De ces deux textes inédits, il résultait clairement que le P. Laspales avait eu entre ses mains deux histoires différentes de la Bigorre, et qu'il attribuait celle-ci, non à l'abbé Duco, mais à *Colomez*.

Pour arriver à une certitude complète, il importait de retrouver les deux ouvrages distincts que citait le P. Laspales.

Nous savions que M. Vaussenat, ingénieur civil à Bagnères et directeur de l'observatoire du Pic du Midi, possédait de précieuses archives, et nous avions l'espoir d'y puiser d'utiles renseignements.

L'accueil le plus obligeant fut fait à notre demande. Le 14 décembre 1885, M. Vaussenat mit sous nos yeux un volume recouvert en parchemin, d'environ 320 pages, for-

couvent des Jacobins de cette ville. Il refusa, pendant la Révolution, de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Le 22 août 1793, il fut mis en réclusion dans la maison Luscan à Tarbes avec trente autres ecclésiastiques. Il fut placé, en 1798, à la tête de l'une des missions établies dans le diocèse par Mgr de Gain-Montagnac. Il consacra les dernières années de sa vie à mettre en ordre les archives de Bagnères, ce qui lui a mérité de donner son nom à l'une des rues de cette ville. Il y mourut le 18 avril 1808.

mat in-4° (1). L'écriture nette, fine et serrée, en était facile à reconnaître. Sauf quelques notes ajoutées ici et là, elle était tout entière de la main qui nous a conservé tant de milliers de documents sur la Bigorre et la Gascogne, de la main du paléographe Larcher.

Grande fut notre satisfaction plutôt que notre surprise ! Le volume qui nous était communiqué s'ouvrait par la copie intégrale de l'« *Histoire de la province et comté de Bigorre*, » et le nom de l'auteur, inscrit à côté de ce titre et répété à l'angle de chaque page, était celui de « *Colomez.* »

Ainsi était confirmée avec évidence la première donnée fournie par le P. Laspales.

Ce n'est pas tout. Le même volume contenait, vers la fin, le « *Précis* » ou résumé analytique d'une autre « *Histoire de la Bigorre*, par M. l'abbé Duco, curé de Loubajac. » Celle-ci, bien différente par le plan et la rédaction, est dédiée « A Son Excellence très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Pierre-Paul d'Ossun, chevalier, marquis d'Ossun, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne de la 1re classe, conseiller d'Etat d'épée, et ambassadeur de Sa Majesté à la cour d'Espagne (2). »

(1) Sur la couverture en parchemin, on lit le nom de « Casaubone. »

(2) Le « *Précis* » énumère, vers la fin du livre III, les brillants états de service de ce personnage qui était né le 29 janvier 1713. Il fut « durant trois ans dans la première compagnie des mousquetaires ; fait capitaine dans le régiment de Condé Dragons le 18 novembre 1733 ; guidon de la compagnie des Gendarmes de la Reine le 1er mai 1742 ; enseigne dans celle d'Anjou le 3 décembre 1743 ; capitaine lieutenant des chevaux légers de Berry le 14 décembre 1744 ; capitaine lieutenant de ceux de la Reine le 1er décembre 1745 ; brigadier de cavalerie le 15 mai 1748 ; ambassadeur extraordinaire prez le Roi des deux Siciles le 1er janvier 1757 ; maréchal de camp le 20 février 1761 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Espagne en 1759 ; conseiller d'Etat d'épée, grand d'Espagne de première classe le 15

« L'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter, dit l'abbé Duco, n'étant qu'un recueil informe de fragmens pour servir à l'histoire de Bigorre, a besoin pour acquérir quelque crédit, de paroître sous les auspices de quelque nom illustre... Vous y trouverez l'exactitude des faits, mais vous n'y verrez point la pureté du langage, la variété dans le style et cette élégance qui fait lire les auteurs avec plaisir.»

A la fin de la Préface, dont le texte, comme celui de la Dédicace, a été conservé intégralement par Larcher, l'auteur indique ainsi la division de son travail : « Le Recueil est partagé en quatre livres. Je ferai voir dans le 1er (page 1) les guerres tant anciennes que modernes, les différentes révolutions qui ont assujeti la Province, et les diverses dominations sous lesquelles elle a vécu. J'exposerai dans le second (page 128) l'ancienneté et les exploits militaires des Comtes de Bigorre. Je ferai dans le troisième livre (page 268) le dénombrement du corps des Etats, tant ecclésiastique que de la principale noblesse qui l'ont composé. Je ferai enfin dans le quatrième livre (page 660-712) une courte description topographique de la Province avec un abrégé de tout ce qu'il y a eu de plus remarquable, où j'ajouterai lez Loix coutumières redigées de la montagne. »

décembre 1765 ; premier chanoine d'honneur du chapitre de St Pons de Thomières en 1767 ; chevalier des ordres du roi le ...

« Sa première femme fut le 15 octobre 1739 Thérèse Victoire le Mazuyer, morte le 24 janvier 1741. La seconde le 6 janvier 1745 Jeanne Louise Bertin, fille de Pierre Bertin, seigneur de Blagny, intendant des ordres du Roi, morte le 25 juillet 1745. La troisième Louise Thérèse de Hocquart le 1er février 1749, morte le 13 février 1750.

« Leur fils unique Charles Pierre Hyacinthe né le 2 février 1750, marié le 10 février 1766 avec Geneviève de Gramont, fille d'Antoine Adrien Charles de Gramont, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour S. M en Navarre et Béarn, et de dame Marie Sophie de Faons, dame du Palais de la Reine. »

On voit que cet ouvrage formait une vaste compilation de fragments. Son étendue dut effrayer la patience de Larcher dont le résumé ne s'étend pas au delà de 40 pages.

Fidence y est mentionné « en 1003 » parmi les évêques de Tarbes, comme l'avait remarqué le P. Laspales.

Larcher avait connu peut-être l'existence de cette nouvelle histoire par la note qu'il a transcrite dans son *Dictionnaire historique et généalogique*, t. II, mot *Bigorre*, p. 840 (1). Cette note vise sans aucun doute le même ouvrage et elle prouve qu'on cherchait des souscripteurs pour le faire imprimer.

« Suivant le *Courrier d'Avignon*, n° XV de 1768 du 19 février, on propose un ouvrage in-4° sur la Bigorre, par souscription. Il faut s'adresser à M. Souberbielle, secrétaire de la ville de Pontac [dont Loubajac est rapproché]. L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier concerne les guerres dans la province depuis les Romains jusqu'à Henri IV. Le second comprend le règne des Comtes et leurs exploits militaires. Le troisième, le dénombrement du corps des Etats, la succession des Evêques, les abbaïes, prieurés royaux, et la principale noblesse. Le quatrième, la description topographique de la province, avec les lois et usages coutumiers de la montagne (2). »

Telle est l'*Histoire de la Bigorre*, écrite véritablement par l'abbé Duco. Le texte complet en est encore à retrouver. Des recherches ont été faites de divers côtés sans amener aucun résultat. Larcher indique seulement, au début de son *Précis*, que le texte dont il se sert faisait partie des « manuscrits de Mailhes, avocat. »

(1) Manuscrit appartenant, en grande partie, aux Archives des Hautes-Pyrénées.

(2) M. Deloye, conservateur de la Bibliothèque d'Avignon, a daigné contrôler l'exactitude de cette note dans la collection du *Courrier*.

L'opinion commune ne se trompait donc point en décernant le titre d'auteur à l'ancien curé de Loubajac, mais elle se méprenait en lui « *attribuant* » un ouvrage qui n'est pas le sien. On s'explique, dès lors, la lettre déjà citée du comte de Castelbajac. On s'explique, de même, comment l'abbé de Vergez, écrivant à Larcher le 18 février 1775, lui parlait, dans la même occasion et au même titre, des « Mémoires d'Amadis et de *Colomez* » et de « ceux de M. Duco (1). »

Le point principal à éclaircir est mis ainsi en pleine lumière. Le P. Laspales avait dû consulter le volume qui appartient aujourd'hui à M. Vaussenat. On y voit les deux *Histoirès de la Bigorre* dont on avait, depuis, confondu les auteurs.

Larcher, qui a transcrit l'une et résumé l'autre, a vécu à la même époque et dans le même pays que les deux historiens bigorrais. Devant l'autorité de son témoignage, tous les doutes disparaissent, et, sans rien enlever au mérite de l'abbé Duco, il faut restituer à l'abbé Colomez celui

(1) Cette lettre, publiée d'abord par M. Durier dans la *Revue de Gascogne*, t. xxi, a été reproduite intégralement par le *Souvenir de la Bigorre*, t. iv, p. 114-116. — L'abbé Jean-Thècle de Vergez naquit à Tarbes le 15 novembre 1737. Il était le second de douze enfants issus du mariage de Dominique de Vergez et de Marie-Anne Frontin. Son père fut pendant quarante ans syndic général des Etats de la province. L'abbé de Vergez se livra avec ardeur à l'étude des manuscrits et devint un paléographe distingué. Il eut le malheur de se laisser entraîner, avec plusieurs de ses frères, dans le mouvement de la Révolution. On croit qu'il mourut à Paris, peu d'années après 1800. Sa bibliothèque et son cabinet généalogique, qui étaient considérables, restèrent dans la maison de M. de Gonnès à Tarbes. Ce précieux dépôt de livres et de papiers anciens fut acquis, vers 1840, au profit du Grand Séminaire d'Auch. Cf. *La baronnie de Bourrouillan*, par M. l'abbé Cazauran, 1886, préface, p. vii.

d'avoir composé l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* (1).

M. Cazauran avait eu l'avantage d'agiter le premier cette question. Ce motif, joint à des relations d'amitié, lui donnait le droit d'être mis au courant de la dernière découverte qu'il ne pouvait pas prévoir. Il s'est empressé d'en reconnaître la valeur décisive, et il nous a écrit la lettre suivante. Nous la reproduisons volontiers, en rendant hommage à son savoir, à son obligeance dont il nous a donné plusieurs témoignages et à son amour sincère et généreux de la vérité.

« Auch, ce 6 janvier 1886.

« Cher Monsieur Duffau,

« Vous vous en souvenez, sans doute; pour justifier la réserve faite par le *Souvenir de la Bigorre*, touchant l'exactitude de J.-J. Corbin qui avait dit en parlant de l'abbé Duco : « on lui attribue une histoire manuscrite de la province et comté de Bigorre, » *j'ai affirmé, preuves en main* (V. *Souvenir*, t. II, p. 213), que le curé de Loubajac était sûrement l'auteur de cet ouvrage. Les témoignages produits dans ma lettre étaient décisifs, si la copie de l'*Histoire générale du païs et comté de Bigorre*, déposée aux archives du Grand Séminaire d'Auch, eût été exacte de tout point. On lit, en effet, sur la couverture, avant le titre de l'ouvrage : « Histoire demeurée manuscrite composée vers 1730 par un certain abbé Duco, curé de Loubajac. » Les termes de cette note sont si précis que le doute n'était plus possible, me semblait-il, surtout en rapprochant de ce témoignage

(1) Le lecteur voudra bien substituer le nom de *Colomez* à celui de Duco dans quelques notes du Livre premier.

les témoignages non moins formels du comte de Castelbajac et des autres.

« La révélation soudaine de l'existence de deux *Histoires de Bigorre* manuscrites conservées dans un volume de Larcher, dont M. Vaussenat est l'heureux propriétaire, ne permet plus d'attribuer à l'abbé Duco l'*Histoire générale du païs et comté de Bigorre*. Larcher, en effet, me dites-vous, donne *Colomez* pour auteur à ce travail, tandis qu'il inscrit l'analyse d'une autre *Histoire de Bigorre* sous le nom de l'abbé Duco.

« Je vous suis bien reconnaissant de l'aimable communication que vous avez eu la bonté de me faire et je suis très content de pouvoir rectifier ce qu'il y avait d'inexact dans mon *affirmation* basée sur une indication erronée de nos archives.

« L'objet principal de ma démonstration demeure intact, puisque j'avais voulu établir que le curé de Loubajac était l'auteur de l'*Histoire de la Bigorre* — j'aurais dû dire *d'une Histoire* de la Bigorre; — mais j'ai eu tort, me fiant à nos textes, de décerner à cet ecclésiastique le mérite de la composition de *Colomez*. Il y a d'heureuses fautes ! La mienne aura contribué un peu à faire constater qu'au lieu d'un historien de la Bigorre, la Gascogne a le bonheur insigne d'en compter deux. Cette considération me vaudra, j'espère, l'indulgence de vos lecteurs !...

« Agréez, etc.

« J.-M. CAZAURAN. »

III

Le nom du véritable auteur de l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* était ainsi retrouvé. Il devenait tout naturel de désirer connaître le cours de son existence. Or,

en ce point, malgré de longues recherches, nons sommes réduit à ne présenter que des conjectures, et encore ne les exprimons-nous que sous toute réserve.

Colomez était ecclésiastique. Dans la citation du *Pouillé* faite plus haut, il est appelé par Larcher : « l'abbé Colomez. » La manière dont il parle de la religion en plusieurs endroits de son livre confirme cette première donnée.

D'autres passages permettent de présumer que des liens particuliers le rattachaient à Vic-Bigorre. Lorsqu'il rappelle, d'après « les titres » de cette ville, que le comte Pierre de Marsan permit d'y bâtir un château, il ajoute ces lignes où semble respirer un certain sentiment patriotique, p. 40. « Par cette faveur, Vic, qui n'était qu'un bourg, commença à devenir une petite ville. Les habitants s'exercèrent toujours depuis dans l'art militaire, par la nécessité où ils étaient de résister aux Béarnais, leurs voisins et ennemis ordinaires; on pourrait croire que cette habitude à manier les armes y a fait naître cette inclination guerrière, qui y produit un grand nombre d'officiers de valeur et de mérite. »

Au chapitre XII du second livre, il entreprend de « détailler les particularités » de l'histoire de Vic, comme il ne le fait pour aucun autre lieu de la Bigorre, et il parle encore des Vicquois avec une sympathie marquée. « Les guerres civiles, dit-il, ruinèrent la ville de Vic, depuis 1569 jusqu'à l'an 1592. Les habitants en devinrent plus belliqueux et plus attachés au service du roi de France. Le champ de Mars est leur ambition, et l'exercice des armes est comme héréditaire dans leurs familles. En effet, on a vu, de nos jours, sous le règne de Louis XIV, 90 officiers qui ont servi cet invincible monarque, avec autant de valeur que d'affection. »

Sans indiquer aucune source particulière, il donne, sur plusieurs de ces officiers, des informations si abondantes,

si caractéristiques et si précises, qu'il paraît les avoir recueillies de leur bouche et avoir vécu dans un commerce familier avec eux.

Ne semble-t-il pas encore évoquer des souvenirs personnels, et peut-être des souvenirs de famille, lorsqu'il trace, avec tant de complaisance, le portrait de son homonyme, « Jean de Colomez, de Vic, archiprêtre de Campistrous, et depuis, curé d'Auriébat, » lequel « mourut à Toulouse l'an 1715, et fut enterré dans l'église des Grands-Augustins? »

N'est-ce pas pour l'avoir entendu lui-même qu'il invoque le témoignage du « gardien des Cordeliers de la ville de Tarbes, prêchant le carême à Vic, vers l'an 1719? » Il dit encore ailleurs, p. 277 : « La tradition de quelqu'un des habitants de Vic nous apprend... »

Malgré tout le soin avec lequel il se dérobe par modestie à l'attention des lecteurs, n'y a-t-il pas là autant de signes permettant de supposer que sa naissance, sa famille ou ses fonctions le rattachaient à la ville de Vic et qu'il y a séjourné plus ou moins longtemps? Ne convenait-il pas de s'enquérir si son existence n'y aurait pas laissé quelque trace et si son nom n'y figurerait pas dans quelque document? C'est ce qui a été fait.

Dans cette investigation, il a été facile de constater que les familles, portant le nom de Colomez avec quelque variante dans l'orthographe, fourmillaient à Vic durant le dernier siècle. Elles figuraient dans tous les rangs de la société, et elles ont fourni plusieurs membres à l'Eglise. Mais à travers tant de signatures ou de mentions souvent sans qualificatif, comment reconnaître le seul personnage qui nous intéresse?...

La mairie de Vic possède un beau volume in-4°, manuscrit. Il porte ce titre : *Inventaire général des archives de la ville de Vic en* 1732. Son auteur incontestable n'est autre

que le célèbre paléographe Larcher, qui était, à cette date, secrétaire de la municipalité depuis 1726 (1). On y a rencontré, non sans quelque joie, ces deux indications aux pages 143 et 397.

« M. l'abbé de Colomez croit cependant que Pierre de Marsan n'a épousé Béatrix, comtesse de Bigorre, qu'en 1118, au rapport de Louvet dans son *Traité de la France dans sa splendeur*. »

« Billet du 1er juillet 1720 consenti par M. l'abbé de Colomez, de quatre pièces de compte de M. de la Bordenne du revenu du Moulin. »

Ces deux textes ne se rapporteraient-ils pas à notre auteur faisant des recherches pour composer son ouvrage?

La particule ajoutée à son nom ne saurait faire une difficulté. Cette distinction, dans les pièces de la même époque, est attribuée fréquemment par pure courtoisie. M. Bascle de Lagrèze cite l'acte d'installation de « *Me Pierre Colomez*, prêtre et baschelier en théologie de la ville de Vic, » à une place monacale dans le couvent de Larreule (2); puis il ajoute : « Dans ces actes notariés, conservés en grand nombre, on remarque toujours que le récipiendaire, qui n'a pas la particule nobiliaire devant son nom, la prend dans la seconde partie du titre, dès qu'il a rempli les formalités symboliques de la prise de possession (3). » On sait,

(1) Le tome xv du *Glanage*, dont le millésime est 1730, contient l'ébauche du même *Inventaire*.

(2) Dom Pierre Colomez ou Colomès mourut « au mois de janvier 1822. » Il eut pour successeur à Larreule « le sr Jean Frontin, prêtre de la ville de Tarbe, devenu depuis archiprêtre de Bagnos [Banios], une des plus grosses cures du diocèse. » Archives des Hautes-Pyrénées, série H, 84.

(3) *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 287.

***

d'ailleurs, que la particule n'était pas toujours une preuve de noblesse (1).

D'un autre côté, l'abbé Colomez dit, il est vrai, dans son livre, p. 39, que « la comtesse Béatrix II épousa Pierre de Marsan l'an 1140, » et il indique comme source « Oihenart, fol. 507. » Cette divergence avec l'opinion qui lui serait attribuée dans l'*Inventaire*, ne peut-elle pas s'expliquer en supposant que notre auteur aura consulté depuis de nouvelles sources, et qu'il aura préféré l'autorité d'Oihenart à celle de Louvet? L'époque à laquelle fut rédigée l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* se concilie avec cette explication. On a répété sans doute que ce manuscrit avait été composé « vers 1730, » mais, dans certaines parties du moins, il a dû l'être après 1732. Car cette date y est mentionnée deux fois, p. 195 et 241, et pour des faits que l'on présente, non comme actuels, mais comme passés.

Si notre abbé Colomez habitait Vic-Bigorre, quelles fonctions pouvait-il y exercer?

Vers la même époque, le clergé de l'église paroissiale de cette ville était composé du curé, de deux vicaires, de deux prêtres habitués natifs de Vic, de cinq prébendés à la présentation du prieur de Saint-Lezer, et en outre des prébendés des chapelles de Pujo, de Plantis, d'Escalère, de Poumarous, de Rozez et de Notre-Dame de Pitié. — Les cinq prébendés à la nomination du prieur de Saint-Lezer n'étaient pas tous en 1743 dans les ordres sacrés. Un seul

(1) Un juge compétent, M. Henri Wallon, a écrit : « La particule *de* exprime un rapport de lieu ou de possession, le plus souvent de lieu; mais de quel genre est ce rapport? On est de tel village; est-ce comme seigneur, est-ce comme meunier? C'est là le point; le *de* n'en dit rien; la qualification seule peut le dire. » *Notice sur M. Paulin Paris*, dans le *Journal officiel*, 19 novembre 1882.

était prêtre, un autre sous-diacre fort âgé, et les trois autres acolythes au plus (1).

On ne connaît guère, parmi ces ecclésiastiques, que le curé et les vicaires, parce que seuls ils apposaient leurs signatures dans les registres paroissiaux.

L'abbé Colomez que nous cherchons pourrait être du nombre des prébendés, d'autant plus que ces bénéficiers étaient choisis de préférence parmi les enfants de Vic. Une sentence de l'officialité diocésaine, relative à un compte de pharmacie et provoquée contre un ecclésiastique par « demoiselle Jeanne de Colomés, veuve du sieur Voyer, maistre appoticaire de la ville de Vic, » paraîtrait confirmer cette hypothèse. Elle se termine ainsi : « C'est M. l'abbé de Colomés, son frère, qui en présence de mad[lle] sa sœur a retiré lesd. pièces de son consentement, led. jour 8 octobre 1711. » *Signé* : « J. P. Colomés pbdr de Vic. »

Est-ce à ce « prébendier » que reviendrait l'honneur d'avoir composé l'*Histoire de la province et comté de Bigorre?* Malheureusement, son acte de décès, qui aurait constaté la durée de sa vie, n'a pas été retrouvé. D'autre part, un acte de baptême répondant aux initiales et au nom de la signature, reporterait sa naissance à une date bien éloignée, au 14 mars 1662 (3). Dans ce cas, ne pourrait-il pas être ce

(1) Ces renseignements sont tirés d'un curieux mémoire présenté en 1743 par l'abbé Duffaur, natif de Sauveterre; il y revendique le rang de préséance et les revenus auxquels il prétendait avoir droit comme titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié. *Glanage* de Larcher, t. XIX, p. 497. — Nous signalons ce dénombrement de la population de Vic qui fut fait le 1[er] septembre 1730 : « 1012 hommes, 499 femmes, 678 garçons, 628 filles, en tout 2817 habitants. » *Glanage* de Larcher, t. XIX, p. 179.

(2) *Collection de décisions émanées de l'officialité de Tarbes*, contenant un millier de pièces manuscrites depuis le 16 avril 1674 jusqu'au 3 mars 1760. Bibliothèque de Tarbes.

(3) « L'an mil six cens soixante quatre et le ving troisième de novembre

« sous-diacre fort âgé » qui a été signalé, un peu plus haut, à la date de 1743, et qui aurait eu alors 81 ans (1)?

Mais c'est assez de conjectures. Puissent-elles contribuer à découvrir de plus certains et de plus amples renseignements (2)!

IV

Si la vie de l'abbé Colomez est si peu connue, si elle n'a laissé aucun souvenir capable de satisfaire notre curiosité, nous avons du moins l'avantage de pouvoir apprécier la portée de son esprit par son *Histoire de la province et comté de Bigorre.*

par moi soussigné, Jean Pierre de Colomés, fils légitime de Mons[r] Jean Colomès et de dam[elle] Anthoinette de Morguier, a receu les ceremonies du baptême, ayant receu l'eau baptismale par permission de Monseigneur de Tarbe le dix huitième mars mil six cent soixante deux. Il naquit le quatorzième de mars mil six cens soixante deux; et a eu pour parrin Mons[r] Jean Pierre de Colomès. Carrère p[tre] vic[aire], P. Colomés parrin. » *Registres paroissiaux de Vic.* — M[e] Hugues Colomé, clerc tonsuré, bachelier en théologie, ancien conseiller municipal, mourut à Vic, « âgé d'environ soixante huit ans, » le 23 octobre 1740. Cette date concorderait avec l'époque où fut composée l'*Histoire de la province et comté de Bigorre*, mais la manière constante dont Larcher écrit plusieurs fois ce nom dans le *Glanage*, t. XIX, ne permet pas, semble-t-il, de l'identifier avec celui de « Colomez. »

(1) Cette longévité n'est pas, par elle-même, invraisemblable. A titre de preuve, voici un acte de décès, peut-être celui d'un membre de la même famille : « Le 21 novembre 1712 a été enterré dans l'église de la paroisse le corps du s[r] Pierre Colomés, bourgeois, decédé le jour précedent agé d'environ quatre bins quatre ans. »

(2) Les archives de Vic sont assez considérables et peut-être contiennent-elles les documents désirés. Mais un danger récent d'incendie les a jetées dans un tel pêle-mêle qu'il a été impossible de les soumettre à un examen complet et assez minutieux. Il est à souhaiter qu'on les dispose suivant l'*Inventaire* que l'ancien secrétaire Larcher avait dressé avec tant de soin.

Les faits à raconter dans cet ouvrage étaient souvent obscurs et assez difficiles à débrouiller : l'auteur a su les présenter avec ordre et les relier sans confusion ; il les a exposés dans un récit clair et rapide où l'anecdote et la légende viennent à propos réveiller l'attention et soutenir l'intérêt. Son style est grave et sobre d'ornements, comme il convient à l'histoire. Ses réflexions, sans être fréquentes, suffisent pour caractériser les principaux personnages qui se succèdent avec les événements. Sans s'égarer jamais dans des discussions de textes et de dates, ce qui arrêterait sa marche et pourrait dérouter le lecteur, il prouve cependant qu'il a fait des recherches sérieuses et qu'il a puisé ses renseignements aux meilleures sources.

« Jusqu'ici, dit-il en arrivant au XIVe siècle, p. 75, l'*Histoire de Bearn* de M. de Marca a été notre principal guide. Mais ce savant auteur ayant fini son ouvrage en l'année 1300, au sujet de la Bigorre, nous avons eu recours à d'autres sources qui nous apprendront ce qui s'est passé, depuis ce temps, de plus considérable dans la Bigorre. » Pouvait-il suivre un meilleur guide que l'*Histoire de Bearn?* « Ce qui fait l'éloge de ce livre, dit à bon droit M. de Lagrèze (1), c'est qu'il offre une source abondante de documents précieux où puiseront sans cesse ceux qui étudieront nos annales; c'est que les pages de Marca sont enfin nos plus belles archives. » L'histoire de la Bigorre se mêle souvent à celle du Béarn, et Marca, d'ailleurs, lui a consacré spécialement le IXe et dernier livre de son ouvrage (2).

(1) *Les Antiquités du Béarn*, par Marca, publiées en 1846 et précédées d'une Notice, p. 12.

(2) Pierre de Marca naquit à Gan, près de Pau, le 23 janvier 1594. Il fut nommé, en 1615, membre du conseil souverain de Béarn, tout composé de calvinistes. Quoique bien jeune encore, il s'y conduisit avec tant d'intelligence

En dehors de l'*Histoire de Bearn*, Colomez appelle en témoignage, suivant le sujet, l'*Histoire des Francs* et la *Gloire des confesseurs* de Grégoire de Tours; la *Chronique* de Froissart; les *Mémoires* ou *Commentaires* de Monluc; les *Mémoires* de Michel de Castelnau avec les additions de l'abbé le Laboureur; les *Annales de Foix*, par Guillaume de la Perrière, publiées en 1539; l'*Histoire de Navarre*, par nn secrétaire anonyme du roi, imprimée l'an 1595; l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, par Olhagaray, 1609; l'*Histoire d'Angleterre,* par Duchêne; la *Notitia utriusque Vasconiæ*, par Oihenart, 1656; les *Mémoires* de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, touchant les troubles arrivés en France sous les rois Charles IX, Henri III et Henri IV; l'*Histoire chronologique*, par Chenu; l'*Histoire des archevêques d'Auch*, par l'abbé d'Aignan; la collection Rymer, la collection Doat; le *Gallia christiana*, par Sainte-Marthe; les *Annales ecclésiastiques*, par Baronius; les *Conciles anciens de la Gaule*, par le P. Sirmond; la *Collection des Conciles*, par le P. Labbe; les *Annales de Toulouse*, par G. de Lafaille; les *Mélanges généalogiques*, par Gaignières; les *Diptyques*, par Bertrand Campagne; les manuscrits du P. Laqueille, dominicain.

Il cite encore, plus spécialement, les *Mémoires* manuscrits de Mauran touchant le comté de Bigorre (1); le

que Louis XIII le nomma président de cette compagnie, lorsqu'elle fut érigée en parlement dans l'année 1624. Il fut conseiller d'Etat en 1639. C'est en 1640 qu'il publia l'*Histoire de Bearn.* Il avait épousé Marguerite de Horgues, d'une famille originaire de la Bigorre. Devenu veuf, il embrassa la carrière ecclésiastique à 48 ans. Il fut d'abord évêque de Conserans, puis archevêque de Toulouse en 1652. Transféré à l'archevêché de Paris, il fut surpris par la mort le 29 juin 1662, le jour même, dit-on, où il venait de recevoir de Rome les bulles de préconisation.

(1) Ces *Mémoires* sont désignés ailleurs par le titre de *Sommaire description du païs de Bigorre.* Larcher en a reproduit la copie, non seulement

Cartulaire de Bigorre; l'*Enquête de l'année* 1300 sur les revenus de la Bigorre (1); l'*Enquête du clergé*, en 1575; les chartes de Saint-Pé-de-Générès, de Saint-Savin, de Saint-Bertrand, des Carmes de Tarbes, les archives de Vic, et les papiers de diverses familles. Il déplore de ne pouvoir invoquer plus souvent les titres bigorrais, à cause de la destruction qui en fut faite durant les guerres de religion. « C'est dans cet incendie, qu'on peut appeler général, dit-il, p. 104, qu'on perdit les titres et les documents anciens du pays de Bigorre, dont la rareté rend aujourd'hui l'histoire stérile et difficile (2). »

Par les citations qu'il fait, on voit donc qu'il a consulté les documents inédits et qu'il a eu recours aux ouvrages spéciaux qui pouvaient lui fournir des informations sur le passé de la Bigorre. Aussi son histoire a toujours été « regardée comme la plus complète de toutes celles qui avaient

dans le *Glanage*, tome IX, mais encore dans le volume appartenant à M. Vaussenat. Cet ouvrage, resté inédit, a été composé vers 1614. M. Gaston Balencie le publiera prochainement en ajoutant au texte des notes aussi sûres qu'abondantes. Il établira que l'auteur est Guillaume Mauran, et non Amadis ou Mazières, comme on l'a souvent répété. Ainsi le même genre de confusion s'est accrédité plus d'une fois dans nos traditions locales.

(1) Publiée pour la première fois par M. Gaston Balencie, en 1884.

(2) En 1642, on écrivait au début d'un *Inventaire* des documents de la Bigorre : « A raison des guerres civilles du Royaulme, et des grands désordres survenus dans lad contée de Bigorre durant lesd guerres, la plus grande et meilleure partie des documens dud pays ont esté esgarés, bruslés, perdeus et emportés à divers temps et en diverses prinses et reprinses, bruslements, ruine totalle dud pays de Bigorre ez temps et passaige du comte Mongomery, prinse de ladite ville par le capitaine Lizier, Montamat et avec gens de guerre, de sorte qu'à peine et avec grand soein on a peu conserver et recouvrer une partie des papiers et documents quy ont resté. » *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860, p. 227.

paru avant cette époque, » et les nombreuses copies qui en ont été faites montrent de quelle estime a joui cet ouvrage dès qu'il fut connu.

Appuyé sur ses devanciers, l'abbé Colomez avait pu les compléter et les dépasser. A son tour, il a été mis à profit par tous ceux qui ont voulu parler plus tard de notre pays. Laboulinière dans son *Annuaire* ou *Manuel statistique des Hautes-Pyrénées*, 1813 ; J.-M.-J. Deville, dans ses *Annales de la Bigorre*, 1 vol., 1818; L. Deville, dans ses *Etudes sur Tarbes*, 1 vol., 1862 ; Davezac-Macaya, dans ses *Essais historiques sur le Bigorre*, 2 vol., 1823 ; l'abbé Monlezun, dans son *Histoire de la Gascogne*, 6 vol., 1846 - 1850 ; M. Bascle de Lagrèze, dans son *Histoire religieuse de la Bigorre*, 1 vol., 1863 ; MM. de Carsalade du Pont et Tamizey de Larroque, dans le savant commentaire dont ils ont accompagné l'édition des *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan*, 1 vol., 1880; M. l'abbé Gaubin, dans sa *Monographie de La Devèze*, 1 vol., 1882 ; MM. Bois et Durier dans *Les Hautes-Pyrénées*, 1 vol., 1885, et bien d'autres, qui ont publié des travaux moins étendus, indiquent l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* comme l'une des sources où ils puisent leurs renseignements, et ils lui font de fréquents emprunts qu'ils se dispensent parfois de signaler, mais qu'il est facile de reconnaître.

Ceux qui ont eu occasion de consulter ce manuscrit ont regretté souvent qu'il n'eût jamais été livré à l'impression et ils ont désiré voir ce « bel ouvrage » mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. La publication en a été entreprise pour répondre à ce désir si légitime et si patriotique. Elle peut jeter quelque lumière sur le cours de nos annales qui comptent peu d'ouvrages antérieurs à la Révolution. Elle est en même

temps un hommage rendu à la mémoire de l'abbé Colomez, dont le nom, longtemps oublié, méritait d'être connu et d'être remis en tête de son œuvre. C'est à lui que revient l'éloge inspiré par l'appréciation de la présente histoire : l'auteur, a-t-on dit, est « *une illustration pour le diocèse de Tarbes, l'une des gloires littéraires de la Gascogne* (1). »

Cette publication se fait dans les conditions suivantes :

1° A défaut du manuscrit original qui a été cherché vainement, l'*Histoire de la province et comté de Bigorre* a été imprimée d'après le texte comparé de deux copies. L'une provient des archives de la famille de Bazillac; elle appartient à M. le comte d'Anselme, qui a daigné la mettre à notre disposition avec le plus bienveillant empressement. Elle avait appartenu « à M. Gardey, organiste de la cathédrale » en 1789.

La seconde a été « donnée à la Bibliothèque de Tarbes par M. Duffaur, notaire de Tostat (2). » Elles ne diffèrent entre elles que par des détails sans importance (3).

2° L'une et l'autre présentent, dans l'orthographe, des incorrections et des variantes de fantaisie. Il serait injuste de les attribuer à l'auteur, et si elles étaient servilement reproduites, elles n'auraient d'autre résultat que de diminuer l'intérêt de cet ouvrage. Elles seront dès lors effacées

(1) *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 214.

(2) Par amour de l'histoire locale en même temps que par un sentiment de généreuse amitié, M. l'abbé Pascal Ducos, curé de Sénac, a bien voulu transcrire cette copie pour notre usage. Nous lui exprimons ici nos remercîments.

(3) Une seule différence mérite d'être signalée. Dans la copie de M. d'Anselme, qui paraît la plus ancienne, ne figurent pas deux passages : l'énumération des officiers de Vic commençant par Filbert Lalanne, p. 258, et le portrait de l'abbé Jean de Colomez, p. 260.

et, à leur place, sera substituée l'orthographe actuelle; ce changement et quelques autres, en rendant la lecture plus facile, n'apporteront d'ailleurs aucune altération sensible dans la physionomie du style.

3° Les sommaires qui sont en tête des chapitres ont été suppléés ou développés.

4° Les notes de l'auteur sont distinguées au bas des pages par des lettrines comme dans les manuscrits. D'autres, marquées par des chiffres, sont ajoutées pour éclaircir ou rectifier le récit; en général, elles n'ont pas pour objet de le compléter.

A part ces légères modifications demandées par l'intérêt du livre et du lecteur, l'œuvre de l'abbé Colomez est reproduite avec une entière exactitude.

HISTOIRE

DE LA

PROVINCE & COMTÉ DE BIGORRE

LIVRE PREMIER

—

CHAPITRE PREMIER

DES ANTIQUITÉS DE BIGORRE SOUS LA DOMINATION DES ROMAINS.

Pour donner une juste idée de l'antiquité des peuples de Bigorre, il ne convient pas de recourir à une origine fabuleuse ou chimérique, ni de les faire descendre des enfants de Japhet ni du sang des Troyens. Une recherche si inutile, par laquelle on prétendrait satisfaire les curieux, serait capable de donner de la défiance aux esprits de bon goût. Pour faire voir que les peuples de Bigorre sont anciens, il suffit à un historien fidèle de raconter ce que nous en apprennent, sur ce sujet, les auteurs les plus dignes de foi.

Si l'on remonte au delà de dix-sept siècles, on trouvera qu'il en est fait mention dans les *Commentaires* de César, et qu'après cette grande victoire remportée par le jeune Crassus sur les Aquitains et les Cantabres, les Bigordains se soumirent de bon

gré aux Romains avec les Tarbelliens, les Presciens, les Voyates, les Tarusates, les Sibuziates et les Cocozates, qui composaient la principale partie de l'Aquitaine entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan (*a*). Par cette reddition volontaire, les Romains se saisirent d'un fort appelé Bigorra (*b*), duquel a pris son nom cette province, et que Tarbes (1), ville capitale, où il était bâti, a porté pendant plusieurs siècles, avant celui de Tarba ou Turba (*c*); ses premiers évêques ont souscrit, dans les conciles, comme évêques de cette cité de Bigorre (*d*). Mais, quoiqu'elle ait perdu ce nom pour prendre celui de Tarbes, les peuples de Bigorre n'ont pas reçu celui de Tarbelliens, et on ne doit pas les confondre avec ceux-ci. Ces deux peuples diffèrent entre eux par leur situation, par leurs limites et leur ville capitale. Acqs (Dax), que les latins nomment Aquæ-Augustæ (*e*), et qui a donné le nom à l'Aquitaine, est la ville capitale des Tarbelliens; de là vient que les eaux qui passent dans ce pays sont appelées Tarbelliques. Sans nous arrêter plus longtemps à ces questions de noms qui sont d'ailleurs assez éclaircies, passons à l'essentiel et à des choses plus dignes de considération.

Les Bigordains, qui faisaient un peuple séparé des Tarbelliens, étant sous la domination de l'empire romain, s'accommodèrent à

(*a*) Cæsar, lib. 3, cap. 27. — Maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultrò misit : quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Sibuzates, Cocosates.

(*b*) Notitia provinciarum : Tarba, ubi castrum Bigorra.

(1) L'abbé Duco a écrit Tarbe, comme on le faisait de son temps. La consonne finale, qui n'est justifiée ni par l'étymologie ni par la prononciation, fut adoptée peu à peu dans la seconde moitié du dernier siècle. « Tout ce que j'ai pu constater, dit à ce sujet L. Deville, c'est que l'orthographe actuelle date de la période écoulée entre 1766 et 1783. » *Le feu de la Saint-Jean à Tarbes*, 1866, p. 2.

(*c*) Ex ms. : Et urbs ipsa Tarba, prius Bigorra dicebatur.

(*d*) Voyez infra les conciles d'Agde, d'Orléans et de Mâcon.

(*e*) Ptolomæus : Tarbellorum civitas Aquæ-Augustæ. Tabula 2ª Europæ.

leur génie. Embrassant le culte de leur religion, ils donnèrent des preuves sensibles de leur affection pour l'Empereur, en dédiant un lieu sacré à la divinité d'Auguste (*a*). On trouve une autre inscription par laquelle il paraît qu'un malade fit un vœu aux Nymphes pour sa santé (*b*). Ces monuments sont des marques du paganisme auquel la Bigorre était adonnée; mais, si elle eut le malheur de suivre les égarements des Romains dans l'idolâtrie et l'infidélité, elle eut le bonheur de les imiter dans le culte du vrai Dieu.

Sitôt que la foi en Jésus-Christ fut parvenue dans les Gaules, vers l'an 250 (1), les peuples de Bigorre la reçurent avec soumission ; et ils ont conservé ce sacré dépôt de siècle en siècle, malgré la persécution et la cruauté des tyrans, et malgré l'effort des hérésies, sans que l'esprit d'erreur ait pu les y établir. Cette Eglise fut même honorée, dès les premiers temps, du miracle éclatant qui se renouvelait tous les ans sur le tombeau du martyr Severus, où les fleurs de lis desséchées reprenaient leur fraîcheur naturelle le jour de la fête du saint (2). Ce fait est rapporté par Grégoire de Tours dans son ouvrage : *De la gloire des confesseurs,* ch. 50.

Vers la fin du quatrième siècle, la Bigorre ne se distinguait pas seulement par sa piété. Elle le faisait encore par sa connaissance des belles-lettres. Paul Axe, bigorritain d'origine, habile poète et

(*a*) Scaliger : Numini Augusti sacrum. lib. 1. Auson. lect. cap. 6.

(*b*) Ibidem : Nymphis pro salute suâ.

(1) Des historiens sérieux, prenant la défense de la tradition, établissent aujourd'hui que le Christianisme fut prêché et que des églises furent constituées dans les Gaules dès les temps apostoliques. Cf. abbé Darras, *Histoire générale de l'Eglise*, t. xx, p. 515-46, et Dom Chamard, *Revue des Questions historiques*, juillet et octobre 1873.

(2) En rapprochant ce passage de celui qui est consacré à l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan (l. II, ch. XI), on voit que l'abbé Duco veut parler ici du patron de ce monastère. C'est à tort qu'il l'appelle martyr. Ce titre appartient à un autre saint de même nom. « Severus iste presbyter et cœnobii Bigorritani patronus, alius est a sancto Severo Abbate Agathensi et ab eo qui in Vasconiæ capite colitur Martyr. » Bréviaire, *Leçons du Propre de Tarbes*, 7 septembre.

orateur, enseigna la rhétorique à Bordeaux, où était l'assemblée des beaux-esprits de son temps. Il était dans une si grande considération, qu'Ausone, qui fut le précepteur de l'empereur Gratien, lui confia la censure de ses ouvrages d'une manière également polie et pleine d'estime, lui adressant ces paroles : « Vos ouvrages ne doivent point craindre la critique du public, mais des miens, j'en rougis au dedans de moi-même. » Les agréments qu'il avait à Bordeaux ne lui faisaient pas oublier sa patrie. Le même Ausone nous apprend, dans son épître 15, qu'il s'y retirait quelquefois dans un lieu nommé Crébennes (1), séjour simple où l'ornement des vignes manquait.

CHAPITRE II

ÉTAT DE LA BIGORRE SOUS LES EMPEREURS ROMAINS ET LES IRRUPTIONS DES BARBARES.

La Bigorre (2) fut comprise dans l'ancienne Aquitaine de César. Elle fit ensuite partie de la troisième Aquitaine, suivant la division d'Auguste, qui fut depuis appelée Novempopulanie, à cause des neuf peuples qu'elle renfermait dans son étendue, entre la Garonne, les monts Pyrénées et l'Océan. Ces neuf peuples en comprenaient d'autres. Ils comprenaient douze cités, savoir : Eauze, qui était la métropole, Auch, Lectoure, Aire, Bazas, Tarbes, Dax qui

(1) Le poète Paul Axe ou Axius n'est connu que par l'éloge d'Ausone. Quant à sa maison de campagne appelée Crébennes, Larcher la plaçait à Capvern. Davezac-Macaya combat cette opinion et, après avoir hésité, il ajoute : « C'est dans le Lavedan que Scaliger établit cette campagne. » *Essais historiques sur le Bigorre*, t. I, p. 14, 70 et 284.

(2) La Bigorre, appuyée au midi contre les Pyrénées, avait pour limites principales : à l'est le Comminges, au nord l'Armagnac et à l'ouest le Béarn.

faisait un peuple avec les Boïens, Béarn qui en faisait un autre avec Oloron, et Comminges (1) qui en faisait un avec le Conserans (a).

Ces peuples étaient gouvernés par un président qui avait le même pouvoir que les autres présidents des provinces. Ce président devait prendre soin des affaires de l'Etat, des finances et de la justice. Il tenait les assemblées où il jugeait à propos et le plus souvent dans la métropole. Mais l'empereur Constantin, ayant établi le préfet des Gaules dans la ville de Trèves, le tribut et les règlements des provinces étaient portés immédiatement à l'auditoire de la préfecture ; et les appellations des jugements, rendus par les présidents de la province sur les affaires des particuliers, se relevaient devant le vicaire ou lieutenant-général de la préfecture, qui tenait son siège à Vienne en Dauphiné (b). Ce gouvernement fut interrompu par les courses des Vandales et par la ruine de la ville de Trèves.

Stilicon, vandale de nation, gouverneur général de l'empire d'Occident sous Honorius, son gendre, se prévalant de la faiblesse de ce prince, et voulant mettre sur le trône son fils Euchérius, ennemi des chrétiens orthodoxes, appela secrètement divers peuples de son pays : les Alains, les Suèves et les Vandales. Ceux-ci, après avoir vaincu les Francs, qui s'opposèrent à leur passage, traversant le Rhin, entrèrent dans les Gaules, saccagèrent la ville de Trèves et s'avancèrent vers les monts Pyrénées pour se rendre maîtres de l'Espagne. Les frères Didyme et Vérinian, espagnols de nation et parents d'Honorius, ayant armé les esclaves, leur fermèrent le passage des montagnes, et avec des troupes si faibles, ils arrêtèrent l'impétuosité de ces peuples belliqueux. Ayant été contraints

(1) La carte de la Novempopulanie ou 3e Aquitaine a été tracée dans le *Gallia christiana*, t. I, p. 965, édition de 1715. Elle indique la situation relative des neuf peuples et de leurs villes, les limites des évêchés, les monastères des divers ordres religieux, etc. Elle a été reproduite, avec quelques modifications, en tête de la 1re livraison du *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 1860.

(a) Histoire de Bearn, par M. de Marca, liv. 1er, chap. V, p. 18.

(b) Histoire de Bearn, par M. de Marca, liv. 1er, chap. XIII, p. 57.

de revenir sur leurs pas, ces barbares ravagèrent une partie des Gaules. La Novempopulanie, sur laquelle ils exercèrent leur cruauté, fut la plus affligée. Saint Jérôme nous l'apprend dans une de ses lettres, où il se récrie, écrivant à Ageruchia : « Tout ce qui appartient à l'Aquitaine, aux neuf peuples, à la province lyonnaise et narbonnaise, a été ruiné (*a*). » De ce témoignage, il paraît que la Bigorre, faisant un des neuf principaux peuples ruinés, ne fut pas épargnée par les barbares, qui, par la ruine de la ville de Trèves, donnèrent occasion de changer l'ordre de l'empire et de transférer le siège de la préfecture des Gaules en la ville d'Arles. Pour lui donner un plus grand relief, le préfet Pétronius ordonna que l'assemblée générale des sept provinces se tiendrait chaque année dans cette ville, depuis le mois d'août jusqu'au mois de septembre.

Les juges des provinces, les notables des villes y assistaient pour traiter et délibérer des affaires générales des provinces et des cités en particulier, et de la levée des impôts. Cet ordre fut interrompu par divers mouvements qui survinrent dans les Gaules. Mais l'empereur Honorius le rétablit au mois de mai, l'an 418. Son ordonnance dit que la Novempopulanie était une des sept provinces qui devaient assister à l'assemblée générale dans la ville d'Arles ; et, parce qu'elle était une des plus éloignées, il lui était permis d'envoyer ses légats ou députés, suivant l'usage, en cas que ses juges fussent occupés au devoir de leurs charges. Cet usage, selon la remarque de M. de Marca, doit être expliqué par les lois insérées au code théodosien, qui permettent aux personnes considérables des cités de tenir, dans la principale ville, les Etats ou Assemblée provinciale, pour délibérer des affaires, et d'envoyer, par leurs légats ou députés, les actes de leur délibération et les cahiers de leurs plaintes au siège de la préfecture. Tel était, en ce temps-là, le gouvernement des Romains auquel la Bigorre était soumise avec le reste des neuf peuples.

(*a*) Aquitaniæ, Novempopulorum, Lugdunensis et Narbonensis Provinciæ, præter quasdam urbes, populata sunt cuncta : quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames.

CHAPITRE III

ETAT DE LA BIGORRE SOUS LE GOUVERNEMENT DES GOTHS ET LA PERSÉCUTION D'EVARIC. — CONCILE D'AGDE.

La faveur qu'Honorius venait de faire aux neuf peuples, en les dispensant d'aller à l'assemblée d'Arles, semblait leur promettre un temps heureux. Mais, tandis qu'ils pouvaient s'en flatter, ils furent menacés de tomber sous la domination des barbares. Wallia, roi des Goths, avait combattu pour les Romains et remporté une heureuse victoire sur les Suèves et les Alains. Constance, pour le récompenser, lui donna la seconde Aquitaine avec Toulouse, qui fut le séjour ordinaire des rois goths, et quelques cités des provinces voisines, dont plusieurs pouvaient appartenir à la Novempopulanie.

En effet, depuis le traité de Wallia avec Constance, il ne paraît pas qu'il y ait eu des guerres entre les Novempopulaniens et les Goths, jusqu'au règne d'Evaric ou Euric, qui, par un faux zèle pour l'arianisme, ébranla la religion catholique dans les deux Aquitaines, et dans la Novempopulanie dont il s'était emparé. On peut juger, par une lettre de Sidoine Apollinaire à l'évêque Basile (*a*), que cette persécution d'Evaric était si forte dans le pays des neuf peuples, qu'après le décès des évêques de Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gévaudan, Eauze, Comminges, Auch, et de plusieurs autres, il ne voulut point souffrir qu'on en substituât d'autres à leur place, comptant par cette tyrannie d'éteindre la religion catholique. En effet, on voyait dans ces lieux, les églises tomber en ruine et les animaux paissant l'herbe au pied des autels (1). Ce

(*a*) Sidonius, l. VII, ep. 6.

(1) « Videas in ecclesiis aut putres culminum lapsus aut, valvarum culminibus avulsis, basilicarum adita hispidorum veprium fruticibus obstructa. Ipsa, proh dolor ! videas armenta non modo semipatentibus jacere vestibulis, sed etiam herbosa viridantium altarium latera depasci. »

prélat, touché de tant de maux, supplie l'évêque Basile de faire en sorte que l'ordination des évêques soit permise, afin que les peuples des Gaules, qui seraient dans le partage des Goths, fussent chrétiennement unis aux autres par la foi, quoiqu'ils fussent politiquement séparés par le traité. Grégoire de Tours, qui fait mention de cette lettre, dit qu'Evaric ruina la Novempopulanie et les deux Aquitaines ; ce qui prouve que la Bigorre (1) éprouva la même persécution du prince arien (465–484).

Alaric, son successeur, traita les neuf peuples avec plus d'humanité (2). Il ne leur fit aucune violence et ne porta aucun obstacle à l'exercice de la religion catholique. Il gouverna les Goths par leurs lois, et les Aquitains par les lois romaines ; et pour leur en faciliter l'usage, il ordonna qu'on fit un extrait du code théodosien. Son chancelier Anian (3) le publia dans la ville d'Aire, avec ses briéves interprétations, sous le titre de loi romaine.

L'Eglise jouit d'une profonde paix sous le règne de ce prince arien, et les évêques eurent la liberté de s'assembler au concile d'Agde, qui était de sa domination. Cette assemblée fut composée des métropolitains d'Arles, Bordeaux, Eauze, Bourges, Narbonne, Tours, et de plusieurs autres évêques du royaume de Toulouse, parmi lesquels on trouve ceux de la Novempopulanie, savoir : Clarus, évêque de la métropole d'Eauze, Gratian de Dax, Nicésius d'Auch, Suavis de Comminges, Galactoire de Béarn, Gratus d'Oloron, Vigilius de Lectoure, Glycérius de Conserans, Ingenuus, prêtre, député d'Aper, évêque de la cité de Bigorre (4), Polémius,

(1) On croit que saint Fauste était alors évêque de Tarbes. Durant la persécution, il fut exilé à Aire avec son disciple saint Lezer.

(2) Ce prince, d'après la tradition, aurait creusé le canal qui porte son nom et qui, dérivé de l'Adour près de Pouzac, arrose la partie orientale de la plaine de Tarbes et ramène ses eaux dans le même fleuve en delà de Rabastens.

(3) « C'est de lui, dit l'abbé Monlezun, que la ville d'Aignan (Gers), dont on lui attribue la fondation, a pris son nom. » *Histoire de la Gascogne*, t. I, p. 172.

(4) Le P. Sirmond rapporte le concile d'Agde à l'année 506. Les décrets en furent signés par 24 évêques des Gaules et par les délégués de 10 autres. Celui

prêtre, député de Sextilius, évêque de Bazas, Pierre, prêtre envoyé par Marcellus, évêque de la cité de Vicojulie, c'est-à-dire d'Aire. L'évêque des Voyates seul se trouve n'avoir ni assisté ni envoyé au concile.

CHAPITRE IV

LA BIGORRE APPARTIENT A CLOVIS, ROI DE FRANCE.

A QUI ELLE APPARTIENT SOUS SES ENFANTS ET LEURS SUCCESSEURS.

SECOND CONCILE DE MACON.

Après que Clovis eut remporté cette grande victoire près de Poitiers, où Alaric roi des Goths fut tué (507), il poursuivit ses conquêtes et soumit les neuf peuples jusqu'aux Pyrénées. Par cet heureux succès, la Bigorre fut incorporée dans le royaume de France. Clovis, après avoir donné des marques de sa valeur, fit éclater son zèle pour la religion catholique. Il convoqua le concile d'Orléans, pour délibérer sur les points de la discipline ecclésiastique qu'il proposa lui-même aux évêques assemblés. Parmi eux était Léonce, évêque d'Eauze, métropole des neuf peuples, avec d'autres prélats du royaume des Goths nouvellement conquis. Nébridius, évêque de Bigorre, y assista, selon le P. Labbe (1).

Clovis étant mort peu de temps après le concile, le royaume de France fut divisé entre ses quatre enfants : Théodoric ou Thierry, Childebert, Clodomir et Clotaire. La Bigorre fut dans le partage de Clodomir, roi d'Orléans, avec le reste de la Novempopulanie. Après son décès, elle fut en la dépendance de son frère Childebert,

de l'évêque de Bigorre a souscrit ainsi : « Ingenuus presbyter, missus a domino meo Apro, episcopo Bigorritanæ civitatis, subscripsi. » *Concilia antiqua Galliæ*, 1629, t. I, p. 160-174.

(1) Le P. Sirmond ne mentionne pas le nom de Nébridius. Dans sa collection (t. I, p. 177-184), ce concile porte la date de 511.

roi de Paris, sous lequel fut tenu le quatrième concile d'Orléans. Julien y assista et souscrivit en qualité d'évêque de la cité de Bigorre (1), avec Aspase, évêque de la métropole d'Eauze, Proculéien, évêque d'Auch, Cartérius, évêque de Dax et autres.

Clotaire, ayant succédé à ses trois frères, fut le maître en entier de la monarchie. Cette réunion, sur la tête d'un roi, ne fut pas de longue durée. Les quatre enfants de Clotaire partagèrent le royaume en autant de parties, après la mort de leur père, qui arriva deux ans après (562). Paris, qui comprenait la Novempopulanie avec d'autres provinces, échut à Caribert; la Bourgogne, conquise depuis peu, appartint à Gontran; Soissons à Chilpéric, et Metz à Sigebert.

Caribert, roi de Paris, étant mort à Blaye, où il fut enterré dans l'église Saint-Romain, il se forma une espèce de tétrarchie en France, et les trois frères partagèrent son royaume. Les villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn, Bigorre, furent la portion de Chilpéric. Son frère Sigebert avait épousé Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi d'Espagne. Peu de temps après, Chilpéric épousa Galsuinte, sœur de Brunehaut, et par les traités du mariage, il donna à cette princesse, avec d'autres biens, les villes et pays de Béarn et de Bigorre. Cette reine, qui avait l'estime de Chilpéric par sa modestie et par l'abandon qu'elle avait fait de l'arianisme, ne put résister aux artifices de Frédégonde, première femme ou maîtresse de son mari. Celle-ci avait tant de pouvoir sur l'esprit de Chilpéric, qu'elle lui persuada de la reprendre et de faire étrangler Galsuinte, recommandable par la sainteté de sa vie.

Les rois Gontran et Sigebert, ne pouvant supporter la cruauté de leur frère, ne voulurent plus le reconnaître pour roi. Pour venger un crime qui violait leurs liens les plus étroits, par un arrêt du roi Gontran et des seigneurs du conseil de France, les cités de Béarn, de Bigorre et autres, qui avaient été données à la

(1) « Julianus, episcopus civitatis Bigerricæ, consensi et subscripsi. » Ce concile, composé de 50 membres, fut réuni en 541. *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 260-269.

reine Galsuinte, furent adjugées à Brunehaut, sa sœur, pendant la vie de Chilpéric et de Sigebert. Chilpéric, malgré l'indignation de Gontran et de Sigebert, qui s'étaient déclarés ses ennemis, ne laissa pas de se maintenir, de faire une rude guerre et d'obtenir de grands progrès dans les provinces de ses frères. Il paraît qu'il était maître de la Novempopulanie, puisqu'il fit ordonner Nicésius évêque de Dax. Il envoya le duc Bladaste dans la Vasconie, pour réduire sous son obéissance les peuples situés au-delà des monts Pyrénées ; c'étaient les Vascons ou Gascons, originaires du pays qui entoure les deux cités de Pampelune et de Calahorra. Ils firent tant de résistance que le duc fut contraint de se retirer, après avoir perdu la plus grande partie de son armée. Il ne sera pas inutile de remarqner que cette guerre, que Bladaste fit contre les Gascons, ne regarde point, comme quelques historiens l'ont cru, les anciens Aquitains, ni les pays de Labourd, Basse-Navarre, Soule, Dax, Béarn ni Bigorre. Tous ces pays étaient soumis à la France.

Le roi Chilpéric mourut et laissa son fils, le jeune Clotaire, 2e du nom, âgé de quatre mois. Gontran le prit sous sa tutelle, et en même temps, il se saisit de l'entier royaume de Caribert, auquel Childebert, roi de Metz, fils de Sigebert, et le jeune Clotaire avaient leur part. Ce surcroît de puissance n'empêcha pas Gontran d'être troublé dans son règne. Gondovald, qui se prétendait fils de Clotaire Ier, gagna ceux d'Angoulême, de Périgord, de Toulouse et de Bordeaux, et se fit reconnaître roi. Gontran prit les armes pour arrêter sa témérité. Il fit un traité avec son neveu Childebert, roi de Metz, et envoya une puissante armée contre Gondovald. Ce rebelle sortit de Bordeaux, et, poursuivi par l'armée de Gontran, il se réfugia en désordre dans la ville de Comminges avec Sagittaire, qui en était évêque, et avec les ducs Mummole, Bladaste et Vaddon. La ville fut prise et saccagée par les Français, et il en coûta la vie à Gondovald, au duc Mummole et à l'évêque Sagittaire (585).

Après que Gontran eut pacifié son royaume par la défaite de ce nouveau roi, il travailla à rétablir la discipline ecclésiastique. Son dessein était d'assembler un concile de tous les évêques de France, dans la ville de Troyes en Champagne, sur les limites de

son royaume et de celui de Childebert. Mais, n'ayant pu réussir, il convoqua ceux de sa domination dans la ville de Mâcon. Plusieurs prélats de Gascogne y assistèrent : Laban, évêque d'Eauze, Fauste d'Auch, Oreste de Bazas, Rustique de Dax, Savin de Béarn ou Lescar, Rufin de Comminges, Lucérius d'Oloron et Amélius de la cité de Bigorre. Quoique la reine Brûnehaut eût la jouissance de la Bigorre, par arrêt du conseil de France, il paraît, par le préambule de ce concile, que la souveraineté en appartenait au roi Gontran. La souscription d'Amélius (1) montre aussi que la cité de Bigorre n'était pas connue sous le nom de Tarbes, dans le VIe siècle.

CHAPITRE V

GUERRE DES GASCONS. — ETABLISSEMENT DES DUCS DE GASCOGNE.

A peine les évêques des neuf peuples eurent commencé à faire observer les règlements du concile de Mâcon, que la plupart furent interrompus, dans les frontières, par la guerre des Gascons, qui se leva l'année suivante. Ils n'avaient pas oublié le dégât que l'armée française avait fait dans leurs terres, sous le duc Bladaste. Soutenus des forces des Cantabres, ils firent des irruptions par les montagnes de France, ils se jetèrent dans la campagne, ravagèrent les vignes, brûlèrent les maisons, enlevèrent des bestiaux et firent des prisonniers. Le duc Austrovalde courut sur eux, mais ce fut sans succès. Dans leur retraite, ils se cantonnèrent dans les vallées de Labourd, Bastan, Basse-Navarre et Soule. Les peuples conservent encore aujourd'hui la langue de ces Gascons espagnols, qu'on appelle Basques du mot Vasco, ainsi que les peuples qui y font maintenant leur habitation. Fortunat, écrivant à Galactoire,

(1) « Amelius, episcopus ecclesiæ Bigorritanæ, subscripsi. » A ce concile, tenu en 585, assistaient 45 évêques, 18 délégués et 3 évêques sans siège. *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 381-390.

établi comte de Bordeaux par le roi Gontran, fait mention du progrès que les Gascons avaient fait dans ce pays. Il lui souhaite, pour comble de bonheur, que de la dignité de comte il soit élevé à celle de duc, afin qu'il ait des forces en main pour défendre les villes de la frontière, pour donner la terreur aux Cantabres, arrêter les courses des Gascons et les chasser des postes qu'ils occupaient dans les provinces (a).

Il ne paraît pas que les progrès des Gascons se soient étendus jusqu'au pays de Bigorre. Mais nous devons remarquer que la Bigorre reçut quelque changement par le dernier traité entre les deux rois Childebert, roi de Metz, et Gontran, roi de France. Le premier demandait à Gontran, son oncle, la restitution de la part qui lui était échue du royaume de Caribert. Il fut arrêté que les villes de Bordeaux, Limoges, Béarn et Bigorre, appartiendraient à Gontran pendant toute sa vie, et qu'après son décès, elles reviendraient à Brunehaut ou à ses héritiers. Par cet accord, la Bigorre, qui appartenait pour l'utile à la reine Brunehaut, et à Gontran pour la souveraineté, fut remise pour le tout en la puissance du roi Gontran. Ce traité ne fut pas avantageux à Childéric le Saxon, qui avait été établi, par le roi Childebert, duc des villes de Bordeaux, Béarn et Bigorre. Ce gouverneur avait abusé de son autorité. Le roi Gontran ordonna de le faire mourir. Il eut l'adresse de se sauver dans la ville d'Auch, où les biens de sa femme étaient situés, et il y finit misérablement sa vie, suffoqué par un excès de vin.

Gontran étant mort sans postérité, Childebert, roi de Metz, devint le maître de la Bigorre et de tous les états, suivant leur dernier traité. Son règne fut très court, et après sa mort (594), son royaume fut partagé entre ses deux fils : Théodebert fut roi d'Austrasie, et Théodoric de Bourgogne. La Gascogne, et par conséquent la Bigorre, était de la domination de Théodoric. Il résolut d'attaquer les Gascons et de se venger contre eux dans les entrées des Pyrénées. Il appela à son secours son frère Théodebert, roi

(a) Cantaber ut timeat, Vasco vagus arma pavescat,
Atque Pyrenææ deserat Alpis opem.
Fortunat. l. x, carm. 22.

d'Austrasie. Les deux rois envoyèrent une puissante armée contre les Gascons et les rendirent tributaires. Ils établirent Génialis, duc de cette province, et il la gouverna avec modération. Les intérêts de chacun furent ménagés dans cette expédition. L'obéissance fut rendue au roi Théodoric, et les Gascons conservèrent le pays qu'ils avaient envahi dans la Novempopulanie.

Le duché de Genialis fut composé de Pampelune et du pays voisin avec les vallées de Soule, Basse-Navarre, Bastan et Labourd auxquelles on ajouta le gouvernement des cités d'Oloron, Bayonne, Dax, Aire, Béarn ou Lescar. L'établissement de ce duché des Gascons dans une partie de la Novempopulanie, donna lieu à la distinction des Gascons aquitains en deçà des monts et des Gascons espagnols au delà. Les peuples de la Bigorre n'étaient pas encore compris dans ce duché. Nous verrons dans la suite à quelle occasion ils en firent partie. Après la mort du roi Théodoric, Clotaire, second fils de Chilpéric, fut maître de toute la monarchie française et seigneur dominant du duché des Gascons aquitains.

La table suivante donne une idée plus nette des princes qui ont gouverné la Bigorre, depuis son union à la couronne de France, après la défaite des Goths par Clovis.

Clovis, roi de France depuis l'an . . . . 507.
où il vainquit Alaric, roi des Goths, jusqu'en . . . . . . 511.
Clodomir, roi d'Orléans, jusqu'en. . . . . 528.
Childebert 1er, roi de Paris. . . . . 559.
Clotaire 1er, roi de France . . . . 562.
Chilpéric, roi de Soissons et sa femme Galsuinte, et après le décès de Galsuinte, la reine Brunehaut sous Chilpéric . 584.
Gontran, roi de Bourgogne et Childebert, roi de Metz, son neveu, fils du roi Sigebert et de Brunehaut . . . . 594.
Childebert seul. 595.
Théodoric, roi de Bourgogne, son fils . . . . 612.
Clotaire II, roi de France . . . . 628.

CHAPITRE VI

CONTINUATION DE LA GUERRE DES GASCONS CONTRE LE ROI DAGOBERT ET SES SUCCESSEURS. — DES ROIS D'AQUITAINE. — DUCS ET COMTES DES GASCONS.

Après la mort de Clotaire II, son fils Dagobert lui succéda, et, dans la même année (628), il donna pour apanage à son frère Caribert le pays de Toulouse, le Quercy, l'Agenais, le Périgord, la Saintonge et tout ce qui est entre ces provinces et les monts Pyrénées, où la Bigorre est comprise. Ce prince établit son séjour à Toulouse, et il y régna pendant trois ans. Il mourut et son fils Childéric dans la même année. Dagobert reprit ses états.

Les Gascons le soupçonnèrent d'avoir fait mourir son neveu Chilpéric, et ce soupçon leur fut un prétexte de lui désobéir. Ils se mirent sous la conduite de leur duc Amand et ravagèrent le pays de la domination du roi, se confiant au secours qu'ils attendaient des Gascons d'Espagne. Cette révolte obligea Dagobert de dresser une puissante armée sous l'illustre Adoin (saint Ouen), qui marcha vers la Vasconie avec dix ducs et plusieurs comtes. Il poursuivit les Gascons qui s'étaient réfugiés dans les vallées, et les contraignit à demander la paix, en promettant de recevoir toutes les lois que Dagobert voudrait leur imposer. En effet, leurs seigneurs et notables allèrent à Clichy près de Paris, et, craignant la colère du roi, ils se jetèrent dans l'église de Saint-Denis, comme dans un asile assuré. Le roi leur pardonna. Ils jurèrent d'être fidèles à lui, à ses enfants et au royaume de France, et il leur permit de se retirer dans leur pays (1). Mais malgré leur serment, ils ne cessè-

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. I, ch. XXV. — L'abbé Duco dira en arrivant à l'année 1300 : « Jusqu'ici l'*Histoire de Bearn*, par M. de Marca, a été notre principal guide. » Mais il néglige de renvoyer aux divers passages

rent de remuer sous son règne, sous Clovis II (638-656), son fils et successeur, et sous Clotaire III, son petit-fils (656-670).

Ebroïn fut maire du palais de ce dernier, et après sa mort il fut enfermé dans un monastère avec Théodoric ou Thierry, son frère, successeur de Clotaire. Ebroïn trouva le moyen de sortir de la prison, de rétablir son roi Théodoric et de chasser les factieux de la cour de France. La Vasconie leur parut favorable à la sûreté de leur retraite et à former un parti contre Ebroïn. Ils se liguèrent avec Loup Ier, duc des Gascons, et engagèrent les cités de la Novempopulanie, qui jusqu'alors n'avaient pas été comprises dans le duché des Gascons, à prendre leur parti. C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui la Gascogne dont les limites sont renfermées entre l'Océan, les Pyrénées et la Garonne. Il faut pourtant en excepter Bordeaux, puisqu'elle était la capitale de la seconde Aquitaine, qui appartenait aux ducs de cette province. Par cette considération, la Bigorre suivit le sort de ses voisins rebelles, et malgré sa fidélité aux rois de France depuis la défaite d'Alaric, elle passa sous le gouvernement de Loup, duc de Gascogne, leur ennemi déclaré.

M. de Marca avoue qu'il serait très difficile de rapporter tous les ducs qui ont gouverné la Vasconie depuis l'établissement de ce duché. Voici ceux qu'il a trouvés : Génialis que Théodoric, roi de Bourgogne, établit l'an 602; Aighinan qui vivait en 626; Amand en 630 ; Loup Ier, du temps d'Ebroïn, maire du palais, environ l'an 670, qui augmenta le duché des autres cités de la Novempopulanie; Loup II, vers lequel Hunald, duc d'Aquitaine, se retira, après avoir été vaincu par Charlemagne en 769; d'où l'on doit conclure, selon le même historien, qu'une portion et ensuite toute la Gascogne a été gouvernée par des ducs particuliers, qui étaient distincts et séparés de ceux d'Aquitaine.

Quoique la Gascogne fût gouvernée par un duc particulier, elle fournissait du secours aux ducs d'Aquitaine. C'est ce que Frédégaire rapporte sur l'année 766, où il dit que le duc de Waifer,

qu'il analyse. Ces indications seront suppléées et elles permettront de comparer facilement le récit des deux historiens.

voulant combattre le roi Pépin, avait rétabli son armée par le moyen des Gascons de delà la Garonne ; et sur l'année 767, il dit que Waifer, ayant été défait, s'approcha de la Gascogne, et qu'il y reçut le serment de fidélité des Gascons pour lui et ses enfants Charles et Carloman.

Nous avons dit que, l'an 769, Hunald, duc d'Aquitaine, poursuivi par Charlemagne, se retira chez Loup II, duc de Gascogne. Le roi envoya le lui demander avec menace d'entrer dans son pays s'il n'obéissait. Loup intimidé lui remit Hunald et sa femme, et reconnut relever son duché de la couronne. C'est ce qui a fait dire à Eginhard, dans la vie de Charlemagne, que ce prince conquit l'Aquitaine et la Gascogne. Cette province fut fidèle dans son obéissance ; car il ne faut pas attribuer aux Gascons l'attaque que quelques-uns d'eux firent au passage de Roncevaux en 778, puisqu'il est certain que les montagnards, tant du côté des Navarrais que des Basques, furent les seuls auteurs de cette hostilité, pour se venger du dégât que les troupes de Charlemagne leur avaient fait en passant (1).

Après que cet empereur eut soumis l'Espagne, il donna à son fils Louis l'Aquitaine à titre de royaume ; elle comprenait la Gascogne, la Navarre et l'Aragon. Ce fut en 781. Ce jeune prince gouverna les nouveaux états par les lois que son père leur avait données, jusqu'à l'an 814, où il prit possession du royaume de France, après la mort de Charlemagne. L'éloignement donna lieu à plusieurs mouvements qui occasionnèrent un pouvoir tyrannique de la part des ducs et des comtes, qui exerçaient, chacun selon son rang, l'autorité royale. Les ducs reconnaissaient le roi pour leur souverain et le servaient à la guerre lorsqu'il l'ordonnait. Les comtes gouvernaient les cités du duché sous l'autorité du duc, et avaient l'administration de la justice, de la police et des finances. Il y avait

(1) Le val de Roncevaux est situé dans la Navarre espagnole. C'est là qu'eut lieu le célèbre désastre, le 15 du mois d'août. Cf. *La Chanson de Roland*, texte critique, traduction et commentaire par Léon Gautier, 1875, p. VI et 390. — La légende bigorraise veut que le paladin Roland ait visité l'abbaye de Saint-Savin et traversé nos Pyrénées. Il aurait ouvert, d'un coup de sa Durandal, la brèche qui porte son nom, à l'ouest des Tours du Marboré.

pourtant, dans l'étendue du royaume, des comtes qui avaient le commandement des armées et de la justice, sans relever d'aucun duc de Gascogne. On peut donc supposer, sur ce plan, que le duc de Gascogne avait sous lui les comtés de Bigorre, de Comminges, de Fezensac, de Lectoure, de Bazas et le comté particulier des Gascons, qui comprenait les cités de Béarn, Oloron, Dax, Aire et Labourd ou Bayonne (1).

CHAPITRE VII

DU RÈGNE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE. — ENECO, COMTE DE BIGORRE, ÉLU PREMIER ROI DE NAVARRE.

Le règne de Louis le Débonnaire (814-840) ne fut pas si heureux que celui de Charlemagne. La grande étendue de ses états et sa propre faiblesse ébranlèrent son autorité. Les Sarrasins firent des progrès en Espagne. Les Navarrais, se voyant abandonnés par Louis le Débonnaire, se crurent en droit d'élire un roi qui pût les défendre contre les Sarrasins. Leur choix tomba sur Eneco, comte de Bigorre (vers 829). Il était surnommé Arista ou Arriscat, c'est-à-dire le hardi. Il fut sans doute préféré à cause de ses alliances en Gascogne, dont les Navarrais pouvaient espérer de puissants secours. La jalousie qui règne parmi les nations entières, comme parmi les particuliers, a engagé les auteurs modernes espagnols à ne pouvoir convenir que ce comte de Bigorre, qui les délivra de l'oppression des Sarrasins, ait été le premier roi de Navarre. Ils ont supposé que six rois avaient régné en Navarre avant le comte Eneco. Mais cette imagination est si solidement détruite par M. de Marca que nous croyons pouvoir nous dispenser de redire ce qui est si bien établi par cet illustre auteur (2).

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. I, ch. XXVII.

(2) Marca, *Histoire de Bearn*, l. II, ch. X et XII.

Eneco, que les Espagnols nomment Inigo, comte de Bigorre (1), fut donc élu roi de Navarre. Il était gouverneur de la frontière qui est dans les monts Pyrénées, entre la Bigorre et la ville de Huesca, et qui a vingt lieues d'étendue. Ce gouvernement était quelques années auparavant possédé par le comte Aureolus. Eneco fut oint et couronné dans le monastère de Saint-Victorien, situé dans les montagnes de Sobrarve, qui sont à l'opposite de celles d'Aure et de Lavedan en Bigorre. Les conditions de cette élection furent arrêtées entre les peuples de ce nouveau roi. Il fut convenu qu'il jurerait, préalablement à toute chose, de les conserver dans leurs droits et d'améliorer leurs fors, qu'il partagerait la terre avec les habitants originaires, tant avec les riches qu'avec les chevaliers et les gentilshommes, que nul roi ne pourrait tenir cour ni jugement sans le conseil de ses sujets naturels, ni faire guerre, paix ou trêve, avec aucun prince, ni résoudre les affaires d'importance sans le consentement de douze riches hommes ou de douze des plus sages de la terre. Dans le temps que ces peuples n'avaient point de roi, ils délibérèrent de recourir au pape, aux Lombards et aux Français, pour tirer de leurs lois ce qu'il y avait de meilleur. De là on peut juger qu'ils ne manquèrent pas, dans cette occasion, de prendre les plus justes mesures. pour conserver le bon ordre dans le royaume qu'ils venaient d'établir.

Eneco Arista donna, bientôt après son élection, des preuves de son courage. Soutenu par les armes des Gascons, il reprit la ville de Pampelune sur les Sarrasins, et délivra les Navarrais de la puissance d'Abulas, roi de Cordoue, qui les faisait gémir depuis que le roi de France les avait abandonnés. Il régna environ vingt ans. Il ordonna, en mourant, que son royaume serait héréditaire aux enfants mâles et, à leur défaut, aux filles. Il laissa deux fils, dont est descendue une heureuse postérité, qui a porté la couronne de Navarre pendant près de trois siècles, jusqu'à la mort de Sanche, 7e du nom, qui arriva en 1234 (2).

(1) Donat, prédécesseur d'Eneco, est cité comme le premier comte héréditaire de la Bigorre. Il reçut ce titre de Louis le Débonnaire en 819.

(2) On peut voir le tableau de la descendance d'Eneco dans Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. I, p. 131-135.

CHAPITRE VIII

ENECO CÈDE LA BIGORRE A DATO DONAT, SOUS L'HOMMAGE A LA COURONNE DE NAVARRE. — LE COMTE RAYMOND RÉTABLIT L'ABBAYE DE SAINT-SAVIN. — PASCAL DE CETTE ABBAYE. — VIE DE SAINT SAVIN.

Nous venons de voir qu'Eneco Arista et sa postérité subsistèrent sur le trône de Navarre, mais il n'est pas également certain qu'il ait conservé le comté de Bigorre. L'opinion la plus vraisemblable est qu'Eneco se contenta de sa nouvelle couronne, qu'il mit Dato Donat (1) en possession de la Bigorre qu'il n'était plus à portée de garder, qu'il en réserva la foi et l'hommage à la couronne de Navarre, pour la tenir en arrière-fief du roi de France. Et en effet, on voit que Sanche le Grand transporta cet hommage avec le royaume d'Aragon à son fils Ramire. Toutes ces raisons ont fait croire que Dato Donat possédait le comté de Bigorre du temps de Charles le Chauve. Sous ce règne (840-877), les Normands faisaient de grands ravages en France. Ils manquèrent leur entreprise sur Bordeaux, mais ils ruinèrent Bazas, la ville de Sotia qui est Aire, Lectoure, Dax et Tarbes. Ils portèrent leur fureur jusqu'aux Pyrénées, dans les montagnes de Lavedan, où ils détruisirent l'ancien monastère de Saint-Savin (2). Dato Donat eut pour successeur Loup Donat dont les actions nous sont inconnues, ainsi que la postérité pendant près d'un siècle entier. Après cette interruption, on voit la Bigorre possédée par Raymond 1er (environ de 940 à 960).

Ce comte fut recommandable par sa piété et ses libéralités.

(1) Dato Donat était le frère d'Eneco.

(2) Un fort ou palais romain, appelé *Palatium Æmilianum*, occupait avant l'abbaye le site de Saint-Savin. Il fut détruit par les Maures durant le VIIIe siècle. Charlemagne fit bâtir, sur le même emplacement, un premier

Affligé des maux que les Normands avaient faits dans son pays, il travailla à les réparer. Le monastère de Saint-Savin fut le principal objet de son zèle. Il fut secondé par Anermans et Anérils, vicomtes de Lavedan. Ils donnèrent plusieurs rentes pour assembler des moines de l'ordre de Saint-Benoît, sous le gouvernement de l'abbé Enecus, personnage de grande sainteté. La charte de cette première donation est perdue. Mais en l'an 945, il en fit une seconde qu'il destina à la subsistance des religieux, sous la conduite d'un abbé, dans le lieu où il était notoire que le corps de saint Savin reposait. Il leur donna la vallée de Cauterets (1), à la charge d'y bâtir une église sous l'invocation de saint Martin, et d'y tenir en état des logements pour les bains qu'on y pratiquait de ce temps-là. Il ordonna que si l'on prenait un cerf ou un sanglier dans cette vallée ou dans l'étendue du pascal de Saint-Savin, on en porterait un quartier ou une épaule au monastère. Le comte leur donna le beurre qu'il prenait, avec les amendes et les autres droits de justice qui lui appartenaient. Il ordonna à son vicaire ou viguier de les porter sur l'autel de Saint-Savin. Cette donation fut confirmée par les vassaux du comte et acceptée par l'abbé Bernard, l'an 945. Il donna en 947 deux casals au lieu de Biser (2).

Il est à propos de dire qu'on appelle pascal de Saint-Savin, l'étendue des huit paroisses qui sont : Lau, Casted, Balagnas,

monastère destiné à recevoir les moines qui avaient été dispersés par l'invasion des Sarrasins. C'est ce monastère qui fut ruiné à son tour par les Normands vers 843. Cf. Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 232-235.

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan*, publié par Charles Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, 48 pages in-8°, 1880. Cette publication contient les titres par lesquels diverses donations furent faites au monastère de Saint-Savin depuis la seconde fondation de Raymond, en 945, jusqu'à l'année 1175.

(2) Biser, aujourd'hui Vier, dans le canton d'Argelès. D'après le texte de la charte (*Cartulaire*, p. 15), le casal paraît signifier une métairie. Sur les autres sens de ce mot, V. le *Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 108-117.

Arcizans, Adast, Uz, Nestalas et Soulom. Elles étaient obligées, de toute ancienneté, de recevoir le baptême, d'enterrer leurs morts et de communier dans l'église de Saint-Savin, les jours de Noël, Pâques et Pentecôte. C'est cette obligation qui leur donna le nom de pascal. Elles étaient aussi tenues d'assister aux offices de l'église, les jours de la Purification, des Rameaux, du Vendredi-Saint, de la Nativité de saint Jean, de l'Assomption, de la Toussaint et des Morts (1). Le motif, qui fit accorder ce privilège à l'église de cette abbaye, fut, dans le désir des évêques et des comtes de Bigorre, de favoriser et d'honorer ce saint lieu, en lui faisant part d'un droit qui était anciennement réservé aux églises cathédrales.

Après avoir parlé du monastère de Saint-Savin, il est à propos de rapporter ce qu'on a recueilli de la vie de ce saint solitaire dans les monuments de cette abbaye. Savin naquit à Barcelone, capitale de la Catalogne. Sa mère prit dans son bas âge le soin de son éducation. Il alla ensuite à Poitiers, pour voir son père (2) Hentilius, qui était comte et gouverneur de cette province. Il usait modestement de la maison et de l'équipage que son père lui avait donnés, et distribuait le surplus aux pauvres. Il avait un frère jumeau à qui il inspira d'embrasser la vie monastique. Sa mère en fut si affligée, qu'elle chargea Savin de retirer son frère du monastère de Saint-Martin de Tours, où il s'était jeté. Mais, bien loin de servir la tendresse de sa mère, il s'enferma lui-même dans le même cloître. Il y demeura trois ans et y prit tellement le goût de la solitude, qu'il alla dans les Pyrénées chercher un désert. Il arriva à la cité de Bigorre. Il y trouva l'abbé Forminius qui le mena dans les recoins les plus cachés des montagnes. Il fixa sa demeure sur

(1) Charles Durier, *Cartulaire de Saint-Savin*, p. 11-13.

(2) Le comte de Poitiers n'était pas le père, mais l'oncle de Savin. Il lui confia l'éducation de son enfant. Celui-ci, touché des leçons d'un tel maître, quitta le monde et entra dans le monastère de Ligugé. Loin de chercher à l'en retirer, le précepteur ne tarda pas à l'y rejoindre et les deux cousins firent ensemble la profession religieuse. *Acta Sanctorum*, 1866, t. LII, p. 1002-1006. — Cf. *Vie de saint Savin*, anachorète du Lavedan par J[h] Abbadie, curé de la paroisse de Saint-Savin, opuscule de 48 pages, 1857.

un rocher escarpé (1), d'où découlait une petite source d'eau qui tarissait en été. Il avait pour compagnon le diacre Julien avec qui il allait partager sa peine de suppléer à la disette de leur fontaine. Julien étant tombé malade, l'abbé Forminius lui substitua le diacre Sylvain. Ils bâtirent une petite cabane de sept pieds de longueur et de cinq de largeur, dans un fonds qui appartenait à Chromatius. Celui-ci souffrait impatiemment l'établissement des deux solitaires. Son inquiétude exerça leur douceur. Savin habita environ treize années dans cet antre. Il désira avant sa mort de recevoir la bénédiction de l'abbé Forminius, mais celui-ci ne put lui donner cette satisfaction. Le saint mourut et son intercession a opéré plusieurs miracles pendant sa vie et après sa mort. La dévotion des peuples et celle des seigneurs du pays ont honoré sa mémoire (2).

CHAPITRE IX

DES COMTES LOUIS ET ARNAUD.

Le comte Raymond laissa deux enfants : Louis et Arnaud. Louis gratifia de ses bienfaits le monastère de Saint-Savin dont son père avait réparé les ruines. Il lui accorda conjointement avec le

(1) Appelé Pouey-Aspé, au-dessus du village de Saint-Savin et en face de l'ermitage de saint Orens, près de Villelongue.

(2) L'église actuelle de Saint-Savin, d'après les caractères de son architecture, n'a dû être terminée qu'au XII[e] siècle. Le tombeau du saint est conservé au fond de l'abside principale. A l'entrée, deux tableaux, divisés en compartiments et accompagnés d'autant d'inscriptions, représentent les scènes les plus mémorables de sa vie. Un autre tombeau se remarque dans le transept méridional ; ce serait, d'après la tradition, celui du comte Raymond. Le transept opposé communique, par la sacristie, à l'ancienne salle capitulaire, la seule partie du cloître qui ait échappé à la destruction. Cf. Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 243-275.

vicomte de Lavedan l'exemption de toute redevance servile. Il aliéna à l'abbé Garcias toute la juridiction du village de Souin. Son frère Arnaud lui succéda au comté. L'histoire ne fournit rien, sur le comte Arnaud, que le consentement qu'il donna aux évêques et aux comtes de Gascogne à la fondation que Guillaume Sanche, duc des Gascons, fit de l'abbaye de Saint-Sever (1), cap de Gascogne, sous la règle de saint Benoît. Le comte Arnaud laissa une fille nommée Richarde, qui fut héritière du comté de Bigorre.

CHAPITRE X

DE GARCIE ARNAUD D'ASTARAC, COMTE DE BIGORRE PAR SON MARIAGE AVEC RICHARDE. — FONDATION DE L'ABBAYE DE SAINT-PÉ.

Garcie Arnaud, fils d'Arnaud II, comte d'Astarac, et petit-fils d'Arnaud Ier, surnommé Nonné, frère de Guillaume, comte d'Astarac, et de Bernard, comte de Pardiac, signa la charte par laquelle Guillaume, comte d'Astarac, donna le monastère de Pessan à celui de Simorre en 983. Il fut depuis comte de Bigorre (2) par son mariage avec la comtesse Richarde, avant l'an 1032. Sanche Guillaume, prince et duc de Gascogne, voulant rendre grâces à Dieu de la guérison qu'il avait obtenue d'une maladie dangereuse, alla au pied des Pyrénées, dans la paroisse de Saint-Hilaire de Lassun, où la toute-puissance de Dieu opérait des miracles. Il y fonda un

(1) Il s'agit de Saint-Sever sur l'Adour, dans les Landes. Deux motifs expliquent son titre de « cap de Gascogne » : elle était la résidence des comtes de la province et « la tête de la frontière » du côté du Béarn. Marca, *Histoire de Bearn*, l. III, ch. VIII.

(2) Les auteurs sont en désaccord sur le nom, l'ordre et la filiation des comtes de Bigorre. Ces doutes viennent et de l'incertitude des dates et de la rareté des documents. V. les principales opinions dans les *Essais historiques* de Davezac-Macaya, t. I, p. 142-156.

monastère des religieux de Saint-Benoît, en l'honneur de saint Pierre, et les dota des territoires de Lassun, de Générès et d'autres biens considérables. On l'a depuis appelé Saint-Pé ou Saint-Pierre-de-Générès. Raymond Guillaume de Bénac et Arnaud Raymond de Bas (Coarraze) en Béarn, pour favoriser les pieuses intentions du duc, lui cédèrent les terres allodiales qu'ils possédaient dans ce quartier. Le duc donna en échange au seigneur de Bénac quatre chevaux à son choix et sa cuirasse. Le seigneur de Bas fut dédommagé par la riche maison de Séméac en Bigorre. La terre de Bas fut affranchie et ces deux seigneurs eurent le privilège de ne pouvoir être contraints à faire la guerre par devoir. Centulle, vicomte de Béarn, avait aussi contribué au projet du duc en cédant la terre de Lassun ; il en fut indemnisé.

Le duc Sanche accorda plusieurs exemptions et privilèges à sa nouvelle fondation ; et, pour entretenir la régularité dans cette sainte maison, il jeta les yeux sur les retraites voisines. L'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan en Bigorre était alors en grande réputation. Il choisit Arsius, qui en était abbé et recommandable par la sainteté de sa vie, et lui remit le nouveau monastère de Saint-Pé-de-Générès. La piété du duc était aussi prudente que libérale, et comme il savait que des religieux, appliqués sans cesse à la considération des biens éternels, devaient être tranquilles et à l'abri des insultes du dehors, il engagea les comtes, vicomtes et seigneurs qui étaient à sa suite, de promettre par un serment solennel de protéger à l'avenir le nouveau monastère. Parmi ceux qui composaient cette célèbre assemblée, il eut une attention singulière à intéresser dans ses vues Garcie Arnaud, comte de Bigorre, et Centulle, vicomte de Béarn. Comme le monastère était situé en partie dans les terres de l'un et de l'autre, il les déclara protecteurs et conservateurs des droits et des honneurs de Saint-Pierre.

Plusieurs évêques de Gascogne furent présents à cet acte avec Arsius, abbé de Saint-Sever-de-Rustan. Les noms des seigneurs qui y assistèrent sont dans cet ordre : Garcie Arnaud comte de Bigorre, Bernard comte d'Armagnac, Aymeric comte de Fezensac, Bernard comte de Pardiac, Centulle Gaston vicomte de Béarn, Fort vicomte de Lavedan et ses deux fils Garcias et Guillaume, Guillaume Dat vicomte de Labarthe, Guillaume Odon vicomte

de Montaner, Raymond Guillaume de Bénac et Arnaud Raymond de Bas, Guillaume Garcias Courte épée, en latin *Curta spata*, Arnaud surnommé l'Ours, Guillaume Loup vicomte de Marsan et Arnaud vicomte de Dax, Arnaud d'Aure, Bernard Raymond de Lamothe, Galin d'Oriac, Sanche Aner de Gazost, Arnaud de Lignac, Garcias Donat d'Orbiac, Dat Ariol de Montagnac, Fort Aner d'Asson, Guillaume Loup de Préchac, Fort Guillaume d'Avezac, Garcias Fort d'Arras et plusieurs autres.

Le duc donna à l'abbaye vingt-cinq vases d'argent, sa table honnêtement ornée d'argenterie, deux chandeliers d'ivoire et deux d'argent, avec des habits sacerdotaux, une petite croix d'or et deux d'argent. Il fit aussi don de ses armes dorées, de son bouclier et de sa lance. Il offrit sur l'autel sa ceinture d'argent. Il donna sa maison seigneuriale de Saint-Castin et d'autres biens (1).

Après que la fondation de Saint-Pé fut consommée, le duc Sanche voulut terminer les différends au sujet des limites du comté de Gascogne et de celui de Bigorre, à qui l'évêque de Lescar en avait fait ses plaintes. Garcie Arnaud alla sur les lieux avec le duc Sanche, et en présence des évêques et barons de Lescar et de Bigorre, on établit les bornes à Moncaup et à Rieulettes. Suivant le martyrologe de Saint-Sever, cap de Gascogne, le duc Sanche mourut le 4e des nones d'octobre de l'an 1032. Garcie Arnaud ne se contenta pas du titre qu'on lui avait donné de protecteur du monastère de Saint-Pé ; il lui fit don de la troisième partie des droits qu'il avait sur le marché de Lourdes et de quelques terres qu'il avait dans le lieu d'Adé. Fort Aner, vicomte de Lavedan, confirma cette donation avec serment qu'il ne prétendrait rien, pour raison de son vicomté, sur les biens donnés par le comte Garcie Arnaud qui fit aussi du bien au monastère de Saint-Savin.

(1) La charte de fondation, qui est ici résumée, et d'autres documents, se rapportant à l'historique de l'abbaye, ont été publiés dans les *Annuaires* du petit séminaire de Saint-Pé, de 1880 à 1883. Bascle de Lagrèze en a écrit la monographie dans l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 295-316.

CHAPITRE XI

DU COMTE BERNARD ROGER; DE GARSENDE, SA FEMME, ET DE LEUR FILLE ERMESENDE, MARIÉE AVEC RAMIRE, Ier ROI D'ARAGON.

Bernard Roger succéda au comte Garcie Arnaud, son père. Une charte du monastère de Saint-Savin marque qu'il en confirma les exemptions avec les vicomtes de Lavedan, Guilhem Fort et Raymond Garcia, son neveu, en considération de l'abbé Arnaud, fils de Guillaume Fort, vicomte de Lavedan. Ce comte fut marié avec la comtesse Garsende. Ils eurent une fille, nommée Ermesende, et, après son baptême, Gilberge, qui fut mariée à Ramire, premier roi d'Aragon, fils naturel de Sanche le Grand, roi de Navarre. Ce prince lui fit des dons en faveur des noces, suivant la coutume du pays, à cause, dit le contrat, « de l'amour qu'il lui portait et de sa beauté. » Cette coutume était l'usage, introduit en Espagne par les lois des Goths, de donner à la femme, sur les biens du mari, un douaire, qui ne pouvait néanmoins excéder la dixième partie de ses biens. La femme pouvait disposer de ce don, si elle n'avait point d'enfants; et si elle mourait sans tester, le don retournait au mari. Le roi Ramire donna donc à titre de dot à la fille de Bernard Roger, comte de Bigorre, les châteaux, terres et domaines d'Athenés, de Sevesque, de Lobère, d'Aries, de Forsecastet et la vallée de Téna avec ses dépendances. Gilberge fut conduite, en Aragon, au roi son époux par Richard, évêque de Bigorre, et par les vicomtes de Lavedan, Garcie Fort et Guilhem Fort, qualifiés frères utérins dans l'acte (1).

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. III.

CHAPITRE XII

DU COMTE BERNARD II QUI SOUMET LE COMTÉ A L'ÉGLISE DU PUY. SIÈGE FABULEUX DE LOURDES.

Après la mort de Bernard Roger, son fils Bernard II lui succéda. La comtesse Clémence fut son épouse. L'an 1062, il alla visiter l'église Notre-Dame du Puy, en Vélay. Il mit sa personne et son comté sous la protection de la Vierge, s'obligea, pour lui et ses successeurs comtes, de payer tous les ans à cette église une rente annuelle de soixante sols morlaas, qu'il devait faire porter au corps du chapitre (1). Comme cet acte de piété causa dans la suite de grands troubles, et qu'il occasionna même que la postérité du comte Bernard fut longtemps dépouillée de son patrimoine, il faut observer qu'il ne contracta ces engagements que comme un don de piété et de religion : *donativum pietatis et religionis gratia peractum*. Ce sont les propres termes de la charte. La comtesse, son épouse, confirma cette libéralité, et elle fut approuvée par

(1) « La charte (de Bernard II) ni les annales de Bigorre ne nous informent pas si ce fameux pèlerinage et la consécration du comté à Notre-Dame du Puy s'accomplirent à l'insu ou sur les sollicitations de l'évêque de Tarbes, mais il est permis de conjecturer que le pieux comte, avant de s'engager dans une semblable démarche, eut soin de s'assurer de l'assentiment du prélat Héraclius, son parent. Mais ce qu'on sait par ailleurs, c'est que l'évêque et ses successeurs confirmèrent la consécration à la Mère de Dieu de tout le pays de Bigorre : car ce fut alors que la cathédrale et tout le diocèse lui furent consacrés, et encore aujourd'hui elle en est la glorieuse Patronne. » *Notice*, anonyme et manuscrite, *sur les évêques de Turbes.*

l'assistance de Bernard de Bazillac et de Guillaume d'Aster, deux des plus considérables vassaux du comte (1).

A ce sujet, M. de Marca traite judicieusement de fable la narration qui est au trésor de Pau, dans un parchemin intitulé : Les Fors de Bigorre. Il y est dit que, Charlemagne ayant assiégé le château de Mirambel, depuis nommé Lourdes, Mirat, qui en était le seigneur et qui le défendait, y fit une si vigoureuse et si longue résistance, que ce conquérant commençait à se repentir de l'avoir attaqué. Dans ce temps-là, un aigle porta un grand poisson en vie à l'endroit le plus haut du château. Mirat envoya le poisson à Charlemagne et lui fit dire qu'il pouvait juger, par cet envoi, qu'il ne manquait pas de poissons. Le roi en fût irrité. Mais l'évêque du Puy, qui était instruit de tout ce qui se passait, le rassura en lui promettant l'entremise de la Vierge. Il alla du consentement du roi conférer avec Mirat. Il lui proposa de se rendre à la sainte Vierge, s'il ne voulait pas se rendre à l'empereur. Il accepta la proposition et donna à l'évêque une poignée de foin, pour tenir

(1) L'acte par lequel Bernard II consacra son comté à Notre-Dame du Puy est un des faits les plus mémorables de l'histoire de la Bigorre. A cause de son importance, soit religieuse, soit politique, nous reproduisons intégralement le texte de cette consécration :

« Mundi ruinis crebrescentibus, plurimis quoque hominum potiùs transitoriis commerciis quàm perpetuis inhærentibus, coegit me valdè humanitas meæ fragilitatis, ut non pertractaret ultimum inevitabilis mei obitûs diem, verùm etiàm præsentem, quoàd vixero meî meorumque utilitatem. Hàc ergo sententiâ nec irrationabiliter suffultus, non meis meritis sed misericordiâ Christi præveniente, Bigorrensis comitatûs, ab ipso auctore Deo qui cuncta disponit regna mundi, comes præelectus, hoc perutile negotium tractavi : ut me et omnem præmissum comitatum omnipotenti Deo committerem, et almæ Mariæ virginis tutelæ ac defensioni me atque omnia mea commendarem. Dominicæ ergo incarnationis M.°LXII.° anno, Petro episcopo Aniciensi ecclesiæ præsidente, ego Bernardus, Bigorrensis comes egregius, adveni prædictam ecclesiam, gratiâ orationis, imploratum suffragia pro salute animæ meæ et corporis. Ergo convocatis canonicis commisi me eorum orationibus assiduis, ac devovi me et omnem comitatum Aniciensi ecclesiæ, sub honore sanctæ et intemeratæ

lieu de reconnaissance. La même narration ajoute que cette redevance fut changée, par le comte Centulle, pour la rente de soixante sols morlaas (1).

Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, qui prenait le titre de comte des Gascons, eut la même dévotion pour la protection de

virginis Mariæ consecratæ, quatenùs regina cœli et mundi domina, solamen miserorum ac peccatorum venia, protegat, defendat et muniat me famulum suum necnon et omnia mihi subdita; eâ scilicet lege ac perpetuo tenore, ut quamdiù mihi vitam concesserit omnipotens Deus, LX solidos pro salute ac tuitione meâ offeram Aniciensi ecclesiæ, eosque vel deferam vel deferri faciam in capitulo fratribus meis canonicis. Nec solùm ego, sed et omnis posteritas mea hunc servet tenorem, quasi debitum censum præscriptos LX solidos offerat in perpetuam mei commemorationem. Ut autem hoc donativum, pietatis ac religionis gratiâ peractum, stabile permaneat atque firmum, ego Bernardus Bigorrensis comes, et uxor mea Clementia comitissa, hanc scripturam pro testimonio donationis fieri rogavimus, ac propriis manibus stabilem atque inviolabilem esse decrevimus. Quod si quis, vel nos, vel posteritas nostra, vel aliquis post obitum nostrum præsidens honori quem mihi Deus concessit, hanc donationem temerare vel violare molitus fuerit, omni subjaceat anathemati, ac perpetuâ maledictione, donec ex præsumptione cœptâ Deo et beatæ Mariæ virgini satisfaciat, et canonicorum congregationi. Signum Bernardi de Baseliaco. Signum Guilhermi de Aster. Signum Arnaldi-Guilhermi. » Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. III.

(1) « Il faudrait, dit Marca (*Histoire de Bearn*, l. IX, ch. III), avoir un bon estomac pour digérer toutes ces faiblesses, qui ont été forgées pour autoriser la supériorité de l'Eglise du Puy sur le comté de Bigorre, en rapportant l'origine de cette dépendance à Charlemagne. » Bascle de Lagrèze attribue cette légende à un moine anglais nommé Marfin, qui agissait dans l'intérêt du roi d'Angleterre ; mais il ne la croit pas dénuée de tout fondement historique. Il s'applique à réfuter les objections de Marca, et il invoque en sa faveur la consécration même de Bernard, qu'un antique souvenir devait rendre dévot à N.-D. du Puy, et les armes de la ville de Lourdes, qui portait « de gueules à trois tours d'or, maçonnées de sable, sur un roc d'argent ; celle du milieu, plus élevée, surmontée d'un aigle de sable éployé, membré d'or, tenant au bec une truite d'argent. » *Histoire de Lourdes*, le Château et la Grotte, 1877, p. 120-129.

la sainte Vierge. Dans la charte qui est dans l'église d'Auch, on voit que c'est à l'imitation de Bernard, comte de Bigorre, qu'il soumet son comté à Notre-Dame d'Auch.

Le cartulaire de Saint-Pé rend témoignage au sage et ferme gouvernement du comte Bernard. Odon de Bénac, puissant chevalier, voulait revenir sur les biens que Guillaume Raymond, son auteur, avait cédés au monastère de Saint-Pé ; il avait d'ailleurs commis félonie avec le comte. Héraclius, évêque de Bigorre, fut le médiateur. Le comte lui pardonna à condition qu'il confirmât le don aux religieux de Saint-Pé, et, en cas de contravention, il fut convenu qu'il perdrait tout son droit dans ses terres d'Averan et d'Aribefreyte (Hibarette).

CHAPITRE XIII

DE BÉATRIX, NÉE COMTESSE DE BIGORRE, MARIÉE AVEC CENTULLE, VICOMTE DE BÉARN, QUI SOUMET L'ÉGLISE DE SAINT-PÉ A L'ÉVÊQUE DE TARBES ET UNIT CELLE DE SAINT-SAVIN A SAINT-VICTOR DE MARSEILLE ; IL REND HOMMAGE AU ROI D'ARAGON. — TRIBUT DES LAVEDANOIS AUX ASPOIS.— CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-PÉ.

Du mariage de Bernard, comte de Bigorre, avec Clémence, naquit Béatrix, laquelle, après la mort de son père, fut mariée avec Centulle, vicomte de Béarn et d'Oloron. Il avait auparavant épousé Gisla sa parente. Le pape Grégoire VII l'avertit du scandale que son mariage causait, et lui donna pour commissaires Amat, évêque d'Oloron, légat du Saint-Siège, et Bernard, abbé de Marseille, qui prononcèrent la sentence de dissolution du mariage (*a*). Ponce, évêque de Bigorre, lui procura la seconde alliance avec Béatrix, comtesse de Bigorre. En reconnaissance, Centulle transféra

(*a*) Greg. VII, lib. IX, ep. 20.

l'abbaye de Saint-Pé de l'évêché de Lescar, où elle était originairement, dans celui de Tarbes; ce qui a formé longtemps des contestations sans fruit de la part des évêques de Lescar. Le comte Centulle fit la guerre contre Sanche, vicomte de Labarthe, qui enfin se mit à sa merci avec Aymeri de Labarthe, son frère, lui jura fidélité sur l'autel de Saint-Pé, et lui promit de subir jugement devant lui ou ses successeurs, pour les fiefs de Bigorre, dans Castelbajac, Mauvesin, ou en tel lieu qu'on jugerait à propos. Pour la sûreté de ce traité, le vicomte donna treize otages.

Il arriva de son temps qu'un gentilhomme, nommé Raymond de Bartrès, ordonna en mourant à sa femme de faire enterrer son corps dans l'église de Saint-Pé. Les religieux, appelés par ses parents, se rendirent au village de Ludux (Loubajac) avec l'appareil funèbre. Ils y firent l'office pendant la nuit. Mais le lendemain, comme ils se disposaient à lever le corps, Bernard d'Azereix, archidiacre, survint à main armée, et malgré les oppositions des religieux, il enleva le cadavre. L'évêque attendait sur la place du marché de Lourdes, et le fit conduire à la cathédrale. La plainte de cet attentat fut portée à Guillaume Bernard, archevêque d'Auch, et au comte Centulle. Le comte ordonna en 1083, après le retour d'Amat, évêque d'Oloron, et d'Odon, abbé de Saint-Pé, qui étaient allés à Rome, que l'évêque de Tarbes et l'abbé de Saint-Pé, parties principales du procès, se présenteraient devant lui dans le château de Lourdes, pour y plaider leur cause. Elle fut, en effet, décidée par le légat Amat, l'archevêque d'Auch, Ebrard, abbé de Saint-Savin, Grégoire, abbé de Larreule, et par le comte Centulle (1).

Nous avons dit que Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, était adjoint du légat Amat dans la séparation de Centulle et de Gisla, sa première femme. Ce fut sans doute en considération de ce service que le comte soumit le monastère de Saint-Savin à

(1) Cette contestation se termina par un accommodement. L'évêque fut déclaré coupable et il dut céder au monastère de Saint-Pé le quart de dîme qu'il percevait à Séméac, mais il reçut, en compensation, le casal de Saint-Martial que l'abbaye possédait à Tarbes, auprès de la cathédrale. Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. I, p. 177.

celui de Saint-Victor de Marseille. Pendant l'administration des religieux de Marseille, Sanche Ramire, roi d'Aragon, fils de Ramire I[er], et tous les voisins attaquèrent le comte Centulle à force d'armes. Les habitants de la vallée de Lavedan abandonnèrent leurs maisons et leurs biens. Richard et Guillaume de Soulom profitèrent du désaccord, s'emparèrent de la vallée de Cauterets et la possédèrent pendant une année. Ebrard, abbé de Saint-Savin, en demanda justice à Centulle. Il ordonna que cette querelle serait décidée par un duel. Le champion du monastère de Saint-Savin vainquit celui des Aragonais. M. de Marca croit que le refus, que Centulle avait fait de rendre hommage au roi d'Aragon. donna lieu à ces hostilités. On trouve, en effet, que par la médiation d'Alphonse, roi de Castille, de Gui, comte de Poitiers et de Gascogne, et de Guillaume, son fils, Centulle rendit hommage au roi d'Aragon, soit pour la Bigorre, soit pour la vallée de Téna, qui lui appartenait. L'acte est au trésor de Pau ; bien qu'il soit sans date, M. de Marca juge qu'il faut le rapporter à l'an 1089. Quoi qu'il en soit, cet hommage ne préjudiciait pas à la couronne de France, puisque, comme nous l'avons remarqué, elle avait toujours la souveraineté sur la Bigorre, qui en était un arrière-fief.

Après la conclusion de cet accommodement, le roi d'Aragon appela Centulle à son secours contre les Maures. Mais, passant par la vallée de Téna, le comte logea dans la maison de Garcia, fils d'Aznar Athon, qui était obligé, de droit, de recevoir le comte chez lui comme son seigneur. Ce perfide, oubliant tous les droits de l'humanité et de la justice, le tua et ceux de sa suite, pendant qu'ils dormaient. Le meurtrier échappa au juste courroux du roi d'Aragon, qui ne put le punir, qu'en ordonnant, par sentence, que la maison, où une action si noire avait été commise, serait inhabitée à l'avenir (1).

La comtesse Béatrix survécut à cette disgrâce. Bernard et Centulle, ses enfants, furent sa consolation. Ils étaient en bas âge.

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. IV, ch. XX.

Elle se donna toute entière à leur éducation et au gouvernement de ses états.

M. de Marca croit qu'il faut placer, vers ce temps-là, une histoire qui se trouve dans le censier de la vallée d'Aspe. Il dit qu'un abbé lai de la vallée de Lavedan, ayant lu sur un lieu élevé un livre de magie et fait plusieurs conjurations, les habitants de la vallée d'Aspe se trouvèrent enchantés. Ceux de Lavedan se prévalurent de leur état, tombèrent sur eux, et en firent un carnage horrible. La cour de Rome voulut leur enjoindre une pénitence et une réparation d'un crime si atroce. Ils ne voulurent pas obéir. Le pape jeta sur le Lavedan un interdit, qui fut suivi d'une stérilité de la terre pendant six années. Cette affliction rappela les habitants à eux-mêmes. Ils députèrent deux prud'hommes au Saint-Père, qui leva l'interdit sous certaines conditions. Le bref fut adressé aux évêques de Tarbes et de Lescar. Les prélats firent assembler dix hommes d'Aspe et dix de Lavedan, fondés de la procuration de leurs vallées. Ils leur firent jurer une paix et une amitié éternelles, sous des peines temporelles et spirituelles contre les infracteurs du traité. Il fut ordonné à ceux de Lavedan, par manière de pénitence publique, qu'ils enverraient dix pèlerins à Saint-Jacques de Galice, qu'ils y feraient célébrer quatre messes d'évêque, dix d'abbé en habits pontificaux, et cent de prêtre et de religieux, qu'ils paieraient à l'avenir tous les ans au jour de Saint-Michel, dans l'église de Saint-Savin, entre les mains du procureur d'Aspe, la somme de trente sols morlaas, sans que cette rente pût prescrire par le laps du temps, sauf les arrérages, qui ne pourraient être demandés que depuis trente années, enfin que ceux d'Aspe pourraient saisir au corps ceux de Lavedan pour le payement de cette rente, solidairement les uns pour les autres. Il y a eu depuis des arrêts de condamnation, pour contraindre ceux de Lavedan à payer la rente, qui leur avait été imposée. On a présumé que ce différend était venu des prétentions que Dato Loup, viguier d'Aspe, avait sur le village de Souin, que le vicomte de Lavedan avait donné à l'abbaye de Saint-Savin. Il serait difficile de fixer présentement l'époque de cet événement. Mais il paraît qu'il doit être rapporté au temps d'Ebrard, abbé de Saint-Savin,

quelques années après la mort de Centulle (1). En effet, on trouve que cet abbé se retira dans le monastère de Saint-Pé-de-Générès pour y prier, pendant que ceux d'Aspe étaient en guerre avec ceux de Lavedan.

Enfin, la comtesse assista à la célèbre assemblée qui se tint pour la dédicace de Saint-Pé-de-Générès, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul (1096). On y renouvela les privilèges accordés par le duc Sanche en présence de Guillaume Bernard de Montaut, archevêque d'Auch, Bernard, évêque de Bigorre, Sanche, évêque de Lescar, Bernard, évêque de Dax. Les seigneurs furent : Béatrix, comtesse de Bigorre, Gaston, vicomte de Béarn, Astanove, comte de Fezensac, Auger, vicomte de Miramont, et ses enfants, Bernard de Castelbajac, Raymond de Bénac, Pierre de Juillan et ses frères, Garcias Donat d'Orbiac et ses frères, Pierre de Vidouze, Odon d'Auriébat, Raymond d'Ossun, Comte Bon et ses frères, Bernard Guilhem de Sère, Guilhem Bernard de Saint-Pastous, Odon de Barèges, Raymond Guillaume d'Azereix, Odon son frère, Odon de Castellon et Espaniol, Bernard d'Espouey et son frère, R. de Domi, Arnaud R. d'Espouey, Olivier d'Auriac, Cognard Austeret, Olivier d'Arbocave, Roland son frère, Guillaume Garcie de Mieucens, Anelus d'Andoins, Raymond Garcie de Gavaston, Guillaume Raymond de Saux, Raymond Ezius de Balier, Raymond Auriol de Laruns, Raymond Arnaud de Buzy, Bernard Guillaume d'Escot, Guillaume Arnaud de Castet, Arnaud Aner de Montaner et ses enfants, Raymond de Lavedan, Arnaud et Bernard de Finis, Bernard Raymond d'Esparros et ses enfants, Sanche Garcia d'Alea (2).

(1) « Jamais événement plus bizarre ne fut constaté, dit M. de Lagrèze, par des documents plus authentiques. » (*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 248.) Larcher les reproduit et les soumet à une critique sévère et parfois railleuse. (*Glanage*, t. XIII, p. 144-163.) Sans aucun doute, la légende y a mêlé des circonstances fantastiques, et la bulle du pape, en particulier, n'a jamais été produite ; mais ce qui est certain, c'est que le tribut des Lavedanois, connu sous le nom d'impôt des médailles, a été payé de temps immémorial jusqu'à la Révolution de 1789.

(2) Marca, *Histoire de Bearn*, l. V, ch. IV. — Cf. *Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé*, 1881, p. 159.

CHAPITRE XIV

DU COMTE BERNARD III. — COUTUMES DE BIGORRE. — RÉVOLTE DES HABITANTS DE BARÈGES. — HOMMAGE AU ROI D'ARAGON. — DISPUTE AVEC LE VICOMTE D'AURE.

Bernard, 3e du nom, succéda à Béatrix, sa mère (1097). Guillaume, évêque de Bigorre, Grégoire, abbé de Saint-Pé, Pierre, abbé de Saint-Savin, Guillaume, prieur de Saint-Lézer, Arnaud, vicomte de Lavedan, et toute sa cour de Bigorre lui demandèrent de faire rédiger par écrit les coutumes du pays, comme elles avaient été ordonnées par le comte Bernard, son aïeul. Il fit assembler ceux qui avaient vécu de son temps; et d'après le rapport de ses prud'hommes qui sont nommés : Raymond Guillaume de Séméac, Raymond Guillaume d'Azereix, Garcias Donat d'Orbiac, et Arnaud Aner de Montaner, il fit colliger ces coutumes.

On y voit d'abord la même forme de gouvernement qui subsiste encore aujourd'hui dans le pays. C'est le concours des trois corps des Etats. Car, après avoir nommé quelques-uns de ceux qui assistèrent à cet acte solennel, on ajoute : *Et pars plurima terræ majoris nobilitatis, communi consensu totius cleri et populi.* C'est ce consentement des trois ordres de la noblesse, de l'Eglise et du peuple, qui formait les délibérations, et le pays s'est toujours maintenu dans la même règle. Ces coutumes contiennent quarante-trois articles, dont la disposition marque la douceur des mœurs des anciens comtes et de leurs vassaux (1).

Le jeune Bernard mourut sans enfants. Centulle II, son frère, lui succéda (1113). Il y a un acte dans le cartulaire de Bigorre, au trésor de Pau, écrit en langue vulgaire, et sous le titre de Centulle le Jeune, comte de Bigorre. Cet acte rappelle un événement arrivé du temps de la comtesse Béatrix, sa mère, et pendant la vie du jeune

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. VI. — Les coutumes de Bigorre sont les plus anciennes qui aient été écrites, après celles du Béarn (1088).

Centulle. La comtesse étant allée dans la vallée de Barèges pour le bien de ses affaires, les habitants eurent l'insolence de vouloir l'arrêter. Elle leur pardonna cet attentat à condition qu'ils donneraient quarante otages à son choix outre ceux qu'ils devaient donner d'ancienneté, toutes les fois qu'elle ou le comte Centulle irait en Barèges. La charte dit que le comte mourut et qu'ayant plusieurs démêlés avec ses voisins qui pillaient et brûlaient sa terre, la comtesse demanda secours à ceux de Barèges. Ils le lui refusèrent. Béatrix mourut ensuite, et ils n'eurent pas plus d'égards pour le jeune Centulle. Car, étant allé dans la vallée pour recevoir ses droits, ils voulurent le tuer ou le faire prisonnier. Cependant la révolte ne fut pas générale. Ceux de la basse vallée défendirent sa personne. Le comte se retira indigné contre les rebelles. Mais dans la suite il fut bien apaisé par la soumission qu'ils lui firent et par l'obligation de lui donner, ainsi qu'à ses successeurs, quarante otages à son choix.

Il faut que Centulle ait succédé à son frère, avant l'an 1114. Car on le trouve avec le titre de comte de Bigorre dans l'armée des Gascons, commandée par Gaston de Béarn, son frère consanguin, qui passa les Pyrénées pour aller assiéger Saragosse. Il est aussi mentionné à la prise de cette ville en 1118, et dans le privilège accordé aux habitants par le roi Alphonse le Batailleur.

Centulle fit hommage de son comté et de tout ce qu'il pourrait acquérir à l'avenir, au même roi Alphonse d'Aragon, surnommé l'Empereur, par acte reçu à Morlaas en Béarn. Alphonse lui donna le château et la ville de Rode, près de la rivière de Xalon, la moitié de la ville de Tarragone et la cité de Sainte-Marie d'Albarracin, quand elle serait conquise sur les Maures, avec plusieurs autres héritages. Il lui promit des fonds sur les terres des Maures pour entretenir deux cents chevaliers d'honneur, et enfin il lui accorda deux mille sols, monnaie de Jacca, chaque année.

Le même cartulaire de Bigorre raconte aussi que Centulle eut un différend avec Sans Garcie d'Aure. Celui-ci refusait de reconnaître le comte pour son seigneur de fief, quoique Ode son père eût fait hommage de la terre d'Aure à Centulle 1er, père du jeune Centulle. Néanmoins, il reconnut le devoir, et il rendit le même hommage. Arnaud Laudic, cousin du vicomte d'Aure, et le comte de Com-

minges n'approuvèrent pas cette démarche, parce qu'ils s'étaient déclarés pour Sans Garcie. Ils le provoquèrent au combat ; mais ils manquèrent de se rendre au lieu assigné, parce qu'ils savaient bien que le comte Centulle défendrait ouvertement son vassal. Laudic offrit d'ester en droit devant le comte de Bigorre, et donna des otages à cet effet. Mais la cour du comte ayant ordonné le duel de personne à personne, Laudic n'osa se présenter, et abandonna ses otages à la discrétion du comte. Cependant il déposséda le seigneur d'Aure de la terre de Larboust. Le comte de Bigorre, pour soutenir Sans Garcie, fit bâtir le château d'Albespin, qu'il lui mit en main. Sans Garcie, oubliant le service du comte, fit accomodement avec Laudic à son insu. Ce procédé piqua le comte. Il demanda à Sans Garcie son château d'Albespin. Sans Garcie vint vers le comte avec Raymond d'Aspect. Il lui jura fidélité et promit de lui rendre son château à la première sommation, qu'il fût en colère ou sans colère ; et il lui donna douze otages.

Ce nouveau traité n'empêche pas Sans Garcie de se raccommoder avec le comte de Comminges, qui était aussi fort brouillé avec le comte de Bigorre. Celui-ci trouva mauvais cet accord. Il requit l'évêque et le comte de Comminges de lui faire rendre son château d'Albespin par son vassal, qui s'était retiré dans leurs terres. La demande fut inutile. La rupture fut entière entre les comtes. Cependant, étant allés à la cour du roi d'Aragon, ils y trouvèrent Laudic qui s'était rendu vassal du roi et Sans Garcie qui lui demandait sa protection contre le comte de Bigorre. Le roi, sur les plaintes respectives, ordonna au comte de ne faire aucun dommage à Sans Garcie. Quant au refus que le comte disait que Sans Garcie lui avait fait de lui rendre son château, le roi, après avoir reçu Laudic pour caution de Sans Garcie, ordonna que celui-ci défendrait sa foi et sa parole en fournissant un cavalier qui combattrait avec un cavalier du comte, à condition que s'il refusait le duel, son corps serait forfait. Sans Garcie aima mieux reconnaître son devoir que de risquer sa vie et son honneur ; ayant repassé les monts, il se mit au pouvoir du comte, lui rendit le château d'Albespin et le reprit de ses mains, lui fit un nouveau serment de fidélité et lui donna des otages pour son service contre tous les hommes du monde. La charte ajoute pourtant qu'il ne le secourut

pas lorsque le comte fut pris. Mais après sa délivrance, il renouvela ses traités avec Sans Garcie, en présence d'Arnaud de Lavedan et de Raymond Garcie, son fils, d'Auger des Angles, Odon de Bénac. Fontaner et Espa d'Asté, Raymond de Bilard et quelques autres. Odon d'Aure, fils de Sans Garcie, rendit en même temps son hommage de toutes ses terres et châteaux au comte de Bigorre (1).

Ce comte vivait encore après l'année 1134. Car on trouve dans le cartulaire de Bigorre que la vicomtesse de Béarn et de Gavarret promit alors d'assister le comte de Bigorre dans la contestation qu'il avait contre la dame de Miramont et Garcie Arnaud de Navailles, au sujet de la terre d'Igon et d'Arpart. Sa fille Béatrix lui succéda.

CHAPITRE XV

DE BÉATRIX II, MARIÉE AVEC PIERRE, VICOMTE DE MARSAN. — TRANSLATION DE L'ABBAYE DE L'ESCALE-DIEU. — PIERRE PERMET DE BATIR LE CHATEAU DE BARBAZAN ET FONDA MONT-DE-MARSAN. — IL ASSIÈGE LE VICOMTE DE LAVEDAN DANS LE CHATEAU DE BARBAZAN.

La comtesse Béatrix II épousa Pierre de Marsan l'an 1140 (*a*). Celui-ci était d'une naissance distinguée. Sa terre de Marsan était depuis longtemps honorée de la dignité vicomtale ; car, dès l'an 1009, Loup Aner, vicomte de Marsan, avait signé la donation de Bernard Guillaume, comte de Gascogne, en faveur de l'abbaye de Saint-Sever (sur l'Adour). Guillaume Loup, son fils, signa la fondation du monastère de Saint-Pé par Sanche, duc de Gascogne. Il fut père de Loup, vicomte de Marsan, et celui-ci fut père de Pierre.

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. VII.

(*a*) Oihénart, fol. 507.

L'an 1147, l'abbaye de l'Escale-Dieu, en Bigorre, fut transférée du lieu de Capadour (1), dans la vallée de Campan, où elle avait été fondée en l'an 1136. La comtesse Béatrix favorisa ce changement (*a*). Elle était même mariée alors suivant la charte ; mais on a cru qu'elle était en divorce avec son mari le comte Pierre, duquel il n'est point parlé dans ce transport de la maison de l'Escale-Dieu.

Le cartulaire de Bigorre nous apprend que Raymond Garcie, vicomte de Lavedan, attenta sur la personne du comte Pierre. Cette entreprise obligea le comte à assiéger le vicomte de Lavedan dans son château de Barbazan. Les amis communs s'entremirent, et le vicomte jura qu'il rendrait au comte et à ses successeurs tous ses châteaux, trois fois l'année, avec forfait ou sans forfait, avec colère ou sans colère ; c'était la formule du temps.

Guillaume Arnaud de Canet fit le même hommage au comte Pierre pour Cahuzac et Canet, et donna pour garants : Bernard de Coarraze, Aner de Jerzerest, Comte Bon d'Antin, Arnaud Guillaume des Angles. Arnaud d'Aragon en usa de même pour les châteaux d'Ors (2), Poueyferré et Beaucens. Il donna aussi pour caution : Bernard de Bazillac et Dolt de Bénac.

On trouve, parmi les titres de la ville de Vic-Bigorre, que le comte Pierre de Marsan permit aux habitants de cette ville de bâtir dans ce lieu un château pour se défendre contre les Béarnais. Par cette faveur, Vic, qui n'était qu'un bourg, commença à devenir une petite ville. Les habitants s'exercèrent toujours depuis dans l'art militaire, par la nécessité où ils étaient de résister aux Béarnais, leurs voisins et ennemis ordinaires ; on pourrait croire que cette habitude à manier les armes y a fait naître cette inclination guerrière, qui y produit un grand nombre d'officiers de valeur et de mérite.

(1) Cette abbaye fut transférée près de Mauvezin, sur les bords de l'Arros. L'abbé Duco raconte plus loin son histoire, l. II, ch. X.

(*a*) Ibidem : Petri et Beatricis institutum fuit cœnobium Scalæ-Dei in loco Bigorræ Capaduro dicto ; unde postea, anno scilicet 1147, in eum situm quem modo occupat translatum fuit.

(2) Ors ou Ortz, situé près de Tarbes, a été appelé depuis Oursbelille.

L'attention que le comte Pierre avait pour les états de son épouse ne l'empêcha pas d'embellir les siens. Il fonda la ville de Marsan dans son vicomté, à la jonction des rivières de la Douze et du Midou ; depuis lors elle sert d'entrepôt pour un commerce considérable de blé et de sel. Il fit d'abord habiter cette nouvelle ville par les habitants des deux paroisses Saint-Genès et Saint-Pierre (1). Un autre ouvrage, digne de ses soins et de sa piété, fut le rétablissement de l'abbaye de Saint-Jean de la Castelle (*a*) dans le même pays de Marsan, proche Cazères, sur la rivière de l'Adour (octobre 1160).

La comtesse Béatrix, de son côté, à l'imitation de son époux zélé pour le rétablissement des monastères, fit un don à l'abbaye de l'Escale-Dieu en Bigorre, de ce qu'elle avait dans Durban, pour le salut de son père Centulle et d'Amabilie, sa mère (*b*). Ce don fut approuvé par le comte Pierre, son époux, qui décéda le 3e des calendes de septembre l'an 1163 (*c*). Du mariage du comte Pierre avec la comtesse Béatrix naquit Centulle III, qui fut leur successeur.

CHAPITRE XII

DU COMTE CENTULLE III ET DE MATELLE, SA FEMME. — IL BATIT LE CHATEAU DE VIDALOS ET MARIA SA FILLE ETIENNETTE AVEC BERNARD, COMTE DE COMMINGES.

Il n'est pas douteux que Centulle III ne fût le fils de Pierre, comte de Bigorre, et de Béatrix, puisque, dans un échange fait l'an 1151,

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. VIII.

(*a*) Oihénart, ibid., fol. 507.

(*b*) Sainte-Marthe, t. II, entre ses preuves, p. 502.

(*c*) Ex Cartulario Castellæ : Commemoratio Petri, comitis Bigorræ, et Marciani, fundatoris hujus ecclesiæ. 3 calendas septembris, anno Domini 1163.

entre le comte Pierre et Ezius, abbé de Larreule, du village de Luerry pour celui de Peyres que l'abbé donnait, la condition est que Béatrix, la femme du comte, et leur fils commun ratifieront l'échange, dès que le comte et la comtesse seront réunis ensemble; car l'acte dit qu'ils étaient alors séparés et en mauvaise intelligence. C'est ce qui fut exécuté à Lourdes en présence de la cour ou assemblée générale du pays, appelée aujourd'hui Etats.

Le comte Centulle épousa Matelle, parente d'Alphonse II, roi d'Aragon. On en voit la preuve dans le don que ce prince lui fit de la vallée d'Aran qui est encore aujourd'hui dans le diocèse de Comminges, quoiqu'elle soit sous la domination de l'Espagne. Cette donation est datée de l'an 1175. Ce comte bâtit le château de Vidalos en Lavedan et l'engagea à Fort Aner de Lavedan pour trois mille deux cents sols morlaas, en présence d'Arnaud Guillaume d'Ozon, évêque de Bigorre, et de Guillaume de Barèges.

Le comte Centulle III eut de son mariage une fille, nommée Etiennette, qui fut mariée avec Bernard, comte de Comminges. Ils étaient ensemble en 1190, où ils firent un don conjointement à Garcie, pasteur de leur troupeau dans leur château de Muret en Comminges.

Le comte de Comminges épousa trois femmes qui vivaient en même temps. La première était fille d'Arnaud, vicomte de Labarthe, la seconde Etiennette de Bigorre, la troisième Marie de Montpellier. Ce triple mariage ne pouvait produire qu'un trouble domestique et un grand scandale au dehors. Quoique la dame Marie de Montpellier eût déjà deux filles de son alliance illicite, elle se répudia elle-même et eut ensuite le bonheur d'épouser dom Pierre, roi d'Aragon, qui, tenant son mariage pour illégitime, en poursuivit la cassation auprès du pape Innocent III. Le souverain pontife condamna le roi d'Aragon à reprendre Marie de Montpellier, et déclara, par la même sentence, qu'Etiennette de Bigorre était vraie et légitime femme du comte de Comminges. Il était né de ce mariage une fille nommée Pétronille, dont nous allons parler dans le chapitre suivant. Son aïeul Centulle III vivait encore en 1189. C'est ce qui paraît dans une charte du monastère de Bonnefont, diocèse de Comminges : elle marque que ce comte alla en cette année à Cardeillac, dans le même diocèse, pour y

terminer des différends entre les seigneurs de ce nom. Le comte Bernard de Comminges, pendant qu'il fut comte de Bigorre, retira le château de Vidalos que son beau-père Centulle avait engagé.

CHAPITRE XVII

DE LA COMTESSE PÉTRONILLE. — SON PREMIER MARIAGE AVEC GASTON, VICOMTE DE BÉARN. — GUERRE DES ALBIGEOIS.

Pétronille ou Pétronelle, fille de Bernard, comte de Comminges, et d'Etiennette de Bigorre, hérita du comté après le décès de sa mère. Le roi Alphonse d'Aragon prit soin de son éducation et la fit élever dans sa cour, de la manière qui convenait à sa naissance. Mais s'il tint lieu de père à la jeune comtesse, il perdit bientôt le mérite de ses bons offices. Des vues d'intérêt l'engagèrent à la marier avec Gaston de Moncade, 4e du nom, vicomte de Béarn.

Il lui constitua le comté de Bigorre qui lui appartenait par le droit naturel. Comme si c'eût été un don de sa libéralité, il se réserva que si Gaston et Pétronille n'avaient point d'enfant de leur mariage, la Bigorre lui reviendrait sans difficulté ou à ses successeurs, rois d'Aragon, et que, dans ce cas-là, Gaston en aurait le simple usufruit pendant sa vie, ou cinquante-cinq mille sols morlaas au choix d'Alphonse. Il ne se contenta pas de prendre des précautions pour l'avenir, tout incertain qu'il est ; il pourvut même à son utilité présente, car il retint la vallée d'Aran, qui avait été donnée à Centulle II, comme nous l'avons vu. Au préjudice de cette donation, il fit convenir les mariés, dans le contrat, qu'ils n'avaient aucun droit sur cette vallée. Outre cela, Gaston s'obligea de remettre au roi ou à ses officiers le château de Lourdes et les forteresses de Bigorre à sa volonté. Ces conditions, si contraires aux intérêts de Gaston, furent acceptées. Ce contrat paraît d'autant plus injuste de la part du roi, qu'il passe sous silence les seigneuries que les comtes de Bigorre possédaient en Aragon, et ainsi, sous couleur d'affection, Pétronille était dépouillée de son patrimoine (1192).

Gaston de Moncade, qui était fils de Guillaume de Moncade, seigneur d'une grande naissance, ne disputa pas de ses droits avec le roi d'Aragon, parce que celui-ci lui procurait un parti avantageux et le mettait dans son alliance. Il reçut le comté de Bigorre tel qu'Aphonse voulut le lui donner, et il épousa Pétronille dans l'église Notre-Dame de Muret, près de Maslacq (1) en Béarn, environ l'an 1196.

Cette comtesse eut un sort presque semblable à celui du comte de Comminges, son père. Il avait épousé trois femmes, et elle eut cinq maris. Gaston fit d'abord du bien aux monastères de Sauvelade (2) et de Saint-Pé. Il exempta les vassaux de ce dernier d'obéir au signal qu'on donnait pour la poursuite des ennemis. Ce signal au son de la cloche était appelé : ordéa, ordé.

Son mariage fut dès le commencement assez heureux ; mais ce bonheur fut troublé par la guerre des Albigeois (3). Il en prit le parti avec les comtes de Foix et de Comminges, sans pourtant embrasser les erreurs de cette secte. Il alla au siège de Castelnaudary (1211) à la tête de ses troupes de Béarn et de Bigorre, pour secourir Raymond, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort, chef de la croisade. Ce dernier s'était saisi de la plus grande partie des terres du

(1) Dans le canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

(2) Sauvelade (*Sylva-Lata*), dans le canton de Lagor, ancienne abbaye de Bénédictins, ordre de Cîteaux, fondée en 1127. Paul Raymond, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, 1863.

(3) Les Albigeois, ainsi appelés du nom de la ville d'Albi, se répandirent au XIe siècle dans le midi de la France, où leur progrès fut favorisé par la corruption générale des mœurs. Ils renouvelaient, comme les Cathares en Allemagne et les Patarins en Italie, toutes les erreurs des Manichéens. Par leurs doctrines et par leurs excès, ils attaquaient à la fois l'Eglise et la société, alors intimement unies. Ils devinrent surtout redoutables par l'appui que leur donna Raymond VI, comte de Toulouse. Après que tous les moyens de persuasion eurent été épuisés, le pape Innocent III fit prêcher la croisade contre ces hérétiques et il en confia le commandement au célèbre Simon de Montfort. Cf. Hurter, *Histoire du pape Innocent III et de son siècle*, traduction par l'abbé Jager et Th. Vial, t. II, p. 272 et suivantes.

comte de Toulouse et de celles des comtes de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn, comte de Bigorre. L'état du comte de Toulouse était surtout digne de compassion. Il se plaignit à son beau-frère Pierre, roi d'Aragon, des violences qu'il souffrait. Ce prince envoya des ambassadeurs au pape Innocent III. Ils représentèrent au Saint-Père que Simon de Montfort, non content d'avoir pris les terres des hérétiques, s'était emparé de celles de Comminges, de Foix et de Bigorre, qui n'étaient pas infectées de l'hérésie des Albigeois, quoiqu'ils fussent leurs confédérés. Ils supplièrent Sa Sainteté de conserver le comté de Toulouse pour le jeune Raymond, son neveu, et ils n'oublièrent rien pour persuader à la cour de Rome que le comte de Toulouse était prêt à se soumettre au jugement de l'Eglise, à faire la satisfaction qu'on jugerait à propos, en allant combattre les Sarrasins en Espagne, ou en faisant le voyage d'outre-mer.

Le pape écrivit à Simon de Montfort une lettre, où l'on voit qu'il fait plus d'attention à ce qui touchait les comtes de Foix, de Comminges et de Bigorre qu'au triste état du comte de Toulouse, qui était accusé d'hérésie et chargé du meurtre de Châteauneuf (1), légat du Saint-Siège. La catholicité des trois comtes n'était pas suspectée. En cette considération, le pape exhorta Simon de Montfort à rétablir les trois terres, insinuant que son invasion à leur égard ne lui était pas agréable. Cette lettre du pape fut sans effet (2).

(1) Ce légat, religieux bénédictin, est appelé le plus souvent Pierre de Castelnau. Il fut assassiné, sur les bords du Rhône, au lendemain d'une entrevue où il avait essayé vainement de gagner Raymond VI à la défense de l'orthodoxie. Les menaces prononcées par le comte et d'autres circonstances l'ont fait soupçonner d'avoir trempé dans ce meurtre qui fut le dernier signal de la guerre contre les Albigeois (15 mai 1208). Cf. Dom Devic et Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, 1879, t. VI, p. 262.

(2) « Toutes ces mesures, dit le protestant Hurter, montrent combien Innocent était modéré, impartial et animé de l'amour de la justice..... Ce n'est donc point à Innocent qu'il faut attribuer les excès déplorables de cette guerre... » *Histoire du pape Innocent III*, t. II, p. 602.

Le roi d'Aragon, connaissant la nécessité d'éteindre une guerre si vive et prenant les intérêts de son beau-frère, se rendit à Toulouse pour conférer avec l'archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siège, sur les moyens de faire la paix. Dans cette conférence, il lui communiqua les promesses par écrit qu'il avait retirées du comte de Toulouse et des autres alliés, de se soumettre de bonne foi au jugement de l'Eglise. Il demanda au légat ce qu'il avait déjà fait demander au pape : de rétablir le jeune Raymond dans son comté, et d'accepter l'offre que Raymond le père faisait, d'aller, en réparation de ses excès, combattre les infidèles d'Espagne, ou ceux d'outre-mer. Cette conférence fut inutile. Le légat répondit au roi qu'il fallait faire part de ces demandes au concile qui était assemblé à Lavaur (1213). Le roi, sans perdre de temps, envoya ses ambassadeurs au concile, et adressa le mémoire de ses demandes au légat.

Le roi ne fut pas satisfait de la réponse du concile. Elle marquait assez nettement qu'il n'y avait pas lieu d'espérer le rétablissement des comtes. On se plaint en particulier du comte de Bigorre, qu'on nomme toujours vicomte de Béarn. On lui reproche qu'il est considéré comme hérétique, destructeur des églises et persécuteur des personnes ecclésiastiques ; qu'il était venu au secours des Toulousains au siège de Castelnaudary ; qu'il avait retiré auprès de lui le meurtrier de Pierre de Castelnau, légat du Saint-Siège ; ce n'est pas tout : qu'il avait même reçu les hérétiques et leur avait donné entrée dans l'église d'Oloron, où ils portèrent l'impiété jusqu'à couper la corde qui suspendait le corps de Jésus-Christ (1), et que c'est à cause de ces excès qu'il était excommunié. Cependant le concile ajoutait que si Gaston venait à se reconnaître, en se sou-

(1) Dès le commencement du moyen-âge, la réserve eucharistique fut souvent conservée dans un vase précieux en forme de tour ou de colombe. Il était attaché à la voûte d'un baldaquin par des cordons ou de petites chaînes et restait ainsi suspendu au-dessus de l'autel. Cet usage fut continué jusqu'au XVIe siècle. A partir de cette époque, on adopta généralement la forme des tabernacles actuels. Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, éd. Migne, t. I, mot Ciboire.

mettant à l'Eglise et en réparant les maux qu'il avait faits, il serait absous, et que s'il avait à se plaindre, on lui ferait justice. Le roi d'Aragon, qui comptait sur une réponse plus favorable, appela des résolutions du concile de Lavaur au pape. Il était persuadé que le crédit de Simon de Montfort avait gagné le légat et les évêques ; et, pour ôter les soupçons qu'on pourrait former sur la soumission des comtes, il envoya au pape leurs promesses par écrit.

Le comte de Bigorre remit au roi d'Aragon, pour la sûreté de sa parole, les châteaux de Lourdes, d'Oloron, de Montaner, de Miramon et de Cadelo (1) en Béarn, avec cette condition, qu'il pourrait le contraindre, par rétention de sa personne et de ses biens, à exécuter de point en point tout ce que le pape de la sainte Eglise romaine voudrait lui prescrire (*a*). Le concile de Lavaur écrivit de son côté au pape, et, par une lettre synodale, s'opposa au rétablissement des confédérés, alléguant les dangers qui pourraient en arriver à la religion.

Il n'en fallut pas davantage pour faire échouer à Rome le projet du roi d'Aragon. Innocent III confirma les délibérations du concile, et adressa un bref (*b*) au roi d'Aragon, par lequel il révoqua la restitution des terres qu'il avait ordonnée au profit des trois comtes. Le roi, offensé de ce bref, se déclara ouvertement contre Simon de Monfort. Il prit la défense des comtes qui se préparèrent à faire la guerre pour conserver leurs états, et non pour défendre l'hérésie des Albigeois. Le roi d'Aragon passa les Pyrénées et vint assiéger Muret avec son armée, composée d'Aragonais et de Catalans. Les troupes de Bigorre et de Béarn, que Gaston y envoya, se joignirent à celles des comtes de Foix et de Comminges, et formèrent une armée, moins nombreuse peut-être que quelques auteurs ne l'ont dit (*c*), mais assez formidable pour en faire craindre les exploits.

(1) Miramon, ancien fief, dans la commune de Monein. — Cadelo, aujourd'hui Cadillon, commune du canton de Lembeye.

(*a*) Innoc. III, lib. IV, ep. 47.

(*b*) Innoc. III, lib. IV, ep. 48.

(*c*) Et quos nutrierat Carcasso comesque bigorrus conveniunt omnes numero bis millia centum. Guillelmus Breto, lib. VIII, p. 193.

Simon de Montfort ne fut pas épouvanté de cet appareil. Il se jeta dans la place avec mille hommes d'armes. Il était accompagné de quelques évêques, qui, effrayés du grand nombre d'ennemis qui les assiégeaient, voulaient s'aller jeter aux pieds du roi d'Aragon, pour le supplier de ne pas combattre contre les croisés. Ce dessein parut à Simon de Monfort peu convenable à un chef de croisade et indigne des évêques qui devaient être heureux de soutenir les intérêts de la foi. Il résolut non-seulement de se défendre, mais d'attaquer. Ses précédentes victoires le rassuraient. Le bras du Dieu des armées l'avait protégé : dans cette confiance, il fit une sortie si vive et si heureuse, qu'au premier choc le roi d'Aragon fut tué dans son camp; et, avec sa petite troupe, il mit en déroute l'armée redoutable des alliés, après avoir tué ou fait noyer dans la Garonne dix-huit ou vingt mille hommes. Le 13 septembre de l'année 1213 fut le jour de cette célèbre victoire (1).

Simon de Montfort, maître du champ de bataille, se saisit d'une partie de la Gascogne et poussa sa conquête jusqu'en Bigorre où il assiégea le château de Lourdes. Mais les Bigordains y trouvèrent l'occasion de se revancher de la honte qu'ils avaient eue devant Muret, en obligeant le chef des croisés d'abandonner son entreprise. Cet avantage ne mettait pas la Bigorre et le Béarn en état de se soutenir. Il fallut recourir à la clémence du Saint-Père. La paix était le plus sûr moyen de conserver les domaines des alliés. La perte de la bataille de Muret et la mort du roi d'Aragon les firent rentrer en eux-mêmes. Le pape, touché de leur repentir, commit le cardinal Pierre de Bénévent, légat *a latere*, avec un ample pouvoir de rétablir la paix et d'absoudre les pénitents, d'édifier et de détruire, de planter et d'arracher, suivant les termes de sa légation. Il eut un bref pour les comtes de Comminges et de Bigorre. Ce bref ordonnait que, quoique leurs crimes fussent graves et énormes, l'entrée de l'Eglise leur serait ouverte, et qu'ils seraient réconciliés à l'unité. Gaston reçut l'absolution de Bernard de Morlane,

(1) La bataille eut lieu près de Muret, petite ville située à 20 kilomètres au sud-ouest de Toulouse, au confluent de la Lougue et de la Garonne. — Voir l'intéressant récit de cette victoire des croisés dans Hurter, *Histoire du pape Innocent III*, t. II, p. 611-620.

évêque d'Oloron, qui avait été subdélégué par le cardinal légat. Il mourut en l'année 1215, après avoir, en 1209, fait son testament, dont les dispositions pieuses justifieraient toujours qu'il n'avait pas adhéré à l'hérésie des Albigeois (1).

CHAPITRE XVIII

DE TROIS MARIAGES DE PÉTRONILLE AVEC NUGNEZ DE CERDAGNE, GUI DE MONTFORT ET AYMAR DE RANÇON.

La comtesse Pétronille, bientôt après le décès de Gaston, fit une seconde alliance avec don Nugnez, comte de Cerdagne ; en quoi elle ne dérogeait pas à la première, puisque ce comte était fils de Sanche, frère de Pierre, roi d'Aragon, et fils du roi Alphonse II. Il n'était pas nouveau que les comtesses de Bigorre s'alliassent aux enfants des rois, puisqu'au commencement du XIe siècle, Gilberge, fille du comte Bernard Roger, avait épousé Ramire Ier, roi d'Aragon. L'éducation que Pétronille avait reçue d'Alphonse II, son parent, répondait à la haute naissance du comte don Nugnez. Un mariage aussi convenable se fit avec solennité ; mais les époux ne jouirent pas longtemps des douceurs de leur établissement. Ils crurent être dans les degrés de parenté prohibés par les canons. Soit que leur conscience fût droite dans cette occasion, ou qu'elle servît de prétexte à leur goût, ils se séparèrent sans attendre le jugement de l'Eglise.

Quelques-uns ont prétendu que Simon de Montfort avait déjà en vue de marier son fils Gui avec la comtesse ; que don Nugnez lui faisait ombrage ; qu'il prévoyait en lui un ennemi attaché au parti du comte de Toulouse et soutenu par la puissance aragonaise ; que, dans cette prévention, il gagna les ecclésiastiques qui le portèrent à se séparer, comme nous l'avons déjà dit. Mais cette séparation n'était aucunement dans les règles. On n'avait point informé de la

(1) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. VI, ch. IX-XX.

parenté, les parties n'avaient point été ouïes juridiquement et le jugement de l'Eglise n'avait pas précédé. Si toutes ces formalités eussent été observées, on aurait peut-être trouvé le degré de parenté trop éloigné pour annuler le mariage. Quoi qu'il en soit des motifs de ce divorce, Simon de Montfort, profitant de l'éloignement de don Nugnez, se rendit maître de la Bigorre sans coup férir, et à la faveur du clergé qui lui était tout dévoué, fit conclure le mariage de la comtesse avec Gui de Montfort, son fils.

Il fut convenu entre Gui de Montfort et la comtesse, du consentement de Simon de Montfort et avec l'approbation d'une illustre assemblée de cinq évêques, de trois abbés et de quatre barons de Bigorre, que Pétronille constituait en dot à Gui, son époux, tout le comté de Bigorre et le vicomté de Marsan, et que les mêmes terres seraient possédées par leurs enfants à titre d'hérédité. Gui de Montfort se constitua, sous de pareilles conditions, la terre que son père devait lui assigner ; et, au cas qu'il décèderait sans enfants, il lui donnait cinq cents marcs d'argent, chaque année : ils devaient être pris sur des biens suffisants en deçà de Carcassonne, au jugement de l'archevêque d'Auch, d'Arnaud, évêque de Tarbes, de Guillaume, évêque de Comminges, et de Pierre de Coarraze, chevalier. La comtesse fit un pareil don à son époux dans le même contrat. Simon de Montfort et son fils Gui accordèrent que tous les frais qui seraient faits pour le recouvrement du château de Lourdes, ou des autres droits de la comtesse, pour le payement de ses dettes, pour les dépenses de ses terres, ou pour les bâtiments, seraient reconnus au duc Simon sur les terres de la comtesse dont le duc jouirait jusqu'au parfait payement.

Pour la sûreté de ce contrat, le comte Gui donne pour cautions à la comtesse : Simon, son père, et Amaury, son frère, qui fut depuis connétable de France. La comtesse, de son côté, donna pour cautions quatre barons de Bigorre : Raymond Garcie de Lavedan, Comte Bon d'Antin, Bernard de Castelbajac et Arnaud Guillaume de Barbazan. Ce fut dans le même jour du contrat, le dimanche après la Toussaint (1216), que le mariage fut célébré dans la ville de Tarbes, en présence d'Arnaud, évêque de Bigorre, de Guillaume, évêque de Comminges, de Sanche, évêque de Conserans, de Jean, évêque d'Aire, de Bernard, évêque d'Oloron, de

Pierre, abbé de Clarac, d'Odon, abbé de Saint-Pé, et d'Arnaud, abbé de Saint-Savin. Peu de jours après, Guillaume, archevêque d'Auch, confirma le contrat de son sceau.

Il faut avouer que si ce mariage était avantageux à la comtesse et à la province de Bigorre, en les mettant sous la protection de la puissante et victorieuse maison de Montfort, soutenue alors par la réputation du duc Simon qui en était le chef, et par le courage déjà reconnu de ses enfants : Amaury, Simon, Gui et Philippe ; il faut, dis-je, convenir que le duc trouvait son compte dans cette alliance par les états considérables qu'il réunissait, et qui pouvaient lui servir de rempart du côté de la Gascogne contre les irruptions de l'Aragonais (a).

Le comte Gui ne survécut pas longtemps à son mariage. On croit que ce fut en 1218 qu'il perdit la vie au siége de Castelnaudary (1). Il laissa deux filles : Alix et Pétronelle. Alix, l'aînée, fut mariée à Esquivat, seigneur de Chabannes et de Confolens. De ce mariage vinrent Esquivat, comte de Bigorre, Laure, vicomtesse de Turenne, et Jourdain de Chabannes. En secondes noces, Alix épousa Raoul de Courtenay, seigneur d'Allier, fils de Robert Ier, seigneur des Champinelles, comte de Chieli, au royaume de Naples. Pétronelle de Montfort, seconde fille de Gui et de Pétronille, comtesse de Bigorre, fut mariée avec Raoul de Péroche Teisson en Normandie, suivant un titre de 1239. La comtesse Pétronille se maria, pour la quatrième fois, avec Aymard de Rançon ; nous remarquerons que don Nugnez de Cerdagne, son second mari, vivait encore (2).

(a) Guillelmus de Podio Laurentii, cap. 26 : Filio quoque suo Guidoni dedit uxorem comitissam Bigorræ, ut latera comitatûs a parte Vasconiæ roboraret.

(1) Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (t. VII, p. 63-66, éd. Privat) établissent que Gui de Montfort succomba devant Castelnaudary, le 24 juillet 1220. Ils font ailleurs son éloge en ces termes (t. VI, p. 536) : « On dépeint Gui de Montfort, comte de Bigorre, comme un jeune seigneur brave, bien fait, et qui donnait de grandes espérances ; aussi fut-il fort regretté des François et principalement du comte Amaury, son frère. »

(2) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. X.

CHAPITRE XIX

DU CINQUIÈME MARIAGE DE PÉTRONILLE AVEC BOSON DE MATAS. — SON DERNIER TESTAMENT. — MARIAGE DE MATHE DE MATAS, SA FILLE, AVEC GASTON DE BÉARN.

Bernard, comte de Comminges, promit, en rendant son hommage au roi de France, que si le comte de Bigorre venait à lui faire quelque demande, il se soumettrait *in curia Domini Regis ;* ce qui prouve que la comtesse avait des prétentions sur la maison de Comminges du chef de son père, le comte Bernard.

Le quatrième mariage de Pétronille ne subsista pas longtemps, puisqu'après la mort d'Aymar, elle en contracta un cinquième, en 1228, avec Boson de Matas, seigneur de Cognac en Angoumois. Le nom de ce seigneur se trouve si différemment écrit dans les titres, qu'on a de la peine à le reconnaître. Souvent on met Boos pour Boson et Meastat ou Masetad pour Matas. La seigneurie de Cognac avait été prise par les troupes du roi de France sur le sénéchal du roi d'Angleterre ; ce fut vraisemblablement en vue de le dédommager qu'on lui procura ce mariage. Il paraît qu'il donna tous ses soins aux intérêts de la comtesse et à l'utilité publique de ses domaines ; car, on voit qu'en cette même année 1228, il fit raison à Raymond Guillaume de Soule sur les prétentions qu'il disait avoir sur le château de Vidalos (*a*). Il lui céda dix casals de terre en Lavedan, en échange de ses droits sur Vidalos. Ils en passèrent l'acte en se soumettant aux censures ecclésiastiques de Hugues, évêque de Bigorre, en cas de contravention. Les témoins furent : Pierre de Saint-Savin et Arnaud, vicomte d'Asté.

L'équité et la douceur du comte Boson ne l'empêchaient pas d'être rigoureux et exact à punir les malfaiteurs. Les voleurs et

(*a*) Cartulaire de Bigorre.

les meurtriers exerçaient en ce temps-là leurs violences. La ville de Vic en était fort endommagée. Le comte Boson accorda aux habitants de cette ville un privilège assez singulier pour s'en garantir. Il ordonna, du consentement des juges et de toute la cour de Bigorre, que, si quelqu'un recevait quelque injustice à force ouverte ou en cachette, il en fît sa plainte au vicaire du comte, qui était le viguier ou le juge à sa place ; que le viguier assemblerait les six juges, et qu'avec leur avis, il ferait dédommager le plaignant par la communauté ; qu'ensuite les juges et la communauté feraient rechercher avec soin le coupable, et qu'après avoir dédommagé la communauté au dépens du malfaiteur, le surplus de ses biens et sa personne seraient mis entre les mains du comte pour le châtier à sa discrétion. La loi qu'il établit contre les meurtriers est plus sévère. Elle ordonne que celui qui tuerait un homme, dans la ville de Vic, serait incontinent enterré vif sous le cadavre du mort ; la même loi permet à chacun de s'en saisir et de le retenir prisonnier sans crainte de l'amende.

Après avoir donné ses ordres pour faire régner la justice parmi ses sujets, il donna son attention aux intérêts particuliers de la comtesse. Elle avait des droits de légitime sur le comte de Comminges depuis la mort du comte Bernard, son père. Boson tenta les voies de douceur pour s'en faire payer ; mais n'y pouvant réussir, il déclara la guerre au comte Bernard, son beau-frère. Dans le temps où il était prêt à en venir aux mains, Amanieu d'Albret se rendit médiateur d'une guerre qui aurait pu ruiner le pays des deux partis. Le différend fut soumis au jugement du comte de Toulouse et d'Amanieu d'Albret. Le lieu du rendez-vous fut pris dans la lande de Bosc en Nébouzan, limitrophe de la Bigorre et du Comminges. Cette lande était déjà diffamée par l'opinion populaire que les sorciers de la Gascogne y tenaient leurs assemblées. Cela n'empêcha pas que le comte de Comminges d'une part, et de l'autre Boson et la comtesse ne s'y rendissent. La paix fut conclue entre eux. Ils donnèrent plein pouvoir à Bernard II, archevêque d'Auch, de lever les difficultés qui pourraient survenir, se soumirent à sa décision et à ses censures en cas d'inexécution, et, pour les engager encore à exécuter leur traité, le comte de Comminges remit au pouvoir du seigneur d'Albret les châteaux de

Salies et de Fronsac, et le comte de Bigorre ceux de Mauvezin et de Saint-Plancard de Nébouzan.

Ce n'était pas les seuls mouvements que le comte Boson s'était donnés pour la conservation des droits de la comtesse Pétronille. Il paraît par le codicille qu'elle fit, étant malade à Vic, que le comte son époux avait fait des avances considérables pour ce qui la regardait. Il y est fait mention de plusieurs voyages qu'il avait faits pour elle en France et de trois marcs d'argent qu'il avait payés pour marier une fille d'Esquivat de Chabannes. C'est sans doute pour le dédommager qu'elle fait, en sa faveur, une reconnaissance de quarante-cinq mille sols morlaas, outre les vingt mille dont elle lui avait fait don le jour de ses noces. Elle ordonna que ces sommes fussent payées à Boson sur le comté de Bigorre et le vicomté de Marsan et qu'il en jouît jusqu'à l'entier payement; elle veut que la cour de Bigorre, c'est-à-dire les barons, chevaliers, bourgeois et les vallées obéissent, jusqu'à ce qu'il soit remboursé de ces sommes.

Cette pieuse testatrice n'oublia pas les pauvres dans la disposition de ses biens. Elle leur assigna une somme sur les rentes des lieux de Baloc, de Larreule, de Parrabère (1) et de Caixon. Enfin, conservant dans sa maladie un esprit libre, plein de piété, de justice et de reconnaissance pour les bons offices qu'on lui avait rendus, elle légua les rentes de Bagnères à Amanieu, archevêque d'Auch, tant pour lui tenir lieu de gratification des soins officieux qu'il avait pris de ses intérêts et de ceux de son mari, que pour le rembourser de cinq mille sols morlaas qu'elle devait à son prédécesseur Garcias, 2e du nom. Elle fit sceller sa déclaration de son sceau et de ceux de l'archevêque, de Hugues, évêque de Bigorre, et de celui du comte Boson, son époux. On y voit sa figure à cheval tenant une épée à la main et l'écu des armes de Matas qui est effacé : mais au revers de l'écu, on voit l'empreinte de deux lions léopardés qui sont les armes de Bigorre.

Cependant la comtesse ne mourut pas de cette maladie. Elle eut encore le temps de survivre à son cinquième mari. Elle en avait une

(1) Parrabère formait autrefois un village distinct; aujourd'hui ce n'est plus qu'un hameau dépendant de Larreule.—Baloc, quartier de Vic-Bigorre.

fille nommée Mathe ou Amathe, recommandée par sa piété et ses bonnes mœurs. Elle la donna en mariage à Gaston de Moncade, 7e du nom, seigneur de Béarn. Il y a apparence que la comtesse avait épousé en premières noces Gaston IV, grand oncle de ce dernier. Après la mort de ses époux, elle avait fait ligue et alliance perpétuelle avec Guillaume Raymond de Moncade, seigneur de Béarn, son frère jumeau : voulant, ce semble, faire entendre, par cette conduite, que les peuples de Bigorre et de Béarn devaient toujours être unis. Elle marqua aussi combien ce mariage lui était agréable par la donation qu'elle fit au vicomte de Béarn du vicomté de Marsan et de la seigneurie du quartier de Saragosse ; elle y ajouta dans la suite des droits qui lui étaient dus par son frère, le comte de Comminges. La donation en fut faite à Montaner.

Après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans le tumulte du monde et dans la sollicitude de cinq mariages consécutifs, elle se retira dans le monastère de l'Escale-Dieu. où l'on voit aujourd'hui son tombeau (1). Elle fit un second testament, où elle marque une grande régularité jusque dans les moindres choses. Elle ordonna de payer dix-huit sols pour les souliers dont elle avait fait présent à la reine d'Angleterre. Elle était alliée de cette princesse par le mariage contracté, le 17 janvier 1218, entre Simon de Monfort, comte de Leicester, et Eléonore d'Angleterre, sœur du roi Henri III. Elle lègue au monastère de l'Escale-Dieu tous les vases d'or et d'argent, les anneaux, pierreries, meubles et ce qui servait à l'ornement de sa chapelle. Elle confirme, par un acte passé à Bordeaux, ce qu'elle avait donné à ce monastère : cette donation comprenait la maison de Bagès, les moulins et autres biens situés dans Saint-Martin, Peyrabuzan et la terre de Poumarous. Comme elle souhaitait que sa disposition testamentaire fût exécutée en tous ses chefs, elle prie Simon de

(1) Marca, Davezac-Macaya, Cénac-Moncaut, s'appuyant sur le testament de Pétronille, s'accordent à dire que cette comtesse fut enterrée à l'Escale-Dieu. M. de Lagrèze, d'après l'obituaire du chapitre, prétend qu'elle fut ensevelie près de la cathédrale de Tarbes, à l'angle du cloître qui est vers l'ancien évêché devenu la préfecture actuelle : « *Sepulta in claustri angulo, versus episcopium.* » *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 150.

Monfort, son beau-frère, comte de Leicester et lieutenant du roi d'Angleterre en Gascogne, d'y tenir la main. Elle lui recommande aussi d'employer le revenu du comté de Bigorre à payer les dettes du comte Boson de Matas, son dernier mari. Elle fait son héritier universel Esquivat de Chabannes, fils d'Esquivat II, seigneur de Chabannes, et d'Alix de Monfort, sa fille ; elle lui substitue Jourdain de Chabannes, son frère, en cas qu'il meure sans enfants ; elle substitue à Jourdain, dans le même cas, Mathe, la dernière fille qu'elle avait de Boson de Matas, vicomtesse de Béarn, et ses descendants. Elle nomme pour exécuteurs testamentaires les évêques de Comminges et de Bigorre, Mathe, sa très chère fille, l'abbé de l'Escale-Dieu, le commandeur de la milice du Temple de Bordères, Pérégrin de Lavedan et Guillaume File, bourgeois de Bagnères (1).

CHAPITRE XX.

PROCÈS SUR LA SUCCESSION DE PÉTRONILLE. — ESQUIVAT, COMTE DE BIGORRE, EN GUERRE AVEC GASTON DE BÉARN. — IL FAIT HOMMAGE DE LA BIGORRE AU ROI D'ANGLETERRE. — IL PERD LE PAYS DE RIVIÈRE-BASSE ET ACQUIERT LE CONSERANS. — MARIAGES DE CONSTANCE DE BÉARN. — TESTAMENT D'ESQUIVAT.

Après les divers mariages que la comtesse Pétronille avait contractés, il était difficile de laisser une succession paisible. Il semblait que son testament donnait sans aucun doute son héritage à Esquivat de Chabannes, son petit-fils. Mais quelque précaution qu'on prenne, on ne prévoit jamais toutes les sources de querelle, et le droit le mieux fondé est toujours exposé à des contestations.

Gaston de Béarn qui, comme nous l'avons vu, avait épousé Mathe de Matas, dernière fille de Pétronille, croyait avoir un droit

(1) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. XI.

plus légitime que celui d'Esquivat à sa succession. Il tirait avantage du divorce peu canonique qui était survenu entre Pétronille et don Nugnez, comte de Cerdagne, son second mari ; conséquemment il prétendait que le troisième mariage qu'elle avait contracté avec Gui de Montfort, du vivant du second mari, était nul, et que les enfants, qui en étaient provenus, étaient inhabiles à succéder. Ces enfants étant exclus de la succession, il ne restait plus que Mathe, son épouse, laquelle, selon lui, était l'unique et légitime héritière. La Bigorre était menacée d'être la victime de ces deux contendants. Gaston était puissant par lui-même et par ses alliances. Esquivat ne se crut pas en état de lui résister. Pour prévenir l'orage dont il était menacé, il se mit sous la protection d'Henri III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine (1). Afin de l'engager par son propre intérêt à lui donner du secours, malgré le traité de paix qui venait d'être conclu entre ce roi, Alphonse, roi de Castille, et Gaston de Béarn, Esquivat se rendit son vassal et lui fit un hommage qui n'avait jamais appartenu aux ducs d'Aquitaine. Le roi d'Angleterre, instruit de l'usurpation qu'il faisait, chercha du moins à la colorer par des titres spécieux.

L'évêque et le chapitre de Notre-Dame du Puy en Velay prétendaient être seigneurs domaniaux du comté de Bigorre, depuis la redevance annuelle de soixante sols morlaas que nous avons vue avoir été fondée (2) par le comte Bernard, 2e du nom, en 1062. Le roi d'Angleterre traita de ce droit qui lui fut cédé par l'église du Puy. Il fit expédier des lettres datées de Saint-Macaire (3), près de Bordeaux. Esquivat y déclare que, sur le consentement exprès de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame du Puy, il tient à hommage du roi d'Angleterre son pays de Bigorre, et le roi lui promet de le

(1) Les rois d'Angleterre étaient devenus ducs d'Aquitaine par le mariage d'Éléonore, héritière de cette province, avec Henri II Plantagenet, en 1154. Ils gardèrent ce titre jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans (1453); mais il ne leur donna jamais aucun droit sur la Bigorre.

(2) Voir plus haut, p. 28.

(3) Saint-Macaire, sur la rive droite de la Garonne, est situé à 45 kilomètres de Bordeaux, entre la ville de Langon et le sanctuaire de Verdelais. L'église et des portes d'enceinte y rappellent encore le XIIe siècle.

défendre (1254). La protection ouverte de ce prince ne put arrêter les poursuites de Gaston de Béarn. La noblesse du pays se partagea. Raymond d'Antin, Bernard de Bazillac, Auger des Angles et Bernard de Cugurol tenaient le parti de Gaston. Raymond Garcie de Lavedan, Arnaud Guillaume de Barbazan, la ville de Tarbes, les lieux de Mauvezin et Maubourguet, ainsi que d'autres places, tenaient celui du comte Esquivat. Gaston, qui était déjà maître de Castelnau de Rivière-Basse, serrait de près Esquivat, ravageant la campagne aux environs de Tarbes et faisant dégât dans les terres des seigneurs qui étaient du parti contraire. Gaston se disposait à assiéger l'ennemi avec le secours qu'il attendait d'Alphonse, fils du roi d'Aragon, de Géraud, comte d'Armagnac, et d'autres barons de Gascogne.

Dans cette désolation, la plus grande partie de la Bigorre et le comte Esquivat se trouvaient réduits à l'étroit. L'évêque Arnaud, le comte Esquivat et son frère Jourdain, la cour de Bigorre et les bourgeois de Tarbes prirent le parti d'écrire à Simon de Montfort (a), lieutenant général pour le roi d'Angleterre en Gascogne. Ils lui représentèrent la violence de Gaston de Béarn qui les pressait tellement qu'ils n'osaient pas sortir de leurs forts où ils s'étaient retirés ; ils avaient mis tout en œuvre, disaient-ils, pour l'apaiser et rien n'était capable de le fléchir ; on lui avait offert de lui faire raison au jugement de la cour de Béarn et de Bigorre à son choix, ou devant le sénéchal de Gascogne. Ils s'en remettaient, ajoutaient-ils, au jugement du roi d'Angleterre, de celui de France ou du comte de Toulouse ; ces propositions, qui étaient la voie la plus courte pour avoir la paix et la justice, n'avaient pu arrêter la fureur de ce voisin, qui était prêt à les perdre ; enfin, n'ayant d'autre confiance après Dieu qu'en lui, ils le suppliaient de les secourir dans une si grande extrémité et de leur donner des marques de l'amitié qu'il avait pour ses neveux Esquivat et Jourdain

(a) La lettre est parmi les chartes de France et publiée en latin par M. Galan, en son Traité du franc-alleu, p. 154-155 : Quamquam parâti sumus eidem exhibere justitiæ complementum coram uno Bigorrensi et Bearnensi pro pace habendâ sine dilatione aliquâ.....

de Chabannes depuis leur tendre jeunesse. Le comte Esquivat, qui espérait tout de la bonté et de la valeur de son oncle Simon de Montfort, crut que pour rendre sa protection plus ferme, il devait lui donner son comté, ne doutant point qu'il ne le lui rendît, lorsqu'il lui en aurait assuré la possession. Il se trompa dans cette opinion, comme nous le verrons dans la suite.

L'alarme qu'on avait eue du secours qu'Alphonse, fils aîné du roi d'Aragon, Géraud, comte d'Armagnac, et Roger, comte de Foix, devaient donner à Gaston de Béarn, fut dissipée. On vit paraître ces illustres voisins, médiateurs pacifiques et non comme alliés de l'ennemi. Leur présence fit plus d'impression sur le seigneur de Béarn que la crainte des forces du roi d'Angleterre. La douceur du prince d'Aragon porta le calme dans la Bigorre, et, par ses soins, les seigneurs de Béarn et de Bigorre soumirent leurs contestations à la décision de Roger, comte de Foix. On ne pouvait faire un choix moins suspect aux parties. Les intérêts de Gaston lui étaient chers, parce que son fils avait épousé Marguerite, fille du seigneur de Béarn ; et ceux d'Esquivat ne lui étaient pas indifférents, puisqu'il était sur le point de marier sa fille Agnès avec lui. Il n'était donc plus question que de prévenir les difficultés que les parties pouvaient faire naître sur l'adhésion à son jugement. On dressa un compromis par lequel Gaston et Esquivat promettaient, sous peine de mille marcs d'argent, d'exécuter et d'avoir pour agréable tout ce qui serait ordonné par leur arbitre, le comte de Foix. Pour plus grande sûreté de leur parole, Gaston donna pour otages : Garcias Arnaud de Navailles, Bernard, seigneur de Coarraze, Guillaume Raymond de Bouzes, Raymond Arnaud de Jerzerest et Raymond de Miossens, les villes de Castelnau-Rivière-Basse et de Vic. Le comte Esquivat donna de son côté : Raymond Garcie de Lavedan, Arnaud Guillaume de Barbazan, les châteaux de Mauvezin et de Maubourguet avec leurs dépendances. Ce préliminaire fut accordé avec solennité et serments sur les saints évangiles, en présence d'Alphonse, prince d'Aragon, Arnaud, évêque de Bigorre, Géraud, comte d'Armagnac, Pierre Cornel, Loup de Foix, abbé de Saint-Savin, Sicard de Betpouey, Arnaud de Montagut, Pierre de Poeyve.

Le comte de Foix, plein de zèle pour le succès de la médiation,

ne perdit pas un moment pour profiter des bonnes dispositions des parties. Six jours après, de l'avis des personnes sages et éclairées qu'il avait appelées à son conseil, il prononça ainsi son jugement arbitral : 1° Le comte Esquivat doit relâcher à Gaston et à Mathe, son épouse, la juridiction qu'il pouvait avoir sur le vicomté de Marsan, avec la ville de Maubourguet et tout son territoire, les villes, châteaux, fiefs, vassaux, juridictions et tous les autres droits que le comte de Bigorre possédait dans le bas comté depuis Maubourguet jusqu'au comté d'Armagnac, ce qui est le pays qu'on appelle aujourd'hui Rivière-Basse ; 2° Gaston et Mathe renoncent en faveur d'Esquivat à tout le surplus du comté, depuis Maubourguet jusqu'aux Pyrénées, et à tous leurs droits sur les villes et châteaux de Chabannes et Confolens ; le comte Esquivat tiendra quittes Raymond d'Antin, Bernard de Bazillac, Auger des Angles et Bernard de Cugurol et tous leurs partisans, de tous les hommages qu'ils lui avaient faits pendant la guerre, et il leur rendra leurs tours et châteaux dont il s'était emparé. De même, les quatre seigneurs d'Antin, des Angles, de Bazillac et de Cugurol tiendront quitte le comte Esquivat des dommages qu'il leur avait faits. Le comte de Foix se réserve de faire droit aux parties sur les prétentions qu'ils avaient au comté de Comminges, lorsque les parties voudront en faire la poursuite devant lui. Ce jugement fut rendu le samedi après l'Exaltation de la Sainte-Croix dans le château d'Orthez, en présence de Bertrand, évêque de Lescar, Raymond, évêque d'Oloron, Navarre, évêque de Dax, Guillaume Odon d'Andoins, Bernard de Coarraze, Raymond Garcie de Lavedan, Arnaud Guillaume de Barbazan (1).

Après que Roger, comte de Foix, eut établi la paix entre les deux parties ou seigneurs, il maria sa fille Agnès avec Esquivat, comte de Bigorre, comme il se l'était déjà proposé. Ce fut, en cette année 1256, que le contrat fut passé. Esquivat reconnaît à son épouse vingt-cinq mille sols morlaas et lui en assigne vingt mille sur le château de Mauvezin dont elle devait jouir au cas de prédécès du comte, soit qu'il y eût des enfants, ou qu'il n'y en eût pas.

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. VII, ch. IX.

L'année suivante 1257, le comte Esquivat, étant dans la ville de Lourdes avec le comte de Foix, son beau-père, et Arnaud Raymond, évêque de Tarbes, affranchit du droit de quête et autres servitudes ceux qui viendraient habiter dans le lieu de Vidalos où ses prédécesseurs avaient fait bâtir un château-fort, à la charge par eux de payer deux sols morlaas, à la fête de Noël, pour chaque maison ou jardin. Il accorda dans la même année aux habitants de Cieutat-Navareat le privilège d'établir des juges pour vider leurs différends. Les habitants devaient porter la plainte au bayle du comte, qui leur faisait rendre justice par les juges établis. Ils n'étaient pas obligés de sortir du lieu pour faire juger les appellations. Enfin le comte ordonne que l'élection de ces juges serait faite de son consentement ou de celui de son lieutenant. Ces lettres furent scellées de son sceau, de celui de la comtesse, son épouse, et de celui d'Arnaud Raymond, évêque de Bigorre (1).

Esquivat avait eu le désagrément de voir démembrer son comté de Bigorre du pays de Rivière-Basse, comme nous le savons. Il en fut dédommagé en succédant au vicomté de Conserans par la mort de Roger, comte de Paliers (2). Il s'en mit en possession, excepté le château de Cordesque (3), que le comte de Comminges lui rete-

(1) Le 11 septembre 1251, Esquivat reproduisit et confirma les Fors et Coutumes que Centulle III avait accordés, le 4 mai 1171, à la ville de Bagnères. Sous le même comte Esquivat, le 30 mai 1260, un règlement municipal fut rédigé par les 60 jurats et les habitants de cette ville. Le texte de ces deux documents est en langue vulgaire. Il a été publié avec la traduction et des notes dans le *Bulletin de la Société Ramond*, 4e trimestre 1882 et 2e trimestre 1883.

(2) « Le vicomté de Conserans, qui faisait autrefois partie du comté de Foix, avait passé de la maison de Barcelonne à celle de Comminges en faveur de Roger comte de Pailhars, frère de Bernard IV, bisaïeul d'Esquivat; la lignée des vicomtes descendans de Roger ayant manqué, cet héritage revenait à la branche aînée de Comminges représentée par Esquivat.... » Malgré diverses compétitions, « il ne paraît pas qu'il fut troublé dans la possession de ce fief. » Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 17.

(3) Marca écrit « excepté le château et cour d'Esque. »

nait. Il le somma de le lui rendre, ou de le remettre au comte de Foix, qu'il semble encore reconnaître pour son arbitre sur ce différend.

Quoique ses premières contestations avec Gaston de Béarn eussent été solidement terminées, il ne laissait pas de se défier de lui. Il craignait toujours qu'il ne fît revivre son inhabileté à la succession sur le fondement que nous avons rapporté. Ce soupçon fit qu'étant à Paris en 1258, il eut la faiblesse de faire une donation simulée de sa terre à son oncle Simon de Montfort, avec promesse de lui remettre les châteaux de Lourdes et de Mauvezin. Par cette donation, il confirma celle qu'il lui avait faite auparavant. Il montra dans cette démarche plus de bonne foi que de prudence, et la précaution qu'il prenait pour conserver son pays l'exposa plus sûrement à le perdre. Il ne prit aucune mesure pour révoquer la donation au plus tôt et pour faire voir qu'elle n'était qu'apparente.

Son oncle, Simon de Montfort, répondit mal à sa confiance. Il écrivit aux Etats de Bigorre en leur déclarant qu'il est leur seigneur et qu'il leur envoie son cousin Philippe pour lui garder son comté. Il s'empara des châteaux de Lourdes et de Mauvezin. La surprise du comte Esquivat fut grande en voyant son protecteur devenir son ennemi déclaré. Il prit les armes pour repousser cet usurpateur. Quoique ce procédé fût criant, la province se partagea. Pierre d'Antin prit le parti du comte de Leicester; d'autres seigneurs se rangèrent à celui du comte Esquivat. La ville de Tarbes garda quelque temps la neutralité. Mais lorsqu'on croyait ne voir finir cette affaire que par le succès des armes, Guillaume, évêque de Lectoure, Compaing, évêque d'Oloron, Godefroy de Lusignan, Guillaume de Valence, Dracon de Barent, sénéchal de Gascogne, Philippe Marmon et Théophile Pène le Fort (1), ménagèrent une trêve qui donna le temps de respirer après la paix. Gaston de Béarn lui-même, si suspect au comte Esquivat, se joignit aux médiateurs. Les articles de la trêve furent que le comte de Leicester garderait les châteaux de Lourdes, la ville et les bourgs de Tarbes, jusqu'à la prochaine fête de Noël;

(1) Dans Marca, on lit « Théophile de Pinelefron. »

qu'il pourrait, jusqu'à ce temps-là, tenir ces places munies de soldats, vivres et munitions; que les seigneurs, qui étaient du parti d'Esquivat, seraient remis dans leurs châteaux, et que Pierre d'Antin, qui était dans celui de Simon de Montfort, serait traité de même. Avant de signer cette trêve, la ville de Tarbes se déclara pour le comte Esquivat. Depuis ces conventions, soit que Simon de Montfort crût son entreprise insoutenable, soit qu'il fût honteux d'avoir abusé de la confiance de son neveu; il le laissa jouir paisiblement de son comté. Si Esquivat fut sensible à l'injustice de son oncle, il ne le fut pas moins au généreux procédé de Gaston de Béarn, et pour lui en marquer sa reconnaissance, il lui donna sa parole et au comte de Foix, en présence de Garcie Arnaud, vicomte d'Asté, de ne vendre ni engager la terre de Bigorre que de leur consentement.

Gaston de Béarn avait quatre filles de son mariage avec Mathe de Bigorre : Constance, qui devint comtesse de Bigorre et dont nous sommes par là engagés à raconter la vie ; Marguerite, qui avait épousé Bernard Roger, comte de Foix ; Mathe, Marthe ou Amathe, qui fut mariée à Géraud, comte d'Armagnac, et Guillemette. On avait une si haute idée du mérite de Constance, l'aînée, et de la maison de Moncade, qu'elle fut recherchée en mariage par quatre fils ou frères de rois. Alphonse, infant d'Aragon, fils aîné de Jacque Ier, fut son premier mari. Elle lui porta les terres que son père, Gaston de Béarn, possédait en Aragon, Catalogne et Majorque. Il la laissa veuve sans enfants, bientôt après la noce. Thibaud, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, se mêla de la remarier avec Henri, son frère. Ce fut en 1265 que les articles en furent dressés. Gaston donnait à sa fille les vicomtés de Gavarret et de Bruhlois et ce qu'il avait acquis dans les comtés de Bigorre, savoir : Mauhourguet, Castelnau, Sauveterre, Auriébat, Ladevèze, et une partie du château de Roquefort de Marsan. Pierre, archevêque de Bordeaux, P., doyen de Tudèle, Clément, sénéchal de Navarre, Amanieu d'Albret et Garcie Arnaud de Navailles furent nommés pour fixer les avantages qu'Henri devait faire à Constance, et aussi pour terminer le différend qui était entre le roi de Navarre et Gaston de Béarn, au sujet du comté de Bigorre. Mais, malgré les soins des arbitres, l'année suivante 1266, on vit naître un autre projet

de mariage avec Henri, fils aîné de Richard, roi des Romains, et d'Elisabeth, comtesse de Glovernie. Les conventions en furent faites à Londres. Gaston donnait les mêmes vicomtés de Gavarret et de Brulhois et d'autres domaines; Henri donnait à Constance un douaire de mille livres sterling de rente. Lorsque tout était disposé pour la conclusion de cette affaire, on apprit qu'elle n'aurait point d'effet, sans qu'on puisse en connaître les raisons (1).

La rupture de ces deux mariages n'empêcha pas que Gaston, sans perdre de temps, n'en négociât un troisième par le ministère de Bernard d'Asca, abbé de l'Escale-Dieu, avec Emmanuel, frère du roi de Castille. Les conditions en furent accordées et l'exécution devait suivre à la prochaine fête de l'Assomption. Mais il fallut auparavant des dispenses de quelque degré d'affinité qui était entre les mariés. Les longueurs et même les difficultés que la cour de Rome fit sur cette grâce, donnèrent lieu de parler de nouveau du mariage de Constance avec Henri, fils du roi des Romains. On pourrait présumer qu'il l'avait manqué, la première fois, pour le refus que Gaston faisait d'émanciper sa fille avant la noce ; car on voit qu'il l'émancipa en effet, sur ce second pourparler, afin qu'elle pût disposer de ses biens par testament. L'acte en fut autorisé dans la ville de Mont-de-Marsan par Thomas d'Ipegrave, sénéchal de Gascogne, en présence d'A., archevêque d'Auch, de P., évêque d'Aire, de Raymond, évêque de Bigorre, de Géraud, évêque de Lectoure, de Compaing, évêque d'Oloron, d'Esquivat, comte de Bigorre, de Géraud, comte d'Armagnac; et il fut scellé des sceaux de Gaston, de Mathe, son épouse, et de la princesse Constance. Au surplus, Gaston confirma les dons qu'il avait déjà faits à sa fille dans le précédent contrat arrêté à Londres, et le mariage fut enfin consommé.

Mathe, vicomtesse de Béarn, avait eu tant d'exemples de piété de la comtesse Pétronille, sa mère, qu'elle marqua ne pas lui céder en libéralité. Le 12 juillet 1270, elle fonda avec Gaston, son époux, le monastère des religieuses de Beyries, de l'ordre de Sainte-Claire, dans la ville de Mont-de-Marsan. Ils le dotèrent de

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. VII, ch. XI.

plusieurs revenus et Pierre d'Aire accepta leur donation. La piété de ces deux époux était grande ; car on voit, dans le testament de Gaston, qu'il avait fait le vœu d'aller dans la terre sainte, et que, n'ayant pu l'accomplir, il ordonne que son héritier, vicomte de Béarn, envoie cinq gens d'armes natifs de Béarn, pour y faire la guerre pendant un an, et il leur lègue à chacun trois mille sols morlaas (1). Le zèle de Henri, leur gendre, n'était pas moindre. Il avait fait le voyage de Jérusalem avec son cousin Edouard, fils de Henri III, roi d'Angleterre. En revenant (1271), il passa à Viterbe et y fut tué dans l'église Saint-Laurent, pendant la solennité de l'office divin (2), par Gui de Montfort, fils de Simon, comte de Leicester, dont nous avons parlé. Celui-ci voulait, par cette action détestable, venger la mort de son père Simon (3), prétendant qu'il avait été mis en pièces par l'ordre de Henri.

La mort déplorable de ce prince ne fut pas la seule affliction de Constance, son épouse. Elle perdit, bientôt après, la vicomtesse Mathe, sa mère. Elle fut son héritière du vicomté de Marsan, du pays de Rivière-Basse, et de tous les droits qu'elle avait en Bigorre. La comtesse de Foix, sa seconde fille, hérita des droits qu'elle avait en Comminges, de la ville de Saint-Gaudens, du château de Miramont et de la terre d'Aure en Nebouzan. Le testament de Mathe est rempli des marques de sa piété, tant envers les frères mineurs de Mont-de-Marsan que pour les autres bonnes œuvres. Elle avait fait, comme Gaston, son époux, le vœu d'aller à la terre sainte. Pour y suppléer, elle donna quatre mille sols morlaas, destinés à y envoyer deux gens d'armes.

Pour reprendre l'histoire du comte Esquivat, nous remarquerons que, depuis sa trêve avec Simon de Montfort, il fut aussi paisible possesseur de son comté qu'il avait été inquiété auparavant. Il était allé en Navarre pour le service du roi Philippe le Bel

(1) Marca, *Histoire de Bearn*, l. vii, ch. xvi.

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, 1838, t. v, p. 108.

(3) Simon, comte de Leicester, après avoir joué un grand rôle en Angleterre, avait été massacré sur le champ de bataille d'Evesham, le 5 août 1265.

et de Jeanne de Navarre, son épouse (1). Il y mourut dans la ville d'Olite (1283). Il institua sa sœur Laure, vicomtesse de Turenne, son héritière, et ordonna qu'il serait enterré dans l'abbaye de l'Escale-Dieu, sépulture de ses prédécesseurs, comtes de Bigorre. Il fit ses exécuteurs testamentaires : Guipalt de Chabannes, Jourdain de Teisson, Elie de Marmont, chevaliers, et Osset d'Argelès, sénéchal de Bigorre. Il donna pour conseil à ses exécuteurs : Raymond Garcie et Fortaner de Lavedan. Enfin, il leur accorda un plein pouvoir de payer ses dettes, de réparer les dommages qu'il pouvait avoir causés, de faire des aumônes, de récompenser ses gens d'armes et serviteurs à leur discrétion. Ce testament fut scellé de son sceau et de ceux de Raymond, abbé de Saint-Sauveur de Leyra de l'ordre de Cîteaux, de frère Roderic de l'ordre des frères mineurs, et de celui d'Aymeric de Rochechouart (2).

CHAPITRE XXI

SUITE DES TROUBLES SUR LA SUCCESSION DE PÉTRONILLE. — DÉCISION DES ÉTATS DE BIGORRE. — CONSTANCE CÈDE SES DROITS AU ROI D'ANGLETERRE. — SIX PRÉTENDANTS AU COMTÉ DE BIGORRE. — JUGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DU PUY. — PROTESTATIONS DES ÉTATS.

Gaston de Béarn était bien éloigné de s'en tenir à la disposition d'Esquivat. Le testament de la comtesse Pétronille favorisait sa fille Constance. Il vint en diligence pour la mettre en possession de son héritage. Il assembla les Etats du pays, leur représenta que la substitution, contenue au testament de Pétronille, sa belle-mère, était claire et ouverte au profit de Constance par le décès sans enfants d'Esquivat, comte de Bigorre, et de son frère Jourdain; il conclut en demandant qu'elle fût reconnue pour leur comtesse.

Les Etats, après avoir examiné la clause de la substitution et le testament d'Esquivat, répondirent qu'ils voulaient que sa disposition fût exécutée à l'égard du payement de ses dettes, des aumônes

(1) Philippe le Bel épousa Jeanne de Navarre et monta sur le trône en l'année 1285. Dès lors, c'est au nom de son prédécesseur, Philippe le Hardi, que le comte Esquivat avait dû, en 1283, se rendre dans la Navarre.

(2) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. XII.

et des réparations, et en ce qu'il ordonnait que les coutumes de Bigorre fussent gardées ; mais à l'égard de la succession au comté, ils déclarèrent qu'ils reconnaissaient Constance pour leur comtesse et qu'ils lui rendraient foi et hommage, à condition qu'elle promettrait aussi de les traiter en bons sujets et vassaux; ce qu'elle fit sur le champ. Le même jour, la noblesse fit son serment de fidélité, en présence de Raymond Arnaud de Coarraze, évêque de Bigorre, de Pierre, évêque de Marsan, c'est-à-dire d'Aire, et de Compaing, évêque d'Oloron. Cette noblesse est marquée par ces trois noms : barons, chevaliers et nobles (*a*). Les députés des villes de Tarbes, Bagnères, Vic et Ibos, déférant au sentiment du corps de l'Eglise, consultèrent les trois évêques, l'abbé de Saint-Pé-de-Générès et le commandeur de Bordères, pour savoir s'ils devaient reconnaître Constance ou la vicomtesse de Turenne. Les prélats répondirent, sur la perte de leurs âmes, que le comté appartenait à Constance, et qu'on devait la reconnaître pour légitime comtesse. Aussitôt, ils lui rendirent leur hommage. Cet heureux commencement n'eut pas des suites aussi agréables. Les traverses qu'elle eut pour se maintenir dans son comté, après les malheurs qui lui avaient ravi ses deux époux, furent une épreuve continuelle de la vertu de cette princesse.

Laure, vicomtesse de Turenne, voyant que Constance avait prévenu les esprits en sa faveur, qu'elle était en paisible possession du comté et qu'il serait inutile de s'y montrer, porta sa plainte à Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre. Elle lui exposa qu'au préjudice du testament de son frère Esqnivat qui l'avait nommée son héritière, Constance s'était emparée de la succession. Cette affaire parut trop délicate au sénéchal pour en connaître. Il en rendit compte à Edouard I[er], roi d'Angleterre. Constance jugea, de son côté, qu'elle devait passer la mer pour détruire les impressions que ce prince pourrait recevoir au préjudice de ses intérêts. Son voyage fut inutile. Elle trouva le roi déterminé à se saisir du comté sous prétexte de l'acquisition que le roi Henri III, son père, en avait faite, en 1254, de l'église du Puy, comme nous l'avons vu.

(*a*) Barones, milites et nobiles.

Mais, outre que ce titre était défectueux par l'omission des formalités nécessaires dans l'aliénation des biens de l'Église, l'évêque et le chapitre du Puy ne pouvaient avoir vendu au roi d'Angleterre que la qualité de seigneur dominant et la rente annuelle de soixante sols morlaas sur le comté, ce qui n'était réellement qu'un hommage de la piété du comte Bernard Roger II, qui s'y était volontairement soumis. Mais la propriété du comté n'avait jamais appartenu à l'église du Puy. Elle était arrivée à Constance par droit de succession et à titre patrimonial. La prétention d'Edouard était donc visiblement injuste. Mais que peut faire le bon droit contre la force? Cette princesse opprimée avait cru trouver en Edouard un juge souverainement équitable; mais elle y trouva une partie bien plus redoutable que la vicomtesse de Turenne. Ne sachant comment se défendre contre un si puissant adversaire, elle consentit que le roi d'Angleterre s'emparât du comté. Aussitôt Edouard fit expédier un ordre à Jean de Grailly, son sénéchal de Gascogne, pour se saisir en son nom du pays de Bigorre, et il lui donna pour adjoint dans cette commission Géraud, évêque d'Aire (1).

Le sénéchal se rendit à Tarbes. Gaston de Béarn s'y trouva aussi. Après avoir convoqué les Etats, il leur déclara que, sa fille Constance ayant promis au roi d'Angleterre de délivrer au sénéchal de Gascogne son comté, il lui faisait actuellement délivrance pour l'acquit de la parole de sa fille, leur enjoignant en même temps, du consentement de Pérégrin de Lavedan, sénéchal de Bigorre, et de Pierre de Bégole, procureur de Constance, d'obéir à Jean de Grailly. Il ajouta que ce qu'il faisait n'était pas de justice, mais pour obéir à la volonté du roi, sans prétendre donner atteinte au droit de Constance. Le sénéchal prit possession du comté et de tous les droits dépendants, au nom du roi son maître. Les témoins furent : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, Pierre, évêque de Lectoure, Géraud, évêque d'Aire, Raymond Arnaud de Coarraze, évêque de Tarbes, Gaubert, abbé de Saint-Maurin, Bonnel, abbé de l'Escale-Dieu, et Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac.

(1) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. XIII.

Cette saisie, contre toute raison et équité, engagea Constance dans un labyrinthe de procès auquel enfin elle succomba, comme nous le verrons. Elle fit des frais immenses pour son rétablissement. Elle en intenta d'abord l'action devant le sénéchal de Gascogne. Laure, vicomtesse de Turenne, Mathilde, comtesse de Thyet, Guillaume de Teisson et Mathe, comtesse d'Armagnac, intervinrent dans le procès. Constance se parait de sa substitution et opposait toujours l'invalidité du mariage de son aïeule Pétronille avec Gui de Montfort. La vicomtesse de Turenne opposait le testament de son frère, le comte Esquivat. Guillaume de Teisson demandait la troisième partie des biens contestés, comme fils unique de Pétronelle de Montfort. La comtesse d'Armagnac demandait la quatrième partie du comté, suivant la coutume de Gascogne. La comtesse de Thyet soutenait que Pétronille avait donné, du consentement d'Esquivat, la moitié de la Bigorre à sa mère Alix et à ses enfants, lorsqu'elle épousa en secondes noces Raoul de Courtenay. Il serait trop long de rapporter les plaidoyers des uns et des autres; il suffit de faire sentir le fondement du droit de chacune des parties.

Ce procès fut si embarrassé par toutes ces différentes discussions, les juges apportèrent tant de lenteur à s'en instruire (c'était sans doute pour laisser jouir le roi d'Angleterre), que la princesse Constance, rebutée de ces difficultés, fit une donation, qu'on appelle entre vifs, de sa terre à sa sœur Marguerite, comtesse de Foix, sous la réserve de la jouissance du pays de Rivière-Basse et du vicomté de Marsan. Au cas qu'elle y serait troublée, il est stipulé qu'elle en serait compensée par la terre de Saint-Gaudens, en Nebouzan, que le comte de Foix lui céderait. Il fut aussi convenu que si le vicomté de Béarn appartenait un jour à Marguerite, Constance jouirait, pendant sa vie, des lieux de Larreule, de Baloc, de Vic, d'Azereix, d'Adé, d'Ibos et de Juillan, avec toutes leurs rentes, excepté la justice du sang, les albergades (1), et qu'elle pourra

(1) Les mots *albergue*, *albergade*, *aubergade*, *arciut*, *archif*, etc., désignent le droit qu'avait le seigneur d'obtenir de son vassal le gîte ou l'hospitalité. Ce droit fut souvent converti en redevance pécuniaire. Cf. M. de Lagrèze, *La Féodalité dans les Pyrénées*, 1864, p. 98-103, et M. Gaston Balencie, *Souvenir de la Bigorre*, t. i, p. 147 et t. ii, p. 159.

disposer de dix mille marcs d'argent sur ses terres pour les frais qu'elle avait faits au procès du comté. Voilà donc la Bigorre en la puissance du comte de Foix, qui était véritablement plus en état que Constance de s'y maintenir.

Le roi d'Angleterre, qui avait dépouillé Constance de son comté, sous prétexte de la cession que l'église du Puy en avait faite à Henri III, son père, en fut lui-même dépossédé par un arrêt du parlement de Paris, rendu le jour de la Chandeleur (1290). L'église du Puy est maintenue dans le droit d'hommage et de la rente annuelle de soixante sols morlaas sur la Bigorre, et la question de la propriété de la terre est réservée au roi. En conséquence de cet arrêt, Constance rentra en possession du comté, mais elle n'en jouit que pendant deux ans. On donna un second arrêt à la sollicitation de la reine Jeanne de Navarre (1), au parlement de la Toussaint. Il est conçu en ces termes :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, au sénéchal de Toulouse, salut.

« Comme ainsi soit que par arrêt de notre cour, il ait été ordonné que l'exécution du jugement donné pour l'évêque et le chapitre du Puy contre notre cher cousin et féal l'illustre roi d'Angleterre, serait faite suivant sa forme et teneur, tant pour regard du fief de tout le comté de Bigorre que pour toutes les choses que le roi d'Angleterre possédait audit comté, ou à raison d'icelui, du temps dudit jugement ; en telle sorte que ledit évêque et chapitre soient mis au même état auquel était le roi d'Angleterre lors dudit jugement ; que si l'on entre en doute sur quelque chose. l'évêque et chapitre soutenant que le roi d'Angleterre la possédait ; et notre chère Constance, fille de Gaston, ci-devant vicomte de Béarn, soutenant qu'elle lui appartenait, on en saura la vérité ; et cependant nous le tiendrons en notre main en qualité de souverain ; et si ledit évêque et chapitre veulent faire justice de leur fief par

(1) Jeanne de Navarre, mariée à Philippe le Bel, prétendait avoir des droits sur la Bigorre, en vertu de la fausse donation que son grand-oncle, le comte de Leicester, avait reçue du comte Esquivat. Voir plus haut, p. 62.

défaut d'hommes ou par quelque autre juste cause, nous le défendrons de toutes violences indues. C'est pourquoi nous vous enjoignons de faire observer les choses susdites et de les mettre en exécution.

« Fait à Paris, au parlement de la Toussaint, l'an 1292 (1). »

Jean de Longpérier, lieutenant d'Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albi, fut commis pour l'exécution de cet arrêt. Il déposa Constance de tous les châteaux et forteresses, à la réserve de celui de Lourdes que la reine Jeanne de Navarre tenait déjà en sa main, sous prétexte de la cession que le fils du comte de Leicester en avait faite à Thibaud, roi de Navarre. Il fit défense à la Cour ou Etats de Bigorre, assemblés dans l'église de Sainte-Marie de Séméac, d'obéir à d'autres qu'à l'église et chapitre de Notre-Dame du Puy.

L'assemblée fut mécontente du traitement qu'on faisait à Constance. Arnaud Guillaume de Bénac, abbé de Saint-Pé-de-Générès, plein de justice et de fermeté, prit la parole et représenta au commissaire qu'ils avaient reconnu Constance pour leur véritable et légitime comtesse, qu'on lui en avait rendu l'hommage et le serment de fidélité, que la substitution, faite en sa faveur dans le testament de la comtesse Pétronille, mettait son droit en évidence, qu'ils étaient obligés de lui obéir, et qu'il passait les termes de sa commission, en leur faisant une défense contraire à la foi qu'ils avaient jurée. Il forma opposition à toute la procédure et en appela de vive voix à la cour du roi de France. Les Etats applaudirent à son discours et à ses démarches.

Constance, qui était aussi dans l'assemblée avec son beau-frère, le comte de Foix, fit ses remontrances. Elle exposa que l'arrêt avait donné sur le possessoire et non sur la propriété du comté, dont il n'était pas question dans cette instance, puisqu'elle n'y avait pas été appelée. Elle interjeta son appel à la cour du roi de France, mais toutes ses représentations furent inutiles.

Le commissaire réitéra aux Etats l'ordre d'obéir à l'église Notre-Dame du Puy et fit inhibition à Constance d'y apporter du trouble. Il alla ensuite au château de Vic, où le comte de Foix s'était rendu, non pour s'opposer à main armée à l'exécution de

(1) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. XIV.

l'arrêt, mais simplement pour y faire des oppositions juridiques. Dès que Jean de Longpérier l'eut aperçu, il entra en colère, le prit par ses habits, le mit hors du château et fit afficher les armes du roi et de l'église du Puy. Il en usa de même dans les villes de Tarbes et Bagnères, dans le château de Mauvezin et en la vallée de Lavedan, malgré les offres que la comtesse faisait de payer à l'église du Puy la rente de soixante sols morlaas et de lui rendre foi et hommage, si les comtes de Bigorre l'avaient ainsi accoutumé et qu'il fût dû. Ces derniers mots insinuaient que cette prétention était injuste. C'est peut-être ce qui porta le commissaire à cet excès de rigueur. Les Etats ne purent aider Constance que de leur sensibilité pour sa situation. Ils firent expédier, le jour de Saint-Denis, un certifié de son droit et de la possession du comté, et ils supplièrent le roi Philippe le Bel de vouloir l'y maintenir, puisqu'il lui appartenait tant par la substitution que par le droit d'une vraie et légitime succession, voulant par là faire entendre que le mariage de Gui de Montfort était invalide. Ils déclarèrent encore au roi qu'ils la reconnaissaient pour leur comtesse et qu'ils ne pouvaient en recevoir d'autre avec justice. La date de cet acte est du 9 octobre 1292, et il fut expédié sous les noms des barons, chevaliers, damoiseaux et nobles, dont les principaux furent :

Raymond Arnaud de Coarraze, évêque de Tarbes,
Arnaud Guillaume de Bénac, abbé de Saint-Pé,
Auger de Bénac, abbé de l'Escale-Dieu,
Fortaner, abbé de Saint-Savin,
Pierre de Gavarret, commandeur de Bordères,
Raymond Garcie de Lavedan,
Pierre d'Antin,
Bosius ou Boos de Bénac,
Bernard de Coarraze,
Thibaud des Angles,
Arnaud Guillaume de Barbazan,
Arnaud Raymond de Castelbajac,
Raymond Aymeric de Bazillac,
Pérégrin de Lavedan,
Bernard d'Asté,
Raymond Arnaud de Cucuron (1).

(1) Cucurco ou Cucuron, ancien quartier du terroir de Maubourguet. V. *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 254.

La requête de cette illustre assemblée était pleine de justice; mais elle n'en eut pas plus de succès auprès de Philippe le Bel.

CHAPITRE XXII

ENQUÊTE SUR LES REVENUS DE LA BIGORRE PAR ORDRE DE PHILIPPE LE BEL EN 1300.

Philippe le Bel, ayant dans la main le comté de Bigorre, voulut être informé de l'état du pays. A cet effet, il donna commissiou au sénéchal de Toulouse pour faire une enquête sur la valeur des fiefs et arrière-fiefs. Le sénéchal de Toulouse subdélégua Jean de Fronton, procureur du roi dans l'Agenais. Ce subdélégué appela le procureur du roi en la sénéchaussée de Toulouse, le procureur de l'église du Puy et prit aussi l'avis du sénéchal de Bigorre et de deux notables prud'hommes du pays. Par leurs lumières et leurs instructions, il vérifia les droits du comté sur lès anciens rôles. Afin que cet examen se fît avec plus de netteté, l'enquête (1) partagea la province en sept baylies ou vigueries (2), savoir : celles de Tarbes, Bagnères, Mauvezin, Goudon, Lavedan, Barèges et Vic.

La viguerie de Tarbes comprenait les lieux d'Odos, Azereïx, Juillan, Montgaillard, Adé, Orleix, et le revenu était de quatre cents livres morlaas.

Celle de Bagnères consistait dans les lieux de Pouzac, Baudéan, Ordizan, Cieutat, Poumarous, Trébons, Labassère et Campan; son revenu, outre la juridiction, était de soixante-quinze livres morlaas.

(1) L'enquête de 1300 est un des documents les plus précieux pour connaître la situation du comté de Bigorre. Le texte latin est conservé aux *Archives nationales*. M. Gaston Balencie l'a reproduit intégralement dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. I–III, passim. Il y a joint la traduction avec des notes qui en éclaircissent toutes les difficultés.

(2) Sur les attributions du procureur du roi, du sénéchal et des bayles ou viguiers, cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. I, p. 51 et 56.

Mauvezin s'étendait sur le château et lieux de Capvern (a), Bourg, Espieilh et Chelle, donnant de revenu, avec la juridiction, quatre-vingt-cinq livres morlaas.

Goudon rapportait dix-neuf livres morlaas et dix sols.

Lavedan et ses vallées trente-cinq livres morlaas.

Vic avec sa juridiction donnait trois cents livres morlaas de rente.

De sorte que le revenu total du comté allait à la somme de neuf cent quatorze livres morlaas, c'est-à-dire trois fois autant en livres tournois. Sur quoi on payait les châtelains : pour celui de Mauvezin, cent livres; pour celui de Campan, deux sols par jour; on payait sept sols huit deniers pour le château de Sainte-Marie de Barèges qui était obligé d'entretenir quatre soldats ; on payait autant à celui de Vidalos. Nous avons déjà dit que le château de Lourdes appartenait au roi Philippe le Bel, comme dépendant du royaume de Navarre advenu à la reine Jeanne, son épouse, par la mort du roi Thibaud, son oncle, à qui le comte de Leicester l'avait cédé. Ce château était gardé par une bonne garnison dont les gages se payaient à la recette de Toulouse.

La même enquête dit que la haute justice appartenait au comte dans tous les lieux, même dans les terres des barons, avec les droits d'armée, chevauchée et amendes qui excédaient cinq sols morlaas. Elle excepte pourtant les lieux de Saint-Sever-de-Rustan, où l'abbé jouissait de la moitié des amendes, et le lieu de Caixon, où l'évêque avait la justice. Il y est fait mention de douze barons nommés dans l'ordre suivant, sans qu'il soit observé, dit M. de Marca, qu'ils doivent tenir entre eux ce rang ni aucun autre. Ce savant auteur remarque aussi que les maisons, qui avaient dans ce temps la dignité de baronnie, sont réduites à huit, et que les puînés sont compris entre les barons comme les aînés. Ces douze barons sont : Arnaud de Lavédan, Arnaud Guillaume de Barbazan, Boos de Bénac, Raymond Aymeric de Bazillac, Thibaud des Angles, Arnaud Raymond de Castelbajac, Pérégrin de Lavedan, Comtebon d'Antin, Pierre d'Esparros, Bernard d'Esparros, Pierre de Castelbajac et Bernard d'Asté.

(a) De Capite brevi.

Le revenu de ces douze barons fut évalué à onze cent quatre-vingt-cinq livres morlaas, et celui des quatre-vingt-quinze gentilshommes s'élevait à douze cent vingt-trois livres. Il paraît que dix-huit gentilshommes relevaient des barons de Lavedan, d'Asté, de Bénac, de Bazillac et d'Antin. Le revenu de ces arrière-fiefs est estimé quatre-vingt-dix livres dix sols morlaas.

On déclare que la cité de Tarbes, séparée du bourg par murailles et fossés, appartient à l'évêque de Tarbes, avec les châteaux de Caixon et de Marseillan. On fait mention des abbés de Saint-Sever-de-Rustan, de Saint-Savin et de Larreule. On y omet celui de Saint-Pé ; peut-être parce que le roi en possédait le bourg comme dépendant du château de Lourdes (1). Il est fait mention du prieur de Saint-Lézer ou Licer et du commandeur de Bordères et d'Aureilhan.

Quoique le pays de Rivière-Basse eût été démembré depuis longtemps, comme nous l'avons vu, le commissaire voulut en prendre connaissance. En effet, il était compris dans la même contestation que le reste du comté. On y évalua donc Castelnau, Maubourguet, Ladevèze, Sauveterre, Auriébat, Mazères, Villefranque, la moitié du bourg de Tasque, à trois cents livres morlaas. On y fait aussi mention de l'abbé de Tasque, du prieur de Madiran, du vicomte de Rivière, seigneur de Labatut, et de dix-neuf gentilshommes, savoir : Troncens, Estirac, Sombrun et autres (2).

Jusqu'ici l'*Histoire de Bearn* de M. de Marca a été notre principal guide. Mais ce savant auteur ayant fini son ouvrage en

(1) « Aucun indice, dit M. Gaston Balencie, n'autorisait cette hypothèse : Saint-Pé fut affranchi par son fondateur de toute domination temporelle autre que celle de l'abbé ; voilà la raison du silence de notre charte. Au spirituel, il relevait du Saint-Siége. Lorsqu'il eut à se plaindre de la cupidité de quelque grand feudataire ou des entreprises des officiers du roi, la voix du Souverain Pontife lui-même s'éleva avec force pour obtenir la cessation des abus, et ce fut seulement le 29 février 1319, qu'un contrat de paréage, entre l'abbé et le comte de Bigorre, admit l'intervention du pouvoir civil. » *Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 63.

(2) MARCA, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. XV.

l'année 1300, au sujet de la Bigorre, nous avons eu recours à d'autres sources qui nous apprendront ce qui s'est passé, depuis ce temps-là, de plus considérable dans la Bigorre.

CHAPITRE XXIII

PHILIPPE LE BEL CONFIRME LES PRIVILÈGES DE TARBES ET AUTRES VILLES DE LA BIGORRE. — LA BIGORRE EST RENDUE AU COMTE DE FOIX.

Après que l'enquête commencée en 1300 fut faite, le roi Philippe le Bel confirma par lettres patentes de 1301, adressées à son sénéchal, les privilèges que le comte Centulle avait accordés autrefois aux villes du comté. En 1305, il adressa d'autres lettres patentes au même sénéchal de Bigorre ; il lui enjoint de faire jouir les habitants de Tarbes, Vic et autres lieux, des fors, coutumes, usages et libertés dont ils jouissaient déjà. Lorsque le comté fut mis sous la main de Sa Majesté en 1306, il ordonna de maintenir ceux de Tarbes dans l'usage du bois de la Louve, s'ils justifient de leur possession ; il veut qu'ils soient mis en instance devant les juges de Tarbes où était la vicairie ou viguerie, avec défense de les appeler en la cour de la nouvelle bastide de Rabastens. Un gouvernement, si favorable au bien public, tendait surtout à faire oublier aux Bigorrais le regret qu'ils avaient eu de perdre Constance, leur légitime comtesse ; le roi de France, de son côté, cherchait à acquérir un droit suffisant pour s'approprier tout-à-fait sa dépouille (1).

(1) Philippe le Bel provoqua, en 1307, le procès des Templiers, et le pape Clément V (Bertrand de Goth) prononça leur condamnation, en 1312, dans le concile de Vienne. (Cf. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, éd. Fèvre, t. IX, p. 482-500 et 530-549 ; Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 126-146.) — Les Templiers de la Bigorre, dont la commanderie était à Bordères près de Tarbes, furent conduits à Auch et exécutés. Ils avaient pour commandeur Bernard de Montagut. Leurs biens étaient considérables : ils furent donnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient la commanderie à Aureilhan.

Jean, évêque du Puy, et le chapitre de cette église, voyant que l'hommage et la supériorité du comté étaient bien plus honorables qu'utiles, cédèrent leurs prétentions au roi Philippe le Bel, qui leur donna en contre-échange la somme de trois cents livres de rente sur un péage. A la faveur de ce traité et dans l'embarras de tant de parties contendantes, le roi Philippe prit le titre de comte de Bigorre (1307). Alors la chaleur du procès commença à se ralentir ; les longueurs et l'incertitude de l'événement, ou plutôt la puissance qu'ils avaient à combattre, dut rebuter les intéressés. Mais ce qui leur en imposa plus que tout le reste, c'est qu'après la mort du roi Charles le Bel (1322–1328), qui avait aussi pris le titre de comte de Bigorre, on prétendit que le comté était suffisamment réuni à la couronne.

Cependant les comtes de Foix supportaient avec regret la perte de cette succession. Comme ils y avaient le droit le plus solide, ils espéraient trouver justice auprès des rois de France. Ils continuèrent leurs supplications, en protestant qu'ils n'avaient jamais pensé de disputer contre leur souverain, mais qu'ils ne pouvaient refuser à leur bon droit d'en instruire la religion du roi et de lui représenter qu'ils étaient les véritables et légitimes successeurs au comté de Bigorre par plus d'un titre. Mais ils ne purent en avoir raison. La guerre qui survint entre les rois de France et d'Angleterre, la perte de la bataille de Poitiers (1356), et la prison du roi Jean ne laissèrent pas le loisir à la cour de France de décider des prétentions d'une province particulière, dans le temps qu'elle était occupée à remédier à la désolation générale et au rachat d'un roi. La Bigorre fut en effet une partie de sa rançon. Elle fut cédée à l'Anglais par le traité de Brétigny en toute souveraineté avec d'autres provinces (1360). L'année suivante, le roi Jean de France ordonna au sire de Bazillac de remettre à l'obéissanse du roi d'Angleterre la ville, le château et pays de Tarbes et le comté de Bigorre, en exécution du traité de Brétigny. Cet ordre fut donné au bois de Vincennes, le 12 août 1361. La même année, 25 novembre, le roi Jean de France ordonna au sire de Castelbeac ou Castelbajac, châtelain de Lourdes, de remettre le château au roi d'Angleterre ou à ses gens (*a*). Tout le pays et les châteaux de Bigorre étant

(*a*) Rymer, 86, p. 332 et 341.

au pouvoir de l'Anglais, les habitants prêtèrent leur foi et hommage à Edouard III dans la ville de Bordeaux, le 9 juillet, et Edouard, prince de Galles, son fils aîné, confirma les privilèges de la ville de Tarbes par lettres données à Angoulême, le 16 octobre 1366.

Un nouvel obstacle à la prétention du comte de Foix sur la Bigorre, fut le don que le roi d'Angleterre (a) en fit à Jean, 2e du nom, seigneur de Grailly, captal du Buch, à la charge perpétuelle de donner au roi d'Angleterre tous les ans, à la fête de Noël, un faucon et un tercelet (1). Les lettres de ce don furent expédiées à Angoulême, le 27 juin 1369. Il est vrai que le seigneur de Grailly fut dépossédé du comté de Bigorre par les armes de Charles V (1364-1380), lorsqu'il regagna sur les Anglais la plus grande partie de ce que le roi Jean, son père, avait perdu en Gascogne. Louis de France, duc d'Anjou, et le fameux Bertrand Duguesclin furent les chefs de ces rapides conquêtes.

Dans ce temps-là, bien des troubles agitèrent ce pays. Une partie de la noblesse faisait ses efforts, malgré le traité de Brétigny, pour secouer la domination anglaise et rentrer dans celle de France ; d'autres étaient partisans de l'Anglais. Le duc d'Anjou assiégea Lourdes. Froissart dit qu'il fut contraint de lever le siège ; mais au contraire, l'auteur de la Vie de Bertrand Duguesclin nous apprend que le duc d'Anjou et ce général, passant en Bigorre avec une armée de quinze mille hommes, firent sommer Arnaud de Vire, gouverneur de la ville et château de Lourdes pour l'Anglais, de leur remettre cette place. De Vire parut sur le rempart, refusa de se rendre et déclara qu'il se défendrait tant qu'il aurait vie, et que le roi d'Angleterre, son maître, lui avait confié cette ville pour la garder et non pour la livrer à ses ennemis. Bertrand Du-

(a) Rymer, 66, p. 627.

(1) Le tercelet, ou plutôt tiercelet, nous paraît désigner ici une sorte de faucon. Ce nom est donné au mâle, dit Buffon, « parce qu'il est un tiers environ plus petit que la femelle. » On voit, par cet exemple, que les redevances féodales avaient parfois une valeur peu sérieuse : elles n'étaient alors qu'une simple reconnaissance de vassalité.

guesclin, animé par le courage du gouverneur, attaqua la place et la prit d'assaut. Le malheureux de Vire (1) et presque tous les habitants périrent dans le combat qui dura tout le jour.

Gaston Phébus, comte de Foix, qui avait toujours été fidèle au roi de France, voulut profiter de la ruine de l'Anglais. Il sollicita la restitution du comté par les bons mémoires qu'il en fit dresser. Mais par la conjoncture du temps, il ne l'obtint qu'à condition qu'on ne serait pas obligé de le rendre au roi d'Angleterre par un traité de paix, et dans ce cas-là, on devait lui payer cinquante mille livres. Cette réserve était indispensable, puisqu'il n'y avait alors qu'une trève entre les deux rois. C'est ce que nous voyons dans le recueil de Rymer (a), où le roi d'Angleterre mande à Jean de Béarn, capitaine de Lourdes, gouverneur et lieutenant des pays et marches de Bigorre et autres pays adjacents, de conserver la trève avec le roi de France ; cette lettre est du 21 octobre 1384. Il y a eu un nouveau traité de trève arrêté à Etauliers en Blayais, le 18 août 1388 ; le même Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre et capitaine de Lourdes, y est nommé conservateur de cette trève au pays de Bigorre. On lui recommande toujours la même attention à faire observer le traité par lettres du 11 août 1389, du 28 février 1390, du 14 mai 1392 et du 27 mai 1394. Enfin Gaston Phébus ne recouvra point le comté de Bigorre qui avait coûté à lui et à ses prédécesseurs tant de peines et de frais pour faire valoir le droit qu'ils y avaient. Mathieu de Castelbon et Archambault de Grailly, ses successeurs, ne purent non plus y rentrer, soit que leur ardeur fût

(1) Le vrai nom du gouverneur de Lourdes est Pierre Arnaud de Béarn, baron des Angles. Davezac-Macaya (*Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 104-108), et M. de Lagrèze (*Histoire de Lourdes*, p. 160-169) reproduisent à son sujet, en l'adoptant, le récit de Froissart. D'après cet historien, le duc d'Anjou et Duguesclin échouèrent devant le château de Lourdes. Gaston Phébus, excité par leurs promesses, essaya de s'en emparer par une ruse criminelle. Il attira à Orthez Pierre Arnaud de Béarn, son cousin, et le tua de sa main à coups de dague. Jean de Béarn, frère de la victime, défendit la place avec non moins de courage et de succès.

(a) Rymer, feuille 7, p. 598.

moindre, soit que la circonstance des affaires s'opposât toujours à leur juste prétention (1). Ce fut Jean III de Grailly, comte de Foix et gouverneur du Languedoc, qui, après une séquestration de plus de cent ans, eut la gloire de réunir à son domaine cette portion de l'ancien patrimoine de ses pères. Il fit consulter sur cette affaire l'abbé des Panormitains (2), un des plus fameux canonistes de son temps, qui conclut (*a*) que la séquestration, ordonnée par Philippe le Bel, avait empêché la réunion du comté à la couronne. Jean de Grailly en obtint la main levée par arrêt du parlement de Paris du 18 novembre 1425.

La piété mal entendue du comte Bernard Roger II, qui avait soumis son comté à l'hommage de l'église de Notre-Dame du Puy, fut cause de l'usurpation qui en fut faite sur la postérité. Il fallut que Jean III de Grailly regagnât, par ses importants services rendus au roi de France, ce que le zèle excessif de son aïeul lui avait fait perdre. Il avait déjà obtenu le don du comté de Bigorre du roi Charles VII, par lettres données à Saint-Faron près de Meaux, le 3 mars 1421, avec la moitié de la ville de Tournay en la sénéchaussée de Toulouse.

Les habitants du pays virent avec joie le rétablissement d'un illustre rejeton de leurs anciens comtes, lequel par sa naissance, sa valeur, ses richesses et ses grandes alliances, était en état de se défendre et de les mettre à l'abri des troubles précédents. Il avait donné des preuves de son courage en chassant le prince d'Orange du Languedoc et en prenant sur les Anglais le château de Lourdes (1418) dont il les laissa sortir la vie sauve, sans bagages (*b*). Il était fils d'Archambault de Grailly, comte de Foix et vicomte

(1) La Bigorre, déjà si malheureuse à cette époque par les dissensions politiques, eut encore sa part dans les troubles religieux qu'amena le grand schisme d'Occident (1378-1449). En 1372, deux évêques, Gaillard de Coarraze et Renaud de Foix-Castelbon, y représentaient les obédiences rivales. Larcher, *Pouillé du diocèse de Tarbes*, p. 42.

(2) Nicolas Tudeschi (1386-1445), bénédictin et archevêque de Palerme.

(*a*) 3e conseil du 2e volume.

(*b*) Hist. des p. off. de la couronne.

de Béarn et de Castelbon à cause de sa femme Elisabeth de Foix, sœur unique et héritière de Mathieu, comte de Foix. C'est cette alliance qui lui donna droit au comté de Bigorre et qui lui fit prendre et à toute sa postérité le nom et les armes de Foix. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Navarre, fille aînée de Charles III, roi de Navarre. En secondes noces, il fut marié avec Jeanne d'Albret, fille de Charles Ier, sire d'Albret, connétable de France; enfin il épousa Jeanne d'Aragon, fille de Jacques d'Aragon, comte d'Urgel. Il ne laissa que deux enfants de son second mariage, savoir: Gaston, 4e du nom, comte de Bigorre, et Pierre, vicomte de Lautrec.

CHAPITRE XXIV

GASTON, COMTE DE FOIX ET DE BIGORRE. — FRANÇOIS PHÉBUS, ROI DE NAVARRE, COMTE DE FOIX ET DE BIGORRE. — CATHERINE DE FOIX, SA SŒUR, LUI SUCCÈDE. — PRÉTENTIONS DU VICOMTE DE NARBONNE.

Gaston, comte de Bigorre, épousa, le 22 décembre 1434, Eléonore d'Aragon qui devint reine de Navarre; elle était 2e fille de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre. Gaston avait hérité du courage de ses aïeux (1). S'étant mis à la tête de ses pays de Foix, de Béarn et de Bigorre, il joignit l'armée française et contribua à chasser les Anglais des places qu'ils occupaient en

(1) Gaston, à peine âgé de quinze ans, joignait au courage une grande sagesse: « Ce jeune seigneur, dit Olhagaray, apparoissoit en tout, meur et arresté, formant toutes ses resolutions sur le modele et patron des plus grands capitaines qui eussent esté: se plaisant à la lecture de leurs vies, et à l'examen des moyens par lesquels ils avoyent par la voye de leur espée eternisé avec telle authorité leur memoire: conseillers muëts qui ne l'avoyent jamais trompé. Il estoit fort aymé de ses sujects, ausquels il complaisoit fort souvent, en ce qu'ils lui requeroyent: et à l'exemple d'un bon architecte, il accommodoit son bastiment à la matière qu'il trouvoit sur les lieux. » *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, 1609, p. 346.

Gascogne. Il les fit déloger de Mauléon de Soule, Hastingues, Albret, Guiche et Bayonne. Il eut part à la prise de la ville de Tartas où Enguerrot de Saint-Pé commandait. Le roi Charles VII fut présent à ce siège. La ville de Saint-Sever, cap de Gascogne, fit plus de résistance. Mais malgré ses efforts, elle fut prise d'assaut. Près de mille Anglais furent tués sur la place, et leur capitaine Rampston fut fait prisonnier. Dax, colonie des Romains, se rendit à discrétion, après avoir soutenu le siège pendant six semaines. Mais les Anglais ayant repris ces deux dernières villes, Gaston les en chassa. Celui-ci, après avoir fidèlement secouru le roi de France, tourna ses armes en faveur de son oncle Mathieu, comte de Comminges. Rodrigue Villandrau, aragonais, ravageait ses terres. Gaston se saisit de l'Ile-en-Dodon et mit Villandrau en fuite. Enfin il rétablit sur le trône le roi de Navarre, son beau-père, qui en avait été dépossédé par son fils Charles. C'est dans ce sérieux exploit qu'il assiégea et prit d'assaut Garris en Navarre, où Sanche Garcie d'Aure, vicomte d'Asté, sénéchal de Bigorre, fut tué.

Les enfants de Gaston de Foix, comte de Bigorre, furent : 1° Gaston V, prince de Viane, dont la postérité hérita des comtés de Foix et de Bigorre ; 2° Pierre, cardinal de Foix, né à Pau, qui embrassa l'état ecclésiastique sous la conduite du cardinal de Foix, son oncle ; il fit ses études dans l'université de Pavie et de Ferrare avec Godefroy de Bazillac, qui fut évêque de Rieux, et avec Jean de Lassale, béarnais, depuis évêque de Conserans ; 3° Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui nous donnera bientôt sujet de parler de lui ; 4° Jacques de Foix, surnommé le sage et le vaillant. Ses filles furent : Marie, première femme de Guillaume, marquis de Montferrat, vers lequel elle fut conduite par son frère Pierre de Foix, Godefroy de Bazillac et plusieurs autres personnes de considération ; Jeanne, qui épousa Jean, comte d'Armagnac ; Marguerite, seconde femme de François II, duc de Bretagne ; Catherine, épouse de Jean de Foix, duc de Candale, et Eléonore promise au duc de Médina-Celi.

On a pu remarquer, par les événements qui se sont passés, que la maison de Foix avait été toujours fidèlement attachée à la cour de nos rois de France, qu'elle lui avait même souvent sacrifié ses propres intérêts, et que ses bons offices avaient été très importants

pour l'expulsion des Anglais. Après cela, il ne faut pas être surpris si Gaston V, nommé prince de Viane, mérita l'avantage d'épouser Madeleine de France, fille du roi Charles VII et sœur de Louis XI. Elle prenait toujours le titre de fille et sœur de roi de France. Le contrat de ce mariage fut passé à Lescar et ratifié à Saint-Jean d'Argelès, le 16 janvier 1461. Il ne jouit pas longtemps des agréments de cette alliance. Etant particulièrement chéri de Charles, duc de Guienne, son beau-frère, il l'accompagna, le 23 novembre 1470, avec une suite nombreuse de gentilshommes de ses terres de Foix, Bigorre et Béarn, pour prendre possession du duché. Lorsqu'ils furent à Libourne, le prince de Viane eut le malheur, en joutant, de se blesser à l'éclat de sa lance ; il en mourut peu de jours après. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Bordeaux (1). Gaston IV, son père, eut la douleur de lui survivre, un peu consolé néanmoins par la naissance de François Phébus et de Catherine, ses petits-enfants. Il mourut deux ans après, à Roncevaux, au mois de juillet 1472.

François Phébus était en bas âge, lorsqu'il succéda aux comtés de Foix, de Bigorre et à la seigneurie de Béarn. La princesse Madeleine, sa mère, fut tutrice de sa personne et de ses états. En 1475, on voit qu'elle usait de cette formule, suivant les actes d'hommage : « Nous, Madeleine, fille et sœur de roi de France, princesse de Viane, tutrice et tenant le gouvernement de notre très cher, très aimé fils François Phébus, prince de Viane, par la grâce de Dieu, comte de Foix, seigneur de Béarn, comte de Bigorre et pair de France, etc. »

Sa belle-mère, Eléonore d'Aragon, vivait toujours, et ces deux princesses étaient d'un si bon accord que leurs soins concouraient, avec leur tendresse, pour le bien des affaires de François Phébus. Pendant une si paisible minorité, Jean II, roi de Navarre, vint à mourir. La princesse Eléonore, sa fille, lui succéda, suivant le

(1) Le prince de Viane était âgé de 27 ans. Olhagaray dit de lui : « Hélas ! combien de regrets partout pour la perte d'un si grand seigneur ! Bourdeaux fut son tombeau, Saint-André la loge de son corps, mais tout le monde fut l'epitaphe de ses louanges. » *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, p. 375.

traité fait aux bains des Eaux-Chaudes dans le val d'Ossau, et reçu par don Garcie, évêque d'Oloron; elle fut ensuite reconnue reine de Navarre. Son règne fut court, car elle mourut quinze jours après. François Phébus, son petit-fils, parvint à la couronne, et la princesse Madeleine exerça la régence en Navarre, comme elle l'avait fait dans les autres terres de son fils. Ce jeune roi éprouva aussi la fragilité des grandeurs humaines. Il mourut à Pau, un an après son couronnement (30 janvier 1483). L'auteur des Annales de Foix dit que ses dernières paroles furent : « Mon royaume n'est pas de ce monde; c'est pourquoi je quitte le monde. Ne vous troublez point, car je vais à mon Père. » Il y en a qui ont pensé qu'il mourut de poison (1).

Quoi qu'il en soit, la princesse Madeleine vit encore une fois tomber la couronne de Navarre et les domaines de Foix, Béarn et Bigorre, sur la tête de sa fille Catherine, reste de sa famille. Sa tendre jeunesse demandait qu'elle lui continuât les mêmes soins dans le gouvernement de ses états (*a*). Aussi ne négligea-t-elle rien pour rendre la Navarre paisible. Mais dans le temps qu'elle y était occupée, il y eut des mouvements en Foix et Béarn qui exercèrent bien son courage et sa patience.

Jean de Foix, vicomte de Narbonne et comte d'Etampes, avait épousé Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Cette alliance lui avait sans doute fait présumer qu'il pourrait satisfaire son ambition naturelle en se saisissant des pays de Foix, Béarn et Bigorre. Il croyait que la reine Catherine, sa nièce, serait assez bien partagée de la couronne de Navarre. Il savait d'ailleurs qu'il y avait, dans ce royaume, assez de troubles pour occuper la princesse Madeleine. Dans cette situation, il commença à vouloir exécuter son projet, en semant partout que la maison de Foix avait la même loi que celle de France, que les femmes y étaient exclues de la

(1) Il avait à peine atteint la quinzième année. Sa jeunesse donnait les plus belles espérances. La mort le surprit au moment où il approchait de ses lèvres une flûte dont il savait tirer de délicieux accords. Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, p. 395.

(*a*) Annales de Foix par Guillaume de la Perrière; Histoire de Navarre, par un secrétaire anonyme du roi, imprimée en 1595.

succession, et par conséquent que c'était à lui de recueillir les terres qui étaient en France. Il alla débiter ses maximes à Pau, comme il les avait mises en avant dans le pays de Foix et de Bigorre, pour tâcher de se faire un parti. Il avait même réussi à gagner quelques seigneurs de Foix, dont les principaux étaient Gaspard de Villemur et Jean de Château-Verdun. Mais, quoiqu'il fût adroit et persuasif, on ne voulut pas l'écouter en Foix ni en Bigorre. Il y trouva la plus grande partie de la noblesse et le peuple même prêt à prendre les armes contre lui-même, plutôt que de manquer de foi à Catherine, leur princesse légitime, et le vicomte fut heureux dans cette occasion de n'avoir pas été arrêté à Pau.

Ce danger ne le rebuta pas. Son ambition le rendit hardi dans ses tentatives, et les troubles qui agitaient la Navarre augmentaient ses espérances. Pour parvenir à son but, il prit un poste plus favorable que Pau. Il se cantonna à Maubourguet, à trois lieues de Tarbes, d'où, par des lettres adressées à la noblesse de Béarn et de Bigorre, il tâchait de se faire des partisans. Ses mouvements furent inutiles. Il ne put gagner qu'une intelligence secrète avec le sénéchal et deux seigneurs de Béarn. Dans le temps qu'il travaillait vainement à avancer son projet, Jean de Château-Verdun, seigneur de Caumont, se joignit à Maubourguet avec une troupe de cavalerie, pour se saisir de quelque place en Béarn ou en Bigorre. Mais ne voyant pas d'apparence de réussir, le vicomte prit la route du comté de Foix. Il s'empara par ruse des châteaux de Mazères, de Montaut et de Saverdun; n'ayant pu se rendre maître de Pamiers, il se porta à cet excès de violence de destituer l'évêque Pascal Fornez, qui n'était sans doute qu'élu, et il mit à sa place Mathieu d'Artiguelon, béarnais, qui lui disputait cet évêché.

Le vicomte de Narbonne ne s'arrêta pas à ces premières hostilités. Il continuait à faire le dégât, lorsque les princesses, qui étaient attaquées de deux côtés, crurent qu'il fallait s'opposer à ses entreprises. La princesse Madeleine envoya en Foix Jean, vicomte de Lautrec, avec des troupes d'élite de Béarn, de Bigorre et du pays des Basques. Ces troupes suivaient de près celles du comte. Lorsqu'elles furent à portée de combattre, le vicomte de Lautrec, qui était un homme d'état et de guerre, remontra au vicomte de Narbonne, avec autant d'audace que de

vérité, qu'il était de son honneur et de son devoir de soutenir la maison de Foix au lieu de la détruire, qu'il ne lui était pas glorieux de faire la guerre aux princesses et de vexer leurs sujets. Il lui fit entrevoir que, s'il se soumettait à la raison, il pourrait tirer des princesses un parti avantageux. A ce discours, le prince rentra en lui-même et accepta les propositions du seigneur de Lautrec qui lui relâcha Mazères, Montaut et Montagut. Cette guerre étant ainsi terminée, le vicomte de Lautrec alla pour la reine remercier les habitants de Pamiers, et après avoir visité les autres places, il revint en Béarn.

Comme ce traité était plutôt l'ouvrage de la force que de la justice, il ne subsista pas longtemps. Sitôt que le seigneur de Lautrec fut en état de reprendre sur le vicomte de Narbonne quelques-unes des places qu'il lui avait relâchées, il n'en perdit pas l'occasion. Le vicomte, de son côté, prit Pamiers par l'intelligence des traîtres qui lui en ouvrirent les portes. Mais le capitaine Bussète, envoyé par la princesse Madeleine, remit cette place en devoir. Lavanacet qui y commandait et plusieurs autres y perdirent la vie. Cet avantage ne décida de rien. La guerre continua en Foix, et le vicomte de Narbonne, ne pouvant venir à bout de son injuste projet ni par la persuasion ni par la force des armes, se jeta dans l'extrémité de chercher à se défaire des princesses par des moyens détestables. On prétendit qu'il avait trempé dans une horrible conspiration contre la vie de Madeleine et de sa fille Catherine de Foix, reine de Navarre. Cette méchanceté fut découverte. Le procès fut fait aux coupables par le seigneur de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, et par Pierre de Béarn, sénéchal de Marsan. Quelques-uns furent exécutés à Pau et à Montaner.

Quoique le vicomte eût porté son ambition jusqu'aux derniers excès, les princesses n'en furent pas moins disposées à lui pardonner, lorsque, par un repentir de ses fautes, il se rendit à Tarbes, pour avoir recours à leur clémence et à leur générosité. Ils se promirent une paix réciproque, et pour se l'assurer davantage de la part du vicomte, les princesses lui donnèrent Saverdun, Mazères, Montaut et Gibel.

Après avoir dissipé les factions qui troublaient les états de la reine Catherine, la princesse Madeleine n'avait rien de plus glo-

rieux à faire que de lui donner un digne époux. Jean d'Albret fut celui qu'elle choisit. Après que le mariage fut conclu, les époux passèrent en Navarre. Jean d'Albret fut couronné à Pampelune en pleine assemblée, avec les cérémonies accoutumées (1), en présence des prélats, et des ambassadeurs des princes et de la noblesse navarraise (10 janvier 1494). Ce prince joignit toujours au titre de roi de Navarre celui de comte de Foix et de Bigorre. La princesse Madeleine, qui avait accompagné sa fille, mourut en 1496 à Pampelune. Son corps fut enterré dans la grande église de cette ville.

CHAPITRE XXV

JEAN D'ALBRET ET CATHERINE. — HENRI D'ALBRET. — SA FILLE, JEANNE D'ALBRET, MARIÉE AVEC ANTOINE DE BOURBON. — TROUBLES DE RELIGION. — JEAN GUILHEM, DE LA VALLÉE D'AURE.

Le roi Jean d'Albret ne fut pas heureux sur le trône de Navarre. Le pape Jules II le sollicita à faire la guerre aux Vénitiens et au roi de France, qui était leur protecteur. Il n'écouta pas les propositions du pape ; il aima mieux vivre en paix avec un prince dont il tenait plusieurs terres à hommage, que de s'exposer au danger d'en être dépossédé. Sur ce refus, le pape publia une bulle qui donnait la Navarre au premier occupant ; parce que, disait-il, Jean d'Al-

(1) Dans cette cérémonie, le roi et la reine, tout en déclarant tenir le pouvoir de la grâce de Dieu, furent les premiers à jurer à leurs sujets de les maintenir dans leurs usages, coutumes, franchises, libertés et privilèges. Les députés du clergé, de la noblesse et du peuple des villes dirent à leur tour : Nous jurons, sur la croix et les saints évangiles, de défendre fidèlement vos personnes, votre couronne et vos terres, et de vous aider, de toutes nos forces, à maintenir les fors du royaume, sauf réserve du service que nous devons à notre sire le roi de France, de nos serments au Pape et des droits de l'Eglise. — Voir le texte espagnol de ce double serment dans Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, p. 425-451.

bret était fauteur du concile de Pise et allié du roi de France, ennemi du Saint-Siège (1). Ferdinand, roi d'Aragon, qui convoitait depuis longtemps cette conquête, s'en empara, et Jean d'Albret la lui abandonna peut-être trop faiblement (2) ; il ne conserva que la partie qui est au-deçà des Pyrénées. Le roi Jean se retira en Béarn. Il mourut à Monein, le 17 juin 1516, et il fut enterré dans l'église cathédrale de Lescar. La reine Catherine ne lui survécut que huit mois. La douleur d'avoir perdu son royaume avança la fin de ses jours. Son corps fut enterré auprès de celui de son mari.

Henri d'Albret, leur fils, succéda au droit sur la Navarre ; mais il ne fut pas plus heureux que son père. Dans le traité fait à Noyon le 16 août 1516, entre le roi François I[er] et Charles d'Autriche, qui fut depuis empereur, il fut convenu qu'on rendrait la Navarre à Henri d'Albret, et que, le temps expiré, il serait permis au roi de l'assister. Cette condition ne fut pas exécutée, et le roi François I[er] envoya, au printemps de l'année 1521, André de Foix, seigneur de Lesparre, frère du seigneur de Lautrec, pour en faire la conquête. Il s'en rendit maître en peu de jours. Le fort château de Pampelune se fit battre et ce à composition (3). Mais, Lesparre n'ayant pas su conserver le fruit de sa victoire, et Sainte-Colombe son lieutenant s'étant laissé battre, la Navarre fut presque aussitôt perdue que gagnée.

Henri d'Albret fut donc réduit au seul titre de roi, avec la partie au-deçà des Pyrénées, les comtés de Foix et de Bigorre et le vicomté de Béarn. Il fut pris à la journée de Pavie avec le roi François I[er]. Après leur retour, le mariage de Henri se fit, par traité du 3 janvier 1526, avec Marguerite de France, sœur de François I[er].

(1) Cette bulle n'a jamais été produite. Le bruit de son existence fut répandu par les écrivains espagnols, dans le but de pallier l'usurpation manifeste de leur roi.

(2) La reine avait plus d'énergie que le roi : « Si nous fussions nés, moi Juan et vous Catherine, lui disait-elle, nous n'aurions jamais perdu la Navarre. »

(3) C'est durant ce siège que fut blessé Ignace de Loyola, alors âgé de 29 ans. Pendant sa maladie, il fut touché de la grâce et renonça à la carrière des armes, pour devenir le fondateur de l'ordre célèbre des Jésuites.

Elle lui porta les duchés de Berry et d'Alençon, étant déjà veuve du duc de ce nom. Cette princesse, qui était naturellement éloquente et qui aimait les lettres, eut par malheur trop de complaisance pour ceux de la nouvelle réforme. Ils s'insinuèrent dans sa cour sous le titre de gens savants et habiles. Jacques Fabri et Gérard Roussel furent ceux à qui elle donna sa confiance. Le dernier surtout, qui était évêque d'Oloron, facilita beaucoup les progrès de la nouvelle hérésie dans le Béarn. La reine de Navarre leur permit de prêcher et de dogmatiser dans sa cour (1). Le roi Henri n'avait aussi que trop de penchant pour une doctrine où il croyait trouver le moyen de se venger du pape. Il fit fortifier Navarrenx et les autres places de Béarn; il attendait la conjoncture favorable de recouvrer son royaume en quittant l'obéissance qu'il devait au Saint-Père.

Cependant de ce mariage naquit Jeanne d'Albret, fille unique. Elle fut élevée au Plessis-les-Tours et sous les yeux de son oncle François Ier. Elle avait été mariée, n'ayant pas encore douze ans, avec le duc de Clèves (2). Mais comme elle avait fait ses noces en présence de Jean d'Albret et de Gensanne de Bourbon, vicomte de Lavedan, et que d'ailleurs le mariage n'avait pas été consommé, il fut aisément dissous. Enfin le roi Henri II, cousin germain de cette princesse, la maria le 18 octobre 1548, dans la ville de Moulins, avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qui prit le nom de roi de Navarre après la mort de son beau-père Henri d'Albret. La reine Marguerite mourut en son château d'Odos en Bigorre, près de Tarbes, le 21 décembre 1549, et fut enterrée à Pau (a). Elle eut surtout une grande facilité à faire des devises. Celle qui était de sa façon, c'était la fleur de souci regardant le soleil avec ces mots : *Non inferiora secutus*. Elle en avait fait une autre qui était un lis, accolé de deux marguerites, avec ces paroles alentour : *Mirandum*

(1) On sait quelle était la corruption de la cour de Marguerite, qui se tenait habituellement à Nérac. Calvin, fuyant les premières poursuites de l'Université de Paris, y vint chercher un asile en 1534. Audin, *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Calvin*, 5e édition complète, t. I, p. 58.

(2) Cf. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. V, 215-218.

(a) Histoire de Navarre, par un secrétaire anonyme du roi, imprimée en 1595.

naturæ opus. Charles de Sainte-Marthe, lieutenant criminel d'Alençon et maître des requêtes de l'hôtel de cette reine, composa son oraison funèbre qu'il publia en latin et en français. Valentine d'Assinois lui consacra cette épitaphe :

Musarum decima et Charitum quarta, inclyta regum
Et soror et conjux, Margaris illa jacet.

Le 13 décembre 1553. Henri de Bourbon, depuis surnommé le Grand, naquit à Pau. Il fut présenté au baptême et nommé par son aïeul le roi Henri d'Albret, qui mourut peu de temps après la naissance de son petit-fils, le 25 mai 1555. Le roi Henri II voulait s'emparer de la partie du royaume de Navarre qni est en deçà des Pyrénées; mais Antoine de Bourbon se hâta d'en aller prendre possession et succéda aux terres de Foix, Béarn et Bigorre et au titre de roi de Navarre. Pendant son règne, les sectateurs des nouvelles opinions eurent la liberté de les enseigner et de les pratiquer dans ses états. Il fit lui-même la cène à Pau, le 3e jour après Pâques de l'année 1555. Il varia néanmoins. changeant de religion selon que les conjonctures et son tempérament voluptueux et timide le demandaient. C'est ce qui a fait dire à l'historien Mézeray qu'il flotta jusqu'à la mort dans les doutes de la religion. et qu'il ne fut ni bon catholique ni vrai luthérien (*a*). Il mourut à Andelys, le 17 novembre 1562, d'un coup de mousquet qu'il reçut à l'épaule gauche au siège de Rouen.

La reine Jeanne d'Albret, son épouse, fut plus constamment favorable que lui aux nouvelles opinions. Elle en fit profession publique. La haine héréditaire qu'elle avait contre le pape et la cour de Rome, à qui elle imputait la perte de son royaume de Navarre, l'attacha si opiniâtrément à cette secte, qu'après la mort d'Antoine de Bourbon, elle y fit instruire le prince de Navarre, son fils. Elle bannit du Béarn l'exercice de la religion catholique, et pour apprendre la nouvelle doctrine avec succès, elle fit venir Merlin de Genève, à qui elle joignit d'autres ministres béarnais pour prêcher dans le langage du pays.

(*a*) Mezeray, Abrégé chronologique, t. IV, p. 691.

Gaspard de Villemur (a), seigneur de Paillen, qui était gouverneur du pays de Foix, châtia vigoureusement les nouveaux prédicateurs. La reine en fut offensée, et pour relever le courage de ceux qu'il avait maltraités, elle défendit l'exercice de la religion catholique dans l'étendue de ses comtés de Foix et de Bigorre, fit renverser les autels, abattre les images, prêcher dans les églises et saisir les revenus ecclésiastiques. Rien ne fut capable d'arrêter sa prévention, ni les remontrances que le cardinal d'Armagnac, légat du Saint-Siège en Béarn et Navarre, lui en fit, ni la guerre qui se leva entre ses sujets catholiques et les prétendus réformés.

Il n'était pas possible que la Bigorre se garantît du venin qui avait infecté ses voisins les Béarnais. L'erreur s'y introduisit en effet. Les ministres y prêchèrent leur doctrine ; plusieurs familles nobles la reçurent ; le peuple accourut bientôt aux prêches ; quelques prêtres même quittèrent le célibat et embrassèrent la nouvelle secte (1). Enfin il faut convenir que la catholicité y fut ébranlée ;

(a) Histoire de Navarre, par un secrétaire anonyme du roi, imprimée l'an 1595.

(1) De ce nombre fut le carme Solon. Il sortit du couvent de Tarbes pour se joindre aux réformateurs béarnais. Il eut le triste honneur de se distinguer entre tous par une licence plus scandaleuse, ce qui ne l'empêcha pas d'être ministre d'Orthez. Poeydavant, *Histoire du Béarn*, 1819, t. I, p. 50. — En 1562, le recteur ou curé d'Asté, Bernard Castilhon fut traduit devant le Parlement de Toulouse comme coupable d'hérésie et condamné par arrêt du 26 août « à estre delivré ez mains de l'executeur de la haulte justice, lequel lui fera faire le cours par les rues et carrefours accoustumez du dit lieu d'Asté, monté sur un tumbarau ou charrete, ayant la hard au col, l'amenera audevant l'esglise dudit lieu d'Asté, et illec sera bruslé tout vif, ses biens confisqués au Roy, desquelz seront detraictz les fraiz de justice au proufict de ceulx qui les ont exposés... Est arresté que le dit de Castilhon sera estranglé avant de estre bruslé. » MM. Durier et de Carsalade ont publié dans *Les Huguenots en Bigorre*, 1884, p. 87-109, avec l'arrêt que nous venons de citer, le rôle des dépenses et fournitures faites dans ce procès. — La tradition locale a conservé à Asté le souvenir de cette terrible exécution, mais elle en a changé les circonstances, de manière à faire croire à l'innocence de l'accusé. Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 293-300.

mais elle fut si bien secourue que l'on peut dire qu'il n'y eut guère de provinces dans le royaume où elle reçût un échec moins considérable et de plus courte durée (1). Car quoique les huguenots eussent fait déjà bien du désordre dans plusieurs villes de France, la Bigorre fut assez tranquille jusqu'à l'année 1567. Alors un bandit nommé Jean Guilhem descendit de la vallée d'Aure, et traversant la Bigorre avec une petite troupe, alla se loger au village de Ger, sur la frontière du Béarn. Il y accrut sa troupe de quelques habitants de Tarbes et de Rabastens. Ils allèrent ensuite au village de Pintac, pillèrent la maison d'un prêtre et portèrent le butin à l'abbaye de l'Escale-Dieu, dans le dessein d'y établir leur demeure, de faire contribuer les lieux voisins, soit du Nebouzan, soit de la Bigorre, et surtout de se rendre maîtres du château de Mauvezin, place forte et désirée des huguenots de Béarn et de Foix, auxquels elle aurait été fort commode pour communiquer des uns aux autres. Mais les messieurs de Montsérié, Tilhouse et d'Ourout allèrent assiéger cette canaille dans l'abbaye; les ayant forcés de se rendre, ils menèrent Jean Guilhem (2) et six de ses principaux complices à Toulouse, où l'on croit qu'ils furent exécutés à la place Saint-Georges. Les autres furent tués ou faits prisonniers de guerre (b).

(1) Jeanne d'Albret, pour complaire aux huguenots de la Bigorre, avait proscrit les processions publiques et les enterrements dans les églises. Les catholiques résistèrent à cette mesure avec énergie. Se trouvant à Tarbes au mois de juillet 1567, pour présider les états, elle défendit, sous peine de mort et de confiscation des biens, de porter des armes à feu, de recevoir et loger ceux qui porteraient de pareilles armes, de tenir des assemblées publiques et particulières en armes, de forcer et piller les temples, d'abattre les autels et les images. Cet édit montre à quel degré s'élevait déjà la surexcitation des esprits.

(2) Ce bandit, qui s'appelait Jean Guilhem de Linières, fut livré, le 14 décembre 1567, par Arnaud d'Antin au seigneur de Montsérié pour être conduit à Toulouse. *Les Huguenots en Bigorre*, p. 110.

(b) Mémoires de Mauran touchant le comté de Bigorre.

CHAPITRE XXVI

DISCOURS DE RAYMOND DE CARDAILLAC AUX ÉTATS DE BIGORRE. — LES BARONS D'ANTIN ET DE BAZILLAC NOMMÉS GOUVERNEURS. — CAPITAINES CATHOLIQUES ET HUGUENOTS. — TERRIDE FAIT LE SIÈGE DE NAVARRENX. — CETTE PLACE EST DÉLIVRÉE PAR L'ARRIVÉE DE MONGONMERY. — MORT DE TERRIDE A EAUZE.

Les huguenots, ayant rompu la paix en l'année suivante (1568), se retirèrent dans La Rochelle (1). Les catholiques reprirent les

(1) Dans la révolte des huguenots, la religion ne fut souvent qu'un prétexte ou un drapeau sous lequel ils dissimulaient leurs projets politiques. Leurs prédicants ne tendaient à rien moins qu'à produire une véritable révolution sociale. Déjà avant la guerre, ils se conduisaient ainsi :

« J'entendois de toutes parts de terribles langages et d'audacieuses paroles, que les ministres, qui portoient une nouvelle foy, tenoient, mesmement contre l'auctorité Royalle. J'oyois dire qu'ils imposoient deniers, d'autre part qu'ils faisoient des capitaines, enrollemens de soldats, assemblées aux maisons des Seigneurs de ce païs, qui estoient de cette Religion nouvelle. Ce qu'a causé tant de maux et massacres qui se sont faits les uns sur les autres. Je voyois croistre de jour à autre le mal, et ne voyois personne, qui se montrast pour le Roy. J'oyois dire aussi que la plus part de tous ceux qui se mesloient des finances, estoient de cette Religion : car le naturel de l'homme est d'aimer les nouveautez. Et le pis, d'où est procédé tout le malheur, que les gens de justice aux Parlements, Senechaucées, et autres Juges abandonnoient la religion ancienne, et du Roy, pour prendre la nouvelle... J'oyois dire que les Surveillans avoient des nerfs de bœuf, qu'ils appeloient *Johanots*, desquels ils maltraitoient et battoient rudement les pauvres païsans, s'ils n'alloient à la Presche... Et n'y avoit sergent qui osast entreprendre de faire execution pour les Catholiques, sinon pour les Huguenots seulement. Chacun estoit tant intimidé de la justice, qui se faisoit contre les Catholiques, qu'ils n'avoient autre remède, que d'abandonner leurs maisons ou mourir, ou se mettre de leur parti. Les Ministres preschoient publiquement, que s'ils se mettoient de leur Religion, ils ne payroient aucun denier aux gentils-hom-

armes, et le procureur général du parlement de Toulouse requit la compagnie de pourvoir chaque sénéchaussée de personnes fidèles et de religion catholique pour le gouvernement du pays avec les garnisons nécessaires.

Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, chevalier de l'ordre du roi, colonel de l'infanterie française et gouverneur d'Aigues-Mortes, était dans l'armée du Languedoc (1); il fut commis à cet effet pour venir en Bigorre. Il écrivit aux trois ordres des Etats de s'assembler à Tarbes. C'est ce qu'ils firent dans l'évêché, le 18 septembre, et il leur parla en ces termes :

« Messieurs, il vous est plus notoire que je ne saurais le dire, qu'en toutes les terres de l'obéissance du roi, le feu de division et de discorde civile s'est tellement enflammé, sous prétexte de la religion, qu'aucuns, soi-disant vouloir réformer icelle, ont bien osé prendre les armes pour défendre leurs hérésies, lesquelles aboutissent au mépris et contemnement de l'honneur de Dieu, infraction de ses commandements, anéantissement des saints sacrements, rébellion contre l'autorité royale, trouble du repos public et mille autres fins très pernicieuses; de manière qu'ils ont attenté sur la sacrée personne de sa majesté, et ne cessent journellement d'inquiéter ses sujets par meurtres, boute-feu, saccagements et voleries; donc pour apporter quelque remède à tant de maux et pour réprimer l'audace de ces hardis entrepreneurs, la cour de parlement de Toulouse a trouvé bon que le pays

mes, ni au Roy aucunes tailles, que ce qui lui seroit ordonné par eux. Autres preschoient, que les Rois ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairoit au peuple. Autres preschoient que la noblesse n'estoit plus rien qu'eux. Et de fait, quand les procureurs des gentils-hommes demandoient les rentes à leurs tenanciers, ils leur respondoient qu'ils leur montrassent en la Bible, s'ils le devoient payer ou non, et que si leurs predecesseurs avoient esté sots et bestes, ils n'en vouloient point estre. » *Commentaires* de Monluc, 1766, t. III, l. v, p. 3 et 36.

(1) Duco dit plus loin (l. II., ch. X) par quels exploits Raymond de Cardaillac avait mérité ces titres glorieux.

de Bigorre soit défendu, régi et gouverné par deux chefs de l'ordre de la noblesse, qui soient affectionnés au service de Dieu et du roi, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour les choisir avec vous, lui a plu me commettre ; et moi, pour m'acquitter de ma commission, je vous requiers de me donner vos avis sur le choix et nomination de deux seigneurs que vous jugerez les plus dignes de cette charge, vous exhortant d'y procéder avec autant de religion et de conscience comme vous désirez vous employer au service de votre Dieu et de votre roi souverain. »

On nomma le baron d'Antin, sénéchal du pays, et le baron de Bazillac (*a*). Toute l'assemblée leur jura obéissance (1) pour le service de Dieu, du roi et de sa cour de parlement. Le seigneur de Sarlabous commanda aux députés des villes et vallées de faire prêter un semblable serment à leurs habitants, sitôt qu'ils seraient de retour sur les lieux, et ils le promirent de même.

Le parlement avait aussi ordonné que le pays lèverait et entretiendrait quatre compagnies d'infanterie pour sa défense; mais on pria la cour de l'en décharger sur l'offre qu'on fit de tenir prêts, dans chaque communauté, les habitants propres à porter les armes, pour marcher quand ils seraient commandés.

Comme on était dans une juste défiance du juge-mage Arnaud Caza, homme tout dévoué au parti huguenot, on mit le sieur

(*a*) Mémoires manuscrits du comté de Bigorre attribués au S[r] Mauran.

(1) Il résulte de la comparaison des textes que les *Mémoires* de Mauran, cités ici, ne sont autre chose que la *Sommaire description du païs de Bigorre*, écrite vers 1614 et reproduite par Larcher dans le *Glanage*, t. IX, p. 57-206. La plupart de ceux qui ont parlé de cet ouvrage l'ont attribué soit à l'avocat Amadis, soit à un autre avocat du nom de Mazières ou Maizière. Le témoignage de Duco, étant plus ancien, a par lui-même plus de valeur. Il se trouve confirmé par les patientes recherches de M. Gaston Balencie. A ses yeux, les données fournies par certains passages et le rapprochement des dates se réunissent pour attribuer la *Sommaire description* à Guillaume Mauran, docteur et avocat au sénéchal de Tarbes.

Galosse à sa place, et Durdez fut fait substitut du procureur général, afin d'assurer l'exécution des arrêts du parlement.

En 1569, le vicomte de Terride eut ordre du roi de France d'aller faire la guerre aux huguenots de Béarn (1). Ce qui restait de noblesse catholique se joignit à lui. Le baron de Bazillac, l'un des gouverneurs établis en Bigorre, s'y rendit avec plusieurs gentilshommes. Après que leur armée se fut saisie de quelques postes avantageux, ils formèrent, vers la fin d'avril, le siège de Navarrenx et il fut délibéré de prendre cette place par la famine (2).

Le vicomte distribua ses troupes dans les villages voisins et donna la charge de l'artillerie au seigneur de Bazillac. L'armée catholique était composée de quatre compagnies de gens d'armes,

(1) Antoine de Lomagne, vicomte de Terride, était issu d'une des plus illustres familles de Gascogne. Entré dès sa jeunesse dans la carrière des armes, il se distingua aux sièges de Turin et de Montauban et devint chevalier de l'ordre du roi et capitaine de 50 lances. Par une lettre du 4 mars 1569, le duc d'Anjou, frère de Charles IX et son lieutenant général, lui donna mission de réduire le Béarn et la Navarre à l'obéissance du roi pour les tenir en sa protection et les rendre au fils de la reine Jeanne. Cette lettre est reproduite par Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, p. 585.

(2) Navarrenx, place forte bâtie sur le Gave d'Oloron, dans le pays basque. « Son rôle politique et militaire commence avec Henri d'Albret qui, dépouillé de son royaume de Navarre, voulut se donner une forteresse considérable, comme il s'était procuré un palais en complétant le Château de Pau. On était alors au milieu du XVIme siècle ; le grand-père d'Henri IV choisit Navarrenx comme le boulevard de sa puissance ébranlée ; il ne négligea aucune dépense pour le mettre en rapport avec les progrès des fortifications de cette époque si profondément modifiée par l'usage de l'artillerie... Il fit raser les murailles de Navarrenx, détruire le bourg et le monastère de la rive gauche du Gave pour démasquer les abords de la place et consacra leurs matériaux à construire les remparts ; on n'épargna qu'une ancienne tour qui s'élève encore aujourd'hui au milieu d'un champ, sous le nom de tour Herrère. » Cénac-Moncaut, *Voyage archéologique et historique dans l'ancienne vicomté de Béarn*, 1856, p. 110.

savoir : celle du vicomte, celle du comte de Nègrepelisse et les deux d'Audaux, dont l'une était commandée par Saint-Salvi, frère de M. de Terride, tandis que l'autre était sous les ordres de Sainte-Colomme. L'infanterie était plus nombreuse. Il y en avait trente-trois compagnies aux environs de Navarrenx, savoir : celles des capitaines Goas, Poudens, Lartigue, Roquelaure, la Gruère, Pordiac, Montaut de Chalosse, vicomte de Labatut, Saint-Avit, Angosse, Lizos, Ségalas, Roquepine, Bertoumieu, Barboutan, Cornac, Ourout, Horgues, Saint-Martin, d'Uz, Bedorède, Halas, Pierre du Tilh, Bonasse, Montaut d'Ossau, vicomte d'Echaux, Saint-Estevan, Armendarits, Arné, deux du capitaine Domezan, et deux de Luxe (1).

La place était munie de vivres et d'une bonne garnison ; elle était commandée par le baron d'Arros, lieutenant de la reine Jeanne d'Albret, et par Bassillon, qui en était gouverneur et colonel de l'infanterie béarnaise. Ils avaient sous leurs ordres les capitaines Salles, Poqueron, Lamothe, Moret, Brassalay, Cazaban, Espalungue, Lurbe, les barons de Bida et de Montblanc (2). Le

(1) Ces noms sont diversement écrits dans les différents auteurs. Olhagaray (p. 612) énumère ainsi les capitaines catholiques :

« L'armée du général estoit de deux compagnies de gendarmes, la sienne et celle du comte de Negreplisse, fort lestes et en bonne conche : le sieur d'Audaux y avait les siennes, commandees par S. Salvi, frere du sieur de Terride et du sieur de Saincte Colomme : trente trois d'infanterie, asçavoir des Capitaines Gohas, Podens, l'Artique, Roquelaure, La Gruere, Pordiac, Montault de Chalosse, du Vicomte de Labatut, Stevic, Angosse, Lisos, Segualaas, Roquepine, Bertoumieu, Barboutan, Cornac, Aurout, Horgues, S. Martin, Dus, Bedorede, Habas, Pierre du Til, Bonasse, Montaud d'Ossau, le ieune Sus de Bourgarder, le vicomte d'Eschaux, S. Esteven, Armendarits, Aroué : deux du sieur de Domesan, et deux de Luxe. »

(2) Capitaines protestants d'après Olhagaray (p. 611) : « Les sieurs d'Arros lieutenant de la Royne, Bassillon gouverneur de la ville et Colonnel de l'infanterie Bearnoise, le sieur de Sales, Poqueron, les Capitaines la Motte, Moret, Cortade, Brasselay, avec leurs compagnies fort petites sans lieutenans : leurs enseignes estoyent, Hugueres, Pierre-Rey, le Baron d'Arros,

24 mai, ceux de l'armée catholique saluèrent la ville de douze volées de canon. Les assiégés firent des sorties vigoureuses pendant quinze jours, mais ils y furent toujours battus jusqu'au 10 juin, où ils eurent l'avantage de prendre prisonniers les capitaines Cabanac, Roquelaure et Arras, enseigne de Lizos.

Cependant le vicomte de Terride comptait si bien de prendre la place qu'il commença à en ralentir l'attaque, aimant mieux devoir cette conquête au temps qu'à la force des armes, qu'il n'aurait pu employer qu'en perdant une partie de son armée. Le 5 juillet, il résolut la confiscation des biens des huguenots et leur exclusion des charges publiques. Les assiégés, de leur côté, se ménageaient pour pouvoir profiter du secours qu'on pouvait espérer et qui en effet leur arriva.

Le comte de Mongonmery (1) qui travaillait dans l'Albigeois et le Quercy à lever des troupes pour secourir Navarrenx, partit de Castres avec un renfort considérable de gens de pied et de cavalerie (*a*). Après avoir passé la rivière de l'Ariège, il se rendit à Mazères, dans le pays de Foix, avec les vicomtes de Bruniquel, de Caumont, de Montamat, de Sérignac et de Montclar. Le maréchal de Monluc fut trompé par cette marche, car il avait compté que Mongonmery se retirerait à Montauban ; il semblait même que c'était le meilleur parti qu'il pouvait prendre. Sur cette conjec-

le capitaine Navailles, le capitaine Aramis, et le capitaine Arros second fils du sieur d'Arros : sans charge estoyent les Capitaine Casaban, Espaleugue, Lurbes, le ieune la Motte, les sieurs de Brassalay, de la Fite, d'Isse, et les barons de Vida et de Montblanc Gascons. »

(1) Gabriel de Mongonmery, d'origine écossaise, était comte de Lorges, dans l'Orléanais. Le 30 juin 1559, il blessa mortellement le roi Henri II dans un brillant tournoi. A la suite de ce malheur involontaire, il se retira dans ses terres de Normandie et passa plus tard en Angleterre, où il se laissa gagner aux erreurs de la réforme. Revenu en France, il trahit la foi catholique et son roi et devint l'un des principaux chefs des huguenots. Il mit son épée au service de Jeanne d'Albret et couvrit la Bigorre de sang et de ruines.

(*a*) Mémoires de M. de Monluc.

ture, le maréchal de Monluc manda au maréchal de Damville de se rendre à Cahors. Mais ayant su que Mongonmery avait pris la route du côté de Foix, il dépêcha vers le vicomte de Terride pour lui conseiller de lever le siège de Navarrenx et de se retirer à Orthez ou à Saint-Sever, cap de Gascogne. Cependant Mongonmery, continuant sa marche, passa à Saint-Gaudens. Il fut poursuivi par le capitaine Arné qui était en garnison, avec sa compagnie, à Rieux et à Montesquieu-de-Volvestre. Raymond Pujo, natif de Vic-Bigorre, homme d'armes de la compagnie de M. d'Escar, se joignit au capitaine Arné (a); mais ils ne purent porter obstacle au dessein du comte, et ils eurent la douleur d'être témoins des incendies qu'il fit dans sa marche, sans pouvoir le joindre (1).

Lorsque Mongonmery fut arrivé sur le côteau de Rustan (2) qui

(a) Tiré d'une enquête du greffe ecclésiastique.

(1) A la demande de Guillaume Cotture, recteur de Campan et syndic du clergé, une information officielle fut faite du 5 au 10 septembre 1575, par Guillaume Abbaye, lieutenant-principal du sénéchal. Elle avait pour objet d'arriver à connaître exactement les ravages que les huguenots avaient causés dans le diocèse. On entendit onze témoins. Leurs dépositions furent confirmées par le certifié ou attestation de Monluc. M. l'abbé Cazauran a publié dans le *Souvenir de la Bigorre* (t. II-III, passim) une longue analyse de ces précieux documents. Le texte intégral a été reproduit dans *Les Huguenots en Bigorre*, p. 160-224. Duco cite plusieurs fois cette enquête du clergé sous des titres un peu différents. Par ces citations et par les autres qui sont nombreuses, on voit que notre auteur a fait usage, pour composer cette partie intéressante de son récit, des meilleurs ouvrages manuscrits ou imprimés.

(2) Mongonmery, venant de Saint-Gaudens, eut à traverser une grande partie de la Bigorre, avant d'arriver sur les hauteurs de Saint-Sever. C'est à Lannemezan qu'il commença à livrer aux flammes les églises et les monastères, sans épargner les maisons des particuliers. Passant à Trie, il brûle le couvent des Carmes, massacre les religieux et jette leurs corps dans un puits. Le prieur était son parent; le malheureux invoque les liens du sang qui les unissent : « Aussi n'ai-je garde, répond le chef des huguenots, de vouloir vous traiter comme les autres; je vous rendrai les honneurs qui sont dus à votre naissance et à votre dignité : vous serez pendu au-dessus de la porte principale de votre couvent. » Et il exécuta cette résolution barbare.

borne la plaine de Bigorre, il considéra la ville de Tarbes. Soit qu'il craignît d'y trouver plus de résistance qu'il n'aurait voulu, ou qu'il voulût éviter d'y perdre son temps, il jugea à propos de n'y pas aller. Il passa la rivière de l'Adour à Montgaillard (1); de là il descendit vers Laloubère, et, laissant Tarbes à sa droite, il gagna vers la ville d'Ibos (2). La garnison de Tarbes, qui était de deux mille hommes commandés par le chevalier de Villembits, s'étant aperçue du passage des ennemis, leur fit une salve de coups de mousquets. Pour y répondre, ils détachèrent un parti qui commençait à mettre le feu à des maisons couvertes de paille dans le faubourg de la Sède. Mais une troupe de cavalerie, commandée par Jacques de Lavedan, prieur de Momères et vicaire général de Tarbes, courut après eux et les mit en fuite (3); de sorte que la ville de Tarbes fut exempte, au premier passage de Mongonmery, des maux qu'il avait faits dans sa route (4).

(1) De Saint-Sever, « il prit son chemin, dit Mauran, vers Montgaillard et là il passa le pont de la rivière de l'Adour, puis il descendit le long du grand chemin jusqu'au lieu de Laloubère. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 166.

(2) Ibos dut payer une rançon de 1600 livres.

(3) Dans cette lutte où la religion était surtout en péril, quelques membres du clergé crurent pouvoir prendre les armes et marcher à la tête des troupes. Si les circonstances les excusaient aux yeux de l'opinion, ils n'en oubliaient pas moins les défenses, souvent réitérées, de l'Eglise.

(4) D'après l'enquête du clergé, Mongonmery, dans ce premier passage à travers la Bigorre en 1569, incendia les églises des paroisses suivantes : Lannemezan, Capvern, Mauvezin, Lutilhous, Bégole, Burg, Campistrous, Lanespède, Ricaud, Ozon, Tournay, Peyraube, Clarac, Goudon, Chelle-Debat, Marseilhan, Castelvieilh, Galès, Luby, Sinzost, Bordes, Gourgue, Sarabeyrouse, Sarraméa, Cieutat, Pouniarous, Orignac, Hitte, Chelle-Dessus, Luc, Oueillous, Antist, Ordizan, Bernac-Dessus, Vielle, Calavanté, Lespouey, Villenave, Mascaras, Montignac, Barbazan-Debat, Soues, Horgues, Momères, Salles, Arcizac, Saint-Martin, Montgaillard, Visker, Averan, Bénac, Odos, Orincles, Julos, Paréac, Astugue, Pouts, Escoubès, Séméac, Aureilhan, Juillan, Bordères, Azereix, Ossun, Ibos, Louey, Lannes, Ours-

Il arriva à Pontacq en Béarn, le 6 août. Montamat le joignit à Bénéjac, le 7. Les troupes du comte et des vicomtes passèrent ensemble le Gave à Coarraze. Le même jour, le vicomte de Terride, averti de l'arrivée prochaine de Mongonmery, fit décamper l'armée catholique et conduire l'artillerie à Mauléon de Soule et à Orthez. Le lendemain, qui était le 8, il se retira avec le gros de son armée dans cette dernière ville. Le 9, Mongonmery entra dans Navarrenx. Cet heureux succès rassura les huguenots de Béarn. Ils ravagèrent la terre d'Audaux (1), qui entretenait deux compagnies de gens d'armes pour les catholiques.

Mongonmery, voulant profiter de la retraite du vicomte de Terride, marcha droit à Orthez. Il en forma le siège avec tant de vivacité que la place fut prise le troisième jour. Le vicomte y fut pris avec le seigneur de Bazillac, le capitaine Horgues et autres de Béarn et de Bigorre. Le vicomte fut amené à Eauze, où il mourut huit jours après. Le capitaine Horgues fut mis à rançon, et le seigneur de Bazillac fut conduit à Pau, d'où il se sauva la nuit par le secours d'un soldat qui le descendit le long d'une muraille. Nous le verrons bientôt commander les catholiques en Bigorre et prendre sa revanche des huguenots (2).

[belille], Gayan, Siarrouy, Andrest, Bazet, Aurensan, Pintac, Oroix, Luquet, Gardères, Lamarque, Loubajac, Poueyferré, Pontacq, Ger, Ponson-Dessus, Ponson-Debat, Montaner, Casteide, Tarasteix, Escaunets, Villenave, Séron et plusieurs autres. *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 233, 235, 239, et t. III, p. 229.

(1) Petit village dans le canton de Navarrenx.

(2) Un autre fait mémorable se rapporte à la même année 1569. Les habitants de la vallée de Sales, attaqués à l'improviste par ceux de la vallée d'Asson, remportèrent un brillant succès. « 70 Bearnois demeurèrent sur la place, et les autres prindrent la fuite Les femmes de Sales firent preuve de leur courage en ceste rencontre ; car les unes administroient la poudre aux hommes, et les autres armées de gros leviers, suivoient courageusement et assommoient, qui à coup de leviers, qui à coup de pierres, les Bearnois à mesure qu'ils estoient blessés et portés à terre. »

CHAPITRE XXVII

MONGONMERY S'EMPARE DE TARBES PAR TRAHISON. — FUITE DES HABITANTS. — NOUVELLES ÉGLISES BRULÉES. — SOUFFRANCES DU CLERGÉ. — MORT DU CHEVALIER DE VILLEMBITS. — LE CAPITAINE HORGUES. — NOUVELLE PRISE DE TARBES PAR MONTAMAT.

Les maréchaux de Damville et de Monluc fermèrent le passage au comte de Mongonmery du côté d'Aire (a) avec les compagnies des gens d'armes des seigneurs de Bellegarde, de Gramont, d'Arné et de Sarlabous, qu'ils avaient fait venir de Bigorre avec d'autres troupes. C'est ce qui obligea le comte de faire en Béarn un plus long séjour qu'il ne voulait, étant d'ailleurs pressé de joindre l'armée des princes qui venaient d'être défaits à la bataille de Moncontour (1). Sitôt que les maréchaux de Damville et de Monluc se furent retirés, il sortit de Béarn par le Vic-Bilh, et, tenant la route de Condom, il passa à Maubourguet-de-Rivière-Basse, où il fut sollicité d'aller attaquer la ville de Tarbes. Il s'en défendit sur ce qu'il était obligé d'aller incessamment joindre l'armée des princes qui attendaient son secours. D'un autre côté, il alléguait que la ville était grande et qu'elle devait être bien défendue par le chevalier de Villembits, vaillant capitaine, que ce siège le mènerait loin, et qu'il n'était pas sûr pour lui de s'arrêter aux Pyrénées, où il prévoyait que les maréchaux de Damville et de Monluc pourraient venir l'envelopper.

A cela on lui répondit que la ville serait sûrement prise d'assaut, et que peut-être il trouverait les portes ouvertes. En même temps deux bigordains, qui étaient dans son armée, allèrent à Tarbes pour donner l'alarme au chevalier de Villembits. Ils lui dirent que le comte de Mongonmery s'avançait avec un puissant corps d'armée et le canon de Navarrenx dont il voulait

(a) Mémoires de M. de Monluc.

(1) Le 3 octobre 1569.

battre la ville, étant résolu de la prendre et de mettre tout à feu et à sang. Ces malheureux espions, affectant d'être venus pour donner un conseil salutaire à leur patrie, ajoutèrent qu'on devait considérer que les murailles, étant construites de cailloux ronds, ne pourraient résister à l'artillerie, que la longueur de la ville demandait une garnison plus nombreuse qu'elle n'était, que la levée du siège de Navarrenx et la prise d'Orthez avaient tellement enflé le cœur des soldats du comte que rien ne leur était difficile, et que les Béarnais étaient si encouragés par ces avantages qu'ils viendraient au premier signal pour les renforcer et ravager la Bigorre.

A ce récit, on n'entendit que pleurs et cris dans les rues. Parmi cette désolation, le chevalier de Villembits ne se crut pas assez en état de défense et il renvoya les compagnies. Les habitants prirent leur parti : les uns se retirèrent dans les montagnes, les autres dans les châteaux voisins où ils portèrent ce qu'ils purent sauver. Les espions rapportèrent au comte l'état des choses. Il eut bien de la peine à les croire. Mais enfin, n'en pouvant plus douter, il marcha vers Tarbes (a). Sur sa route, il brûla et saccagea le monastère de Larreule, les lieux de Caixon et de Baloc, la ville de Vic-Bigorre, le monastère voisin de Saint-Licier ou Saint-Lézer, les lieux de Pujo et d'Andrest. Il trouva, en effet, les portes de Tarbes et la ville sans habitants. Ses troupes pillèrent tout ce qui se trouva dans les maisons. Il fit brûler l'église cathédrale de Sainte-Marie de la Sède, l'église paroissiale de Saint-Jean, le couvent des Carmes, l'évêché, les maisons des chanoines et celles de plusieurs particuliers. Pendant un séjour de trois semaines, il fit contribuer les lieux voisins. Les villes de Bagnères (1), Lourdes, Ibos, Vic, Maubourguet, Castelnau-de-Rivière-Basse et leurs églises ne furent pas épargnées. Les monastères de l'Escale-Dieu et de Saint-Sever-de-Rustan, de Saint-Pé-de-Générès, de Larreule, de Tasque, n'échappèrent pas à la fureur des troupes protestantes. Les églises des archiprêtrés de Tournay, Campistrous, Cieu-

(a) Mémoires manuscrits du comté de Bigorre.

(1) Voir les actes consulaires de Bagnères, en 1569, dans *Les Huguenots en Bigorre*, p. 9-86. Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 302.

tat, Chelle, Orleix, Andrest, Montfaucon, Caixon, Montaner, des Angles, eurent le même sort (1). C'est dans cet incendie, qu'on peut appeler général, qu'on perdit les titres et les monuments anciens du pays de Bigorre (a), dont la rareté rend aujourd'hui l'histoire stérile et difficile. L'église des Cordeliers de Tarbes fut réservée pour servir de temple aux huguenots de l'armée du comte, et à son départ, qui eut lieu vers la fin du mois de septembre 1569, on y mit le feu (2).

Pendant tous ces désordres, les prêtres et les religieux furent les plus maltraités. On les battit atrocement, et il y en eut plusieurs tués et massacrés. Gentien d'Amboise, alors évêque de Tarbes, fuyant la persécution, se retira dans les Pyrénées près de Luz, dans la vallée de Barèges, à l'extrémité de son diocèse et du royaume (3). Mais sitôt que la tempête eut cessé, ce prélat descendit dans la plaine pour planter de nouveau et édifier, détruire et arracher, consoler et ranimer son peuple affligé. Etant secondé

(1) Seconde énumération des églises détruites, dans l'enquête du clergé : Orleix, Dours, Chiis, Bours, Souyaux, Laslades, Louit, Fréchède, Lizos, Oléac, Pouyastruc, Tostat, Bazillac, Ugnoas, Villeneuve, Sarniguet, Artagnan, Pujo, Camalès, Talazac, Vic-Bigorre, Caixon, Villepinte, Larreule, Sauveterre, Auriébat, Maubourguet, Estirac, Villefranque, Plaisance, Galiax, Ju, Baulat, Labatut, Montus, Castelnau, Orieux, Soublecause, Gouts, Cahuzac, Canet, Caussade, Saint-Lannes. *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 236, t. III, p. 33, 230.

(a) Enquête du clergé par Abbaye, commis à cet effet; Certifié de M. de Monluc, de l'an 1575.

(2) Le couvent des Cordeliers était situé à l'angle nord-ouest du Maubourguet, entre les rues de Vic et de Pau. Il est remplacé aujourd'hui par l'hôtel des Ambassadeurs où l'on voit encore des traces de l'ancienne construction monastique.

(3) « Durant cette retraite, il fit bâtir près de quelques sources minérales, alors peu fréquentées, une petite chapelle sous l'invocation de St-Sauveur. Au frontispice, on lisait pour inscription : *Haurietis aquas de fontibus Salvatoris*. L'inscription et le patron restèrent dans les souvenirs. Bientôt les bains n'eurent pas d'autre nom. » Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, p. 357.

par le zèle de son clergé, il répara les ruines des églises dont la désolation ne le cédait pas à celles que les Vandales exercèrent à leur retour d'Espagne sur la Novempopulanie, dont faisait partie la Bigorre.

Après le départ du comte Mongonmery, les habitants de Tarbes rentrèrent dans leur ville. Ils choisirent pour leur gouverneur le capitaine Horgues, sans autre garnison que leur propre garde, et se maintinrent en cet état jusqu'au mois de janvier 1570. Le chevalier de Villembits, dont nous avons vu le malheureux succès, fut tué, bientôt après, par les huguenots devant l'abbaye de l'Escale-Dieu, à la tête de la noblesse du pays.

Le 20 janvier 1570, M. de Montamat, lieutenant général en Béarn pour la reine de Navarre, marcha pour surprendre la ville de Tarbes. Les paysans qui virent passer sa cavalerie, en avertirent le gouverneur. Il se renferma dans le Bourg-Vieux (1) avec un petit nombre d'habitants, et pour empêcher l'ennemi d'approcher des murailles, il fit remplir d'eau les fossés de la ville en ouvrant les canaux des moulins, de façon que Montamat, ayant passé dans le bourg de la Sède et dans la rue Longue, arriva à la place du Maubourguet, où il trouva que les fossés regorgeaient et que les portes étaient fermées : ce qui l'obligea de se retirer dans la rue Longue (2).

La nuit suivante, les seigneurs de Bénac, de Basian et de Montcorneil, qui étaient avec lui, allèrent reconnaître les murailles du Bourg-Vieux. Ils furent chassés par les arquebusiers qui étaient dedans, et, après avoir perdu plusieurs de leurs soldats, ils se retirèrent dans la rue Longue (3). Après avoir avisé aux moyens

(1) Il comprenait le rectangle, ayant aujourd'hui pour limites le Maubourguet, les rues des Grands et Petits-Fossés et la place de la Portète. La rue du Bourg-Vieux, qui en marquait la longueur, s'est appelée longtemps rue du Milieu ; elle a reçu depuis peu d'années le nom de Brauhauban.

(2) Aujourd'hui rue Saint-Louis, réunissant la place Saint-Blaise au Maubourguet.

(3) « Il y avoit dans le Bourg-Vieux deux bons arquebusiers, l'un nommé Imbert, facteur de la maison de Prat, et l'autre Guonet, serrurier,

de prendre la place, ils jugèrent que le plus sûr était de faire tarir les fossés, en détournant l'eau qui entrait dans les canaux des moulins. C'est à quoi ils travaillèrent sans perdre de temps, et, vers minuit, le seigneur de Basian s'avança au pied des murailles pour converser avec le capitaine Horgues. Il tâcha de lui persuader que la prudence demandait de lui qu'il sauvât sa vie et celle des habitants; mais il lui dit seulement qu'il lui répondrait le lendemain. Cependant les assiégés, voyant que les fossés tarissaient et qu'ils n'étaient plus en état de se défendre avec cinquante soldats qui faisaient toute la garnison, prirent le parti d'abandonner la place. Ils perdirent, en sortant, un des plus notables de la ville, Jean Mauran, receveur des décimes. Il fut tué d'un coup de mousquet par le chanoine Possino qui était sur la tour du Comte, croyant tirer sur les ennemis (1).

lesquels ne tiroient aucun coup sans porter dommage, et eux deux, à la faveur de la lune qui étoit belle et claire, blessèrent et tuèrent un grand nombre de soldats assiégeants à la veuë de messieurs de Basian et de Montcorneil, lesquels ayant consideré que l'eau les empêchoit d'aller plus outre, se retirèrent dans Carrère-Longue; cependant ils depechèrent quelques gens vers les sources des canaux pour tarir l'eau des fossés, et en vinrent à bout avant la minuit. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 172.

(1) La tour du Comte était située au nord de la maison comtale, aujourd'hui prison, sur la rue Bourg-Vieux ou Brauhauban. « Il y avait une bresche près l'eglise Saint-Jean, laquelle a esté despuis reparée, et feust avisé par icelle pourroient sortir plus commodément ceux qui se voudroient retirer, sans être apperceus de l'ennemy, et sans plus atandre sortirent à la file Mauran, Lacroix, Bacquerie et plusieurs autres, lesquels furent découverts par le chanoine Possino, du haut de la tour du chateau du comte qui repond au fossé. Le chanoine avoit son arquebuse chargée et preste à tirer, et croïant que ceux qui sortoient fussent des ennemis, lascha le coup et visa justement dans l'estomac de Jean Mauran, au-dessous du sein gauche, et le porta mort à la renverse : les autres passèrent outre et se sauvèrent. Les ennemis ayant eu moyen d'aborder la muraille qui n'estoit plus defendue, la sapèrent près la porte de l'horloge et avant le jour eurent fait ouverture suffisante pour y entrer, et au point dudit jour ils feurent dans la ville. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 173.

Tarbes fut prise pour la seconde fois sans résistance. Elle fut pillée. Ceux qui portaient les armes furent mis à rançon. Le seul capitaine Horgues ne sortit pas de la ville, voulant marquer par là à son cousin de Basian que, s'il eût été secondé, il lui aurait rendu cet avantage plus difficile. Basian, touché de son courage et de son malheur, le renvoya généreusement dans son château de Forgues ou Horgues. Cette victoire fut inutile au seigneur de Montamat. Il fut obligé, le même jour, 22 janvier 1570, de laisser la place sans garnison et sans habitants : ceux-ci ne voulaient plus s'exposer aux courses continuelles que faisaient sur eux les huguenots qui étaient dans le château de Bénab (1).

CHAPITRE XXVIII

LA VILLE DE TARBES DÉFENDUE PAR BONASSE. — ELLE EST PRISE, UNE TROISIÈME FOIS, PAR MONTAMAT. — ELLE EST ABANDONNÉE PENDANT TROIS ANS. — LA VILLE DE RABASTENS LIVRÉE AUX HUGUENOTS. — MONLUC EN FAIT LE SIÈGE. — COMBAT. — MONLUC BLESSÉ. — MASSACRE DES ASSIÉGÉS. — MORT DE JEANNE D'ALBRET. — RAYMOND DE CARDAILLAC A TARBES. — FUITE DU JUGE-MAGE CAZA. — LES HUGUENOTS S'EMPARENT DE LA VILLE DE LOURDES.

Les capitaines Bonasse (2), Poudens, surnommé le Grec, et Esgarrebaque s'étaient rendus maîtres du château de Lourdes, après la levée du siège de Navarrenx. Ils faisaient des courses le long de la rivière du Gave jusqu'au château de Coarraze, que le

(1) « Ils venoient tous les jours à Tarbes et enlevoient les reliques que les Bearnais avaient laissées ; même l'on dit qu'ils prirent les fondations des prebendes, et d'autres documents et titres de l'Eglise Saint-Jean qui n'ont depuis esté vus : et de là est venue la perte de plusieurs revenus de ladite Eglise, et elle a esté et est encore mal servie. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 175.

(2) François de Béarn, seigneur de la terre de Bonasse. Il était d'usage de désigner chaque gentilhomme par le nom de son fief.

capitaine Poudens voulut épargner par considération pour le seigneur de Miossens, à qui il appartenait.

Les habitants de Tarbes gémissaient dans leur exil, n'osant rentrer dans leur ville. Ils représentèrent au capitaine Bonasse qu'il ne devait pas abandonner la capitale du pays. Il s'y rendit avec sept compagnies commandées par Poudens, Saubelade, Abadie, d'Uz, Ruges, Bajo, Esgarrebaque et Didon, ce qui faisait en tout huit cents hommes. Les habitants se rassemblèrent sous leur défense. Mais, vers la Pâque (avril 1570), le baron de Montamat, en ayant eu avis, fit avancer ses troupes sur la frontière de Béarn, attendant qu'il lui arrivât de l'artillerie pour les assiéger. Le capitaine Bonasse se disposait de son côté à se défendre. Considérant que la ville était trop longue par rapport au peu de troupes qui y étaient, il se retrancha au Bourg-Vieux et au Bourg-Neuf, qui lui paraissaient plus propres à être défendus. Il fit brûler le Maubourguet et le bourg Crabé, qui en étaient les extrémités (1).

Montamat se campa à l'opposite des ruines du Maubourguet et fit braquer le canon au coin septentrional des murailles du Bourg-Vieux, du côté de l'Horloge (2). La brèche fut faite dans deux jours, et il disposa ses soldats à donner l'assaut; en leur représentant qu'ils avaient à combattre contre des fuyards qui venaient d'être battus devant Navarrenx. Le capitaine Bonasse, de son côté, faisait envisager aux siens qu'ils n'avaient de salut à espérer que dans une vigoureuse défense, puisque leurs ennemis étaient résolus de les passer tous au fil de l'épée. L'attaque fut vive dans le premier assaut; mais la résistance fut plus forte, et les ennemis plièrent avec une perte considérable. Un second assaut succéda

(1) L'ancienne ville de Tarbes était bâtie sur une seule rue. Elle comprenait six quartiers qui se succédaient de l'orient à l'occident : la Sède, la Carrère-Longue, le Maubourguet, le Bourg-Vieux, le Bourg-Neuf, et le bourg Crabé. Ils étaient séparés entre eux par des murailles, des fossés et des tours. Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 315-324.

(2) La tour de l'Horloge était située, du côté du Maubourguet, entre la rue du Bourg-Vieux (aujourd'hui Brauhauban) et les Petits-Fossés. Elle protégeait la porte, dite aussi de l'Horloge, qui mettait en communication le Maubourguet avec la rue du Bourg-Vieux.

dans le même jour, et il fut repoussé avec un courage égal. Cependant les forces des assiégés étaient tellement diminuées que Bonasse crut n'être pas en état de soutenir une troisième attaque. Il tint conseil avec Poudens, Saubelade et les autres capitaines. Il fut résolu qu'ils sortiraient dans la nuit suivante par la porte de Nolibos du côté du midi (1), et qu'ils se retireraient au château de Lourdes. Par ce projet, les catholiques auraient sauvé leur vie, si la trahison n'en eût pas traversé l'exécution.

Le lieutenant de Bonasse, qui avait fait sa partie avec les ennemis, donna entrée dans la ville à un certain nombre de leurs soldats par une fenêtre du Bourg-Neuf. Il persuada à Bonasse qu'il était honteux d'abandonner la place aux huguenots après les avoir repoussés deux fois, et qu'ils étaient plus près de lever le siège que de revenir à l'assaut. Sur cela on se désiste de la première résolution et on attend le succès que le traître faisait espérer. Mais Montamat, se confiant à l'intelligence qu'il avait dans la ville, envoya à l'assaut, sitôt qu'il fut jour. Les assiégés firent leur dernier effort, mais, accablés par le nombre supérieur de leurs agresseurs et trahis au dedans par une partie des leurs, ils furent entièrement défaits (*a*). Les capitaines Bonasse, Saubelade, Abadie, Bajo, d'Uz, Ruges et le seigneur d'Esgarrebaque furent tués sur la place avec huit cents hommes. Le capitaine Poudens fut seul épargné par l'ordre exprès que Montamat avait donné de lui sauver la vie (2). Les ecclésiastiques s'étaient crus obligés de prendre les

(1) La porte Nolibos était placée à l'angle sud-est du Bourg-Vieux, sur les Grands-Fossés, et à côté de la maison comtale. La rue actuelle de la Mairie, qui longe la prison, s'est appelée longtemps rue Nolibos, parce qu'elle aboutissait à cette porte.

(*a*) Manuscrits du comté de Bigorre; Enquête du clergé; Certifié de M. de Monluc; Olhagaray.

(2) « Les soldats sauvèrent la vie [à Poudens], l'ayant reconnu à la marque qui leur avait été baillée de son habillement de satin jaune. Il restoit encore le sieur de Garrebaque, lequel s'étoit sauvé dans la tour du Bolevard, [la même peut-être que la tour du Comte]... Il se maintint constament dans la tour et ore que plusieurs vollées de canons fussent tirées contre la muraille et que d'autre part on essayat de la saper, pourtant il ne se voulut rendre,

armes pour la foi et pour l'Eglise, et le chanoine Hidron se signala dans ce siège par une mort glorieuse devant Dieu et devant les hommes (Samedi saint, 15 avril 1570).

Les ennemis, s'étant rendus maîtres de la ville, portèrent leur cruauté jusqu'à l'excès. Il n'y eut point de quartier pour les prisonniers de guerre (1). Le baron de Montamat entra dans la ville, mais il n'y demeura pas longtemps. Il fut obligé de retourner

et est probable qu'il eut conservé la vie dans cette tour, à cause que l'on n'y pouvoit entrer qu'avec une longue echelle, et par une porte assez etroite, et que le camp ne se fut amusé là pour un seul homme; pour lequel avoir M. de Montamat s'avisa qu'il avoit en sa troupe un cousin du sieur de Garrebaque, lequel il embaucha pour parler aud. sieur de Garrebaque, et luy promettre de sa part la vie sauve, s'il se vouloit rendre. Le dit sieur de Garrebaque etant interpellé par son cousin, qui lui donnoit toute assurance de parlementer, ouvrit la porte de la tour, et comme il s'avançoit pour regarder en bas, il fut tué d'une arquebusade. Ce coup fait, il n'y resta aucun de tous ceux qui avoient soutenu le siége qui ne fut tué ou détenu prisonnier. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 181-182.

(1) « Trente hommes des habitans de la ville etoient cachés dans la maison de François de Palats, à cause que durant le siége ils avoient capitulé avec le capitaine Vidau, leur concitoyen tenant le party des assiégeants, que si la ville étoit prise il leur feroit sauver la vie pourvu qu'ils se rendissent dans la maison de Palats. Or ce mot etoit de double intelligence, parce qu'il y avoit deux Palats, et les pauvres gens entendirent qu'il les falloit retirer chez François Palats, pour estre la maison d'icelui plus renommée que celle de l'autre. Mais le capitaine Vidau s'expliqua depuis, qu'il les avoit assigné chez Fris Palats, tellement que ces misérables ayant vu la perte de la ville accoururent vers la maison de François Palats leur azile prétendu, et illec attendoient l'arrivée du capitaine Vidau, en la protection duquel ils se croyoient estre. Mais ils furent abusés, car les soldats qui alloient au pillage, les ayant trouvé en ladite maison, se jettèrent sur eux comme lions affamés et un après l'autre les poignardèrent sans en avoir aucune mercie. Jaçoit que les pitoyables adieus qu'ils se disoient et les charitables embrassements qu'ils se donnoient sur le point qu'on les massacroit, eussent du flechir à commisération les courages des Scites et des plus felons hommes de la terre. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 181.

promptement en Béarn, sur l'avis qu'il eut que le seigneur de Lavalette, lieutenant du roi en la Haute-Guyenne, venait l'attaquer (1). Les habitants des lieux voisins profitèrent de son éloignement. Ils furent occupés pendant huit jours à enterrer les corps morts. Ils en comblèrent les fossés et les puits. Depuis ce siège, Tarbes fut déserte pendant trois années (2). Les tours abattues, les églises et la maison épiscopale démolies étaient les tristes restes de ce qu'elle avait été.

Dans ce temps malheureux, les capitaines Guérlin et Ladoue, chefs des huguenots, s'étaient saisis de la ville et du château de

(1) « Au mois d'avril, dit un témoin interrogé dans l'enquête du clergé, en lad. année (1570), estant gouverneur par le Roy en lad. ville de Tarbe, le seigneur de Bonasse avec sept compagnies d'infanteries et argollets, led. Montamat, accompagné de trois mille hommes et plus, assiegea lad. ville de Tarbe avec deux pieces d'artillerie; laquelle ville [il] battit le vendredy sur la diane quatorsiesme jusques au samedy quinsiesme trois heures après midy, où ils feirent bresche des meurs de la ville de quatre vingt à cent pas et icelle faite donnarent l'assault, causant le consentement d'aucungs capitaines estans en lad. garnison trahissans lad. ville, et entrés que feurent dedans tuarent et massacrarent du nombre de mille à douze cens hommes, habitans de lad. ville, tant ecclesiastiques que autres personnes et ceux de lad. garnison, et y bruslarent la moitié de lad. ville ou environ, tellement que l'ont rendeue presque deserte et inhabitable. » *Les Huguenots en Bigorre*, p. 202. « Lad. ville habandonnée desd. ennemys, dit un autre témoin (p. 172) y feurent trouvés de corps morts environs de douse à treise cens, ainsi que feut reffait par Mr Pierre Madiran, notaire, qu'avoit charge de les faire enterrer, après avoir demeurés quelque temps morts sur terre, tant par les rues de lad. ville fossés et environs. » — Montamat s'éloigna de Tarbes dès le lendemain, dimanche, 16 avril, et regagna le Béarn, après avoir essayé de surprendre Vic-Bigorre où commandaient les capitaines Mansan et Soulé. (Ibid. note, p. 178.)

(2) « L'herbe, ajoute Mauran, creut par les rues comme en un pred, qu'estoit chose fort déplorable à voir, et passèrent trois ans entiers durant lesquels n'y eut aucune garnison, aussy n'estoit-elle défensable à cause des ruines que le canon y avoit faites. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 182.

Rabastens (1), d'où ils faisaient des courses et des dégâts dans le pays circonvoisin. Ils s'emparèrent de cette place à la faveur de la division des consuls et du juge de la ville au sujet des préséances. Les consuls disputaient le premier rang au juge pour tenir le dais le jour de la Fête-Dieu. A l'offrande, un consul prit le devant au juge. Celui-ci fut offensé de cet affront public. Pour s'en venger, il trahit la religion, et remit les clefs du château de Rabastens aux protestants.

Dans ce temps-là, M. de Monluc, considérant avec regret les progrès des armes de la reine de Navarre, résolut de reprendre le Béarn et la victoire du comte Mongonmery. Pour cet effet, il tint conseil de guerre à Nogaro dans le Bas-Armagnac. Les uns furent d'avis d'aller droit à Pau, les autres de prendre la route de Saint-Sever, cap de Gascogne. Mais M. de Monluc fut d'un meilleur avis de déguisèr la marche à Montamat, lieutenant de la reine de Navarre, et d'attaquer Rabastens, le plus fort château qu'elle eût dans les terres de son obéissance. Ce poste paraissait très important

(1) La bastide de Rabastens fut fondée, en 1306, au nom de Philippe-le-Bel. Elle fut établie à 17 kilomètres au nord de Tarbes, entre le cours de l'Alaric et la colline qui ferme à l'orient la plaine de l'Adour. Elle prit le nom de son fondateur, le sénéchal Guillaume de Rabastens. Celui-ci, avec son nom, lui donna ses armes qui se composaient de trois raves, exactement comme dans la ville de Rabastens, sur le Tarn, d'où ce seigneur les avait vraisemblablement tirées; mais la bastide royale de la Bigorre dut y ajouter la fleur de lys. Ainsi son écusson se trouva être « de gueules, au chevron brisé d'or, surmonté d'une fleur de lys de même, et accompagné de trois raves d'argent feuillées de sinople, deux et un. » (Voir la légende citée dans le *Souvenir*, t. 1, p. 127.) — La nouvelle bastide reçut la charte qui avait été donnée, huit ans auparavant, à la ville de Marciac dans le Gers, et elle fut placée sous le patronage du roi saint Louis, dont la canonisation était récente. Elle fut entourée de remparts en épaisses briques, plus solides que les cailloux roulés. Au couchant de l'enceinte rectangulaire, fut élevée la citadelle, « château le plus fort, dit Monluc, qui fut en la puissance de la reine de Navarre. » Curie-Seimbres, *La bastide de Rabastens en Bigorre*, origine historique et traditions fabuleuses, 1863 (broch. in-8° de 23 p.) passim.

à M. de Monluc, pour avoir la communication des vivres du côté d'Armagnac et d'Astarac. Le vicomte d'Orthe, MM. de Luxe et Damazan, vicomte de Chaux, qui étaient venus conduire l'artillerie à Nogaro, louèrent le dessein de M. de Monluc d'assiéger plutôt Rabastens (*a*).

Les troupes étant assemblées à Nogaro, M. de Monluc, le baron de Gondrin et de Saint-Orens, maître de camp, se mirent en marche avec quatre pièces de canon, sans que le lieutenant de la reine de Navarre pût s'apercevoir de leur dessein. Malgré les pluies, ils arrivèrent dans trois jours devant la ville de Rabastens avec leur cavalerie et leur infanterie. On avait lieu de se défier que M. de Montamat ne vînt au secours. On lui opposa la cavalerie qui fut dispersée à une lieue et demie aux environs de la place, avec ordre de se tenir prête pour le combattre. On posta aussi des sentinelles jusqu'à la ville de Nay, à six lieues de Rabastens. On surprit les dépêches de Montamat qui demandait secours au vicomte de Caumont et à d'autres seigneurs, leur assurant que cela ferait plaisir à la reine de Navarre et à son fils, le prince Henri. Les démarches des ennemis firent prendre de plus fortes précautions à M. de Monluc. Il manda au baron de Larboust de se tenir dans les postes par où les troupes de Béarn devaient passer pour l'en avertir; en même temps, il dépêcha le capitaine Mauran pour soulever les vallées d'Ossau et de Lavedan, lors du passage des Béarnais.

Cependant, le baron de Bazillac, Sainte-Colomme, Frédeville, commissaire de l'artillerie, et M. de Leberon allèrent reconnaître la place. Sur la dispute qu'il y eut entre eux si la place devait être attaquée par le dedans de la ville ou par le dehors du château, M. de Monluc voulut en décider sur les lieux ; là ils furent d'accord que la place devait être attaquée par le dedans de la ville. Ce sentiment fut suivi au conseil de guerre par le baron de Gondrin, par les seigneurs de Bazillac, Saint-Orens, Sérignac, Montespan, Madaillan et Paulac, colonel d'infanterie ; de sorte qu'on mit d'abord la main à l'œuvre, et la ville fut attaquée en premier lieu.

(*a*) Mémoires de M. de Monluc.

Les habitants, n'y trouvant pas leur sûreté, se réfugièrent dans le château (1). Le même jour, les assiégeants se logèrent dans la ville et y dressèrent leur batterie contre le château. Le 2e jour du siège, on battit la grande tour de l'Horloge. Le 3e, elle fut ouverte d'un côté et on dressa deux canons de l'autre pour faire tomber les ruines de la tour dans le fossé, afin d'en venir à l'assaut avec plus de facilité. Ce jour-là, M. de Fontenilles et le capitaine Mont menèrent de Toulouse un canon et une grande coulevrine qui furent inutiles dans cette occasion (2). Le 4e jour, on abattit la tour, et le fossé fut presque comblé.

La nuit suivante, le baron de Bazillac et le baron de Saint-Lary menèrent soixante pionniers de leurs terres. Ceux-ci, avec quarante soldats des capitaines Lartigue et de Salles, furent employés, sous les ordres du baron de Montaut et de Leberon, son beau-frère, à ôter le terrain qui faisait obstacle pour abattre le pont-levis. Le comte d'Usa reçut ordre de faire braquer deux canons à l'endroit où le baron de Saint-Lary et M. de Leberon faisaient ôter le terrain opposé au pont-levis. Pendant le temps qu'on fut occupé, la nuit, à ces travaux, M. de Monluc, qui n'avait pas dormi depuis le siège, alla reposer quelques moments. Le matin, il fut réveillé par les deux canons qui commencèrent à tirer. Il donna ordre au baron de Bazillac d'aller relever le comte d'Usa, et le capitaine Bahus eut la charge de faire porter les gabions. Celui-ci fit diligence dans cette rencontre.

Toutes choses étant bien disposées, le dimanche 23 juillet, 5e jour du siège, M. de Monluc résolut de donner l'assaut.

(1) « Leur délibération n'estoit pas de tenir la ville, car ils avoient remply toutes les maisons de paille et de fagots. Et comme ils virent que nos gens alloient à l'assaut tout à coup, ils mirent le feu à la ville et coururent se jetter dans le chasteau, hommes, femmes et enfants : nos gens firent ce qu'ils purent pour garantir la ville afin qu'elle ne se bruslat : mais ils tiroient tant du chasteau qu'il n'y eut aucun ordre qui pust empescher qu'il ne s'en bruslat la pluspart. » *Commentaires* de Monluc, t. IV, l. VII, p. 196.

(2) La coulevrine se mit en cinquante pièces et le canon fut éventé. Ibidem, p. 198.

Il donna l'ordre à M. de Goas, qui était à Vic-Bigorre, de venir commander à la place de M. de Paulac, blessé d'un coup de mousquet à travers le corps ; il l'avait reçu à la contrescarpe, où Fabien, fils de M. de Monluc, fut aussi blessé au menton. M. de Saint-Orens, maréchal de camp, eut ordre de mener à la brèche ses troupes qui devaient se tenir hors de la ville, rangées de quatre en quatre compagnies, jusqu'à ce qu'il les irait joindre. Il y eut encore un autre ordre donné aux capitaines Lartigue et Salles, qui étaient de garde à la brèche, d'aller les premiers à l'assaut. Cependant M. de Monluc fut averti que les canons qui battaient le château en flanc étaient abandonnés et que personne n'osait les monter. Alors il laissa le reste des ordres à donner sous la conduite du baron de Gondrin et de M. de Saint-Orens, et, s'étant mis à la tête de la noblesse, il prit une fascine sur le col et tous les gentilshommes en firent de même. Sitôt que l'artillerie fut à couvert, le commissaire Thibauville et les canonniers tirèrent avec plus de force qu'ils n'avaient fait paraître précédemment (1).

L'ordre d'assaut étant donné, M. de Monluc revint près de la brèche du château avec toute la noblesse, composée de cent soixante gentilshommes. Environ les deux heures après-midi, il leur fit distribuer des flacons de bon vin, leur adressant ces paroles : « Buvons, mes compagnons, car bientôt se verra qui a tété « de bon lait. Dieu veuille que nous puissions quelque jour boire « ensemble. Si nos jours derniers sont venus, il n'est en notre « pouvoir de rompre les destinées. » Après qu'ils eurent bu, il les encouragea de nouveau, disant : « Il faut que chacun montre ce « qu'il sait faire. Ceux qui sont dans cette place sont de ceux

(1) « Je ne veux point desrober l'honneur de personne, car je pense avoir assisté en autant de batteries qu'homme qui soit aujourd'hui en vie : et veux dire n'avoir jamais veu commissaire d'artillerie plus diligent ni plus hazardeux que Fredeville et Tibauville se monstrèrent durant les cinq jours que la batterie dura. Et eux-mesmes braquoient et pointoient, encore qu'ils eussent d'aussi bons canoniers que j'en visse en ma vie. Et oserois dire que de mille coups de canon il ne s'en perdit pas dix qui fussent mal employez. » *Commentaires* de Monluc, t. IV, l. VIII, p. 208.

« qui, avec le comte Mongonmery, ont ruiné vos églises, pillé vos « maisons ; il faut leur faire rendre gorge. Si nous les emportons « et mettons au couteau, vous aurez bon marché du reste du « Béarn. Croyez-moi, rien ne nous fera tête. »

Incontinent après ces discours, on livra l'assaut. Les deux capitaines Lartigue et Salles de Béarn marchèrent les premiers avec leurs soldats. M. de Saint-Orens, voyant qu'ils avaient plié, mena quatre compagnies jusqu'à la brèche; elles plièrent de même. M. de Monluc, s'en étant aperçu, adressa ces paroles à la noblesse: « Gentilshommes, mes amis, il n'y a combat que de noblesse. Il « faut que nous espérions que la victoire doit venir par nous « autres qui sommes gentilshommes. Allons, je vous montrerai le « chemin et vous ferai connaître que jamais bon cheval ne devint « rosse. Suivez hardiment et sans vous étonner, donnez, car nous « ne saurions choisir une mort plus glorieuse et plus honorable. « C'est trop marchander, allons ! » En même temps, M. de Monluc prit M. de Goas par la main, lui disant : « M. de Goas, je veux « que vous et moi combattions ensemble. Je vous prie, ne nous « abandonnons point ; et si je suis blessé ou tué, ne vous en « souciez point et me laissez là; poussez seulement outre, et « faites que la victoire demeure au roi. » Les gentilshommes suivirent avec grande résolution. M. de Monluc se tourna pour regarder leur contenance et vit qu'ils marchaient en ordre, se serrant les uns les autres. Ils étaient dans une plaine à cinquante pas de la brèche. Ceux du château firent un grand feu sur cette troupe. Il y eut six gentilshommes blessés à côté de M. de Monluc. Le seigneur de Bezoles fut blessé au bras et le vicomte de Labatut à la jambe. M. de Goas avait mené sept ou huit gentilshommes : il y en eut trois de tués sur la place, et le capitaine Savaillan fut blessé au bras.

M. de Monluc, à la tête de cette noblesse, s'étant avancé jusqu'au bord du fossé, reçut un coup de mousquet au visage. Ses gens s'effrayèrent voyant leur chef ainsi blessé et contraint de se retirer du combat. Mais s'étant aperçu qu'ils balançaient, il les rassura tous, criant à haute voix qu'il n'avait point du mal et disant : « Vengez-moi, si vous m'aimez. » Il recommanda de plus fort à

M. de Goas de finir cette entreprise en son absence (1). Celui-ci s'acquitta de son emploi avec la même valeur que si le général y eût payé de sa personne ; et, en effet, la noblesse emporta la place, l'épée à la main, et fraya le chemin aux autres compagnies qui entrèrent, sur le moment, dans le château de Rabastens. La garnison passa tout au fil de l'épée, sans épargner ni femmes ni enfants. On eût voulu conserver le ministre Merlin et le capitaine Ladoue pour les faire pendre comme rebelles et pour en faire un exemple; mais la fureur des soldats les eut enveloppés dans ce massacre. Pendant le temps que les soldats étaient occupés dans le château à cette exécution, M. de Goas sortit avec M. de Madaillan pour en porter la première nouvelle à M. de Monluc, qui souffrait une extrême douleur de sa blessure, couché à terre sur la paille, dans une maison près du château; car le chirurgien en le pansant lui avait arraché deux os de ses joues. M. de Goas adressa ces paroles à M. de Monluc réduit à ce triste état : « Réjouissez-vous, prenez « courage, nous sommes dedans. Voilà les soldats aux mains, qui « tuent tout, et assurez-vous que nous vengerons votre blessure.» A cette heureuse nouvelle, M. de Monluc répondit : « Je loue Dieu « de ce que je vois la victoire à nous, avant que de mourir. A « présent, je ne me soucie point de la mort. »

Malgré la violence des maux qu'il endurait de sa blessure, il n'oublia pas le dessein qu'il avait formé à son départ de Nogaro de faire mourir ceux qui feraient résistance dans les places, et dans une pareille situation, il recommanda encore à M. de Goas de tuer tout (2). La vue de M. de Monluc était, non pas de prendre vengeance de ses blessures contre les protestants, mais de donner

(1) « Comme je me retournay en arrière pour commander que l'on apportast deux eschelles, l'arquebusade me fut donnée par le visage du coin d'une barricade qui touchoit à la tour... Tout à coup je fus tout en sang : car je le jettois par la bouche, par le nez, par les yeux. M. de Goas me voulut prendre, pensant que je ne tombasse. Je luy dis : « Laissez-moy, je ne tomberay point, suivez votre poincte. » *Commentaires* de Monluc, t. IV, l. VIII, p. 218.

(2) « Les soldats en firent sauter cinquante ou soixante du haut de la grande tour qui s'estoient retirés là dedans, dans le fossé, lesquels se noyèrent. Il se trouva qu'on en sauva deux qui s'estoient cachez. Il y avoit tel prisonnier qui

de la terreur au pays de Béarn, afin que les Béarnais, voyant la sévérité avec laquelle il en usait envers les rebelles de Rabastens, fussent plus tôt réduits sous l'obéissance du roi par la crainte d'un semblable châtiment. Mais à l'heure où il parlait de la sorte à M. de Goas, ses ordres étaient exécutés à l'avance, et, dans cette occasion, il ne fut plus à propos de compter les prisonniers, les morts et les blessés du côté des ennemis (1). Au contraire, du côté des assiégeants on y compta quarante-deux gentilshommes de blessés (Dimanche, 23 juillet 1571).

Le même jour de la prise de Rabastens, M. de Gramont, ni pour ni contre le roi, se contenta d'avoir vu donner l'assaut, s'étant posté sur une terre élevée, et ensuite il vint rendre visite à M. de Monluc blessé. Il lui offrit sa maison qui n'était pas éloignée (2) du triste logement de M. de Monluc. Il admira sa fermeté, ayant été le spectateur de son triomphe (3). Pendant le temps de cette visite

vouloit donner quatre mil escus : mais jamais homme ne voulut entendre à aucune rançon, et la pluspart des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisoient de grands maux avec les pierres. Il s'y trouva un espagnol marchand qu'ils tenoient prisonnier là-dedans et un autre marchand catholique aussi qui furent sauvés. Voilà tout ce qui demeura en vie des hommes qui se trouvèrent la-dedans, qui furent les deux que quelqu'un desroba et ces deux marchands qui estoient catholiques. » *Commentaires* de Monluc, t. IV, l. VIII, p. 219.

(1) On voit que la guerre fut terrible de part et d'autre. Monluc expose sans détour les motifs de sa conduite : « Ne pensez pas, vous qui lirez ce livre, que je fisse faire cette execution, tant pour venger ma blessure que pour donner épouvante à tout le pays, afin qu'on n'eust le cœur de faire teste à notre armée. Et me semble que tout homme de guerre au commencement d'une conquète en doit faire ainsi contre celuy qui oseroit attendre son canon. Il faut qu'il ferme l'oreille à toute composition et capitulation, s'il ne voit de grandes difficultez à son entreprise, et si son ennemy ne l'a mis en peine de faire bresche. Et comme il faut de la rigueur (appelez-la cruauté si vous voulez) aussi faut-il de l'autre costé de la douceur si vous voyez qu'on se rende de bonne heure à vostre mercy. » *Commentaires*, t. IV, l. VIII, p. 222.

(2) Cette maison était sans doute le château de Laffitole.

(3) Antoine d'Aure, comte de Gramont et seigneur d'Asté, de Séméac et de Laffitole, « estoit, dit Monluc (p. 219), sur une petite éminence tout auprès de là, bien à son aise, qui voyoit le tout, et parce qu'il est de cette belle Religion nouvelle, encore qu'il n'ait porté les armes contre le Roi, il craignoit de se mesler parmi nous autres. » Il se déclara en 1574 pour les catholiques.

de M. de Gramont, M. de Goas revint du château pour rendre un compte exact à M. de Monluc de tout ce qui s'était passé ; il lui assura qu'on n'avait pas épargné un seul homme. Un moment après, M. de Goas mena M. de Gramont pour voir le château ; il le trouva plus fort que celui de Navarrenx.

Le lendemain 24 juillet 1571, de matin, les officiers rendirent leur visite à M. de Monluc. Quoiqu'il souffrît extrêmement de sa blessure, il leur fit une harangue pour les encourager à poursuivre la victoire et à se rendre maîtres du pays de Béarn, dont la réduction lui tenait encore fort à cœur. Il leur proposa de choisir pour chef de cette entreprise le baron de Gondrin, parce que cette charge lui était due à cause de sa haute naissance et de son ancienneté dans le service. Comme le baron de Gondrin était d'un âge avancé, il jugea à propos que M. de Saint-Orens, de Goas et et de Madaillan se tiendraient auprès de lui pour le secourir. Le même jour, M. de Monluc dépêcha le capitaine Montaut pour annoncer à Charles IX, roi de France, la nouvelle de la prise de Rabastens, et il le pria surtout de baiser les mains au roi de sa part. Le 25 juillet, M. de Leberon fit porter son oncle, M. de Monluc malade, à la ville de Marciac, située à deux lieues de Rabastens (1). Les capitaines qui en avaient fait le siège, la plupart volontaires, au lieu de suivre l'avis de M. de Monluc et de faire la conquête du pays de Béarn, se retirèrent chacun chez soi. La délicatesse qu'ils eurent, au sujet du commandement, fut cause en partie de leur retraite. Ainsi le projet de réduire le Béarn sous l'obéissance du roi vint à échouer, tant à cause de la blessure

(1) « Ma femme, dit Monluc, me vint prendre à Marsiac, et m'en appourtarent dans sa litière, jusques à Cassaigne, maison de l'evesque de Condom, près de Condom, là où la colique, pour me rafreschir, me tint trois semaines, sans me laisser trois jours et me cuida empourter. » Il fut ensuite transporté dans son château d'Estillac, près d'Agen. Il guérit de sa blessure, mais il en garda les traces sur le visage. Durant le siège de La Rochelle en 1573, un gascon demandait du haut des remparts à l'un des assiégeants « quels seigneurs et « princes il y avoit là, et si M. de Monluc y estoit ? » « L'autre luy répondit que ouy. Soudain il répliqua : « Et lou naz de Rabastain comment va ? » « L'autre

de M. de Monluc que de la continuelle diversion d'armes qu'il y eut en France pendant la guerre pour les affaires de la religion (a).

L'année suivante (1572), la reine Jeanne d'Albret, étant allée à Paris pour traiter le mariage du roi Henri, son fils, avec Madame Marguerite de France, sœur du roi Charles IX, y mourut le 9 juin (1). Le mariage fut célébré le 18 août suivant. Cette alliance, qui fut si odieuse aux huguenots, fut suivie de la journée de Saint-Barthélemy. Le roi de Navarre vint dans son gouvernement de Guienne, d'où il pouvait pourvoir à la sûreté de son royaume et de ses pays de Béarn, de Foix et de Bigorre. Les sujets catholiques

luy répondit que bien, et qu'il estoit encore assez gaillard pour faire la guerre à tous les huguenots, comme il avoit faict. « Ah! dit l'autre, toujours en son « gascon, nous ne le craignons guière plus en son toure de naz, » « car le bonhomme en portoit tousjours un, comme une damoiselle, quand il estoit aux champs, de peur du froid et du vent, qu'il ne l'endommageast d'avantage. » Brantôme, *Vie de Monluc.* — Ce terrible capitaine termine ses *Commentaires* par ce rêve qu'il ne réalisa point : « Il me ressouvenoit toujours d'un Prieuré assis dans les montagnes, que j'avois veu autrefois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracoli. J'avois fantaisie de me retirer là en repos. J'eusse vu la France et l'Espagne en mesme temps. Et si Dieu me preste vie, encore je ne scay que je feray. »

(a) Histoire de Navarre.

(1) On a jugé diversement Jeanne d'Albret. Deux faits du moins demeurent certains : c'est elle qui a déchaîné le fléau de la guerre religieuse dans ses états de Béarn et de Bigorre; c'est elle qui, par ses généraux Mongonmery et Montamat, fit ruiner trois fois la ville de Tarbes et massacrer ses habitants. Comprend-on, dès lors, que cette même ville de Tarbes donne à une de ses rues le nom d'une telle reine? Un conseil municipal s'est rencontré pour le décider ainsi. Etait-ce ignorance de la part de ses membres? N'était-ce pas, en même temps, une insulte adressée par deux étrangers, l'un protestant et l'autre palois, aux sentiments religieux et patriotique de la population? Le suffrage a déjà puni les inspirateurs de ce méfait et d'autres semblables; mais le nom de Jeanne d'Albret reste encore sur nos murs. Quand sera-t-il effacé? L'avoir écrit, n'est-ce pas aussi odieux et aussi absurde que si la ville de Strasbourg, redevenue plus tard française, décorait ses rues des noms de Moltke et de Bismark?

crurent que le nouveau règne leur serait favorable. Ceux de Bigorre rentrèrent dans la ville de Tarbes ensemble avec les religionnaires, mais la haine des deux partis était irréconciliable.

Le premier effet qui en parut fut au mois d'avril de l'année suivante (1573). Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, fit une entreprise sur Caza, juge-mage de Tarbes, parce qu'il était de la religion prétendue réformée. Il en confia son dessein à Dominique Abadie, gendarme de sa compagnie, natif de Tarbes, adroit et dissimulé. Il l'envoya vers minuit à la porte du Bourg-Neuf, où, feignant de venir de Toulouse, le gendarme demanda à la sentinelle d'attendre un moment que son valet fût entré. Comme en effet s'il eût appelé son valet, il cria deux fois : Raymond! c'était le mot que son capitaine lui avait donné. A ce cri, le seigneur de Sarlabous, qui n'était pas loin du pont, parut avec sa troupe de gens d'armes et entra dans la ville. Le bruit de la cavalerie réveilla les habitants; mais ils n'osèrent sortir de leurs maisons. Caza traversa les fossés à la nage et se sauva en chemise jusqu'à Gayan (1), d'où il alla à Pau et y resta le reste de sa vie avec plus de sûreté qu'il n'aurait fait à Tarbes. Sa maison et celles de son parti furent pillées par les gens d'armes de M. de Sarlabous, qui fut très fâché d'avoir manqué son coup.

Aussitôt le bruit se répandit que Caza excitait le Béarn pour venir saccager Tarbes. Le peuple en fut si épouvanté qu'ils portèrent leurs meubles dans les châteaux et villages voisins. Ils habitaient le jour dans la ville et la nuit dans la campagne. Ils vécurent dans ce misérable état jusqu'au mois de juin où le seigneur de La Valette les rassura, leur envoyant en garnison la compagnie de Gramont, commandée par le baron de Lapeyre, qui en était lieutenant. Les compagnies de Montesquiou et de Larboust s'y rendirent aussi.

Cela n'empêcha pas que les Béarnais ne se rendissent maîtres de la ville de Lourdes sans avoir pu soumettre le château. Ils tuèrent au premier choc tous ceux qui se présentèrent; ils brûlèrent vingt maisons et pillèrent le reste. Plusieurs habitants furent menés prisonniers à Pau et renvoyés après avoir payé leur rançon.

(1) A 11 kilomètres au nord de Tarbes.

CHAPITRE XXIX.

LES PROTESTANTS A LOURDES. — DE GRAMONT SE DÉCLARE POUR LES CATHOLIQUES. — LIZIER S'EMPARE DE SAINT-SEVER ET DE TARBES. — IL ASSASSINE LE SEIGNEUR DE BAUDÉAN. — IL EST TUÉ A SON TOUR.

La prise de Lourdes donna l'alarme au pays de Lavedan (1). On s'y disposa à la résistance. Les capitaines Ourout, Cazaubon, Estivaire et Pontac se mirent à la tête des troupes des vallées. Après avoir laissé mille hommes pour garder le passage du Pont-Neuf, ils allèrent renforcer la garnison du château de Lourdes d'un grand nombre de soldats ; en arrivant, ils allèrent au combat contre ceux qui s'étaient rendus maîtres de la ville. Les catholiques firent un feu épouvantable de mousqueterie. Le capitaine Ourout (2), qui avait donné des marques de sa valeur sous le vicomte de Terride, lieutenant du roi en Béarn, se signala dans cette occasion et eut un cheval tué sous lui.

Le baron d'Arros, qui avait entrepris d'assiéger le château de Lourdes, se vit lui-même assiégé dans la ville et serré de si près par la garnison du château et par les habitants des vallées qu'il prit le parti de se retirer en Béarn. Après leur départ, les capitai-

(1) « Le siege de Lourdes jetta l'allarme dans le païs de Lavedan. Les montagnards logèrent mille soldats au Pont-neuf. Les capitaines d'Estivaire, Cazaubon, Ourout et Pontac, menèrent beaucoup de monde au secours du chateau de Lourde. Ils attirèrent le Bearnois à l'escarmouche hors de la ville. Peu s'en falut que le capitaine Ourout, fort brave homme, n'y demeurat engagé, ayant eu son cheval tué sous lui. Le baron d'Arros etoit à la tête des Bearnois. Son depart occasiona le retour des montagnards dans leurs vallées. Le chateau de Lourde fut gardé par les habitans de la ville commandés par les capitaines Manas, Estivaire et Caubotte. » *Glanage* de Larcher, t. XVI, p. 329.

(2) Voir sur le capitaine Ourout une intéressante notice, publiée par M. de Carsalade dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. I, p. 199-205.

nes Ourout, Cazaubon et les mille hommes du Pont-Neuf retournèrent dans leurs maisons. On pourvut à la sûreté du château de Lourdes en le faisant garder par les habitants de la ville sous les capitaines Manas, Estivaire et Caubotte.

Au mois de mars de l'année suivante (1574), le bruit se répandit que les huguenots de Béarn reprenaient les armes. Dans cette alarme, les habitants de Tarbes furent obligés de recourir à la protection de M. de Gramont, qui était, avec sa famille, en son château de Séméac. Ils le supplièrent de vouloir les défendre. Il se rendit à Tarbes, assembla ceux des deux partis et les exhorta à vivre en paix en attendant les ordres du roi. Ils le lui promirent, et en même temps on envoya les seigneurs de Bénac et de Castelbajac pour traiter avec le baron d'Arros une cessation d'armes entre les Bigordains et les Béarnais. La députation fut accueillie gracieusement. On promit réciproquement de vivre en paix et de continuer le commerce. Odet de Bajet, un des plus notables qui était avec les députés de Bigorre, retira une déclaration par écrit des conventions du traité ; mais l'observation n'en fut pas longue.

Les habitants de Tarbes, se reposant sur la foi de ce traité, négligèrent la garde de leurs portes, et la ville fut surprise le lendemain par le capitaine Lizier ou Ligier. Il était fils d'un marchand charcutier de Montauban, et châtelain du roi de Navarre dans la baronie de Barbazan-Dessus. Il leva une compagnie d'infanterie sous les ordres du baron d'Arros, avec laquelle il prit d'abord la ville de Saint-Sever-de-Rustan et y commit des hostilités et des impiétés horribles. Il y brûla le monastère des bénédictins et plusieurs maisons des habitants. Il les pilla et massacra même les ecclésiastiques (10 mars 1573). Pendant le séjour de deux mois qu'il y fit, il saccagea les lieux voisins et incendia les églises (1).

(1) Une enquête officielle, reproduite dans *Les Huguenots en Bigorre* (p. 133-160), redit, par la bouche de dix-huit témoins, les détails de la prise de Saint-Sever. Le 10 mars 1573, avant le lever du soleil, le capitaine Lafont se présente devant les murs et demande à traverser la ville, sous prétexte d'aller rejoindre les armées royales. Les gardes, qui le connaissaient, ouvrent la porte sans défiance. Ils sont tués aussitôt à coups de pistolet. A ce

Cet homme, recommandable dans son parti, joignit la ruse à l'inhumanité, pour s'emparer de la ville de Tarbes. Les sentinelles qu'on avait sous la porte de l'Horloge, s'étant retirées au point du jour pour se reposer, en laissèrent un petit nombre pour continuer la garde (12 mars 1574). Un de ceux-ci ouvrit la porte dès qu'il fut jour et abattit le pont-levis. Aussitôt six ou sept soldats de Lizier, déguisés en charpentiers, se présentèrent à la porte avec une cognée sur l'épaule et dirent qu'ils allaient travailler chez Menaud de Prat. Ayant en même temps reconnu la faiblesse du corps de garde, ils tirèrent les pistolets qu'ils avaient cachés sous leurs habits, tuèrent une des sentinelles qui voulut faire résistance et se saisirent de la porte.

Un d'entre eux alla à l'église de Saint-Jean et sonna la grande cloche pour donner à leur capitaine le signal de leur entrée. Lizier accourut avec sa troupe, soutenue par celle du seigneur de Bazian. Ils se logèrent au Bourg-Neuf et se saisirent de l'église cathédrale. Mais comme les chanoines s'étaient retirés dans la voûte, Lizier, qui voulait les faire prisonniers de guerre, fut blessé par une pièce de bois que le chanoine Galaupio lui jeta, lorsqu'il montait les degrés. Cette blessure l'obligea de se retirer. Cependant il fit sommer les chanoines de se rendre, avec promesse de leur sauver la vie. Manquant d'armes et de vivres, ils acceptèrent la proposition. La rançon qu'ils payèrent à Lizier les sauva de sa cruauté ordinaire et ils s'enfuirent par les fossés. Dans cette surprise il ne périt que deux honnêtes citoyens, qui furent poignardés à l'instigation de

signal, Lizier, caché dans un bois voisin avec ses troupes, accourt et se précipite dans les rues en criant : Tuez tout ! Tuez tout ! Les habitants, surpris dans le sommeil, sont massacrés avec les religieux ; l'abbaye et toutes les maisons sont pillées et puis livrées aux flammes. « De façon quy n'y seroit rien demuré sans estre bruslé, juscques près de terre, et grand partie de murailhes, fours six ou sept maisons escartées des autres seur l'ung endroict dez murailhes de la ville de fourt petite valeur, où à present demourent six ou sept habitans pobres n'ayant de quoy vivre comodement que à grand trabailh, causant la d. ruinhe, le demurant estant toutz mortz par la main des enemis ou bien de faim. » La prise de Saint-Sever précéda d'un an celle de Tarbes.

Caza, fils aîné du juge-mage dont nous avons parlé. Il voulut par là venger l'affront que son père reçut, lorsqu'il fut obligé de sortir de Tarbes (1).

Le seigneur de Gramont, offensé de ce que les huguenots avaient contrevenu au traité de paix fait avec les Béarnais, écrivit au seigneur de La Valette pour lui demander un prompt secours avec lequel il fut en état d'assiéger Tarbes. Il fit venir deux pièces de canon, fortifia la ville de Lourdes et mit des troupes dans les châteaux de Séméac, d'Asté et de Laffitole, qui lui appartenaient. Le seigneur de Bazillac reçut aussi garnison dans son château de Tostat, et le seigneur de Villepinte dans celui

(1) Le siège soutenu par les chanoines est raconté par Mauran avec plus d'intérêt. Les soldats de Lizier, « ayant pris logis dans le Bourg vieil... s'acheminerent vers la cité pour prendre l'eglise catedrale, et faire prisonniers les chanoines, qui s'etoient retirés dans icelle, aïant oui la surprise de la ville. Lysier entra facilement dans l'eglise, mais pour arriver à la voûte d'icelle, où lesdits chanoines etoient, il falloit monter un degré fort etroit et long jusqu'à une posée presque au milieu d'une muraille bien haut de terre, auquel degré repondoit un machecol qui deffendoit l'entrée de ladite porte. Lysier etant armé de morion et de cuirasse voulut entreprendre de monter ce degré; mais le chanoine Galaupio, qui etoit oficial aussi, jetta par le machecol une piece de bois, les autres disent une tuile, et frapa Lysier sur le morion, et le porta par terre. Ce coup joint à la chute fut cause que Lysier se trouvant blessé en la tête, se retira pour se desarmer et faire panser sa plaie. Neanmoins il envoya sommer les chanoines de se rendre, leur promettant la vie sauve. Ils entrèrent en consideration qu'en bref ils seroient affamés et pris n'ayant vivres pour se nourrir, ni armes pour se deffendre, et que c'etoit un bonheur pour eux d'avoir pu ranger l'ennemi victorieux à rechercher les conditions qui leur etoient si avantageuses. C'est pourquoi ils le prirent au mot et se rendirent aprez avoir reçu l'assurance de leur vie. Ils descendirent de l'eglise, et furent conduits vers le logis du capitaine Lysier assez eloigné, marchant deux à deux le long des rües de la Sede, Carrere longue, Maubourguet et Bourg vieil, jusqu'à la maison de Prat, où etoit logé ledit capitaine, qui les mit à rançon, et aprez les envoya sans autre dommage. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 190.

de Lescurry. M. de Gramont forma son camp à Soues (1), faisant subsister les troupes par les contributions des lieux voisins. Lizier de son côté fortifiait Tarbes. Il fit recurer les fossés et réparer les brèches. Il fit fondre les cloches de plusieurs églises pour en faire des pièces d'artillerie. Il faisait aussi contribuer à la subsistance les endroits où il n'y avait pas des garnisons de catholiques.

Le seigneur de Baudéan (2), qui était gouverneur de Bagnères, où il y avait une garnison entretenue, défendit aux habitants de Trébons de payer la contribution à Lizier. Quelques menaces que celui-ci fit de brûler leurs maisons, il n'en put venir à bout. Il en fut si irrité contre M. de Baudéan, qu'étant un jour averti que la garnison de Bagnères, toute formée de soldats de Campan, s'était retirée dans leurs maisons, il partit de Tarbes avec une troupe de soldats pour faire quelque tentative sur la ville et sur le gouverneur de Bagnères. Il logea ses gens entre Pouzac et Bagnères, à couvert des vieilles masures et de quelques arbres qui étaient le long du chemin, et s'avança enveloppé d'une cape du pays. Il rencontra le seigneur de Baudéan, qui était sorti de la ville, en attendant M. de Saint-Martin, qui devait venir dîner avec lui. Sitôt que Lizier l'eut reconnu, il lui tira un coup de pistolet dont il mourut sur le champ. Deux bourgeois de Bagnères, qui étaient avec M. de Baudéan, se réfugièrent dans la ville. Lizier, retournant sur ses pas, rejoignit sa troupe et alla se venger cruellement de ceux de Trébons. Il fit tuer un consul et battre atrocement les habitants et même leurs femmes. Il fit brûler l'église et soixante maisons avec leurs meubles.

(1) « M. de Gramont alla prendre logis chez Me Dominique Laserre, recteur de Soues, comme estant un lieu propre pour y recevoir les compaignies et y dresser le camp, à cause qu'il est voisin de Semeac, et posé sur la rivière de l'Adour, en belle commodité d'avoir foings et paille, aïant auprès de soy les villages de Sales, Alier, Bernac, Vielle et plusieurs autres en l'estendue d'une petite lieue. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 192.

(2) Il sera parlé de la famille de Beaudéan dans le l. II, ch. VIII.

Il ne porta pas loin l'impunité de ses crimes. Huit jours après, les seigneurs de Mun (1) et de Lubret (2), parents de M. de Baudéan, ordonnèrent aux habitants de Boulin de refuser la contribution à Lizier, jugeant bien que ce refus l'engagerait à la leur venir demander. Ils l'attendirent sur son passage. Une sentinelle qu'ils avaient postée sur l'arbre de Souyeaux, leur ayant donné le signal de son arrivée en élevant un linge qui était attaché au bout d'un bâton, M. de Mun, M. de Lubret et le capitaine Ourout attaquèrent ce brigand avec quatre-vingts hommes tant de pied qu'à cheval. Le combat fut vif de part et d'autre. Lizier et ses soldats se battirent en désespérés. Du côté des catholiques, Labarthe de Castelnau fut blessé, d'Ozon de Bagnères eut son cheval tué. Enfin Lizier fut blessé au genou d'un coup de pistolet, et voyant sa troupe défaite et qu'il était survenu aux catholiques un secours du château de Séméac, il se tira de la mêlée. Affaibli par sa blessure, il se réfugia dans une métairie du seigneur de Dours. Là il banda sa plaie. Mais craignant d'y être brûlé ou fait prisonnier de guerre, il fit un nouvel effort pour tâcher de rentrer à Tarbes. En passant dans un pré marécageux, son cheval s'y enfonça, de façon que M. de Mun et M. de Lubret eurent le loisir de le surprendre en cet état. Il leur demanda la vie. Mais la mort de leur parent les rendit implacables. « Souviens-toi, lui dirent-ils, de M. de Baudéan ; » et en même temps ils le tuèrent. Les soldats du capitaine Horgues arrivèrent, un moment après, avec ceux de Trébons, qui, ne pouvant rien faire à ce malheureux cadavre, lui coupèrent les oreilles et l'enterrèrent avec son cheval dans un fossé. Les soldats

(1) Ce seigneur de Mun est un ancêtre du célèbre député catholique, M. Albert de Mun.

(2) « Arnaud de Chelles, seigneur de Chelles, fils de Pierre de Chelles et de Anne de Castelbajac, dame de Lubret. La terre de Lubret (canton de Trie, Hautes-Pyrénées) était depuis le XIIIe siècle dans la maison de Castelbajac. Odet de Castelbajac, seigneur de Lubret, fit bâtir en 1470 l'église de Lubret. Il n'eut que deux filles dont l'aînée, Anne, porta la terre de Lubret dans la maison de Chelles, qui la possédait encore en 1662. Arnaud avait épousé Marguerite de Navaille. » *Mémoires* de Jean d'Antras, note 97.

de Lizier ne furent pas plus heureux que leur capitaine; ils périrent tous dans cette occasion.

Le capitaine Brun qui commandait à Tarbes en l'absence du capitaine Lizier, ayant appris cette première défaite, sortit avec quelques cavaliers et cinquante fusiliers commandés par La Roche. Mais voyant qu'il n'était plus temps de le secourir et que les catholiques étaient victorieux, il rentra dans la ville. Il aurait eu peut-être le même sort, si les vainqueurs eussent poursuivi leur avantage. Mais ils allèrent rendre compte de leur victoire à M. de Gramont et donnèrent le temps à leurs ennemis de pourvoir à leur sûreté.

CHAPITRE XXX

GRAMONT, A LA TÊTE DES CATHOLIQUES, REPREND LA VILLE DE TARBES. — LETTRE DE JEAN DE CARDAILLAC. — RAYMOND PUJO DE VIC CHASSE LES PROTESTANTS DE CAIXON. — IMPOTS POUR PAYER LES FRAIS DE LA GUERRE. — LA BIGORRE EN PAIX. — LES SEIGNEURS DE BIGORRE PRENNENT PART AU SIÈGE DE MIRANDE.

Le camp de M. de Gramont était complet. Il retira ses troupes des garnisons, et les logea dans les lieux voisins de Tarbes. Quatre-vingts soldats de Tournay eurent le quartier à Aureilhan; cinq cents hommes des vallées de Lavedan furent logés au Marcadieu, près du couvent des Carmes; les troupes réglées furent dispersées à Ibos, Bordères, Laloubère, etc. Les compagnies, jointes ensemble, faisaient deux mille cinq cents hommes de pied et huit cents cavaliers, parmi lesquels étaient plusieurs gentilshommes de Rivière-Basse, de Rustan et de Pardiac. On fit amener le canon du château de Lourdes. M. de Gramont appela à son secours le valeureux Cornac (*a*), gouverneur de Marciac,

(*a*) Mémoires du seigneur de Cornac touchant les troubles arrivés en France sous les rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il raconte ceux dont il fut témoin.

qui s'était fait remarquer pendant les guerres civiles dans plusieurs sièges et dans les batailles de Jarnac et de Moncontour. Il avait mérité l'estime du maréchal de Monluc, du seigneur de La Valette, du marquis de Villars et des autres fameux capitaines de ce temps, comme les Mémoires qu'il a laissés en font foi (a). Il se rendit devant Tarbes avec plusieurs de ses amis et avec quatre pièces de canon de la ville de Marciac (1).

M. de Gramont pressa le siège avec grande activité. Le 7 mai 1574, on gagna l'église et le couvent des Carmes. La nuit suivante, on emporta par escalade le Bourg-Neuf. Le 8, on prit le ravelin de la porte du Bourg-Vieux, du côté du Maubourguet, et on abattit le pont avec les quatre pièces de campagne que le seigneur de Cornac avait conduites de Marciac. Il fut blessé à la jambe, dans cette attaque, avec le capitaine Pépieux (2). La blessure de celui-ci fut plus dangereuse, et Cornac se retira incontinent avec sa batterie (3). Le 9, M. de Gramont en fit dresser une par le capitaine

(a) Ms. de M. de Cornac; Ms. du comté de Bigorre.

(1) Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, était né en 1548. Il étudia les belles-lettres au collège d'Auch. A quinze ans, il entra dans l'armée de Languedoc; depuis lors, il ne cessa de prendre part à la guerre presque continuelle qui fut soutenue, dans le midi, contre les huguenots. Il mérita d'être surnommé le *capdet sans reproche*. Ses *Mémoires*, où il raconte les évènements militaires de sa vie, ont été publiés, en 1880, par MM. de Carsalade et Tamizey de Larroque. « Le noble accent de la vérité, disent les savants éditeurs (p. xv), vibre en toutes ces pages, et ce n'est pas un des moindres charmes de nos *Mémoires*. Ce qui contribue encore à leur donner un intérêt saisissant, c'est l'enthousiasme belliqueux dont ils portent l'empreinte... On y sent, en quelque sorte, l'enivrante odeur de la poudre. C'est par là surtout que les *Mémoires* de d'Antras méritent d'être rapprochés de ceux de Blaise de Monluc. » Les deux éditeurs en ont doublé l'importance en y ajoutant, dans des notes pleines d'érudition, autant de notices sur les capitaines de la Gascogne qui se sont distingués dans les guerres de religion.

(2) Pierre de Garrané, seigneur de Pépieux, près de Castelnau-Barbarens (Gers).

(3) « A quoy par ledit sieur de Gramont je fus employé avec quelques uns de mes amys. Et comme estant lors gouverneur de Marciac je fis venir à sa

Jegun et par Jean et Bertrand Adorrets, canonniers de Campan, à la porte des Repenties, du côté du Bourg-Neuf. Une lettre datée de ce jour, que Jean de Cardaillac (1) écrivit à son cousin de Campels (2), nous apprend bien des particularités de ce siège. Elle est en ces termes :

« Dernièrement, j'étais prêt à monter à cheval quand les hugue-
« nots se saisirent de Tarbes et les trouvai qui faisaient ordinaire
« jusques aux portes de ma maison et m'ont contraint d'y faire
« résidence avec une troupe de soldats..... Je crois avez en-
« tendu comme Lizier a été défait et lui avons donné un
« stratagème avec cent de ses complices. Sur quoi le seigneur de
« Gramont est arrivé et sommes allés assiéger le reste qui sont
« résolus de tenir bon dans Tarbes, attendant secours du baron
« d'Arros qui fait ce qu'il peut pour leur en donner, mais ne
« s'ose présenter. Nous sapâmes devant-hier le Bourg-Neuf d'es-
« calade et ceux qui échappèrent se retirèrent au Bourg-Vieux,
« et fîmes tomber le pont, et nos gens se logèrent au soir contre
« le dit ravelin. Aujourd'hui, on devait battre l'autre porte pour
« les assaillir de tous côtés. J'arrivai, au soir, du camp, et m'en
« retourne à l'heure présente. Le capitaine Pépieux y a été
« blessé ; on ne sait encore s'il y aura danger. Je prie Dieu en
« elle, comme aussi fais, Monsieur mon cousin, vous tenir en sa
« sainte garde, me recommandant très humblement à vos bonnes
« grâces.

« De Ozon chez vous, ce 9 mai. »

« Votre très humble, etc... Jean de CARDAILLAC. »

« A M. mon cousin, M. de Campels, à Mazères en Astarac. »

priere avec la permission de la ville quatre pyesses de campaigne pour rompre quelques deffanses à la recognoissance desquelles et du pont que nous avions abatu avec les dites pyesses, je fus blessé à la jambe d'une harquebusade d'où je fus retiré et bien pansé et mercy Dieu plustost guery que je ne pansois. » *Mémoires* de Jean d'Antras, p. 54.

(1) Jean de Cardaillac, seigneur d'Ozon.

(2) Guillaume de Boussost, seigneur de Campels et de Mazères.

Le siège étant dans cet état, les assiégés, sans espérance d'être secourus par le baron d'Arros, abandonnèrent la place pendant la nuit du 9 mai. M. de Gramont entra le lendemain dans le Bourg-Vieux et y mit en garnison les compagnies des capitaines Uz et Tilhouse, réduites à 140 soldats sans comprendre les officiers.

Le château de Caixon, qui appartenait à l'évêché de Tarbes, était occupé par le capitaine Saint-Pé. De là, il ravageait lés lieux voisins de Larreule, Parrabère, etc., pour fournir des vivres aux Béarnais qui tenaient le château de Montaner. M. de Gramont chargea le capitaine Raymond Pujo de Vic-Bigorre de lui faire abandonner ce poste. Il y réussit et tranquillisa les lieux circonvoisins.

Dès que les ennemis furent entièrement chassés de la Bigorre, on ne s'occupa qu'à réparer les maux passés et à prévenir ceux qui pouvaient arriver. Il n'y avait rien de plus pressé que de payer les garnisons de Tarbes et de Bigorre. M. d'Ozon avait succédé à feu M. de Baudéan dans le gouvernement de Bagnères. On jugea à propos d'assembler les Etats dans cette ville pour chercher des expédients utiles au bien public. Le peuple avait beaucoup souffert pour entretenir le camp durant le siège de Tarbes. Cette dépense monta à vingt-neuf mille livres. On en fit lever trois mille pour payer les garnisons, et M. de Gramont permit, par forme d'emprunt des plus aisés du pays, une somme de quatre mille cinq cents livres. Cette imposition fut confirmée par M. de La Valette. Les Etats choisirent aussi dans cette assemblée M. de Mansan pour être gouverneur de Tarbes (1).

Quoique la guerre semblât avoir cessé entre les Bigordains et les Béarnais, il y avait des dispositions si prochaines à la rallumer, que le seigneur de Miossens crut qu'il était de l'avantage des uns et des autres de leur procurer une paix, s'il était possible. Il écrivit plusieurs lettres qui donnèrent lieu à faire assembler les Etats en 1575, pour délibérer sur les moyens de pacification. Tout le mois de mars se passa à tenir des assemblées et à faire des dépu-

(1) Jean d'Antist, seigneur de Mansan, mourut au mois d'août 1575. Il fut remplacé par son frère Bertrand, seigneur d'Arcizac.

tations vers le seigneur de Miossens pour les Béarnais, et vers le seigneur de La Valette pour la Bigorre. Ces négociations éloignèrent les troubles pour quelque temps (1) ; mais si la Bigorre en fut exempte, les Béarnais, en cette même année, reprirent les armes contre les voisins, au sujet que nous allons voir.

Lorsque le roi de Navarre fut arrivé de la cour de France, il mit des troupes dans la ville de Mirande en Astarac. Cette garnison sortit pour donner quelque alarme à ceux de Marciac. Le seigneur de Cornac, comme nous l'avons déjà vu, en était le gouverneur. Il les repoussa vigoureusement et les poursuivit jusqu'à Mirande, sans pouvoir combattre avec eux. Quelques jours après, les habitants de Mirande se trouvèrent fatigués par cette garnison (2). Ils

(1) L'enquête du clergé, faite en 1575, décrit en ces termes le triste spectacle qu'offrait la Bigorre à la suite des guerres de religion : « Au moyen desquels malheurs, ruynes, massacres, bruslemens et pillages, les pauvres gens d'esglise sont sy pauvres qu'ils n'ont de quoy s'entretenir ; joint que le pauvre peuple estant sy foulé des charges ordinaires et extraordinaires il denie et ne peut payer les droits, dixmes et devoirs aux dits ecclesiastiques, n'ayant d'autre moien de pouvoir ensemencer leurs terres et possessions, le dict diocese estant la plus part aux monts Pirenées, terres hermes [en friche] et montagne ; pour la propinquité desdictes montagnes la plupart des années les fruicts sont gastés par la gresle, meme cette année presente, de sorte que les pauvres gens sont contrainctz de laisser leurs maisons et s'en aller mandier, parce que le dict diocese est de fort petite estendue et fort populeux et n'aiant que le nourrissage des bestiaux, dont mesme il y a eu grande mortalité ceste année. » *Les Huguenots en Bigorre*, p. 166. — En 1576, le pape Grégoire XIII autorisa Henri III, roi de France, à faire vendre, au profit du trésor royal épuisé, une partie des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 50,000 écus de rente. Le clergé du diocèse de Tarbes, malgré sa misère, eut à fournir pour sa part une rente de 270 écus, ce qui représentait un capital de 21,160 livres. Voir la bulle de Grégoire XIII et les lettres royales qui la promulguent, dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 403-416.

(2) Le siège de Mirande est raconté d'après les *Mémoires* de Jean d'Antras, seigneur de Cornac, p. 57-63. Il eut lieu entre le 10 et le 24 avril 1577.

appelèrent à leur secours le seigneur de Sarlabous, qui était alors gouverneur à Trie, et le seigneur de Mansencome, et ils résolurent de se saisir d'une des quatre tours de la ville pour leur faciliter l'entrée. Le seigneur de Sarlabous se mit en marche avec le seigneur de Cornac pendant une nuit. Mais, étant arrivés entre l'abbaye de Berdoues (1) et Mirande, ils eurent des nouvelles des habitants qui renvoyaient la partie à un temps plus favorable.

En effet, quelques jours après, ils mandèrent au seigneur de Mansencome que tout était disposé pour se saisir de la tour. M. de Mansencome donna rendez-vous au seigneur de Cornac, ennemi juré de la garnison béarnaise. Il alla le joindre la nuit avec plusieurs gentilshommes et arquebusiers. Ils partirent ensemble de Montaner et arrivèrent au point du jour à l'oratoire de Mirande. Ils y firent halte. Dès que les habitants les eurent aperçus, ils se saisirent d'une des tours et en même temps ils tirèrent quelques coups d'arquebuse pour leur annoncer qu'il était temps d'entrer. A ce signal, ils marchèrent fort serrés, se logèrent dans la tour sans résistance et plantèrent un mai, près des murailles de la ville, au son des violons. Les Béarnais y répondirent par une charge de mousqueterie ; mais, saisis de crainte, ils abandonnèrent la ville et se retirèrent dans les trois tours qui leur restaient.

Le seigneur de Mansencome s'avança jusqu'à la halle. Il y plaça son corps de garde, et, ne se trouvant pas assez fort pour chasser la garnison des trois tours, il dépêcha vers les seigneurs et capitaines d'Armagnac, de Bigorre et divers autres pays voisins, pour leur demander leur assistance. Le seigneur de Gramont y accourut avec le capitaine Pujo de Vic-Bigorre et autres du même pays. Les seigneurs de Gondrin, Sarlabous, Barranen, sénéchal d'Armagnac, de Masses, Giscaro, gouverneur d'Auch, Fontenilles, Saint-Orens, Saint-Jean-des-Angles, Las de Pardiac (2) arrivèrent aussi en vingt-quatre heures, devant Mirande, avec douze cents chevaux et mille hommes de pied. Deux tours furent d'abord gagnées. Ils trouvè-

(1) Abbaye de Citeaux, fondée en 1134 et située à 3 kilomètres de Mirande, sur la Baïse.

(2) On peut consulter, au sujet de ces seigneurs, les notices qui accompagnent les *Mémoires* de Jean d'Antras.

rent plus de difficultés à la troisième. Saint-Cric, qui y commandait, s'y était enfermé avec les meilleurs soldats. Il espérait être secouru par le roi de Navarre. Les offres d'une capitulation avantageuse ne purent l'ébranler.

Cette obstination détermina les assiégeants d'envoyer Cornac, pour faire venir les quatre pièces de campagne de Marciac. Elles arrivèrent le lendemain. On dressa d'abord la batterie qui fit un effet bien fatal, puisque le capitaine Pujo (1) fut tué par l'éclat d'une des pièces; Saint-Jean-des-Angles fut tué par le même éclat et le frère du seigneur de Cornac en fut blessé; Las de Pardiac fut tué d'un coup de pierre qu'on jeta du haut de la tour. Enfin Saint-Cric dépourvu de vivres et n'espérant plus de secours, tirant la tête par un trou de la tour, demanda à capituler; mais il fut tué, presque en même temps, d'un coup d'arquebuse qu'un soldat lui tira d'une maison prochaine. Ce chef étant mort, les assiégeants ne voulurent point de composition. Ils entrèrent dans la tour, l'épée à la main. Plusieurs furent tués, et, parmi le petit nombre qu'on sauva, on donna la vie à Majensan, frère du sénéchal d'Armagnac, qui tenait le parti du roi de Navarre (2).

Quoique ce siège ne regarde pas le pays de Bigorre on a cru devoir le rapporter, parce qu'il fut fait par plusieurs guer-

(1) Se sentant blessé à mort, Raymond de Pujo de Vic fit son testament que Larcher a transcrit dans son précieux *Glanage*, t. XVI. Pierre-Jean de Pujo, frère aîné de ce vaillant capitaine, acquit la terre de Laffitole et fut la souche des Pujo, seigneurs et plus tard marquis de Laffitole. Il avait épousé, le 14 août 1571, Gratiane de Lalanne. Cf. *Mémoires* de Jean d'Antras, note 115.

(2) Henri de Navarre arriva devant Mirande le 24 avril 1577. C'était trop tard. La ville venait d'être prise par les catholiques. « Et après ceste execution fete voycy arriver le roy de Navarre avec de belles trouppes pour leur donner secours, mais il trouva qu'ils ettoient prins et perdus de quoi il fut bien estonné et fort marry estant venu contre ladite tour et voyant quil ny avoit autre remède pour nestre arrivé assez à tamps il reprint le mesme chemin pour se retirer, ce que nous voyons de la ville en hors sans tirer un seul coup, les laissant passer aussi sans dire mot pour le respect que tous portoient à Sa Majesté. » *Mémoires* de Jean d'Antras, p. 62.

riers de ce pays. Au mois de mai, Larroque Bénac s'empara de la ville de Vic et du château de Lescurry. La Bigorre reprit les armes. Le seigneur de Sarlabous et le vicomte de Labatut, sénéchal du pays, se mirent à la tête des troupes et dressèrent un camp au mois de juin. Ils assiégèrent Vic et le prirent dans trois jours par capitulation. Ils recouvrèrent aussi le château de Lescurry. Cette levée coûta sept mille sept cent onze livres. Depuis ce temps, le roi de Navarre et la princesse sa sœur ayant pris la Bigorre sous leur protection, elle jouit d'une paix de neuf années, jusqu'à ce que la guerre y fut rallumée par le parti de la Ligue, comme nous l'allons voir (1).

CHAPITRE XXXI

LES LIGUEURS EN BIGORRE. — CASTELNAU DE CHALOSSE A RABASTENS. — LES BÉARNAIS DANS LE COMMINGES ET LE PARDIAC. — MORT DU CAPITAINE HORGUES. — LE SEIGNEUR DE LESPOUEY GOUVERNEUR DE TARBES. — IL REPOUSSE L'ATTAQUE DES BÉARNAIS.

Au mois d'avril 1585, le parti de la Ligue prit les armes (2). Aus-

(1) « Depuis en ça [1575], dit Mauran, les affaires de la guerre furent calmes en Bigorre par besoin que le roi de Navarre, lieutenant general pour le Roi en Guienne, et madame la princesse de Navarre, sa sœur, eurent dudit païs, qu'expressement ils prirent sous leur protection et sauvegarde et y constituerent gouverneur particulier M. le vicomte de Labatut, senechal, lequel ôta les garnisons des villes. Et M. de Labatut etant decedé, M. le baron de Benac fut continué en l'office de senechal dudit païs, et eut en singuliere recommandation l'entretien de la paix entre les habitans des païs de Bearn et de Bigorre. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 198.

(2) « La mort du duc d'Anjou (10 juin 1584), frère d'Henri III, laissait en héritage la couronne de France au roi de Navarre. Cette perspective parut sinistre aux catholiques. Par lui ils voyaient le calvinisme s'établir dans l'Etat : pour la masse des peuples, c'était une menace d'oppression; pour ceux qui se souvenaient de la constitution de la monarchie, c'était un renver-

sitôt la Bigorre se mit sur la défensive (1). La garnison fut installée à Tarbes sous le capitaine Horgues, qui en fut élu gouverneur par une assemblée d'Etats. Les ligueurs n'osèrent l'attaquer. Ils se jetèrent dans les places moins défendues. Castelnau de Chalosse prit le château de Rabastens, dont la ville avait été ruinée par le maréchal de Monluc. Il faisait contribuer les lieux voisins. Il demandait à la ville de Vic douze cents livres pour son contingent. Philippe de Montaut, seigneur de Bénac, sénéchal de Bigorre, écrivit aux habitants pour leur défendre de les payer. Mais prévoyant que ses ordres feraient moins d'impression sur eux que les menaces qui leur venaient de Rabastens, il demanda au roi de Navarre un ordre plus précis que cela. Le roi lui écrivit de Mont-de-Marsan et lui ordonna de prohiber à ceux de Vic toute sorte de composition avec le seigneur de Castelnau de Chalosse. Ils ne laissèrent pas de payer les douze cents livres qu'on leur demandait, ne trouvant dans les ordres du roi et du sénéchal aucun moyen de s'en empêcher. Le pays même en corps suivit leur

sement des lois antiques. A l'instant il y eut dans toutes les âmes comme un vaste accord d'opposition. L'énergie catholique se raviva, et la Ligue prit un caractère tout imprévu. Cette modification doit être notée par l'histoire; c'est la seconde partie du grand drame de la Ligue. L'association devint hardiment politique, et une fois aventurée sur ce terrain, tout se précipita. Ce n'était plus seulement la foi privée qui allait se défendre à outrance, c'était la foi publique; et aussi l'ambition personnelle se mêla plus hardiment aux ardentes luttes, traînant à sa suite tous les attentats. » Laurentie, *Histoire de France*, 1875, t. IV, p. 319.

(1) Les Bigorrais qui avaient tant combattu et tant souffert pour défendre la foi catholique, refusèrent de s'associer en masse au parti de la Ligue. Cette contradiction s'explique facilement. Jeanne d'Albret voulait leur ôter la liberté religieuse; Henri de Navarre s'appliqua, au contraire, à leur en garantir la jouissance et leur accorda une protection spéciale. Ils purent ainsi rester fidèles, en même temps, à leur foi et à leur prince. Ils étaient d'ailleurs épuisés par leurs précédents désastres et ils devaient voir, avec plaisir, que le comte de Bigorre, dont ils espéraient sans doute la conversion, était destiné à monter sur le trône de France.

exemple, puisqu'il donna quinze mille cinq cents livres pour le faire déloger.

La protection du roi de Navarre et de la princesse sa sœur ne put même garantir la Bigorre d'être fatiguée en divers endroits par ceux de la Ligue. Les compagnies du seigneur de Larboust et autres s'établirent à Bordes (1). Le seigneur de Bénac, sénéchal du pays, eut beau les menacer d'armer la noblesse et le peuple contre eux, il ne put les déloger. D'un autre côté, le seigneur de La Palu, à la tête d'un régiment de ligueurs, après avoir vexé les Béarnais, vint se rafraîchir en Bigorre. Les Béarnais le poursuivirent, l'assiégèrent, le foudroyèrent dans son quartier de Rivière-Basse et emportèrent d'assaut la tour de Saint-Aunis.

M. de Sarlabous, alarmé de ces mouvements, envoya offrir du secours aux villes de Bigorre. Elles l'en remercièrent sur ce que M. de Bénac leur assura que les Béarnais n'avaient aucun dessein de monter en Bigorre. En effet, ils passèrent, sous la conduite du capitaine Sus, en Comminges, où ils se saisirent de la ville de Saint-Bertrand. Mais après avoir fait contribuer tout le pays, ils y furent assiégés par les seigneurs de Labatut, de Lengros et de Cornac. Les Béarnais se rendirent à composition et sortirent avec armes et bagages.

Cette victoire fut dommageable aux seigneurs de Lengros et de Cornac, puisqu'elle donna occasion aux Béarnais de se jeter dans le comté de Pardiac, au voisinage de leurs terres. Ils se rendirent maîtres du château de Monlezun et ravagèrent les environs. Ils semblaient s'être portés dans cet endroit, avec le dessein de donner au seigneur de Cornac des inquiétudes pour son château et son gouvernement de Marciac. Le seigneur de Baudéan était aussi piqué de ce qu'ils avaient chassé par surprise les troupes que le maréchal de Matignon lui avait données pour la garde de cette place. Ces deux gentilshommes se joignirent avec le seigneur de Fontenilles pour le reprendre. Baudéan alla à Toulouse demander au parlement et aux capitouls quatre pièces d'artillerie avec lesquelles on fit le siége. Monlezun fut repris aux mêmes conditions que la ville de

(1) Bordes, près de Tournay.

Saint-Bertrand l'avait été. On ajouta seulement la précaution de conduire les Béarnais jusqu'à la frontière du Béarn. Quelque temps après, le seigneur de Baudéan fut fait maréchal de camp par le marquis de Villars. Il fut ensuite tué au siège de Saint-Bertrand-de-Comminges (*a*).

Le capitaine Horgues était toujours gouverneur à Tarbes ; mais étant fort incommodé de la gravelle, il fut contraint de se retirer dans son château. Il mit à sa place le capitaine Cazaux (1). Cela fit naître une contestation entre lui et Menaud de Prat, premier consul de Tarbes. Celui-ci prétendait garder les clefs de la ville en l'absence du gouverneur et au préjudice de Cazaux. Le sénéchal ordonna aux consuls de se départir de leur prétention et décida que le soin des portes appartenait à la charge de gouverneur.

Le capitaine Horgues mourut (2), et l'assemblée des Etats lui donna pour successeur au gouvernement de Tarbes le seigneur de Lespouey. Il s'était nouvellement retiré de l'armée du duc de Mayenne pour jouir du repos domestique. Mais sitôt qu'on le crut nécessaire au service de sa patrie, il n'en perdit pas l'occasion. Quelque mérite qu'on ait, on ne peut se garantir de l'envie ni de l'injustice. Les Béarnais le soupçonnèrent de tenir le parti de la Ligue. Ils en prirent le prétexte de rompre la paix avec les Bigordains et firent une tentative sur la ville de Tarbes par l'intelligence qu'ils eurent avec Jandet, natif du lieu de Bruges et domicilié à Tarbes.

Les gens de M. de Sainte-Colomme firent le complot avec ce traître. Il fit entrer les Béarnais dans la ville, la nuit du 25 mai, par la maison d'une femme appelée la Bossue ; cette maison regardait sur le fossé du côté du septentrion. Jandet qui les guidait, avait cru que c'était l'endroit le moins profond des fossés, il se trompa ; car s'étant jetés dedans, ils eurent de l'eau jusqu'au

(*a*) Ms. de M. de Cornac.

(1) Le capitaine Cazaux, d'après Mauran, était « du lieu d'Ours, » appelé depuis Oursbelille. *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 199.

(2) Le capitaine Horgues était plus remarquable par son courage que par son instruction. A la fin de sa déposition dans l'enquête du clergé de 1575, il « ne s'est signé pour ce na sceu escrire. » *Les Huguenots en Bigorre*, p. 209.

menton. Leurs armes à feu se mouillèrent, de manière qu'elles leur furent inutiles. Ils voulaient attacher le pétard à la porte Comtale, mais ayant été découverts, ils quittèrent ce dessein et attaquèrent le corps de garde. Le capitaine Charles d'Antist envoya avertir M. de Lespouey, qui s'était allé reposer un moment auparavant; et lui, la pique à la main, à la tête du corps de garde, fit une décharge si vigoureuse sur les ennemis qu'il les repoussa jusqu'à la porte. M. de Lespouey survint avec la plus grande partie de la garnison et acheva de les chasser de la ville. Le lendemain, le traître fut découvert et questionné. Les soldats le percèrent de coups sans attendre qu'on en fît justice (a).

CHAPITRE XXXII

IBOS LIVRÉ AUX LIGUEURS. — RAVAGES DANS LA BIGORRE. — TARBES ABANDONNÉ AUX LIGUEURS PAR LE SEIGNEUR DE BAZILLAC. — RÉSISTANCE DE LOURDES. — HENRI IV PROCLAMÉ ROI. — LA BIGORRE RÉUNIE A LA COURONNE DE FRANCE.

Depuis que les Béarnais eurent manqué leur entreprise sur Tarbes, la Bigorre jouit d'une paix tranquille pendant cinq années (1).

(a) Ms. du comté de Bigorre.

(1) « A la mort d'Henri III (assassiné par Jacques Clément le 1[er] août 1589), la loi catholique fut complètement en opposition avec la loi monarchique. Ce que l'on redoutait était réellement arrivé, et les ligueurs refusèrent de reconnaître un roi protestant. C'était justice, mais ce prince ayant promis de se convertir, cette promesse réunit à sa fortune de nombreux catholiques dévoués au principe monarchique. Il dit alors aux ligueurs : Reconnaissez-moi, soumettez-vous, et je me ferai catholique. » Mais les ligueurs lui répondirent toujours : « Convertissez-vous, soumettez-vous au Pape qui vous a déclaré indigne à cause de votre hérésie de porter la couronne, et nous vous reconnaîtrons. » Henri de l'Epinois, *La Controverse et le Contemporain*, t. II, octobre 1884, p. 195. — Le clergé et plusieurs seigneurs de la Bigorre, voyant que Henri de Navarre différait d'accomplir sa promesse, doutèrent de sa sincérité et se déclarèrent plus ouvertement en faveur de la Ligue.

Au mois d'octobre 1592, un prébendé d'Ibos introduisit le parti de la Ligue dans son église. Le capitaine Galosse, qui y commandait sous l'autorité de M. de Bazillac, gouverneur du pays, en fut chassé. Les ligueurs firent leur citadelle de l'église d'Ibos et se rendirent maîtres presque de tout le pays. Les peuples de Comminges se jetèrent dans la plaine de Bigorre, enlevèrent les troupeaux, pillèrent les maisons et forcèrent les habitants, par ce brigandage, d'abandonner leurs terres et d'aller gagner leur vie en Espagne (1).

Le départ de la princesse de Navarre (2) qui, en l'absence du roi, prenait soin de ses terres, fit aussi naître au marquis de Villars le dessein de venir en Bigorre. Il prétendait en même temps rétablir l'usage de la cinquième messe (3). Les ligueurs se déclarèrent

(1) « Le peuple de Cominges jusques au quitte païsan assemblé en un tourbillon, vint fondre sur la plaine de Bigorre, et y fit tel desordre, qu'il n'en avoit eté vu de pareil depuis le commencement des guerres quant au pillage. Car il y avoit un capitoine qui avoit son bagage assorti de 500 moutons, l'autre d'une troupe de jumens, l'autre de vaches, et generalement capitaines et soldats, valets et volontaires, etoient si chargés de meubles, que la charge leur en etoit ennuyeuse. Aussi aprez ce brigandage les païsans de Bigorre abandonnerent la culture des terres par manque de betail et la plus grande partie d'iceux prit la route d'Espagne. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 202.

(2) Voir cinq lettres de Catherine de Navarre au capitaine Incamps, gouverneur de Lourdes, dans la *Chronique* de cette ville par M. Baselé de Lagrèze, 1re édition, p. 188-190.

(3) « La cinquième messe que M. de Villars vouloit establir en Bearn est celle qui est en usage en France suivant le rit romain et dans la Castille depuis quelque temps; mais à Tolede et Salamanque on retient encore la messe gottique qui estoit en usage dans la Navarre. Voyez dans Mr de Marca et Moreri toutes les messes estant approuvées à Rome, messe des Carmes, messe gottique. » *Manuscrit sur la Bigorre*, composé sous Mgr de Poudenx, p. 59. — Ce *Manuscrit*, cité quelquefois par notre auteur, n'est qu'un abrégé de la *Sommaire description de la province et païs de Bigorre* ou *Mémoires* de Mauran. Il appartient à la Bibliothèque de la ville de Tarbes et forme un cahier de 63 pages.

ouvertement pour lui. Les seigneurs voisins de Tarbes, dont cette ville pouvait espérer sa défense, prirent les premiers le parti des ligueurs.

Le seigneur de Castelnau-Laloubère, zélé pour la Ligue, se montra le premier, investit la ville de Tarbes et ensuite se logea dans la rue Longue avec sa cavalerie, après avoir posté au Portail-Devant les capitaines Damairon et Galosse avec leurs compagnies de gens de pied, qui s'y étaient barricadées. M. de Laloubère se promettait un heureux succès, tant par ses propres forces que par le concours du clergé et des moines qui autorisaient son entreprise dans leurs sermons.

Le seigneur de Bazillac, qui avait eu la précaution de se faire donner un ordre de la princesse pour les capitaines des quartiers, de secourir ceux de Tarbes quand il le faudrait, écrivit au capitaine Incamps qui lui envoya cent arquebusiers et lui en amena lui-même quatre-vingts avec trente hommes à cheval. Ce renfort entra la nuit à Tarbes, et sitôt que M. de Laloubère en fut averti, lui et les siens abandonnèrent leurs postes. Cet avantage fut plus funeste qu'utile aux habitants; car il semble qu'il donna lieu aux réflexions de M. de Bazillac sur l'état des choses. Il lui parut qu'il n'était pas possible de défendre la place, qu'étant toute bâtie en longueur, il fallait une garnison plus forte que celle qu'il pouvait rassembler. Il convoqua les habitants devant l'église de Saint-Jean, au Bourg-Vieux; et là il leur annonça qu'il jugeait à propos d'abandonner la ville à la discrétion des ennemis et de mettre le feu aux portes. Menaud de Prat fut le seul qui osa contredire ce dessein. Il représenta qu'il y avait de la lâcheté d'abandonner la place aux ennemis après l'avantage qu'on venait de remporter sur eux. Le sieur de Frexe, frère de Prat et lieutenant de M. de Bazillac, fit son possible pour le retenir. Mais ses remontrances furent inutiles. Tarbes fut abandonné ; le capitaine Incamps retourna dans son quartier et le capitaine Sus se retira en Béarn. Nous avons déjà vu plusieurs fois que les gouverneurs de Tarbes se sont défiés d'en pouvoir soutenir le siège.

Après le départ de M. de Bazillac, les ligueurs entrèrent dans la ville. Le seigneur de Dours fut le premier qui offrit aux habitants de les défendre. Le seigneur de Roquepine vint ensuite avec le

corps d'armée où il n'y avait qu'un seul canon, avec lequel on n'aurait pu faire brèche dans quinze jours. C'était au mois de décembre, et l'hiver eût combattu les assiégeants, si l'on eût continué à se défendre. M. de Villars alla bientôt après à Pontacq. Le mauvais temps le fit revenir en Bigorre. Tout le pays s'était soumis au parti de la Ligue, hors la ville et le château de Lourdes. Le marquis de Villars envoya Marsas de Bagnères pour engager e gouverneur à lui remettre la place. Il répondit avec la fermeté qu'Arnaud de Vire, son prédécesseur, répondit à Bertrand Duguesclin : que le roi son maître lui avait confié cette place pour la garder et non pour la remettre à ses ennemis. Ceux de la Ligue n'y pensèrent plus.

M. de Laloubère fut établi gouverneur de Tarbes de préférence au seigneur de Montpezat, qui le désirait beaucoup. On y mit une bonne garnison. Les habitants prirent différents partis. Les plus fidèles au roi de France aimèrent mieux quitter leur patrie que d'obéir au parti de la Ligue; d'autres se retirèrent à Séméac et ailleurs; ceux qui avaient suivi M. de Bazillac se saisirent du château de Rabastens (1) d'où ils firent plusieurs sorties sur la garnison de Tarbes. Ils en vinrent même à des escarmouches légères et peu sanglantes. Après que M. de Villars eut donné ses ordres dans le pays, il alla rejoindre son armée.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'en 1594 où M. de La Force capitula avec M. de Laloubère. Alors Tarbes fut mis sous l'obéissance du roi, la garnison congédiée, les habitants rétablis dans leurs maisons, les Etats convoqués à Lourdes où l'on se départit de la faction de la Ligue avec des promesses de part et

(1) « En 1594, les Etats de Bigorre obtinrent du Roi la permission de le faire démolir. Ils passèrent dans ce but un traité, le 17 décembre 1594, avec Pierre Souffron, maître architecte de la ville d'Auch et Pierre Lemoyne, architecte du lieu de Luc en Bigorre. Ceux-ci s'engagèrent à faire en quatre mois « la desmolition tant des quatre tours et courtines liées à icelles que le donjon, faulce porte, ravelin et deffences dudit chasteau, » moyennant 14,000 livres tourn. Au 5 avril 1595, la démolition était terminée et les architectes recevaient la somme promise. » *Les Huguenots en Bigorre*, p. 208.

d'autre de vivre en bons citoyens ; et ils crièrent tous ensemble : Vive le Roi !

Malgré cette réunion, le seigneur de Bénac, sénéchal de Bigorre, prit toutes les précautions contre tous les retours des divisions. Il mit des soldats dans les fortifications que M. de Laloubère avait faites. Mais ces fortifications ayant été abattues l'année suivante, la garnison fut renvoyée. La Bigorre jouit toujours depuis d'une profonde paix pendant le règne du roi Henri le Grand, qui, par son édit de 1607, réunit ce comté à la couronne de France (1).

(1) « Durant la belle et heureuse paix qui commença de paroitre audit an 1594, et se manifesta en son parfait et accompli rond en l'année 1598, les murailles et batimens publics de la ville de Tarbe croulerent en divers endroits, et ont donné grosses depenses aux habitans pour les reparer. Lesquelles réparations ont été fort avancées au mois de may 1610, lorsque Dieu a fait aller de ce monde en l'autre le très grand, très auguste et très victorieux prince Henri IVe, roi de France et de Navarre, comte de Bigorre. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 205.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER

DE LA VILLE DE TARBES. — DESCRIPTION. — ORIGINE. — ELLE EST SOUMISE AUX ROMAINS. — ELLE PASSE DU PAGANISME AU CHRISTIANISME. — ELLE EST SACCAGÉE PAR LES VANDALES, LES GOTHS, LES MAURES ET LES NORMANDS. — Y AVAIT-IL UN MONASTÈRE DE SAINT-LEZER ? — SAINT MISSELIN. — UN CONCILE ET UNE CONFÉRENCE ROYALE A TARBES. — RAVAGES DES HUGUENOTS.

La ville de Tarbes, capitale de la province de Bigorre, bâtie en longueur à quatre lieues de distance des monts Pyrénées, est située dans une plaine des plus agréables de la Gascogne, entre les deux rivières de l'Adour et de l'Echez. La commodité des eaux qui en font l'enceinte, son assiette et ses avenues sont charmantes. L'expression d'un poète nous fournit ici une juste idée de ses agréments :

Clara situ, speciosa solo, jucunda fluentis.

Quoiqu'il ne reste rien, au dedans, des monuments de son antiquité ni de sa splendeur, elle est cependant l'une des villes les plus anciennes des Gaules. Les Romains, dès le commencement de leur empire, y occupèrent une forteresse appelée Bigorra (a), dont la province de Tarbes a pris le nom (1). Les villes d'Aqui-

(a) Notitia provinciarum imperii : Turba, ubi castrum Bigorra.

(1) On avait été unanime à croire que le nom de *Turba* s'était changé en celui de Tarbes et que le *castrum Bigorra*, situé dans cette ville, avait été remplacé par la cathédrale. M. Longnon, cité dans *Les Hautes-Pyrénées* par MM. Bois et Durier (p. 181), a contredit récemment cette double opinion. « La civitas de TURBA UBI CASTRUM BIGORRA est représentée, dit-il, par le

taine secouèrent le joug de l'empire romain. L'empereur Auguste y envoya des légions sous la conduite de Corvinus Messala, qui réduisit sous l'obéissance tous ces peuples rebelles, depuis la Garonne jusqu'à l'Océan. En même temps, Tarbes rentra de nouveau sous la domination des Romains. Après une victoire si signalée, Messala fut reçu à Rome en triomphe sur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs (*a*). Tibulle, chevalier romain, qui allait de pair avec Virgile, son contemporain, pour la beauté de la poésie, félicite son ami Messala, dans une de ses élégies, de l'heureux succès qu'il avait eu dans la guerre aquitanique, et il lui fait poliment observer qu'il a sa part dans cette conquête. Pour preuve digne de foi, il en appelle à témoin, en premier lieu, la

diocèse de Tarbes, mais le nom de *Tarbes* n'est pas l'équivalent de *Turba*. Cela est prouvé : 1° par des raisons phonétiques, jamais U ne devient A ; 2° l'évêché de Bigorre n'a jamais été désigné sous le nom de Tarbes, avant la deuxième moitié du XII[e] siècle ; 3° dans les anciens textes latins, la deuxième consonne du nom de Tarbes est toujours notée par V = *Tarvia ;* enfin un texte formel de Grégoire de Tours donne à Tarbes un sens entièrement distinct de celui de *Turba* et nous apprend en même temps qu'à cette époque Tarbes n'était qu'un *vicus du Bigorre* (appelé *Talva*).

« Le chef-lieu de la civitas Bigorra est à *Cieutat* (Hautes-Pyrénées), arrondissement et canton de Bagnères-de-Bigorre. Jusqu'à la Révolution, ce fut le chef-lieu d'un des cinq archiprêtrés de l'archidiaconat de Rustan au diocèse de Tarbes. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une simple paroisse de 1500 habitants.

« Au moyen-âge elle était traversée par une route remontant sans doute aux Romains, car Froissart, passant par ce lieu en se rendant de Carcassonne à Orthez, au mois de novembre 1388, la désigne, sans doute d'après la tradition, comme une ville détruite par les Vandales. Cieutat est situé à 25 kilomètres au S.-E. de Tarbes.

« *Talva, Vicus.* C'est Tarbes ; ancien Vicus dans lequel on aurait transporté le siége épiscopal, après la ruine de l'ancienne civitas du Bigorre. — *Talva* devient *Tarva*, puis au commencement du XII[e] siècle *Tarvia*. ».

De telles raisons ne paraissent pas suffisantes pour transférer à Cieutat des titres que l'on a toujours attribués à la ville de Tarbes.

(*a*) Voyez l'élégie de Tibulle, I, VII, 9.

ville de Tarbes, avec d'autres peuples qui furent soumis, en lui adressant ces vers :

At te victrices lauros, Messala, gerentem
Portabat niveis currus eburnus equis.
Non sine me est tibi partus honos : Tarbella pyrenna
Testis et Oceani littora Santonici (1).

De là il paraît que les poètes célèbres de l'antiquité ont fait honneur à la mémoire de la ville de Tarbes. On peut y ajouter que, dans la Notice des provinces de l'empire qui fut dressée sous l'empereur Honorius, Tarbes porte le titre de cité (a), c'est-à-dire de capitale du pays. Quoiqu'elle fût sous la métropole d'Eauze, un fameux avocat au parlement de Paris dit que c'est une ancienne cité métropolitaine (b), ce qui serait très difficile à prouver suivant la rigueur et la notion des termes.

L'antiquité de la ville de Tarbes est suffisamment prouvée. Venons maintenant à ce qui s'y est passé de considérable.

Tarbes, du temps des Gaulois, fut ensevelie dans les ténèbres et dans la région de l'ombre de la mort, c'est-à-dire dans l'idolâtrie. Sous les premiers empereurs romains, elle suivit le culte et les mœurs de la ville d'Eauze, située dans le Bas-Armagnac, près de la rivière de Gélise. Eauze était alors la métropole dans l'ordre politique; autrefois fameuse, elle est à présent sac et cendre. Le président de l'empire, à la tête de quarante sénateurs, y exerçait la justice et y tenait les assemblées générales des provinces. Elle fut la source du paganisme. On y adorait jusqu'à soixante-douze faux dieux (c) : Apollon, Hercule, Neptune, Amandore, Hypocule, Diane, Athena, etc. Ce venin superstitieux se répandit dans les provinces voisines de la dépendance d'Eauze dont elle était le mo–

(1) Nous éprouvons quelque regret à devoir faire observer que plusieurs critiques appliquent ces vers de Tibulle non à Tarbes, mais à Dax, capitale des Tarbelliens, appelée autrefois *civitas Aquensium* ou *Aquæ tarbellicæ*.

(a) Not. provinc. imperii, apud Marca, Histoire de Bearn, l. I, ch. X.

(b) Chronologie historique de Chenu, p. 464.

(c) Acta sancti Luperci.

dèle, et Tarbes a bu le vin de la Babylone prostituée à l'adoration des dieux étrangers.

Mais si elle eut le malheur d'imiter la ville d'Eauze dans ses erreurs, elle a aussi embrassé la foi de l'Evangile qui lui fut annoncée par saint Paterne, évêque d'Eauze, et saint Honeste, prêtre, l'un et l'autre disciples de saint Saturnin (1), apôtre des Aquitains et des peuples qui habitaient entre la Garonne, les monts Pyrénées et l'Océan (a) : ainsi la ville de Tarbes tient la religion chrétienne des divines lumières que reçut la ville d'Eauze, sa métropole ecclésiastique. Comme Tarbes était la capitale de la province, on y érigea dans la suite le siège épiscopal dont on ne peut fixer l'époque que vers le temps de l'empereur Constantin (2).

Dès les premiers siècles de l'Eglise, Tarbes fut ruiné par les excursions des peuples barbares. L'an 406, les Vandales passèrent le Rhin et s'avancèrent jusqu'aux Pyrénées pour se rendre maîtres des Espagnes. Passant par la Novempopulanie, dont la Bigorre était une partie principale, ils saccagèrent la ville de Tarbes. Ayant été repoussés aux gorges des montagnes, ils la pillèrent une seconde fois à leur retour. Mais elle fut encore plus cruellement affligée par l'invasion d'Evaric, roi des Goths, prince arien

(1) Saint Saturnin, l'apôtre du Languedoc et de la Novempopulanie, dut étendre ses prédications jusque dans la Bigorre. Mais à quelle époque vint-il dans la Gaule? L'école soi-disant *historique*, s'appuyant sur un passage de saint Grégoire de Tours, a voulu retarder cet événement jusqu'à l'année 250, sous l'empereur Dèce et le pape Fabien. La récente découverte, faite à Florence, des véritables *Actes de saint Saturnin*, a montré d'où venait l'erreur de Grégoire de Tours et donné raison à l'école *traditionnelle*. C'est « sous Claude (41-54), successeur de Caïus (Caligula) que la ville de Toulouse, disent-ils, eut pour premier pasteur saint Saturnin. » La date des empereurs concorde ici avec la date apostolique et « le débat, conclut l'abbé Darras, est clos maintenant. » *Histoire générale de l'Eglise*, t. v, p. 544-546.

(a) Ibidem, apud Bosquet.

(2) L'époque où fut fondé le siège épiscopal de Tarbes, demeure incertaine.

et ennemi juré des catholiques. Sous son règne tyrannique, l'église de Tarbes fut fermée et couverte d'épines, et l'exercice de la religion fut interdit aux fidèles (a). Les prêtres, les évêques furent maltraités, tués, ou envoyés en exil. Mais malgré l'oppression sous laquelle toute la Novempopulanie gémissait, le bras du Seigneur qui nous protège ne permit pas que Tarbes fut infecté de l'hérésie arienne (1).

Cette ville fut encore pillée par les Sarrasins, l'an 732, lors du passage d'Abdérame. Ces Mahométans, venant d'Espagne par les défilés des Pyrénées, se cantonnèrent près des montagnes, dans les forts qu'ils réservèrent pour leur retraite. Ainsi ces infidèles se rendirent maîtres de Tarbes et de la ville d'Auch, d'où ils furent chassés, après la défaite de leur armée par Charles Martel. Enfin l'an 843, les Normands, peuples sortis du nord de la Norvège et de la Suède, après avoir brûlé et saccagé une partie des villes de la Gascogne, vinrent assiéger Tarbes où était bâti un fort château, qui était le séjour ordinaire des comtes.

Geraud, évêque de Tarbes, prévoyant le danger dont la ville était menacée, se réfugia au château de Fornil. Les religieux du monastère de Saint-Lycer ou Saint-Lezer, distant d'un jet de pierre de l'église cathédrale (2), effrayés de l'arrivée des ennemis, suivirent l'exemple de leur prélat et cherchèrent ailleurs un asile de sûreté. Les Normands, s'étand rendus maîtres du château de Tarbes, avec le bélier et autres machines de guerre, détruisirent tout ce qu'il y avait de beau et d'agréable, ravagèrent le pays circonvoisin et pillèrent la ville. Les églises furent réduites à un état si pitoyable

(a) Sidoine; Grégoire de Tours.

(1) Voir Livre Ier, p. 7.

(2) Il est ainsi parlé des religieux de Saint-Lezer d'après la chronique de Nicolas Bertrandi, *de Tholosanorum gestis*, et d'après le *Gallia christiana*. Louis Deville a soumis cette mention à une critique rigoureuse, et il croit pouvoir conclure qu'il n'y a jamais eu à Tarbes de monastère de ce nom. Il admet moins encore que la ville épiscopale de la Bigorre ait jamais été distincte de Tarbes et placée à une si faible distance de l'abbaye bien connue de Saint-Lezer, près de Vic. *Etudes sur Tarbes*, p. 6.

qu'elles ressemblaient à des cabanes où l'on garde les fruits, suivant l'expression de l'auteur de la charte de Condom : *Habitacula Dèo sacrata, juxta illud Psalmistæ, in pomorum custodiam posita sunt.*

Parmi les agitations dont la ville de Tarbes fut affligée, le Seigneur, touché de la misère de son peuple, manifesta sa miséricorde. Tarbes fut délivré de la tyrannie des Normands par l'intercession du glorieux saint Lezer et de plusieurs autres saints que ceux de Tarbes invoquèrent pendant cette rude guerre. Il est à présumer qu'ils s'adressèrent à saint Misselin, patron de ce lieu, loué par saint Grégoire de Tours (1), puisqu'on fait encore de nos jours, en l'honneur de ce saint, une procession générale le 24 mai, pour célébrer la délivrance de la ville attribuée à ce saint protecteur (a). Dans ce triste état, leurs prières furent si bien exaucées qu'il leur arriva un prompt secours des Basques et des Béarnais, qui surprirent les Normands prêts à se retirer dans leur pays, chargés de butin et menant des filles captives. Les troupes auxiliaires leur firent lâcher prise et les mirent en fuite. On poursuivit les fuyards jusqu'au bord de la Garonne, et presque tous furent

(1) Voici les paroles de Grégoire de Tours : « Hujus (Justini presbyteri) meritis propinquus est Missilinus, qui ejusdem ordinis officium in ecclesiâ habuit : qui apud Talvam, vicum hujus territorii, quiescit. » *De gloriâ confessorum*, c. XLIX. Le *Martyrologe* de du Saussay s'exprime ainsi : « Nono kalendarum junii, in agro Tarbiensi, sancti Missolini confessoris, sanctitatis cultu, inter tutelares diœcesis, ab ipsa ecclesia Tarbiensi honorati. » Dans le diocèse, la fête de saint Misselin est célébrée depuis longtemps le 7 mai. La paroisse d'Arcizac-Adour, « où une tradition porte qu'il était né, » l'honore comme son patron. Une ancienne rue de Tarbes garde encore son nom (Saint-Mesclin), et l'on croit avoir retrouvé son tombeau derrière le maître-autel de l'église Saint-Jean. — Saint Misselin étant mentionné par Grégoire de Tours qui mourut en 595, c'est à tort qu'on le représente parfois comme exhortant les Bigorrais à combattre contre les Maures dans la plaine d'Ossun.

(a) Voyez une Vie des saints, chez les Pères de la Doctrine chrétienne à Tarbes.

défaits à la réserve de quelques-uns de ces pirates qui gagnèrent leurs vaisseaux et se sauvèrent à la nage.

Malgré tous les maux dont la ville de Tarbes fut affligée par les nations infidèles, il y restait encore dans le XIe siècle des vestiges du monastère de Saint-Lezer construit près de l'église cathédrale (1) et gouverné par l'abbé Richard l'an 1026 (a). Le château de Bigorre où les comtes faisaient leur séjour ordinaire y subsistait aussi dans le même siècle, l'an 1064. Il paraît par le traité de Brétigny, rapporté par M. Duchêne, qu'il fut occupé par les Anglais l'an 1360 (b); ainsi Tarbes, quoique détruit, n'a pas laissé d'être distingué dans tous les temps comme une ville principale du royaume. L'archevêque d'Auch, vers la fin du XIVe siècle, y convoqua un concile provincial au sujet de la préséance que l'évêque de Lectoure disputait à l'évêque de Dax. Celui-ci la prétendait fondée sur l'usage et sur le temps de sa consécration; l'évêque de Lectoure s'était fondé sur la dignité du lieu, parce que la ville de Lectoure était la capitale et le siège des comtes d'Armagnac. Ces contestations prirent fin dans cette assemblée provinciale (c).

Dans le même siècle, vers l'an 1387, on fit choix de la ville de Tarbes comme d'un lieu propre pour y conférer sur les affaires de l'État. Les ambassadeurs des quatre couronnes de France, Angleterre, Aragon et Castille, s'y assemblèrent pour éteindre la guerre allumée entre les quatre rois les plus redoutables de l'Europe. Ils ne purent s'accorder sur les articles de paix qui furent proposés; et sans se rebuter, ils se donnèrent rendez-vous à Oloron.

Enfin, pendant les troubles des guerres civiles qui agitèrent tout le royaume, la ville de Tarbes fut souvent assiégée et saccagée par

(1) Louis Deville explique la confusion faite par les auteurs du *Gallia christiana* (t. I, col. 1241) et par notre auteur. D'après lui, les ruines dont il est ici question seraient celles du monastère autour duquel fut bâti le village de Saint-Lezer. *Etudes sur Tarbes*, p. 7-11.

(a) Voyez Sainte-Marthe, Gallia christiana.

(b) M. Duchêne, Histoire d'Angleterre.

(c) Manuscrit de Bertrand Campagne, avocat du roi au présidial.

les protestants. Les ruines qui paraissent encore aujourd'hui sont autant de preuves éclatantes de sa fidélité pour la religion catholique et pour l'intérêt de son prince. On n'en dira pas davantage dans ce chapitre de son histoire particulière. On a déjà fait le détail des sièges et des maux qu'elle a essuyés de ce temps-là, dans l'histoire générale de la province, au Livre premier, ch. XXVI-XXX (1).

CHAPITRE II

DES ÉVÊQUES DE TARBES

Le siège épiscopal, les anciens évêques qui l'ont dignement rempli, et l'illustre prélat qui l'occupe de nos jours, rendent recommandable la ville de Tarbes. On peut encore y remarquer le célèbre chapitre de l'église cathédrale Sainte-Marie de la Sède. Il est composé de huit archidiaconés et d'un plus grand nombre de places de chanoines et de prébendés.

Il paraît presque impossible de tracer un diptyque exact ou la suite des évêques de Tarbes qui se sont succédé de siècle en siècle sans interruption, parce que la Gascogne est un pays des moins connus et des plus négligés par les historiens et les écrivains français. Il y a une autre raison qui nous convaincra de cette impossibilité. C'est que les tyrans qui faisaient mourir les évêques en Gascogne ne permettaient pas qu'on en substituât d'autres à leur place, comme nous l'apprenons de la lettre de Sidoine, évêque de Clermont, écrite à Basile (a).

Après que les sièges épiscopaux furent ruinés par les nations barbares qui se jetèrent dans la Novempopulanie, un seul évêque prit l'administration de plusieurs évêchés pour les réparer plutôt que pour les posséder par un esprit de cupidité. En effet, suivant les chartes de Dax et de Lescar, un évêque de Gascogne posséda

(1) Le *Souvenir de la Bigorre* a publié diverses études sur la ville de Tarbes; t. I, p. 179; t. IV, p. 159, 315; t. V. p. 16.

(a) Sidonius, l. VII, ep. VI, ad Basilium.

en même temps six évêchés à l'imitation de ses prédécesseurs (*a*); ainsi on ne peut pas trouver le nom des évêques particuliers, lorsque plusieurs évêchés ont été gouvernés par un évêque commun, ou lorsque les sièges épiscopaux ont été privés de prélats pendant la persécution des tyrans. De là, on ne doit pas être surpris si la liste des évêques de Tarbes qu'on va donner est stérile, et si on passe rapidement depuis le VI[e] siècle jusqu'au XI[e]. Mais depuis le XI[e] jusqu'à nous, la suite des prélats sera plus exacte (1).

1. Antonomare siégeait en 305, suivant un catalogue des évêques de Tarbes, tiré des écrits de M. Caparoy, official (2).

(*a*) Ex chartâ Lascurrensi : Raymundus episcopus, more antecessorum suorum, sex episcopatus tenuit in Vasconiâ.

(1) Les auteurs du *Gallia christiana* (t. I, col. 1225) regardent saint Justin comme le 1[er] évêque de Tarbes : « Vix dubitare licet Justinum hunc fuisse episcopum Bigorritanum, et quidem antiquissimum. » Il se fondent sur le témoignage d'un martyrologe antérieur à la mort de saint Jérôme, c'est-à-dire à l'année 420 : « Kalendis maii, Bigorra civitate, depositio sancti Justini, episcopi magni, Isici, Phoci. » *Magni*, à leurs yeux, aurait la même signification que *primi*. — Une ancienne inscription (Guérin, *Petits Bollandistes*, t. VI, p. 646) nommait saint Justin parmi les compagnons de saint Clair, évêque de Lectoure et contemporain de saint Martial de Limoges et de saint Saturnin de Toulouse ; ce qui ferait remonter jusqu'au 1[er] siècle le siège épiscopal de Tarbes. M. Ravennez a soutenu cette opinion (Cf. de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 105.) — Saint Justin se serait retiré dans nos montagnes pour y finir sa vie dans la solitude et il se serait fixé avec deux compagnons entre Sers et Barèges, sur un plateau qui garde encore son nom. « Il est surprenant, dirons-nous avec Larcher (*Pouillé*, p. 4), que personne n'ait eu la dévotion ou la curiosité d'y faire fouiller. » — Le diocèse de Tarbes célèbre, le 28 mars, la fête de saint Justin.

(2) Antonomarius ou Antomarius est inscrit le premier dans les catalogues du chapitre et d'Oihenart (*Souvenir de la Bigorre*, t. V, p. 225). Il est rejeté, faute de preuves, par le *Gallia*. « Oihenart, dit Larcher, croit que ce fut le premier évêque de Tarbe; mais il ne donne point l'époque de son épiscopat ni la source d'où il a puisé son existence. Peut-être n'a-t-il eu d'autre preuve de ce premier évêque prétendu que le catalogue qui est dans les archives du chapitre de Tarbe, mais on ne doit y ajouter aucune foi, étant plein de

2. Aper, en 506, souscrivait au concile d'Agde par Ingenuus, prêtre de son église, son député (1). La vieillesse ou quelque autre raison légitime ne lui permit pas d'y assister en personne. Saint Césaire d'Arles présida ce concile. Clair, évêque de la métropole d'Eauze, saint Galactoire, évêque de Lescar, saint Grat, évêque d'Oloron, Nicer, évêque d'Auch, Suavis, évêque de Comminges, etc., y assistèrent. Il fut enjoint aux fidèles, parmi d'autres règlements, de communier les jours de Pâques, Pentecôte et Noël. Nébridius, suivant le P. Labbe, assista au concile d'Orléans l'an 511, et au concile de Tarragone l'an 516 (2).

3. Julien, évêque de la cité de Bigorre, qui est Tarbes, assista, l'an 541, au 4e concile d'Orléans, avec saint Aspase, évêque de la métropole d'Eauze et d'autres prélats, assemblés par le roi Childebert pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique (3).

4. Amélius Ier, en qualité d'évêque de l'église de Bigorre (le nom de Tarbes n'était pas en usage de ce temps-là), souscrivit, l'an 585, au concile de Mâcon. On y ordonna la sanctification du saint dimanche, des jours de Pâques, et le respect à l'égard des gens d'église : lorsqu'un séculier à cheval rencontrait sur son chemin

fautes et d'omissions... M. l'abbé Colomez place Antomarius en l'année 305; mais il n'en donne aucune preuve, et laisse un vide considérable jusqu'à Aper, ce qui monte à près de deux siècles. » *Pouillé des bénéfices du diocèse de Tarbe*, 1760, p. 3. (La partie de ce manuscrit relative aux évêques, a été publiée par les soins de M. l'abbé Charles Laffitte dans la *Revue catholique*, année 1877, et la suite dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. I-II.)

(1) « Ingenuus presbyter, missus à Domino meo Apro, episcopo Bigorritanæ civitatis, subscripsi. » Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, 1629, t. I, p. 174.

(2) D'après le *Gallia christiana*, les anciens manuscrits disent plus souvent Nébridius évêque de Béjar (*Egarensis*) en Espagne, que de Bigorre (*Bigorrensis*). Larcher (*Pouillé*, p. 8) admet deux évêques du même nom. Le P. Sirmond ne mentionne pas Nébridius parmi les évêques présents au 1er concile d'Orléans.

(3) « Julianus, episcopus civitatis Bigerricæ, consensi et subscripsi. » Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 269.

un ecclésiastique à pied, il devait descendre pour le saluer et lui donner des marques respectueuses pour son caractère (1).

5. Saint Fauste, un des plus savants théologiens de son siècle, eut des disputes très vives contre les ariens qu'il confondit par la force de ses raisonnements (a). Ceux-ci, hors d'état de résister à l'esprit d'onction, de grâce et de sagesse, qui partait de la bouche du saint prélat, le firent reléguer à Aire, où ces hérétiques s'étaient fortifiés ; il en fut enfin rappelé et il fut rétabli dans son évêché de Tarbes (2).

6. Saint Lezer, portugais de nation, fut élevé aux belles-lettres par son père, qui professait publiquement la rhétorique. Mais dès sa jeunesse, il abandonna ses parents et sa patrie, passa les monts Pyrénées et vint se mettre sous la conduite de saint Fauste, évêque de Tarbes. Il fut le fidèle compagnon de ses souffrances et sa consolation, l'ayant suivi à Aire dans son exil et dans son rappel. Ce disciple bien-aimé fit de si grands progrès dans l'école de saint Fauste, allant de vertu en vertu, qu'il fut jugé digne de l'épiscopat. En effet, il fut consacré évêque de Conserans par saint Quintien, évêque de Rodè en Aragon. Mais il n'eut pas plus tôt occupé le siège épiscopal de Conserans qu'il fut contraint de l'abandonner, à cause des fréquentes guerres entre la France et l'Espagne.

(1) « Amelius, episcopus ecclesiæ Bigorritanæ, subscripsi. » Sirmond, Ibid. p. 390. — Un imposteur, raconte Grégoire de Tours, allait de ville en ville, portant de fausses reliques et trompant le peuple. Il fut chassé de Tours et se rendit à Paris, en 580. Ayant attiré l'attention du clergé, il fut traduit devant le tribunal de l'évêque. Amélius, évêque de la Bigorre, qui allait au concile de Braine, se trouva présent. Quelle fut sa surprise en reconnaissant, sous les traits de l'imposteur, un de ses domestiques qui avait pris la fuite. Il obtint la grâce du coupable et le ramena dans son diocèse. *Historia Francorum*, l. IX, c. VI.

(a) Ms. cap. 50, de Bigerronibus ; Histoire de Bearn par M. de Marca, liv. 1er, chap. 10.

(2) Saint Fauste est honoré le 28 septembre dans le diocèse de Tarbes. Le *Martyrologe* de du Saussay fait ainsi son éloge : « In divinis Scripturis nobiliter eruditus, vitâ purissimus, Spiritus sancti gladio armatus ad tuendam fidem catholicam, apostolicis prædicationibus supernâ inspiratione plenis populum in sanâ doctrinâ confirmavit. »

Alors saint Lezer revint à Tarbes se réfugier auprès de saint Fauste. Celui-ci, malgré la persécution, tint ferme contre les ariens et pendant sa vieillesse il fut secouru à propos par saint Lezer, qui continua d'exercer les fonctions épiscopales après la mort de saint Fauste. Les ariens demeurant saisis du pays de Conserans, saint Lezer ne put rentrer dans son évêché et gouverna l'église de Tarbes où il fit des miracles éclatants. Il multiplia le pain pour nourrir les pauvres et guérit de la rage un homme qui courait les rues et mettait le désordre dans la ville.

Cependant, quoiqu'il fût si appliqué au gouvernement de Tarbes, il ne laissait pas de soupirer après son épouse, l'église de Conserans. Son troupeau lui était si cher que, malgré le danger où il s'exposait, il revint à Conserans dans le temps que la ville gémissait sous l'oppression de Ricossinde, prince arien. Le saint évêque délivra la ville par ses prières. Ricossinde, effrayé en songe de ce que saint Lezer le menaçait du dernier malheur, s'il n'abandonnait la place au plus tôt, prit nuitamment la fuite avec sa troupe. Les ennemis ayant décampé, saint Lezer fit réparer le siège épiscopal dans le lieu où nous le voyons aujourd'hui, appelé Saint-Lezer, où il mourut de la mort des justes le 7 des calendes de septembre, la 44e année de son épiscopat, dont on a fixé indifféremment l'époque, les uns au temps du 8e concile de Tolède, l'an 653, les autres au temps de Charles Martel. Ceux de Conserans l'ont choisi pour leur patron, et l'église de Tarbes en célèbre la fête le 28 août (1). Le précis de la vie de saint Lezer a été tiré de la légende de Conserans, d'un petit livre intitulé : La sacrée tiare de saint Lezer, par François Durandi, chanoine, du père Labbe, de Sainte-Marthe, etc. (2).

(1) Cette fête a été transférée au 3 septembre.

(2) Les Bollandistes, en opposition avec les premiers auteurs du *Gallia*, établissent : que saint Fauste vécut durant la seconde moitié du ve siècle et qu'il se place avant Aper, c'est-à-dire avant 506, dans la série des évêques de la Bigorre ; que saint Lezer, espagnol d'origine, l'accompagna au retour de son exil vers 486 ; qu'il fut sacré évêque de Conserans par Quintien de Rodez (Rouergue), mais seulement après la mort de son maître ; qu'il doit être confondu avec Glycerius qui assista au concile d'Agde ; qu'il n'occupa

7. Artone (1).

8. Amélius II. (2).

9. Gerald ou Gerand, l'an 843, du temps de l'irruption des Normands dont il a été parlé.

10. Landéol, décédé à Saint-Gall, en odeur de sainteté, le 31 janvier 878 (3).

11. Sarston, l'an 879, vivait du temps d'Airard, archevêque d'Auch, et d'Involdat, évêque de Comminges. Le pape Jean VIII leur écrivit une lettre (a) sur l'abus qui s'était glissé en Gascogne, où les proches parents se mariaient ensemble dans les degrés prohibés, sans dispense de la cour de Rome. Il les exhorte à veiller pour arrêter ces scandales.

12. Bernard Ier (b) siégeait l'an 970, lorsque le monastère de Larreule en Bigorre fut fondé par Otto Dato, vicomte de Montaner, en l'honneur de saint Orens (4).

jamais le siège de Tarbes, et enfin qu'il termina sa vie vers le milieu du VIe siècle. *Acta Sanctorum* (Palmé), t. XLVII, p. 610 et 667. — Voir dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 68, 215, 257, le texte et la traduction de la vie de saint Lezer publiés par M. l'abbé Charles Laffitte.

(1) « L'opinion commune, selon M. de Marca, est qu'Artone occupait le siège de Tarbes lors de la fondation du monastère de Saint-Savin dans son diocèse... Artone a tenu le siège de Tarbes pendant environ 19 ans. » Laspalès, *Histoire chronologique des évêques de Tarbes* (manuscrit), p. 8. L'indication du P. Laspalès, qui renvoie à l'*Histoire de Bearn*, p. 144, est inexacte, et l'existence d'Artone reste douteuse.

(2) Amélius II est peut-être le même qu'Amélius Ier dont on aura, par erreur, répété le nom. Les autres listes ne le mentionnent pas dans ce rang.

(3) Il n'est connu que par le témoignage de Claude Chatellain dans son Martyrologe. *Gallia christiana*, t. I, Animadversiones, col. XII.

(a) Ep. 189, rapportée par le P. Sirmond, Concilia Gallicana, t. III.

(b) Ex charta Regulæ in diebus Ludovici, comitis Bigorræ, et Bernardi qui tunc gubernabat præsulatum, etc.

(4) « Hoc factum est, dit la charte de fondation, in diebus et in præsentia Lodoici comitis Bigorræ, et in manu Bernardi, qui tunc gubernabat præsulatum felici sorte. » *Gallia christiana*, t. I, Instrumenta Ecclesiæ Tarbiensis, p. 195.

13. Amélius III remplit l'épiscopat l'an 1000, du temps d'Arnaud, comte de Bigorre (1).

Depuis la fin du x[e] siècle jusqu'à nous, la suite des évêques de Tarbes sera moins interrompue et plus claire (2).

14. Bernard II siégeait l'an 1009 (3).

15. Richard (*a*) mérita, l'an 1036, la confiance de Ramire I[er], roi d'Aragon, et de la reine Gilberge ou Ermesende, son épouse (4).

(1) Amélius III, ou plutôt Amélius II, était de la maison de Lavedan. Cet évêque avait eu la faiblesse de donner son consentement, malgré les défenses de l'Eglise, au mariage d'Arnaud, comte de Bigorre, avec Anerma, sa cousine au troisième degré. Il reconnut la faute qu'il avait commise, et, pour l'expier, il fit don au prieuré de Saint-Orens-de-Lavedan de la terre de Beaucens qu'il avait reçue comme prix de sa condescendance. Il en réserva cependant l'usufruit à Fortaner, vicomte de Lavedan, son cousin, à Musola, femme du vicomte, et à Garcie Fort, leur fils, moyennant une rente de 10 sols qu'ils devaient payer chaque année au prieur, le jour de Pâques.

(2) Le catalogue du chapitre, dont l'autorité est malheureusement contestable, mentionne l'évêque Fidentius à la suite d'Amélius.

(3) « Ce prélat, dit le P. Laspales (p. 20), consentit avec les archevêques et évêques de Gascogne à la donation faite, le 3 avril 1009, au monastère de Saint-Sever-Cap, par Guillaume, duc de Gascogne, son fondateur. Une famine de trois ans qui se fit sentir dans son diocèse, ainsi que dans tout le Royaume, mais principalement en Aquitaine, lui fournit l'occasion d'exercer son zèle charitable. La calamité fut si grande qu'on pouvait à peine enterrer les cadavres de ceux qui étaient morts de faim. Ils se dévoraient les uns les autres, au point que plusieurs furent brûlés publiquement pour avoir mangé de la chair humaine. Dans cette occasion désespérante, on fut obligé, suivant les décrets des Pères, de vendre les vases sacrés, les ornements des églises et d'en vider les trésors. Marca, *De concordiâ*, t. IX, p. 910. »

(*a*) Voyez au livre 1[er] de Historia Pinnatensi.

(4) Gilberge était fille de Roger Bernard, comte de Bigorre. Elle fut conduite au roi Ramire, son fiancé, par l'évêque Richard et par les deux frères Garcie Fort et Guilhem Fort, vicomtes de Lavedan. Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. III. — Guillaume, vicomte de Montaner, qui avait persécuté les religieux de Larreule, les exempta de toute redevance entre les mains de Richard. Ibid. l. V, ch. V.

16. Héraclius (1) assista avec saint Austinde, archevêque d'Auch, au concile de Toulouse, tenu l'an 1056, pour extirper la simonie et rétablir la discipline ecclésiastique. Le cardinal Hugues le Blanc, légat *a latere* sous le pape Victor II, y présida et il y fut enjoint aux évêques de la Novempopulanie, suffragance d'Auch, qui avaient abandonné leurs sièges et résidaient à la campagne depuis l'excursion des Normands, de les mettre dans un état propre à y faire leur résidence, et de s'y retirer au plus tôt. Héraclius assista encore, l'an 1060, au concile de Jacca (*a*) en Aragon, où saint Austinde présida. On y réforma les abus qui s'étaient glissés dans les cérémonies de l'Eglise par la négligence des temps et l'exercice continuel des armes. De ce temps-là, on conçut une haute idée de l'évêque Héraclius. L'auteur de la charte de la célèbre abbaye de Saint-Sever-Cap dit qu'il fut archevêque de la métropole d'Auch l'an 1061; ce qui est une erreur manifeste, puisque, l'année 1063, il assista avec saint Austinde, archevêque d'Auch, à la dédicace de l'église abbatiale de Moissac en Quercy, comme il paraît dans l'inscription en vers léonins placée sur la porte de la même église :

Auxius Austindum, Lectora dedit Raymundum.
Jussit et Heraclium non deesse Bigorra benignum (*b*).

Cette inscription attribue à Héraclius un caractère de douceur, qualité digne d'un prélat; il la fit paraître dans les affaires importantes et ramena l'esprit rebelle de Sanche de Labarthe. Il

(1) M. de Lagrèze (*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 110) admet un autre Héraclius dont le nom « se trouve mentionné, dit-il, dans la charte de seconde dotation de l'abbaye de Saint-Savin, en 945. » Cette allégation est empruntée au manuscrit du P. Laspales (p. 15) qui renvoie à Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. II, p. 805. Or la charte, citée en cet endroit, ne parle que de l'évêque Héraclius (Eracleus) contemporain de Bernard, comte de Bigorre, et des vicomtes de Lavedan Raymond Garcia et Raymond Guilhem. Cf. Durier, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan*, p. 3.

(*a*) Voyez Baronius, et Mariana, lib. IX, cap. 35.

(*b*) Inscriptio Moyssacensis, rapportée par M. de Marca, et par Jean de Sainte-Croix.

l'obligea à rendre à Bernard, comte de Bigorre, l'hommage qui lui était dû et le fit rentrer dans ses bonnes grâces (1). Ce saint prélat donna de fortes preuves de son désintéressement. Il y avait en Bigorre un monastère dédié à saint Félix, martyr, et à saint Lézer; c'est celui de Saint-Lezer, près de Vic, alors possédé par les laïques. La discipline monastique y était entièrement éteinte. Héraclius, s'étant aperçu d'un si grand abus, de concert avec Bernard, comte de Bigorre, son frère, remit, l'an 1064, le monastère de Saint-Lézer et les biens de sa dépendance sous la conduite de saint Hugues le Grand, abbé de l'ordre de Cluny (a), pour y faire revivre l'ordre de la discipline monastique qui en avait été bannie par le malheur des temps, et pour le régir par des abbés ou par des prieurs, comme il le jugerait à propos. De là il paraît qu'il fut bien zélé pour rétablir les monastères, et on est fondé à présumer qu'il le fut plus encore pour réparer son siège épiscopal de Tarbes, suivant le décret du concile de Toulouse où il avait assisté. Cette opinion est appuyée sur le cartulaire d'Auch, qui assure que le cardinal Hugues le Blanc, légat *a latere*, fut envoyé derechef au concile, tenu à Auch sur la fin de l'an 1068. Le légat, informé que les sièges épiscopaux étaient inhabités par leurs prélats et qu'ils n'étaient pas encore réparés, fit de son autorité apostolique un nouveau commandement de les réparer et de revenir à leurs églises, ce qui fut régulièrement exécuté; le siège de la métropole d'Auch et ceux des autres cités commencèrent à être habités et rétablis. C'est à l'heureux temps de l'épiscopat d'Héraclius qu'on peut rapporter l'époque en laquelle les chanoines du chapitre de Tarbes acceptèrent la règle de l'ordre de Saint-Augustin (2).

17. Pons ou Ponce Ier, abbé de Simorre, succéda à Héraclius

(1) Odon de Bénac, malgré le comte Bernard, son suzerain, élevait des prétentions sur des biens que son bisaïeul avait cédés au monastère de Saint-Pé. Il y renonça, grâce à l'heureuse intervention de l'évêque Héraclius et de Boson de Juillan. Marca, *Histoire de Béarn*, l. IX, ch. IV.

(a) E cartulario Cluniacensi.

(2) Ils suivirent le bon exemple donné quelques années auparavant, vers 1036, par les chanoines de la métropole d'Auch.

l'an 1073 (1). Il mérita l'estime du souverain pontife Grégoire VII, qui transféra l'abbaye de Saint-Pé-de-Générès, du diocèse de Lescar à l'évêché de Tarbes (a), en reconnaissance de ce que Pons I[er] avait eu des soins pour faire dissoudre le mariage de Centulle, vicomte de Béarn, avec Gisla, sa parente, et qu'il lui avait ménagé en même temps un mariage plus légitime avec Béatrix, comtesse de Bigorre (2). Il siégea de l'an 1073 jusqu'à l'an 1088.

18. Hugues I[er] (3).

19. Bernard Iserascus en 1090 (4).

20. Odon ou Dodon fut pourvu de l'évêché de Tarbes la même année 1090. Il soutint avec zèle les anciens droits de son église cathédrale contre les religieux de Saint-Pé. Raymond de Bartrès avait ordonné par son testament qu'après sa mort son corps serait enterré chez ces religieux. Ceux-ci se rendirent à la maison du

(1) Géraud, évêque d'Ostie et légat du saint-siège, déposa Pons I[er] dès le début de son épiscopat, ainsi que Guillaume, archevêque d'Auch, parce qu'ils avaient communiqué avec un excommunié. L'évêque de Tarbes se rendit à Rome et Grégoire VII écrivit à son légat pour lui recommander de ne pas déposer des évêques pour des causes qui ne seraient pas plus graves. *Gallia christiana*, t. I, col. 1228.

(a) Ms. cap. 50 de Bigerronibus : Abbatia S[ti] Petri in diœcesi olim Lescarrensi. Gregorius papa, illius nominis septimus, procurationem dedit Amato, suo legato pontificio, ut locum hunc distraheret ab episcopo Lescarrensi Bernardo, significavitque fore in posterum sub ditione Pontii episcopi Bigorrensis successorumque ejus. Ex charta S[ti] Petri Generensis.

(2) Cette translation, dont la légitimité fut mise en doute, amena une longue querelle entre les évêques de Lescar et ceux de Tarbes. — Pons I[er] fut plus heureux en obtenant que le monastère de Saint-Savin-de-Lavedan, où s'était affaiblie la discipline, fût soumis à l'abbaye célèbre de Saint-Victor de Marseille. *Gallia christiana*, Ibid.

(3) Pons était mort en 1080. Hugues I[er] assista, en cette même année, au concile tenu à Bordeaux contre les erreurs de Bérenger.

(4) Le *Gallia*, le P. Laspales, Lancher, placent Bernard Iserascus, ou Azereix, après Odon et le confondent avec Bernard III.

défunt avec chape et encensoir et tout l'appareil funèbre. Ils prièrent Dieu, la nuit, pour le repos de son âme. Mais l'archidiacre Azereix, député par l'évêque Dodon, y survint à main armée avant la levée du corps ; il le fit porter à la cathédrale. Les religieux firent leur plainte à Amat, légat du saint-siège, à Bernard de Montaut, archevêque d'Auch, et à Centulle, comte de Bigorre. Mais ces trois juges, au lieu de traiter l'affaire par la rigueur des lois, la terminèrent par la voie de la douceur (1). L'évêque Dodon mourut au concile de Plaisance, tenu en 1095 sous Urbain II, devant lequel il fut cité par Sanche, évêque de Lescar, au sujet du monastère de Saint-Pé, qui avait été transféré de son évêché à celui de Tarbes.

21. Bernard III assista l'an 1096 à la dédicace de l'église du monastère de Saint-Pé avec Amat, légat du saint-siège, Odon de Bénac, qui en fut le 3e abbé, puis évêque d'Oloron, et plusieurs grands seigneurs de Gascogne (2).

22. Pons II (3).

23. Guillaume Ier approuva dans l'assemblée des Etats les anciennes coutumes de Bigorre que le comte Bernard II fit rédiger par écrit en 47 articles, l'an 1097. Grégoire, abbé de Saint-Pé-de-Générès, Pierre, abbé de Saint-Savin, Guillaume, prieur de Saint-Lezer, Etienne, prévôt de l'église de Tarbes, les approuvèrent de même (4).

(1) Cette anecdote, déjà racontée et placée à l'année 1083, est tirée de Marca, *Histoire de Bearn*, l. IV, ch. XIX. — En 1087, Odon, par ses conseils, détermina le comte Centulle à soumettre le monastère de Saint-Sever-de-Rustan à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. En 1098, il assista à un nouveau concile de Bordeaux. *Gallia christiana*, t. I, col. 1229.

(2) Voir Livre Ier, p. 35.

(3) D'après le *Gallia christiana* (t. I, col. 1230), son nom se trouvait écrit à l'année 1103 daus une charte du monastère de Larreule.

(4) L'année 1097 n'est pas indiquée dans le texte des coutumes conservés par Marca (l. IX, ch. VI). — Suivant Larcher (*Pouillé*, p. 166), Pierre fut abbé de Saint-Savin de 1105 à 1112. Par suite, il faudrait placer entre ces deux dates la rédaction des fors, et on pourrait retarder jusqu'à cette époque le commencement de l'épiscopat de Guillaume Ier.

24. Grégoire fut présent, l'an 1112, au concile de Latran, où Gui, évêque de Lescar, renouvela ses plaintes devant le pape Pascal II, au sujet du monastère de Saint-Pé, transféré à l'évêché de Tarbes. Grégoire se présenta pour le même sujet au concile de Toulouse.

25. Guillaume Arnaud fut cité devant l'évêque de Reims, pour répondre aux demandes de Gui, évêque de Lescar. Il n'y comparut pas.

26. Bernard, évêque de Tarbes, et Gui, évêque de Lescar, furent cités devant Gaufride, archevêque de Bordeaux, député du saint-siége, pour examiner leur dispute touchant le monastère de Saint-Pé. Le principal de la question roulait sur les limites de leur diocèse et souffrait de grandes difficultés. Il fallait un temps infini pour les éclaircir, de façon que l'affaire resta indécise, et les évêques de Tarbes et de Lescar ont mieux aimé conserver la paix entre voisins que consommer le patrimoine des pauvres en procédures inutiles.

27. Guillaume siégeait depuis environ 1114 au temps de Centulle, comte de Bigorre, jusqu'à l'an 1142 (1).

28. Bernard Loup de Montesquiou, de l'ancienne maison de Montesquiou, au diocèse d'Auch, était évêque de Tarbes en 1152 et 1164, du temps d'Alexandre III (2).

(1) Le nom de Guillaume I[er] est ici reproduit une seconde fois. Larcher (*Pouillé*, p. 26), après Oihenart et le *Gallia*, prolonge son épiscopat de 1110 à 1141, et il lui donne Bernard de Montesquiou pour successeur immédiat. Marca, qui parle des évêques intermédiaires (l. v, ch. xxxii), se serait mépris et aurait lu de manières différentes le nom de Guillaume I[er], indiqué dans les manuscrits par la seule lettre initiale.

(2) Il était évêque de Tarbes dès l'année 1141. Il eut à cette date une discussion avec l'abbé de la Case-Dieu, au sujet du patronage de la cure de Sainte-Quitterie de Hauterive (*Ripa-alta*), aujourd'hui Plaisance. *Gallia christiana*, t. I, col. 1230. — En 1145 « Garsie Lize, prieur de saint Orens, eut un procès devant le Pape Eugène III contre l'archevêque Guillaume II, concernant les bornes des paroisses de sainte Marie et de saint Orens, qui fut terminé par la sentence renduë par Bernard III de Moutesquieu,

29. Arnaud Guillaume d'Ozon fut présent à l'engagement du château de Vidalos, que le comte Centulle III fit à Fortaner, vicomte de Lavedan, l'an 1175. Il assista au concile général de Latran (a) sous le pape Alexandre III, l'an 1179 (1).

30. Arnaud Guillaume de Biran vivait du temps de Gaston, vicomte de Béarn, en 1200. Il fut présent au contrat de Pétronille, comtesse de Bigorre, avec Gui de Montfort, fils de Simon, chef de la croisade contre les Albigeois (2). Elie, archevêque de Bordeaux, et le chapitre de Saint-André d'une part, et le chapitre de Saint-Seurin de l'autre, remirent au jugement d'Arnaud Guillaume de Biran, évêque de Tarbes, et de Grimoald Ier, évêque de Comminges, les différends qu'ils avaient à démêler au sujet des limites de la juridiction ecclésiastique de la ville de Bordeaux et des faubourgs. Par leur sentence arbitrale rendue l'an 1220, et suivant le rescrit du pape Clément III, le territoire des paroisses Saint-Remi, Saint-Maixent, Saint-Christophe et Notre-Dame du Puy-Paulin, fut adjugé au chapitre de Saint-Seurin. Il fut ordonné que les enfants nés dans ces quatre paroisses seraient baptisés suivant l'ancienne coutume à Saint-Seurin. Le reste de la ville fut adjugé à l'archevêque et au chapitre de Saint-André. Leur sentence fut confirmée par le légat du saint-siège, l'an 1222.

31. Amanieu (3). Il est incertain s'il est le même Amanieu

Evêque de Tarbe, et B. Prévôt de saint Etienne de Toulouse, deleguez du Saint Siége. » Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du Diocèse d'Auch*, 1726, p. 336.

(a) Bertrand Campagne, avocat du roi, dans son diptyque et dans le nouveau catalogue des prélats de Comminges.

(1) Le P. Laspales (*Histoire chronologique des évêques de Tarbes*, p. 40) prétend avoir trouvé, dans les archives de l'Escale-Dieu, les noms de trois autres évêques qui se placent ici par ordre de date : Raymond Arnaud de Mondarras, 1181 et 1184; Arnaud Guilhermi, 1185 et 1194; Raymond Arnaud de Coarraze, 1200.

(2) Leur mariage fut célébré dans la cathédrale de Tarbes, le dimanche après la Toussaint, l'an 1216. Marca, *Histoire de Bearn*, l. IX, ch. X.

(3) « Il étoit de la noble famille de Grésignhac, natif de Rions au diocèse,

d'Armagnac, archevêque d'Auch, qui institua l'ordre des Chevaliers de la Paix de la Foi, contre les usurpateurs des biens d'Eglise. Le pape Honorius III confirma cet ordre.

32. Hugues de Pardaillan de Gondrin. etc., fut député par le pape Grégoire IX, du temps de l'épiscopat d'Arnaud, évêque d'Aire, pour unir l'abbaye de Sainte-Quitterie du Mas à l'évêché d'Aire. Pétronille, comtesse de Bigorre, fit sceller, du sceau de l'évêque Hugues, le codicille qu'elle avait fait dans la ville de Vic l'an 1239. Ce prélat fut élu archevêque d'Auch l'an 1244 (a).

33. Arnaud Raymond, de l'illustre race des barons de Coarraze en Béarn, siégeait en 1250, 1256 et 1257 (b). Il fut nommé exécuteur testamentaire de la comtesse Pétronille avec Arnaud, évêque de Comminges, et se joignit à Alphonse. fils aîné du roi d'Aragon, héritier présomptif de la couronne, pour éteindre, dès sa naissance, la guerre qui était allumée entre Esquivat, comte de Bigorre, et Gaston, vicomte de Béarn (1).

34. Arnaud de Miossens siégeait en 1264.

35. Raymond Arnaud de Coarraze, évêque de Tarbes en 1268, 1280, 1283, 1292 et 1302, présida l'assemblée des Etats de Bigorre, tenue à Séméac, où l'on écrivit une lettre au roi Philippe le Bel,

de Bordeaux : ayant été fait doyen du Chapitre d'Angoulême, il fut élu évêque de Tarbe l'an 1224 et enfin Archevêque d'Auch en 1226. » Dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du Diocèse d'Auch*, p. 117.

(a) Prouvé par lettres patentes de la terre d'Antin, érigée en duché et pairie de France, et par la table des prélats d'Auch de M. l'abbé d'Aignan, archidiacre.

(b) Oihenart ; Histoire de Béarn ; Histoire chronologique de Chenu.

(1) « Ce prélat, de l'avis de son chapitre, donna aux habitans de Tournay le bois de Mora, se réservant pour lui et le chapitre de pouvoir y couper du bois pour réparer les maisons de l'Evêque en quelque endroit qu'elles fussent situées et celle que le chapitre avoit à Tournay, sans que les habitans de cette ville pussent couper des arbres vifs pour autre chose que la réparation de leur pont, et pour les allées autour de la ville. Les habitans s'obligèrent à porter à Tarbe dans l'Evêché annuellement trois chars d'avoine. » Larcher, *Pouillé*, p. 33.

le 9 septembre 1292, suppliant Sa Majesté de ne pas déposséder la princesse Constance de Béarn du comté de Bigorre, parce qu'elle y avait un droit clair par une succession naturelle (1).

36. Géraud de Doucet en 1309, 1313, 1314 et 1316 (2).

37. Guillaume Hunaud de Lanta, en 1316 jusqu'à l'an 1339 (3).

38. Pierre Raymond de Montbrun, issu des illustres seigneurs de Mées, de Dume et de Montbrun, au diocèse de Dax, fut pourvu de l'évêché de Tarbes en 1340. Ayant assemblé son chapitre, il institua 26 archiprêtrés dans l'étendue de son diocèse (a), de façon que les curés des paroisses érigées en archiprêtrés y furent créés archiprêtres. Cette assemblée fut composée de l'évêque Pierre Raymond de Montbrun, de sept archidiacres et de cinq chanoines, savoir : Assin de Coarraze, archidiacre de Rustan; Arnaud Guillaume de Miossens, archidiacre de Rivière; Bernard de Benca, archidiacre de Montanérez; Arnaud de Beaucens, archidiacre de Lavedan; Raymond Sanche de Cazaux, archidiacre de Silvis ou du Bagnérois; Raymond de Fagia, archidiacre des Angles; Garcia Incasifio, archidiacre de la Rivière de l'Adour; l'archidiacre du Bazillagois était absent. Les chanoines qui y étaient présents sont nommés : Adhémar de Lanta, sacristain, Amanieu de Barenx, précenteur, Jean de Montaut, Guillaume Garcie de Tuzaguet et Pierre de Douham.

(1) Raymond Arnaud mourut le 4 mars 1307. — Sous son épiscopat, les Carmes s'établirent à Tarbes, grâce à une fondation du baron Vital de Bazillac. Par un acte du 10 septembre 1282, ils obtinrent le droit d'avoir une église et un cimetière en dehors de la ville; de leur côté, ils s'engagèrent à partager les oblations avec l'évêque et le chapitre et à se rendre à la cathédrale aux fêtes de Noël, de la Purification, de l'Annonciation, des Rameaux, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, et de la Toussaint.

(2) Il était chanoine précenteur de l'église de Lectoure lorsqu'il fut nommé évêque de Tarbes avant le 31 juillet 1308. Il mourut le 19 juillet 1315.

(3) En 1339, transféré sur le siège d'Agde. Les menses de l'évêque et du chapitre furent séparées par acte du 9 avril 1321. Larcher, *Pouillé*, p. 37.

(a) Ex charta institutionis archipresbyterorum; Oihenart, de Pontificibus Tarbiensibus.

On départit les archiprêtrés suivant l'étendue des archidiaconés. Dans cette division, il y eut des archidiaconés qui comprenaient plus d'archiprêtrés l'un que l'autre. Ainsi on érigea dans l'archidiaconé de Lavedan les cinq archiprêtrés suivants : Sère dans la vallée de Héas, Aucun dans la vallée d'Azun, Salles dans la vallée de l'Extrême, Juncalas dans la vallée de l'Extrême de Castelloubon, Préchac dans la vallée de Lavedan ou de Davantaïgues.

On érigea de même cinq archiprêtrés dans l'archidiaconé de Rustan, savoir : Tournay, Cieutat, Campistrous, Luby et Chelle-Debat.

L'archidiaconé de Silvis comprend trois archiprêtrés : Bagnères, Bourg et Banios.

L'archidiaconé des Angles en contient quatre : Ibos, Pontacq, Adé et Angles.

Il y en a deux dans l'archidiaconé de Bentajou : Montaner et Caixon.

Dans l'archidiaconé de Rivière-Basse, on institua deux archiprêtrés : l'un dans l'église de Castelnau-Rivière, l'autre dans l'église Saint-Pierre de Ladevèze.

On érigea aussi deux archiprêtrés dans l'archidiaconé de la Rivière de l'Adour : l'un dans l'église de Notre-Dame de la Sède de Tarbes, qui est la cathédrale, l'autre à Orleix.

L'archidiaconé du Bazillaguois contient trois archiprêtrés : Montfaucon, Laguian et Andrest.

Il fut ordonné dans cette célèbre assemblée que les vingt-six paroisses qu'on avait choisies et leurs recteurs jouiraient à perpétuité de l'honneur et de la dignité archipresbytérale, et que les archiprêtres veilleraient sur la conduite des prêtres et des curés de leur archiprêtré. Il leur fut donné pouvoir d'ouïr leurs confessions, de les absoudre et de les corriger. En ce dernier cas, leur correction devait être reçue avec respect. Néanmoins, on ne prétendait pas leur donner juridiction sur les prêtres et curés de leur archiprêtré. Pour donner une plus haute idée de la dignité archipresbytérale, on y ajouta des attributs honorifiques pour la préséance. Les archiprêtres devaient occuper dans les synodes les premières places après les abbés, archidiacres et chanoines

de Tarbes; dans les assemblées où on faisait quelque service, les archiprêtres devaient être plus honorés que les autres prêtres et percevoir le double de la rétribution. Cet établissement fut fait le 15 juin 1342, en présence de Raymond de Saint-Martin, recteur de Clarac, de Jacques André, curé de Clarens, de Jacques Rossand, recteur de Campan. L'acte fut retenu par Me Marcon, notaire (1).

39. Guillaume succéda à Pierre Raymond de Montbrun et siégeait en 1359, suivant Oihenart. Le siége épiscopal vaquait l'an 1362.

40. Raymond remplit l'évêché de Tarbes en 1362, suivant le Gallia christiana de Sainte-Marthe, ce qui fait douter de la précédente vacance du siége, prétendue par Oihenart.

41. Bernard, pourvu de l'évêché de Tarbes en 1362, siégeait l'an 1372 (2).

42. Gaillard vint après l'évêque Bernard, et siégea l'an 1392. On peut présumer qu'il était de l'illustre famille des barons de Coarraze, parce que Gaillard de Coarraze, qui fut archidiacre de Tarbes l'an 1342, portait ce nom, comme nous l'avons vu.

(1) On peut voir dans Davezac-Macaya (*Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 89) le tableau de toutes les paroisses comprises dans chacun des archiprêtrés. — Pierre Raymond de Montbrun est l'un des plus illustres évêques de Tarbes. Il fut conseiller de Jacques II, roi de Majorque, et son exécuteur testamentaire. Il fit don à l'abbaye de Saint-Savin de ses dîmes patrimoniales. Il créa dans le chapitre cathédral deux prébendes simples et laissa aux chanoines le droit d'en nommer les titulaires. En 1342, il transféra dans l'église de Mazères les reliques de sainte Livrade, qui avait été martyrisée dans le bois de Moutus. Il mourut à Avignon le 14 mars 1363. Son corps fut porté à Tarbes où il fut enseveli dans la grande chapelle de la cathédrale au côté droit du chœur. — Son frère était « seigneur de Ganos, village situé, dit Larcher, entre Caixon et Vic, et où il ne subsiste plus que deux maisons, l'église étant rasée depuis une trentaine d'années. » — En 1348, une peste emporta la moitié des habitants de Tarbes. *Gallia christiana*, t. I, col. 1235 *Pouillé* de Larcher, p. 38.

(2) Peut-être les copistes ont-ils, par erreur, donné au même évêque deux noms différents, Raymond et Bernard.

43. Réginald. Le siège vaquait le 19 mai 1400.

44. Adalbert.

45. Chrétien, l'an 1405.

46. Pierre de Montbrun, fils de Jean, seigneur de Mées, de Dume et de Montbrun, au diocèse de Dax, prit le parti des armes et donna des preuves de sa valeur pour le service de la France contre l'Anglais. Ensuite il abandonna l'art militaire pour se faire homme d'église. Les Mémoires de Sainte-Marthe assurent qu'il fut religieux des ermites de Saint-Augustin. Quoi qu'il en soit, il mérita l'estime du pape Grégoire XII, qui lui donna l'évêché de Tarbes (a) en 1405, et celui d'Oloron en 1407 dans l'espérance qu'il défendrait ces deux évêchés contre le schisme de Benoît XIII et de Béranger Guilhot. Sa Sainteté l'honora encore de l'administration de l'archevêché d'Auch.

47. Bernard siégeait en 1408, 1410, 1416.

48. Bonhomme d'Armagnac, l'an 1422 (1).

49. Raymond Bernard, en 1428.

50. Jean, en 1431 et 1434.

51. Roger, de la race de Gaston, comte de Foix et de Bigorre, en 1434 et 1455 (2).

52. Pierre de Foix, fils de Gaston, comte de Foix, et d'Eléonore qui fut reine de Navarre, naquit à Pau le 7 février 1449 (b). Les parents, dans le pieux désir d'en faire un homme d'église un jour, l'envoyèrent à Avignon dès son enfance auprès de Pierre de Foix, cardinal et légat *a latere*. De là il fut envoyé à Pavie pour y faire ses études, où il donna des preuves d'un génie supérieur. Il y fit un

(a) Bertrand, Campagne, dans ses diptyques manuscrits.

(1) L'occupation de la Bigorre par les Anglais et le grand schisme d'Occident jetèrent le trouble dans la succession et dans l'existence des évêques de cette époque. A cette double cause d'obscurité s'ajoute la perte des titres contemporains qui ont été transférés dans la Tour de Londres.

(2) Il était encore évêque de Tarbes lorsque l'église cathédrale fut incendiée en 1460. *Pouillé* de Larcher, p. 51.

(b) Annales de Foix; Histoire de Navarre, p. 559; Olhagaray, p. 351; Histoire chronologique de Chenu, p. 462.

grand progrès dans les sciences et dans la vertu. Guillaume, duc de Montferrat, qui avait fait ériger l'église de Casal en évêché, reconnut que son mérite ne dérogeait pas à celui de ses aïeux. Il lia une amitié singulière avec Pierre de Foix et conçut une si haute idée de sa maison qu'il épousa Marie de Foix, sa sœur aînée.

Il continua ses études à Pavie avec Godefroy de Bazillac, qui fut évêque de Rieux, avec messire de Ségreville et avec Jean Lassale de Béarn, qui fut évêque de Conserans. François Sforce, duc occupateur de Milan, lui fit des politesses et des honneurs magnifiques. Après avoir étudié trois ans sous Paulin, docteur des plus célèbres de son temps et de son siècle, il s'en fut à Rome ; il y fut nommé protonotaire du saint-siège, et sa harangue, qui ravit d'admiration l'assemblée des cardinaux, accrut de plus fort sa réputation.

Il fut longtemps absent de son pays, d'où il était sorti jeune. Il était naturel d'y revenir pour rendre ses devoirs à ses parents, qu'à peine il connaissait. Etant arrivé en France, il fut pourvu de plusieurs évêchés et d'autres riches bénéfices. François, duc de Bretagne, qui avait épousé sa sœur Marguerite de Foix, lui fit donner l'évêché de Vannes. Il fut aussi évêque d'Aire et de Tarbes. Son absence ne diminua rien de l'estime que la cour de Rome avait d'un si excellent personnage, né pour être élevé aux dignités éminentes de l'Eglise. Le pape Sixte IV lui envoya à Lescar, l'an 1475, le chapeau de cardinal du titre des saints Cosme et Damien. Sitôt qu'il eut reçu la nouvelle de son élévation au cardinalat, il s'en alla à Rome, accompagné de l'évêque de Tarbes (1) et d'autres personnes ecclésiastiques, pour remercier Sa Sainteté et y remplir les devoirs de l'éminente dignité dont elle l'avait honoré. A son arrivée, il fut logé à Sainte-Marie del popolo.

Le cardinal Pierre de Foix fut surnommé le jeune, pour le distinguer de son oncle Pierre de Foix, qui vécut longtemps. Il ne fut pas seulement entendu dans les affaires ecclésiastiques ; il fut encore propre pour les affaires d'Etat. En effet, il apaisa les trou-

(1) Pierre de Foix, évêque de Tarbes depuis 1563, avait résigné ce siège, vers 1570, en faveur de l'évêque suivant qui avait été son précepteur.

bles du royaume de Navarre, et après en avoir assuré la couronne sur la tête du roi François Phébus, comte de Foix et de Bigorre, son neveu, il mourut à Rome le 10 août 1490.

53. Arnaud Raymond de Palatz siégeait, suivant Oihenart, en 1472, et puis en 1475 ; il accompagna Pierre de Foix à Rome (1).

54. Menaud d'Aure, en 1478 et 1481. Il était fils de Sanche Garcie d'Aure, vicomte d'Asté, sénéchal de Bigorre, et d'Agnès de Larboust (2).

55. Thomas de Foix fut en possession de l'évêché de Tarbes en 1505. Il y fut troublé, la même année, par Roger de Montaut, prétendant que ce droit lui appartenait. Malgré son opposition, Thomas de Foix gouverna l'église de Tarbes jusqu'en 1512.

56. Menaud de Martory était évêque l'an 1514, lorsque les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la cathédrale de Tarbes furent sécularisés par le pape Léon X (3). Ce prélat fut depuis évêque de Conserans, l'an 1518.

57. Roger de Montaut est reconnu évêque de Tarbes l'an 1515, sous le règne de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, roi et reine de Navarre, comte et comtesse de Foix et de Bigorre, suivant un

(1) Il était né à Soulom, dans la vallée de Lavedan. Du temps de Larcher, on voyait encore dans sa maison natale une chambre que l'on appelait « la chambre de l'évêque. » L'obituaire du chapitre porte cette note : « Hic episcopus fuit vir bonus, ob cujus bonitatem, reverendissimus Petrus de Fuxo, cardinalis, ejus discipulus, renuntiavit eidem dictum episcopatum. » Il mourut à Orthez avant le mois de juin 1475, et son corps fut porté à Saint-Savin. *Pouillé* de Larcher, p. 53.

(2) Il commença à rebâtir la cathédrale. — Les auteurs du *Gallia* (t. I, col. 1238) conjecturent qu'un autre évêque du même nom lui succéda vers 1490.

(3) La bulle de Léon X n'eut son effet que plus tard, lorsqu'elle fut promulguée, le 23 février 1524, dans la métropole d'Auch. *Gallia christiana*, t. I, col. 1239. — Menaud de Martory ou de la Martonie devait l'évêché, dit Brantôme (*Hommes illustres*), au vicomte de Lautrec, Odet de Foix, qui périt à Naples de la peste. Menaud, qui l'avait accompagné jusqu'à Pavie et qui ne put retrouver son corps, lui fit élever à Coutras un superbe mausolée. — D'après le *Gallia*, il était encore évêque de Tarbes en 1524.

titre de la même année 1515. De là il paraît qu'il disputait l'évêché à Menaud.

58. Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes (1), fut employé à la cour des princes et à la cour de Rome pour les affaires de l'Etat et pour celles de l'Eglise. Il fut en ambassade à Madrid pour traiter avec Charles d'Autriche le rachat du roi François I[er]. Ensuite il fut créé, l'an 1530, cardinal du titre de Sainte-Cécile par Clément VII. Il fut transféré de l'évêché de Tarbes à celui de Poitiers, et puis à l'archevêché de Toulouse. Le cardinal de Tournon et le cardinal de Gramont prièrent Sa Sainteté de ne pas lancer sitôt les censures contre Henri VIII, roi d'Angleterre (a). L'an 1533, ils offrirent au Saint-Père de négocier une conférence à Avignon ou à Nice entre Sa Sainteté, le roi de France et le roi d'Angleterre ou leurs députés, pour empêcher le divorce d'Henri VIII ; mais l'impatience du roi d'Angleterre interrompit le succès de cette négociation, et après avoir fait déclarer son mariage nul par l'église anglicane, il épousa Anne de Boleyn, au grand regret des cardinaux de Tournon et de Gramont. Celui-ci mourut l'an 1534 (2).

59. Antoine de Castelnau en Chalosse fut pourvu de l'abbaye

(1) Gabriel de Gramont fut transféré du siège de Couserans à celui de Tarbes par une bulle de Clément VII, datée du 17 juillet 1524.

(a) Histoire d'Angleterre par Duchêne, l. 11, p. 1281.

(2) C'est la date donnée d'abord par le *Gallia* (*loc. cit.*); sur de nouveaux documents (*Animadversiones*, col. xii), la mort de Gabriel de Gramont a été reportée au 31 mai 1539. Mais ce cardinal avait-il cessé d'occuper le siège de Tarbes en 1534? Le *Gallia* le juge ainsi et il constate au 22 décembre de cette année un acte épiscopal d'Antoine de Castelnau. D'un autre côté, M. l'abbé Légé a lu le nom de Gabriel de Gramont, avec le titre d'évêque de Tarbes, dans un document du 21 janvier 1535. « Probablement, ajoute-t-il, Gabriel avait retenu le titre d'évêque de Tarbes et abandonné à Antoine la direction du diocèse. » Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que celui-ci était par sa mère le neveu de celui-là. *Les Castelnau-Tursan*, t. I, p. 129, par M. l'abbé Légé, curé de Duhort (Landes), ouvrage en cours de publication.

de Divielle, ordre des Prémontrés, au diocèse de Dax, et puis de l'évêché de Tarbes (1).

60. Louis de Castelnau fut pourvu, de même que son prédécesseur, de l'abbaye de Divielle et de l'évêché de Tarbes. Il y en a qui ont prétendu que les deux noms des prélats Antoine et Louis appartenaient à un seul évêque de Castelnau de Chalosse (2). On justifie le contraire par un acte de l'an 1545, dans lequel Louis de Castelnau, sous ce seul nom patronymique, est nommé évêque de Tarbes en ces termes : «Régnant très chrétien prince François, par la grâce de Dieu, roi de France, et illustre prince Henri, par la même grâce, roi de Navarre, comte de Foix et de Bigorre, et révérend père en Dieu, Louis de Castelnau, par la divine clémence, évêque de Tarbes ; » dans le catalogue des abbés de Divielle, Antoine et Louis sont deux évêques de Tarbes distincts, dont l'un a succédé à l'autre (3).

(1) Antoine de Castelnau, en devenant évêque de Tarbes, restait seigneur de terres nombreuses : Castelnau, Geaune, Buanes, Miremont, Bats, Lauret, Arthos, Villeneuve, Bahus, Bouhères, Saubanère, etc. En 1537, il est envoyé comme ambassadeur en Angleterre ; en 1538, il a le même titre auprès de Charles-Quint en Espagne ; en 1539, il est à Tolède où deux délégués viennent lui porter les réclamations de ses vassaux. Il mourut en Espagne ; « son corps fut porté, non aux Augustins de Geaune à côté de son père Louis, mais au château de Castelnau, où on le trouverait encore au milieu des ruines. » M. l'abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, p. 129 et 132.

(2) « C'est là, dit aussi M. l'abbé Légé (*Ibid.*, p. 134), une erreur grossière qu'il faut détruire entièrement. » Louis était le troisième frère d'Antoine, auquel il succéda, en 1540, dans l'abbaye de Divielle, dans l'évêché de Tarbes et dans la seigneurie de Castelnau. Il mourut le 1er septembre 1549. — L'église de Saint-Sauvy au diocèse d'Auch, « fut consacrée le 5 juillet 1539 par Jean Dumont, abbé de Fontaud, évêque de Tarbe. » S'il faut s'en rapporter à ce témoignage de Dom Brugeles (*Chroniques ecclésiastiques du Diocèse d'Auch*, p. 455), Louis de Castelnau ne fut pas le successeur immédiat de son frère. M. de Lagrèze prétend, mais sans donner des preuves (*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 126), que Jean Dumont occupa le siège de Tarbes « pendant six ans. »

(3) Dans le *Pouillé* (p. 61), une main qui semble différente de celle de

61. Gentien d'Amboise du Bélin (1), évêque de Tarbes en 1562, suivit les paroles du Sauveur : « Si on vous persécute dans une ville, fuyez dans l'autre. » En effet, se croyant nécessaire à son peuple, il se réfugia l'an 1569, pendant la guerre des protestants, à l'extrémité de son diocèse et du royaume, au lieu de Villenave, près des eaux de Barèges. Il eut néanmoins la consolation de voir son peuple qui avait résisté aux efforts de l'hérésie.

62. Salvat d'Iharse Ier, de Labastide de Clairence au diocèse de Bayonne, abbé d'Arthous, ordre des prémontrés, au diocèse de Dax, fut évêque de Tarbes. Il est croyable que Simon d'Iharse, évêque de Bayonne, vers le XIIIe siècle, était de la même maison que Salvat. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il décéda l'an 1601, et que Gratien Gardera, son neveu, lui succéda à l'abbaye d'Arthous (2).

Larcher a inscrit Roger de Castelbon comme ayant succédé à Louis de Castelnau, d'après l'obituaire du chapitre. — Suivant le *Gallia* (éd. Palmé, t. I, col. 1240, à la marge), Antoine d'Apchon était évêque de Tarbes en 1556.

(1) Il était né à Blois. Son attachement pour la maison de Gramont le fit faire protonotaire du saint-siège. Il fut bullé le 27 juillet 1556, et fit son entrée à Tarbes le 15 août 1557. Il aimait beaucoup la musique. Il fit beaucoup de réparations à l'évêché. Les troubles des Religionnaires l'obligèrent d'aller résider à Toulouse, où il mourut et fut enterré dans le cloître de Saint-Sernin, le 14 janvier 1576. Larcher, *Pouillé*, p. 62.

(2) Antoine de Gramont avait obtenu, dit le *Gallia*, un bref royal en faveur de Jean de Harismendy, qui refusa de payer les frais des bulles. Salvat d'Iharse fut présenté par Henri III le 17 janvier 1577. Il n'était pas encore sacré le 22 octobre 1578. — « Les conditions auxquelles il étoit évêque de Tarbe sont remarquables, dit Larcher (*Pouillé*, p. 64). Par une suite du relâchement du siècle précédent, le Pape, qui ne pouvoit mieux faire, les avoit autorisées [ou mieux les subissait]. Théophile de Gramont possédoit les revenus de l'Evêché et étoit communément appelé *Monsieur de Tarbe*. Salvat d'Yharse avoit pour son *entretenement* les droits des deux séaux et Greffe et du Sinode, avec les pensions annuelles de blé et d'argent, le droit des vacans, et en argent 800 livres sur les fruits du temporel; il avoit aussi les dispositions des Bénéfices qui ne valoient pas plus de cent écus petits,

63. Salvat d'Iharse II, dit le jeune, neveu du précédent, remplit l'épiscopat après la mort de son oncle. Ayant reçu avis que les députés de la ville de Huesca, en Espagne, devaient passer en procession par Tarbes, portant les reliques de saint Orens d'Auch à Huesca, d'où ce saint était originaire, il accourut d'abord avec son clergé au devant de Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, qui accompagnait les sacrées reliques, suivi d'un grand cortège d'ecclésiastiques et de gentilshommes, et il les joignit à Saint-Sever en Rustan. Etant arrivés à Tarbes près de la place du Marcadieu, l'archevêque d'Auch s'arrêta pour un moment, et l'évêque de Tarbes partit incontinent pour prendre ses habits pontificaux dans l'église des Carmes, d'où il vint en procession sous un dais de damas blanc, soutenu par les quatre consuls de la ville, toutes les cloches des églises sonnant à la volée. L'archevêque d'Auch, sitôt qu'il s'aperçut de l'arrivée de l'évêque de Tarbes, s'avança avec ceux de sa suite, et ils mirent pied à terre.

L'archidiacre d'Iharse, revêtu de l'aube, présenta la croix à l'archevêque, qui se mit à genoux sur un carreau qui était posé au-dessus d'un tapis étendu à terre. Il baisa la croix. L'évêque de Tarbes, inclinant la tête, le salua, et l'archevêque lui remit le coffre où étaient les reliques. L'évêque de Tarbes se mit sous le dais, les portant en procession. Mgr l'archevêque allait avec les députés de Huesca tenant chacun à la main un cierge allumé. On marcha dans cet ordre par les rues de la ville de Tarbes jusqu'à l'église cathédrale, où on donná la bénédiction.

Le lendemain, l'archevêque d'Auch célébra la sainte messe sur le grand autel où reposaient les reliques. Poton, théologal de Tarbes, y prêcha avec beaucoup d'éloquence sur la translation

charges faites. Les portions congrues n'avoient point été encore établies. Il étoit obligé de payer la moitié des frais des bulles. La maison de Gramont ne fut pas contente de cet arrangement. La pension de l'évêque fut réduite à 400 livres en 1584, avec la nomination à l'alternative des bénéfices vacans par mort. »

Voir une lettre qu'il écrivait le 15 avril 1587, *Souvenir de la Bigorre*, t. v, p. 257.

des saints ossements. Il fit un précis de la vie de saint Orens, prouva les avantages que nous tirons des saintes reliques, et réfuta en même temps les objections des hérétiques. Enfin il loua le zèle et la piété des habitants de Huesca d'avoir sollicité pendant 50 ans les souverains pontifes et les rois de France pour permettre cette translation. Après midi, les prêtres et prélats s'assemblèrent à l'église cathédrale. L'évêque de Tarbes porta les reliques en procession jusqu'à la Montjoie d'Azereix, où les Espagnols reçurent de ses mains ce précieux dépôt, et ayant pris congé des Français, le portèrent avec une dévotion très édifiante à leur ville de Huesca, l'an 1612 (a).

Salvat d'Iharse, en qualité de député par Sa Majesté, reçut la foi et hommage qui étaient dus au roi par ses sujets du comté de Bigorre. Cet illustre prélat composa, l'an 1644, un rituel court et familier à la portée des esprits de son diocèse. Il souscrivit à la réception du concile de Trente dans l'assemblée générale du clergé de France (1).

64. Claude Mallier du Houssay fut ambassadeur de France à Venise. Le père Gourdon, prêtre de la doctrine chrétienne, dans son livre du bienheureux César de Bus qu'il lui a dédié, fait un grand éloge de sa sagesse et de sa piété. Il dit que lors de son ambassade on pouvait lui adresser les mêmes paroles d'Anicius Probus à saint Ambroise : *Vade, non ut legatus, sed ut episcopus;* allez, faites toutes choses, non comme ambassadeur, mais comme si vous étiez évêque. En effet, il remplit dignement cet emploi.

(*a*) Mémoires du comté de Bigorre.

(1) Ses bulles furent expédiées le 3 juin 1602; il fut sacré le 24 du même mois et prit possession le 2 juillet par procureur. L'arrêt du 30 mai 1644 lui assura la présidence des Etats de Bigorre (Larcher, *Glanage*, t. IX, p. 238). Il assista aux Etats-Généraux de 1614, avec son parent Gratien d'Iharse, archidiacre de Rivière-Adour, délégué par le clergé inférieur. Il eut avec le chapitre plusieurs démêlés qui aboutirent à « la fameuse transaction » du 22 mars 1613, dont le texte nous a été conservé par la copie du chanoine Guichard. Il mourut le 7 octobre 1648. — Il avait appelé les Ursulines à Tarbes, en leur attribuant les revenus que noble

Dans le temps qu'il pensait à s'éloigner de la cour pour mener la vie privée, le roi le nomma à l'évêché de Tarbes. Sitôt qu'il en fut pourvu, il y fit fleurir les belles-lettres, et il appela à Tarbes les Pères de la Doctrine chrétienne (1670) pour y enseigner les humanités et y professer la philosophie et la théologie (1).

65. Marc Mallier du Houssay, évêque de Tarbes, vers l'an 1670 (2). Claude Mallier du Houssay, son père, fit la démission de l'évêché dont Marc, son fils, fut pourvu. Le diocèse de Tarbes eut le bonheur d'être dans un même temps sous la constellation de deux astres brillants de l'Eglise. Marc avait puisé un fonds de science et de piété dans les livres saints et sur le modèle de son père. Tous deux ensemble veillaient sur leur troupeau avec le même esprit et le même zèle, de sorte que, dans ce changement d'évêque, rien ne paraissait changé, dit l'auteur précité, que le nom seulement de Marc et de Claude : *Nihil ut mutatum esse appareat nisi Marci nomen et Claudii.* Pendant l'épiscopat de Marc du Houssay, le clergé de Tarbes fit bâtir le séminaire tel que nous le voyons aujourd'hui, et le couvent des Pères Capucins de Tarbes y fut fondé par messire de Pujol, seigneur de Caixon. aïeul maternel de

Bernard d'Ecoignon avait laissés pour l'éducation de douze jeûnes filles. Six religieuses vinrent de Bordeaux. La maison qui leur était destinée près de la cathédrale fut achetée le 4 juin 1636 pour le prix de 6000 livres. Pendant la Révolution, elle fut déclarée bien national, et, depuis lors, elle a été toujours un bâtiment militaire. Cf. Bois et Durier, *Les Hautes-Pyrénées*, p. 159.

(1) Claude du Houssay avait été marié; devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique. Il reçut la consécration épiscopale le 25 avril 1649. De 1653 à 1657, il eut la douleur de voir son diocèse désolé par une peste affreuse et par la guerre entre les troupes royales et les montagnards révoltés du Lavedan. *Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 140 et 193. — En 1668, il donna sa démission en faveur de son fils et se retira à Paris où il mourut le 14 septembre 1681. Voir l'historique du collège de Tarbes dans *Les Hautes-Pyrénées*, p. 121, et celui du séminaire, p. 127 et 165.

(2) Il avait été sacré par son père le 25 novembre 1668. La mort le surprit à Auch le 4 mai 1675. Il fut enterré dans la cathédrale de Tarbes.

Joseph Auguste, marquis d'Azerac, comte de Soréac, sire de Montblanc, seigneur de Castelnau.

66. Anne Tristan de la Baume de Suze fut évêque de Tarbes (1), de Saint-Omer, ensuite archevêque d'Auch, où il tint un concile provincial l'an 1699, au sujet de la constitution du pape Innocent XII, qui condamnait le livre des Maximes des Saints. Il mourut à Paris (a), et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Paul, l'an 1705.

67. François de Poudenx, issu de la noble famille de Poudenx en Chalosse, poursuivant le cours de ses études à Paris, ravit d'admiration la Sorbonne par son bel esprit et par son savoir qu'il fit paraître dans une assemblée, où il fut jugé digne de remplir un évêché. Sa réputation s'étendit plus loin, jusqu'à la cour du roi Louis XIV, dit le Grand, qui reconnut ses mérites et le nomma à l'évêché de Tarbes (2). Sitôt qu'il en fut en possession, il s'attacha à entretenir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il chérissait les prêtres vertueux et estimait les gens de lettres. Sa figure imprimait du respect. Il était habile théologien, d'une morale exacte, propre d'ailleurs pour les affaires d'Etat et grand protecteur de la province. Il fut chéri du clergé, de la noblesse et de tout le peuple pendant sa vie, et très regretté après sa mort, qui arriva le 24 juin 1716 (3).

68. Anne François Guillaume de Cambours, abbé de Saint-Memmy-lès-Chalons, évêque de Tarbes, d'illustre naissance, était

(1) Nommé en 1675 et même sacré, il laissa passer deux ans sans visiter son église et fut transféré à Saint-Omer.

(a) Table des archevêques d'Auch, par M. l'abbé d'Aignan.

(2) Il fut nommé le 17 janvier 1677; mais les démêlés entre Louis XIV et le pape Innocent XI retardèrent son sacre jusqu'au 4 août 1693, et sa prise de possession jusqu'au 17 mai 1694.

(3) « Le lendemain vingt-cinq, dit l'acte de décès, il a été enseveli dans le chœur de l'église cathédrale, tombeau des évêques, au-devant du pupitre. Son enterrement a été fait sans pompe ni oraison funèbre, conformément à la recommandation qu'il en a faite dans son testament, par lequel il a institué pour ses héritiers le séminaire et les pauvres de la Clôture de cette ville. » *Souvenir de la Bigorre*, t. v, p. 129.

habile théologien, sachant l'Ecriture-Sainte et l'histoire des conciles. Il gouverna son diocèse avec un esprit de douceur, principalement à l'égard des prêtres..... Sacré à Paris le 19 novembre 1719, mort à Tarbes le 8 juillet 1729.

69. Charles Antoine de la Roche-Aymon remplit maintenant l'évêché de Tarbes, où il fait revivre en sa personne les rares vertus des prélats qui l'ont précédé. Plein de zèle pour la maison du Seigneur, il veille attentivement à entretenir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il pèse au poids du sanctuaire tout ce qui regarde le sacré ministère. Il plante, il édifie et l'on voit que le ciel bénit ses travaux et y donne son accroissement. Il protège la province et tend uniquement à la paix et au salut de son peuple. On pourrait encore ajouter d'autres éloges de notre illustre prélat; mais sa modestie est au-dessus des louanges humaines. et, sans s'étendre davantage, on s'arrêtera ici avec un très profond respect en faisant des vœux au ciel pour la prospérité de Sa Grandeur, afin que ses jours soient de longue durée (1).

(1) De la Roche-Aymon fut promu en 1740 à l'archevêché de Toulouse et plus tard à celui de Narbonne et à celui de Reims. — Autres évêques jusqu'à nos jours : 70. Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, de 1746 au 11 janvier 1751; — 71. Pierre de la Romagère de Ronssecy, de 1751 au 17 février 1769; — 72. Michel François Couet du Viviers de Lorry, de 1769 à 1782; — 73. François de Gain de Montagnac, depuis 1782 jusqu'au Concordat, qui supprima le siège de Tarbes. Pendant la Révolution, Jean Guillaume Molinier, doctrinaire, y fut maintenu à titre d'évêque constitutionnel, tandis que l'évêque légitime était exilé. L'évêché fut rétabli par le Concordat de 1817. — 74. Antoine Xavier de Neirac en prit possession le 10 août 1823 par l'abbé Bernat, vicaire général; il mourut à Tarbes le 28 janvier 1833, à l'âge de 77 ans; — 75. Pierre Michel Marie Double, né à Verdun (Tarn-et-Garonne) le 8 mai 1767, archiprêtre de Montauban, sacré à Bordeaux le 26 novembre 1833, mort à Tarbes le 1er avril 1844; — 76. Bertrand Sévère Laurence, né à Oroix (Hautes-Pyrénées) le 9 septembre 1790, supérieur du grand-séminaire de Tarbes et vicaire général, sacré à Paris le 1er juin 1845, mort à Rome, durant le concile du Vatican, le 30 janvier 1870, inhumé dans la cathédrale de Tarbes le 9 février suivant;

CHAPITRE III

DES SÉNÉCHAUX ET DES JUGES-MAGES

La ville de Tarbes a été pour l'ordre ecclésiastique le siège épiscopal de la province. Elle a été de même pour l'ordre politique le séjour ordinaire des comtes particuliers de Bigorre et le principal lieu où l'on exerçait anciennement la justice, sous le titre de Viguerie, par des viguiers appelés en latin, suivant M. de Marca : Vicarii comitum ou vice judices, et en vulgaire : Bégués (1). On trouve qu'Arnaud d'Asté fut viguier de Tarbes en 1260. Tarbes est un lieu des plus distingués et le plus commode pour tenir les assemblées des Etats de la province. Les sénéchaux ou gouverneurs du pays lui ont souvent donné la préférence (2).

— 77. Pierre Anastase Pichenot, né à Nuits-sous-Ravière (Yonne) le 27 octobre 1816, sacré dans la cathédrale de Sens, dont il était archiprêtre, le 9 mars 1870, transféré, au mois de juin 1873, à l'archevêché de Chambéry ; — 78. Benoît Marie Langénieux, né à Villefranche (Rhône) le 15 octobre 1824, vicaire général de Paris, sacré le 28 octobre 1873 dans l'église Notre-Dame, transféré à l'archevêché de Reims par décret du 1er décembre 1874 ; —79. César Victor Jourdan, né à Marseille le 2 octobre 1813, vicaire général de Paris, sacré également dans l'église Notre-Dame le 24 février 1875, décédé à Lourdes le 16 juillet 1882, enseveli dans la cathédrale de Tarbes.—80. Mgr Prosper Marie Billère, né à Bertren (Hautes-Pyrénées) le 10 août 1817, curé-doyen de Bagnères, sacré à Tarbes le 30 novembre 1882.

(1) « Les viguiers, dont l'origine est beaucoup plus ancienne que celle des sénéchaux, et qui étoient auparavant les *vicaires* des comtes et des vicomtes pour l'administration de la justice, continuèrent d'exercer dans un certain district, qu'on appela *viguerie*, sous l'autorité des sénéchaux, les mêmes fonctions que ceux-ci. » Dom Devic et Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat), t. VI, p. 934.

(2) « La principale fonction de ces officiers étoit de rendre la justice et de présider au tribunal de la sénéchaussée, composé de divers jurisconsultes, qui étoient leurs juges ou lieutenans, et des principaux seigneurs du pays, qu'ils appeloient ordinairement aux assises et qui leur servoient d'assesseurs... Ces

Les plus anciens dont on a connaissance sont ceux de la liste suivante :

1. Osset d'Argelès, sénéchal, mérita la confiance d'Esquivat de Chavannes, comte de Bigorre, qui le nomma un des exécuteurs de son testament fait à Olite, l'an 1283.

2. Pérégrin de Lavedan, sénéchal de Bigorre, reçut ordre de Gaston, vicomte de Béarn, et de Constance, sa fille, comtesse de Bigorre, l'an 1285, de laisser mettre en possession du comté Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne au nom d'Edouard I[er], roi d'Angleterre (a).

3. Le sire de Bazillac, sénéchal de Bigorre, reçut aussi du roi Jean de France un ordre exprès, donné au bois de Vincennes le 12 août 1361, de remettre à l'obéissance du roi d'Angleterre le château et pays de Tarbes et le comté de Bigorre, en exécution du traité de Brétigny (b).

4. Jean de Béarn, chevalier, baron des Angles, sénéchal de Bigorre, gouverneur du château de Lourdes pour les Anglais, reçut ordre du roi d'Angleterre, le 21 octobre 1384, de conserver la trève avec le roi de France (c). Il s'est principalement distingué dans l'expédition qu'il fit en Aragon, l'an 1387. Urbain, archevêque de Bordeaux, fut envoyé en ambassade à don Pierre, roi d'Aragon, par le duc de Lancastre, lieutenant-général du roi d'Angleterre en Gascogne, pour retirer les sommes qui étaient dues à l'Anglais. Le conseil d'Aragon, offensé de la demande et de la vivacité de l'archevêque, le fit arrêter. Sitôt que le duc de Lancastre fut averti du procédé dont la cour d'Aragon avait

sénéchaux commandoient de plus la noblesse du pays, lorsqu'elle marchoit au service du roi ou qu'elle s'assembloit pour quelque autre raison, et ils avoient aussi la principale administration ou l'intendance du domaine du prince et de tous les subsides qui se levoient dans leur district, dont ils étoient regardés comme les gouverneurs. » Ibid. p. 933. — Leur autorité alla toujours en diminuant jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie.

(a) Histoire de Bearn, par M. de Marca.

(b) Rymer, t. VI, p. 332.

(c) Rymer, t. VII, p. 447.

usé, il donna l'ordre à Jean de Béarn, sénéchal de Bigorre, de venger cet affront, et de retirer l'archevêque des mains des Aragonais. Jean de Béarn partit incontinent avec sa garnison, accompagné de Pierre Anchin, d'Arnauton de Restein, d'Arnauton de Sainte-Colomme et de tous les gens d'armes de la ville de Lourdes. Ils firent la guerre en Aragon, se saisirent du château vieux de Rolbai, qui appartenait à la vicomtesse de Castelbon, et, faisant des hostilités par les lieux où ils passaient, arrivèrent jusqu'aux portes de Barcelone. Jean de Béarn fit relâcher l'archevêque et le renvoya dans son archevêché. Cette entreprise du rachat de l'archevêque Urbain fut glorieuse pour Jean de Béarn ; mais il ne put résister aux forces de Jean de Bourbon, comte de Clermont, soutenu de la plus grande partie de la noblesse de Bigorre, qui tenait le parti du roi de France. L'an 1404, le comte de Clermont se saisit du château de Sainte-Marie en Barèges (*a*), du château de Castelnau d'Azun, et des frontières que Jean de Béarn gardait pour les Anglais.

5. Raymond de Salignac, sénéchal de Quercy et de Bigorre, d'illustre naissance, maria, l'an 1456, Catherine de Salignac, sa fille, avec Gaston III, seigneur de Biron en Périgord. La maison de Salignac a donné de grands prélats à l'Eglise. Rosin de Salignac fut archevêque de Bordeaux et Bozon de Salignac évêque de Comminges.

6. Sanche Garcie d'Aure, vicomte d'Asté, sénéchal de Bigorre, fut tué, l'an 1458, au siège de Garrich dans la Basse-Navarre (*b*), où il avait suivi Gaston, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn, gouverneur du Languedoc. Cette place fut emportée d'assaut, et le comte de Foix fit couper le poing et crever les yeux aux assiégés qui y furent surpris, à cause des cruautés qu'ils avaient exercées sur les assiégeants.

7. Arnaud d'Estaing, sénéchal de Bigorre, l'an 1478. Il en est fait mention dans les titres des vicomtes de Lavedan. Bonhomme de Morennis, docteur en droit et en théologie, curé de Bazillac, vivait de ce temps-là.

(*a*) Voyez les additions de M. l'abbé le Laboureur.

(*b*) Annales de Foix.

8. Bernard de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, l'an 1488, avec Pierre de Béarn, sénéchal de Marsan, et Menaud de Navailles, seigneur de Vignoles, fit le procès à ceux qui avaient trempé dans la conspiration contre Catherine, reine de Navarre, comtesse de Foix et de Bigorre, et sa mère Madeleine, princesse de Viane.

9. Gaston de Castelbajac, seigneur du même lieu, sénéchal de Bigorre, l'an 1509.

10. Jean d'Antin et des Affites, sénéchal de Bigorre, suivant les lettres expédiées par Ferrand et Saciati, lieutenants, en l'an 1514.

11. Le puissant Arnaud, seigneur baron d'Antin et de Bonnefont, chevalier de l'ordre du roi, sénéchal de Bigorre (a) maria sa fille, Andrée d'Antin, avec Claude de Castelnau, seigneur de Laloubère, dit Coarraze, suivant leur contrat du 23 décembre 1558, retenu par Arnaud d'Andrest et Bertrand Dufour, notaires. L'an 1568, Arnaud d'Antin fut établi gouverneur du pays (b), conjointement avec le baron de Bazillac, pour la défense du pays contre les protestants.

12. Antoine, vicomte de Labatut, sénéchal de Bigorre, fut tué à Tarbes en faisant la revue des troupes, l'an 1576.

13. Bernard, baron de Montaut et de Bénac, sénéchal de Bigorre, épousa, en 1518, Tabitha de Gabaston, dame de Navailles et de Bassillon, fille de Bertrand de Bassillon, gouverneur de Navarrenx, et de Jeanne de Cauna, dont il eut : Philippe qui suit; Henri, seigneur de Bassillon et de Sarriac; Blaise, maître de camp, mort de maladie au siège de la Rochelle; Jeanne, et Corizande, épouse de N. du Refort, seigneur de Castelbajac.

14. N., seigneur, qui avait épousé Jeanne de Montaut, fille de Bernard, baron de Montaut, fut sénéchal de Bigorre à la place de son beau-père.

15. Philippe, baron de Montaut et de Bénac, chambellan du roi de Navarre, sénéchal de Bigorre, fut gentilhomme du roi Henri III, avec Michel de Castelnau-Mauvissière, qui fut ambas-

(a) Additions de M. le Laboureur.

(b) Ms. du comté de Bigorre.

sadeur en Angleterre (a). Il accepta pour le roi Henri IV l'acte d'accord fait par Sa Majesté avec Anne de Bourbon, vicomtesse de Lavedan, l'an 1594. au sujet des quatre vallées : Aure, Magnoac, Barousse, Neste. L'an 1599. il reçut en qualité de député avec Jean Dupont, conseiller du roi, la foi et hommage au roi du comté de Bigorre par les ecclésiastiques, gentilshommes et autres seigneurs, possédant fiefs, rentes et biens nobles dans le comté de Bigorre.

16. Marc Antoine de Campels, seigneur baron de Luc, sénéchal de Bigorre, en 1613 et 1623.

17. Philippe, 2e du nom, baron de Montaut, de Bénac et de Navailles, premier baron de Béarn, Audaux, Badfol, etc., sénéchal de Bigorre, fut créé duc de Navailles et pair de France, l'an 1650. Il mourut l'an 1654, ayant laissé une nombreuse postérité dont il sera parlé en son lieu.

18. Hector Roger de Pardaillan de Gondrin, chevalier, marquis d'Antin, sénéchal et gouverneur pour le roi en Bigorre, vivait en 1657.

19. Henri de Gramont, comte de Toulonjon, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général de ses armées, sénéchal et gouverneur de Bigorre, capitaine, châtelain et gouverneur de Soule, lieutenant-général pour le roi au royaume de Navarre et souveraineté de Béarn, vivait en 1678.

20. Jean de Mua, baron de Barbazan et de Sarniguet, conseiller du roi en sa cour de parlement de Toulouse, sénéchal et gouverneur pour le roi en Bigorre.

21. Messire Jean Auguste de Mua, baron de Barbazan, sénéchal et gouverneur de la province et comté de Bigorre.

22. Le baron de Barbazan, fils de celui qui précède, capitaine dans le régiment de dragons, reçu en survivance à la charge de sénéchal et gouverneur pour le roi en Bigorre.

Il y a eu d'autres seigneurs qui ont rempli la charge de sénéchal en Bigorre. Tel a été le chevalier de Rabastens, un seigneur de

(a) Le Laboureur.

Rochechouart, le seigneur de Biron. Mais on a perdu leur époque, de sorte qu'on ne peut les placer dans leur lieu (1).

La cour de sénéchal de Bigorre tient son siège à Tarbes. Elle est composée d'un juge-mage et de plusieurs officiers, conseillers du roi. Les juges-mages (2) dont on a trouvé quelque mémoire sont :

1. Pierre Labarrière qui mérita la confiance d'un des plus grands de nos rois de France, dans les affaires les plus importantes, en 1584.

2. Messire Jean Pujo, député avec Salvat d'Iharse, évêque de Tarbes, l'an 1612, pour recevoir les hommages dus à Sa Majesté.

3. Messire Jacques Pujo, son fils, fut juge-mage de Tarbes, père de Rose Pujo, marquise d'Avezac et de Castelnau. Du temps

(1) Larcher, dans son *Glanage* (t. IX, p. 310-315), donne la liste de 46 sénéchaux, en ajoutant quelques notes sur chacun d'eux. Au sujet de Jean Auguste de Mua, il reproduit cette lettre de Louis XIV :

« A mes chers et bien amés les Maire et Echevins de notre ville de Tarbe.

« De par le Roi.

« Chers et bien amés, nous avons pourvu le Sr de Mua de Barbazan de la charge de Senechal et Gouverneur de notre Païs de Bigorre, et comme nous avons été informé, que lors qu'il est allé à Tarbe, vous ne lui avez rendu aucuns honneurs, nous vous faisons cette Lettre pour vous mander et ordonner très expressement, que la premiere fois seulement qu'il ira dans notre dite ville de Tarbe, vous aïez à le recevoir avec vos robes consulaires, à la porte par où il entrera, lui presenter les clefs, et lui faire compliment dans lequel vous le traiterez de Monsieur, et à ce ne fairez faute, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le 15e jour de Fevrier 1702. — Louis.

« Phelyppeaux. »

(2) « Les baillis du Nord devaient rendre la justice en personne. Dans le Midi, au contraire, les sénéchaux étaient assistés d'un juge nommé par le roi, appelé juge-mage, sorte de lieutenant de robe longue, qui connaissait des appels portés au sénéchal, même en l'absence de ce fonctionnaire. » Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 187.

où il exerçait sa charge de juge-mage par l'édit du roi de l'an 1656, la cour de sénéchal de Tarbes fut érigée en présidial, en y augmentant les offices de deux présidents, d'un prévôt des maréchaux de France avec douze archers. Le juge-mage et les anciens officiers furent conservés dans les attributs de leur charge. Cet établissement fut de peu de durée. Par un édit de 1633, le présidial fut supprimé, et la cour du sénéchal fut rétablie en son premier état.

4. Messire Jean d'Aignan, baron de Castelvieilh, remplit la charge de juge-mage, vers 1684. Il décéda sans postérité.

5. Messire d'Aignan, baron de Castelvieilh, frère du précédent, fut pourvu de la charge de juge-mage de Tarbes.

6. Messire Pujo-Verdun. seigneur de Laffitole, eut le plaisir de rentrer en possession de la charge de juge-mage de Tarbes, et d'y perpétuer son nom par son mariage avec dame de Delom. Il a laissé un fils, N. Pujo-Verdun, seigneur de Laffitole.

7. Messire Ambroise de Pujo, leur proche parent, occupe dignement de nos jours la charge de juge-mage. On peut ajouter ici que la maison de Pujo a non seulement donné des juges-mages équitables dans le parti de la robe; elle a fourni encore un nombre infini et considérable d'officiers de valeur dans le parti des armes. Nous l'avons déjà vu en la personne de Raymond Pujo, homme d'armes. qui faisait la gloire de sa patrie pendant les guerres civiles. On le démontrera encore de plus fort dans ce second livre et dans le détail des capitaines de la maison de Pujo, qui ont servi sous le règne de Louis XIV, dit le Grand.

CHAPITRE IV

SÉMÉAC, SÉJOUR DES DUCS DE GASCOGNE ET DES SEIGNEURS DE GRAMONT. — LALOUBÈRE. — LES CASTELNAU D'AZUN. — GÉNÉALOGIE DES CASTELNAU-LALOUBÈRE. — LE CÉLÈBRE MICHEL DE CASTELNAU-MAUVISSIÈRE. — ARMOIRIES. — GUILLAUME DE LARROQUE.

On a vu jusqu'à présent tout ce qui regarde en particulier l'histoire de la ville de Tarbes. Il est juste de ne pas omettre ici

les lieux remarquables et circonvoisins, qui font au dehors les agréments de cette ville, ni les seigneurs qui l'ont protégée.

Séméac, situé du côté de l'orient, à une promenade de Tarbes. a été un ancien domaine appartenant à la florissante maison des ducs de toute la Gascogne, dont ils se titraient les princes ; et ce qui était hardi et blessait le droit de suzeraineté de nos rois, ils appelaient le duché, qu'ils possédaient en Gascogne, leur royaume. Il y a lieu de croire qu'ils avaient choisi Séméac, pour goûter le plaisir de la campagne, celui de la chasse, et pour être à portée des eaux de Bagnères ou de Barèges. Ils pouvaient encore se retirer dans cet endroit pour éviter la foule et jouir du repos, lorsqu'ils visitaient les places du comté de Bigorre, relevant du duché de Gascogne, et qu'ils recevaient les droits et hommages que le seigneur comte leur devait. Au onzième siècle, l'an 1032, Guillaume Sanche, prince et duc de Gascogne, issu des ducs héréditaires de ce pays, de Sanche Mitarra, qui signifie le fléau des Sarrasins, revint d'une dangereuse maladie ; en reconnaissance, il fonda, à l'honneur de saint Pierre, le monastère de Saint-Pé-de-Générès, et donna à Arnaud Raymond de Bas la riche seigneurie de Seméac (*a*). Depuis qu'il eut cédé ce domaine, on trouve des seigneurs qui ont porté le nom de la terre dans l'assemblée des Etats de Bigorre. Tel fut Raymond Guillaume de Seméac (*b*) qui fut député par le corps des Etats avec Arnaud Aner, vicomte de Montaner, pour faire le rapport des anciennes coutumes du pays.

Seméac a passé dans l'illustre maison des seigneurs de Gramont. Antoine Ier de Gramont, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Navarre, fils de Philibert d'Aure, baron de Gramont, vicomte d'Asté, comte de Guiche, et de dame Diane d'Andoins, vicomtesse de Louvigny et de Lescun, a fait son séjour à Seméac plutôt pour défendre la province et protéger la ville de Tarbes contre les protestants que pour y chercher un lieu de sûreté ou de plaisir. Henri de Gramont, comte de Toulonjon, fils d'Antoine Ier et de Claude de Montmorency, frère consanguin d'Antoine II, duc de Louvigny,

(*a*) **Arnoldo Raymundi de Basso dedi ob hoc meam in Bigorra villam opulentissimam Semiacum nominatam.**

(*b*) **Ex Cartulario Bigorritano.**

souverain de Bidache et gouverneur de Navarre, maître de camp du régiment des gardes, fit bâtir un château magnifique dans Séméac. Il y ajouta de nouveaux agréments de toutes parts, de charmants bocages, des jets d'eau, des orangers et des allées superbes, une sur la hauteur du coteau, et une autre sur la plaine qui aboutit à la rivière de l'Adour.

Laloubère est situé sur une charmante plaine, et fait face, du côté du midi, à la ville de Tarbes, dont elle est éloignée d'une petite promenade. Cette terre faisait partie de celle de Julos en Bigorre. Pérégrin de Julos, puîné de la maison, l'eut pour son partage, et s'étant signalé par sa valeur en Castille, il rendit le nom de Laloubère recommandable dans sa postérité. Les seigneurs de Castelnau en ont augmenté les biens et la gloire, y ayant pris alliance. La suite va le démontrer.

1. Jean Bernard, seigneur de Castelnau, chevalier, était seigneur de la vallée d'Azun dans les montagnes de Bigorre. Il avait tout droit de justice, haute, moyenne et basse, et le tiers des confiscations des criminels avec le comte de Bigorre. Plusieurs gentilshommes relevaient de lui, savoir : les damoiseaux de Gaillagos, d'Arras, d'Ourout, d'Ayzac, qui étaient obligés de le suivre à la guerre. Jean Bernard de Castelnau épousa Ursule, issue d'une branche puînée des comtes de Toulouse. Il vivait l'an 1260 et fut père, parmi d'autres enfants,

2. De Bernard Ier, seigneur de Castelnau, lequel mourut vers l'an 1300, ayant laissé son fils,

3. Menaud de Castelnau, chevalier.

4. Garcie Arnaud 1er, seigneur de Castelnau, fils de Menaud, après avoir servi Philippe de Valois, roi de France, épousa, l'an 1339, Mahault, héritière de Laloubère.

5. Jean Raymond, seigneur de Castelnau, chevalier, fils du précédent, porta les armes sous Charles le Mauvais, roi de Navarre, l'an 1366, et fut fait prisonnier dans la guerre contre Charles V, roi de France, sous Louis de Beaumont, frère du roi. Il épousa Alpais de Levis, fille de Roger Bernard, seigneur de Mirepoix, maréchal de la Foi, et d'Elips de Levis, dame de Lorges et de Monségur.

6. Odet ou Odon de Castelnau, seigneur de Laloubère, suivit l'exemple de son père et prit une illustre alliance. Il épousa Catherine de Gramont, dont les armes sont à l'écu d'or au lion de gueules. Il fut père de Bernard qui suit et de Raymond Garcie.

7. Bernard II, seigneur de Castelnau-Laloubère, chevalier, a fait la branche aînée des seigneurs de Castelnau-Laloubère, et son frère Raymond Garcie a fait la branche des puînés des seigneurs de Castelnau-Mauvissière.

Bernard de Castelnau-Laloubère, aîné, épousa Candor de Barèges, fille d'un puîné de Béarn, qui s'était marié avec l'héritière de Barèges, dont il porta le nom et les armes à l'écu d'or à deux vaches passantes de gueules accolées et clarinées d'azur. Bernard de Castelnau fut remis en possession de la forteresse de Castelnau d'Azun, l'an 1404, par la force des armes du comte de Clermont tenant le parti du roi de France contre les Anglais.

8. Garcie Arnaud de Castelnau, son fils, seigneur de Julos, Lézignan, Paréac, Saint-Hippolyte, Sobanhan ou Soubaignac (1), Linhac, aujourd'hui Liac, Escobiers ou Escoubès, etc., fut marié à Jacquette des Angles, d'où vint celui qui suit :

9. Raymond Guillaume, seigneur de Castelnau, Laloubère, etc., fit pour le roi Charles VII, roi de France, la guerre contre l'Anglais, et prit pour épouse Catherine de Manas, fille de Bertrand Manas, chevalier de Montbardon, issu des comtes d'Astarac, dont

(1) « Soubaigna étoit auprez de Vic Bigorre à l'occident du lit de la Riviere de l'Adour sur le chemin de Vic à Rabastenx. Il n'y avoit que le chateau sur un tertre et le moulin, et point d'habitans. Ceux qui menoient des bestiaux au marché de Rabastens étoient arretés, et s'ils ne payoient pas ce qu'on leur demandoit, on coupoit les jarrets du betail. On fit si souvent ces sortes d'avanies aux habitans de Vic, qu'ils se plaignirent vivement à Caterine, Reine de Navarre, Comtesse de Bigorre. Elle convint avec eux d'échanger quelques terres de son Domaine avec Soubaigna, et que les habitans de Vic lui payeroient les memes droits qu'elle percevoit pour les terres qu'elle bailleroit en echange à Lancelot de Castelnau. Elle lui ceda Adé et Saulx. Ce fut durant le cours de ce procez que Lancelot fit faire l'enquête qui suit devant le commissaire du Parlement... » *Dictionnaire* de Larcher, mot *Castelnau*, p. 156.

celui-ci porta les armes à l'écu écartelé d'or et de gueules. De ce mariage avec la dame de Manas, il y eut deux enfants mâles : Bertrand et Lancelot de Castelnau.

10. Le puîné Lancelot de Castelnau servit le roi de France en qualité de chevalier, l'an 1473, avec Raymond et Bertrand de Cardaillac. Bertrand de Castelnau, son aîné, mourut sans postérité et fut enterré dans l'église des Cordeliers à Tarbes, l'an 1479. Lancelot succéda aux biens de son frère et devint un puissant seigneur de Castelnau, Laloubère, Julos, Lézignan, Paréac, Saint-Hippolyte, Soubagnac, Liac, Escoubès, et coseigneur, avec le roi, des villes de Miélan et d'Argelès. Il trouva un parti convenable à sa naissance et à ses biens. Il épousa, l'an 1479, Marguerite de Coarraze, fille de Bernard, seigneur baron de Coarraze et de Vérac, et de dame Brunette de Comminges. Trois évêques de Tarbes, issus de la maison de Coarraze, l'ont rendue plus illustre. Raymond de Coarraze, seigneur d'Aspet, dans l'armée du comte de Clermont contre l'Anglais, commanda à la prise de Cazaux en Quercy, ayant cinquante écuyers à sa suite. Il fut père de Jeannot de Coarraze, sénéchal de Béarn et gouverneur de Saragosse.

11. Antoine, seigneur de Castelnau, Laloubère, Miélan, etc., fils de Lancelot et de Marguerite de Coarraze, épousa Catherine de Bazillac, fille de Pierre, baron de Bazillac et de dame N. de Levis. Il y eut deux enfants de ce mariage : Claude qui suit, et Anne. Celle-ci fut mariée avec Menaud de Bourbon, baron de Barbazan.

12. Claude de Castelnau fut surnommé Coarraze. parce qu'il fut institué héritier de tous les biens de la maison par Jean de Coarraze, son cousin, à condition qu'il porterait le nom et les armes de sa famille. Claude de Castelnau suivit ses intentions, contenues dans le testament de l'an 1537, et porta le nom, les armes et le titre de seigneur de Coarraze. sans quitter le sien ni les armes de Castelnau. De là, il fut appelé Coarraze dit Castelnau dans son contrat de mariage, de l'an 1558, avec Andrée d'Antin, fille du puissant seigneur Arnaud, baron d'Antin, de Bonnefont, etc., chevalier de l'ordre du roi, sénéchal de Bigorre, et d'Anne d'Andoins. Andrée d'Antin, après le décès de son époux, prit une seconde alliance avec Corbeyran d'Aure, baron de Larboust. De ce dernier mariage elle n'eut point d'enfants. — Menaud de la Roche, seigneur de

Saint-Martin, a fait en peu de mots l'éloge de Claude de Castelnau, disant que le seigneur de Laloubère était vertueux, noble et généreux, et qu'il avait été député vers les princes pour les affaires de la province et dans d'autres occasions. Claude de Castelnau laissa, de son mariage avec Andrée d'Antin, deux enfants : Jean et Etienne. Jean, l'aîné, fut tué, l'an 1580, au service du roi d'un coup de mousquet, au camp, sous le maréchal de Biron.

13. Etienne, son frère puîné, dit Coarraze, lui succéda. Il fut seigneur de Castelnau, de Laloubère et de Coarraze dont il continua le nom et les armes. Il était guerrier. Il se rangea du parti de la Ligue et se saisit de la ville de Tarbes, dont le marquis de Villars lui donna le gouvernement. Il se maria, l'an 1595, avec Jeanne de Bazillac, sa parente de l'un et de l'autre sang et du côté de ses père et mère, fille unique d'Etienne, baron de Bazillac et de Françoise de Levis. De ce mariage, il eut une nombreuse postérité, six enfants mâles, savoir : 1° N., l'aîné, mourut à Paris, se disposant à suivre le roi au siège de Montauban ; 2° Etienne II qui fut l'héritier de Castelnau et de Coarraze; 3° Jean Jacques marié en Béarn ; 4° Jean François de Castelnau, chevalier de Malte ; 5° Louis de Castelnau, mort sans enfants ; 6° Antoine de Castelnau ; et quatre filles, dont deux sont mortes jeunes ; Jeanne Angélique fut mariée avec le chevalier de Levis de Leran ; Louise de Castelnau épousa le baron d'Ossun.

Jusqu'ici on a suivi M. l'abbé le Laboureur, dans son premier livre des additions aux Mémoires de Michel de Castelnau. On ne s'étend pas davantage au sujet de la branche cadette de l'illustre maison de Castelnau-Laloubère. En effet, Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, baron de Joinville et de Concressault, d'Hièvre-le-Châtel, et comte de Beaumont-le-Roger, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, ambassadeur pour Sa Majesté en Angleterre, reconnut ses parents de Castelnau-Laloubère dans un voyage qu'il fit en Bigorre. Le baron d'Antin, sénéchal de Bigorre, le vicomte et le baron de Lavedan, le baron de Gondrin, le baron de Bazillac, le baron de Barbazan, le maréchal de Thermes, le seigneur d'Ossun, capitaine de cinquante hommes d'armes, Philippe Montaut, baron de Bénac, chambellan ordinaire du roi de Navarre, rendirent ce

témoignage à la maison de Castelnau-Laloubère qu'elle était une des nobles et anciennes du pays et que la famille de Castelnau-Mauvissière. de Touraine, en tirait son origine ; ce qui fut confirmé par Gentien d'Amboise du Bélin, évêque de Tarbes, et par le duc de Gramont, lieutenant-général du roi en Béarn.

Michel de Castelnau. par son bel esprit. son courage et son habileté dans les négociations, a laissé à la postérité un modèle d'un grand politique et d'un vaillant capitaine (1). Il mérita l'estime du maréchal de Brissac et du cardinal de Lorraine qui le jugea digne d'avoir part au secret. Il fut au gré de la cour de France. La reine Catherine de Médicis le dépêcha à la cour du duc de Savoie et vers le pape Paul IV. Elle lui donna pour récompense de ses services le gouvernement de Saint-Dizier avec une compagnie d'ordonnance qui vint à vaquer par la mort du marquis de la Chambre. Il la commanda, en 1569, à la bataille de Jarnac et il porta au roi la nouvelle de cette victoire. Il combattit à Moncontour et au siège de Saint-Jean-d'Angely. Michel de Castelnau fut un des premiers hommes de son siècle pour les négociations. Il fut choisi ambassadeur de France en Angleterre, où il passa dix ans dans cet emploi. Il y écrivit ses excellents Mémoires (2). Il se retira en

(1) « Il dut le développement de sa fortune, dit Feller (*Biographie universelle*) à un événement singulier. Jean de Montluc, évêque de Valence, l'un des plus célèbres prédicateurs de ce temps, avait prêché le jour de Pâques devant le roi ; le cardinal de Lorraine témoignait son regret de n'avoir pu l'entendre. Castelnau, qui avait assisté au discours de Montluc, s'offrit de le répéter, et même d'y joindre les grâces de l'orateur. L'offre fut acceptée par le cardinal qui promit le plus beau cheval de son écurie, si Castelnau réussissait, et il eut ce bonheur. Il jouit dès lors d'une considération particulière, il la méritait à d'autres égards... »

(2) Ils commencent à la mort de Henri II, en 1559, et finissent en 1570, à la troisième paix avec les protestants ; ils ont été imprimés pour la première fois à Paris en 1621, in-4° ; avec des additions de le Laboureur, abbé de Juigné, Paris, 1639, 2 vol. in-folio ; avec de nouvelles additions, par Jean Godefroy, Bruxelles, 1731, 3 vol. in-folio ; sans les additions de le Laboureur et de J. Godefroy, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par Petitot. Castelnau est un écrivain impartial

France l'an 1585, avec succès et estime de la reine d'Angleterre. Elle manda au roi de France qu'il était digne d'une plus grande charge que celle d'ambassadeur. Depuis ce temps, il fut à la suite de la cour pendant sept ans. Etant âgé de 72 ans, il se retira dans la maison de Joinville en Gâtinais, où il mourut l'an 1592.

De son mariage avec Marie Bochelet, il laissa un fils : Jacques, marquis de Castelnau-Bochelet, qui a continué la postérité. Il épousa Charlotte de Rouxel de Medavi, fille de Pierre Rouxel, baron de Medavi, lieutenant du roi au gouvernement du Perche, et de Charlotte de Hautemer, d'où vint Jacques II, marquis de Castelnau, qui épousa Marie Gérard, fille de Pierre Gérard, chevalier, seigneur de Lepinay, etc., maître d'hôtel ordinaire du roi, gouverneur de la ville de Saint-Denis. Le marquis Jacques II de Castelnau fut gouverneur de Brest, lieutenant-général des armées du roi, et, après avoir fait 22 campagnes pour le service du roi et de l'Etat, il fut blessé d'un coup de mousquet à la bataille gagnée aux Dunes de Dunkerque. Il fut fait maréchal de France le 20 juin 1658 et mourut de sa blessure le 15 juillet suivant.

La maison de Castelnau-Laloubère porte pour armes un château ouvert, crénelé, sommé de trois donjons crénelés et couverts de leur girouette, un écartelé de deux loups passants de sable à l'écu d'or, à cause de l'alliance avec l'héritière de Laloubère ; de façon que les armes de ces deux maisons de Castelnau et de Laloubère sont parlantes.

Claude, seigneur de Castelnau dit Coarraze, chargea le tout de l'écu des armes de Comminges, qui sont d'argent à la croix palée de gueules. Etienne de Castelnau, fils de Claude, qui continua le nom de Coarraze, ordonna mieux ses armes : écartelées au 1er de Coarraze qui est d'or à deux brebis passantes de sinople, accolées et clarinées d'argent ; au 2me d'Aspet, baronie fondue par alliance dans la maison de Coarraze, qui est d'azur à une meule de moulin d'or chargée de son anille de sable ; au 3me de Comminges, qui est

et véridique, et ses *Mémoires* sont le meilleur ouvrage que l'on puisse consulter sur la partie d'histoire qui y est traitée.

la croix palée de gueules à cause d'Agnette de Comminges, dame de la baronie de Vérac, qu'elle porta en mariage dans la maison d'Aspet; au 4me de Bazillac, qui est contre-écartelée d'or à un anneau de gueules et d'or au lion d'azur. Les supports de ces armes sont deux lions et une tête de loup pour cimier. Les marquis de Castelnau-Mauvissière ont porté les mêmes armes des seigneurs de Castelnau et de Laloubère, avec cette différence qu'ils ont ajouté sur le tout des quartiers l'écusson de Levis qui est à trois chevrons de sable et ils ont conservé les mêmes supports et cimiers.

Messire François Antonin de Castelnau-Laloubère, baron et seigneur de Liac, descendant de la maison Castelnau-Laloubère par la branche d'un puîné marié en Béarn. a porté les mêmes nom et armes. Les trois frères Castelnau-Narcastet, capitaines dans le Bourbonnais, et les chevaliers de Castelnau les ont portés de même. Ces deux derniers sont morts au service du roi Louis XIV, dit le Grand. Etienne, l'abbé de Castelnau, leur frère, a porté le nom et les armes de Castelnau-Laloubère. François Antonin de Castelnau-Laloubère, baron seigneur de Liac, prit alliance avec dame Marie, sœur de messire Guillaume de Larroque, enseigne des mousquetaires, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur d'Omex. De ce mariage, vinrent Jean Paul de Castelnau, baron de Liac, décédé sans postérité; Philippe Henri qui fut héritier; Jeanne Françoise, mariée avec François, vicomte d'Uzer, etc., et Marie Esther de Castelnau, puînée.

Guillaume de Larroque, enseigne des mousquetaires, avait servi avec distinction pendant le règne de Louis XIV. Il gagna l'estime de tous ceux qui servaient dans ce corps illustre, principalement celle du comte d'Artagnan, commandant des mousquetaires, et du maréchal d'Artagnan. Il lia encore dans ce temps une étroite amitié avec l'abbé de Labordenne, prieur d'Arques, homme de mérite et d'un bel esprit, et avec son frère, le chevalier de Labordenne, lieutenant aux gardes françaises, gouverneur de la ville de Vic-Bigorre, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Guillaume de Larroque voulut soutenir l'estime et l'amitié par des alliances. Il ménagea par sa sagesse le mariage de son neveu, messire Philippe Henri de Castelnau-Laloubère, baron et seignenr de Liac, fils de messire Antonin de Castelnau, avec la nièce du

maréchal d'Artagnan, dame Marie de Montesquiou d'Artagnan, fille de messire de Montesquiou-Beuste, seigneur de la souveraineté de Tarasteix, et de dame de Sempé, sœur du chevalier de Sempé, lieutenant-colonel dans le régiment de Bourbonnais. De ce mariage, sont issus Guillaume et François de Castelnau-Laloubère.

Peu de temps après, Guillaume de Larroque conclut le mariage de sa nièce, Marie Esther de Castelnau-Laloubère, avec Guillaume de Labordenne, lieutenant aux gardes françaises, gouverneur de Vic-Bigorre, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, dont il a été parlé, d'où sont issus trois enfants mâles : Jean-Baptiste Pépin, l'aîné, Etienne et Guillaume de Labordenne. Après avoir rendu de longs services à son prince, donné des marques de sa valeur et de sa piété, et témoigné de la tendresse pour ses parents, Guillaume de Larroque se retira à la fin de ses jours dans un lieu solitaire, à la chapelle de Bétharram, où, uniquement occupé à l'affaire de son salut, il mourut au mois de septembre 1732, âgé de 84 ans.

Nous avons vu jusqu'ici les particularités de Tarbes, de Séméac et de Laloubère qui sont dans le centre de la plaine de la Bigorre (1); nous passerons dans la suite à ce qu'il y a de remarquable en particulier dans la Bigorre méridionale, orientale, occidentale et septentrionale.

CHAPITRE V

DES MONTAGNES ET VALLÉES DANS LA BIGORRE MÉRIDIONALE. — CAMPAN. — BARÈGES. — LE LAVEDAN. — CAUTERETS. — SAINT-SAVIN.

Les montagnes qui bornent la province et comté de Bigorre du côté du midi et la séparent de l'Espagne, sont appelées, en général, les Pyrénées : elles portent, en particulier, différents noms

(1) Il convient de signaler encore, près de Tarbes, le village de Bordères remarquable par la commanderie des Templiers, et celui d'Aureilhan où étaient les chevaliers de Malte.

qu'elles prennent des différents peuples ou communautés qui les habitent et les possèdent.

La montagne de la ville et vallée de Campan, joignant la vallée d'Aure, s'étend à trois lieues. Elle est fort peuplée et ne fait qu'une seule paroisse. La rivière de l'Adour découle de la montagne, appelée Tourmalet, dans un vallon étroit et agréable, au bout duquel la ville de Campan est située. Dans ce lieu, il y a du bétail en quantité, et le beurre, qui est en réputation à trente lieues alentour, y est excellent (1). Dans les montagnes de Campan, il y a un passage en Espagne. Quoique l'on entre dans la terre d'Aure, les habitants sont obligés de le garder. Anciennement il y avait un monastère de Cîteaux, construit dans un endroit de la vallée de Campan, appelé Capadour, d'où il fut transféré, l'an 1142, à l'Escale-Dieu en Bigorre, où on le voit maintenant. Sous le roi Philippe le Bel, l'an 1300, il y avait à Campan un fort château, et le châtelain prenait ses appointements sur les revenus du comté de Bigorre (2). Les habitants, du temps des guerres civiles avec les protestants, ont donné des preuves de valeur, de zèle et de fidélité pour leur prince et pour la religion catholique. Après la mort du seigneur de Baudéan, gouverneur de Bagnères, ceux de Campan marchèrent en diligence pour joindre le camp du duc de Gramont, et assiéger la ville de Tarbes dont les huguenots s'étaient saisis. Sitôt que le capitaine Brun, qui commandait dans la place, fut averti que les canonniers de Campan avaient dressé leur batterie, il prit son temps et délogea, pendant la nuit, avec ses soldats.

Sous le nom de montagnes de la vallée de Lavedan, on comprend celles que l'on voit depuis le château de Lourdes jusqu'en Espagne, de sorte que le Lavedan, suivant un vieux titre de l'an

(1) « Lequel, dit Mauran, est soigneusement recherché par les marchands de Cieutat, qui le transportent et revendent à Toulouse. » Mauran, qui écrivait en 1614, ajoute que le Tourmalet « appartient aux habitans de la ville de Tarbe. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 60.

(2) *Enquête de l'année* 1300 *sur les revenus, fiefs et arrière-fiefs du comté de Bigorre*, publiée et annotée par M. Gaston Balencie, 1884, p. 57.

1342, s'étend dans les vallées de Barèges, Cauterets, Azun, Salles et Valsoriguère. Les savants ont conçu autrefois une idée avantageuse des peuples qui habitent ce pays. Ils les ont reconnus pour de redoutables guerriers contre les anciens Romains. Vigenaire prétend qu'Adeantuam, général des Aquitains, alla au-devant de P. Crassus avec une troupe de soldats de la vallée de Lavedan, les plus hardis et les plus déterminés. Le P. Monet semble leur disputer cette gloire, disant que le général Adeantuam fit cette attaque avec les Béarnais de la vallée d'Ossau. M. de Marca, sur ces deux différentes opinions, porte du tempérament. Il estime qu'il est vraisemblable que ceux de Lavedan et les Ossalais eurent chacun leur part dans ce combat.

La vallée de Barèges est une des principales; elle est située sur le haut de la montagne et sur les frontières du royaume de France. Elle joint la vallée de Broto en Aragon. La rivière du Gave qui prend sa source à deux lieues plus haut, aux pierres du lieu de Saint-Martin, sur les limites de Bigorre et d'Aragon, se précipite dans le vallon de Barèges et fait l'agrément de ce pays. Il y a en Barèges un passage en Espagne et des bains fameux où l'on accourt des pays étrangers pour la guérison des blessures ou d'autre espèce de maux. Il paraît, d'après les anciennes coutumes de Bigorre, que les Baredgiens furent employés par les comtes de Bigorre (1) pour les promptes expéditions en temps de guerre, et que, dans la route, ils rançonnèrent leurs hôtes pendant leurs courses. Cette liberté qui se donnait en Bigorre leur fut étroitement interdite. S'ils tombaient dans le cas de contravention, le vicomte de Lavedan, leur chef, devait en répondre et réparer le dommage à ses propres dépens. Il leur fut seulement permis d'emporter le déchet des ennemis. On ne peut rien disputer à leur valeur. Mais on ne saurait justifier le peu de respect dont ils usèrent à l'égard de

(1) « De cette vallée de Barèges étoient seigneurs anciennement les Vicomtes de Lavedan, mais ils la rendirent au Comte de Bigorre par échange, et reçurent pour icelle la seigneurie d'Andrest et autres terres comme se voit encore dans le Censuel ancien de la maison de Lavedan, où est inséré le contrat d'échange. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 64.

Béatrix, comtesse de Bigorre, et du jeune Centulle, lequel, à cause de leur témérité, les surchargea de 40 otages, quoiqu'ils ne fussent obligés d'en donner que douze, suivant l'usage, lorsque les comtes de Bigorre allaient en Barèges pour y recevoir les droits et les honneurs qui leur étaient dus.

Ce qui est glorieux pour les Baredgiens, c'est qu'ils ont été soumis à la France et ont fidèlement gardé les frontières. L'an 1300, durant le règne de Philippe le Bel, le châtelain de la forteresse de Sainte-Marie de Barèges était appointé à sept sols tournois, sur quoi il devait entretenir quatre soldats (1).

Les Aragonais, leurs voisins, firent une descente en Barèges mettant tout à feu et à sang. Les Baredgiens prirent les armes, les repoussèrent et donnèrent des alarmes jusqu'aux portes de Broto. en Aragon. Ce feu fut bientôt éteint. Ces deux peuples voisins se jurèrent une foi et une amitié inviolables, l'an 1390. Ils renouvelèrent encore leur traité chaque année, le jour de la Madeleine, dans un lieu limitrophe, à Gavarnie.

Le château de Sainte-Marie de Barèges fut sous la puissance des Anglais. Jean de Béarn, capitaine de Lourdes, en fut le gouverneur de ce temps-là. Jean, comte de Clermont, lieutenant du roi en Guyenne, le reprit. Les Baredgiens lui donnèrent assistance en 1404. Auger Cohite ou Coufite fut récompensé de 562 livres par lettres patentes du comte de Clermont (*a*), pour les bons offices qu'il avait rendus à la prise de cette place, et pour avoir ramené une partie de la noblesse de ce pays-là au service du roi de France.

Le 10 février de l'an 1601, il tomba dans la vallée de Barèges une quantité épouvantable de neige, principalement sur les villages de Chèze et de Saint-Martin. Les maisons en furent abîmées à la réserve de deux dans Chèze et d'une autre dans Saint-Martin. Il y périt dans ce malheur 107 personnes (2).

(1) Gaston Balencie, *Enquête de l'année* 1300, p. 29.

(*a*) M. le Laboureur.

(2) « Ceux qui s'étoient réfugiés aux villages circonvoisins s'y sont habitués, et n'ont plus bati ez lieux de leur ancienne demeure. Si qu'à présent le dit village de St Martin est composé d'une seule maison et de l'église ; et celui

L'an 1624, le duc d'Epernon commit la garde des passages d'Espagne en France, du côté de Barèges, au sire de Montblanc, qui se tint à Gavarnie pour veiller à la descente des Espagnols dont on était menacé. Célui-ci, craignant quelque trahison du côté des ennemis, voulut s'assurer dans ce poste, et pour cela il écrivit une lettre pressante au sire Guillaume Hourie, un des principaux de Luz en Barèges, demandant de lui envoyer cent hommes propres à porter les armes, et de lui fournir poudre et plomb et de l'argent pour les entretenir. Il lui reproche la dureté avec laquelle les Baredgiens avaient retenu prisonnier le porteur de ses ordres qu'il leur avait envoyé. Cette lettre ne fit point d'impression sur l'esprit du sire Hourie. Sans s'ébranler de ses menaces, il lui refusa le secours qu'il demandait, parce que les habitants de la vallée savaient bien qu'il n'était pas encore temps de mettre des gens sur pied. Voici le commencement de la lettre qui fut écrite sur ce sujet par le sire de Montblanc : « Sire Hourie, votre autorité et votre grandeur se « fait obéir et observer par dessus les commandements de Mon- « seigneur d'Epernon. Il vous a demandé de m'assister de tout ce « que j'aurai besoin, et vous, monsieur le grand, vous méprisez « ses volontés, vous moquant de moi, et négligez le service que « devez au roi sur le soutien des limites de son royaume et pro- « tection de votre patrie, pauvre ignorant, et ceux qui sont de vo- « tre congrégation et advis, vous êtes bien insolents de faire les « traits que vous faites, les discours que vous tenez sans respect « ni crainte de son autorité. Ne considérez-vous pas qu'il peut « vous détruire et ruiner, et vous ôter tout ce que vous avez au « monde ? » Il y avait de l'aigreur dans cette lettre du sire de Montblanc. Il y eut aussi de la prudence du côté du sire Hourie, qui aima mieux attendre de nouveaux ordres du duc d'Epernon, que d'exposer les habitants de la vallée à des levées et à des frais inutiles.

Les montagnes de Barèges sont jointes à celles de la vallée de

de Chese a bien peu de maisons anciennes, les propriétaires desquelles ont fait de nouveaux batimens, ou se sont espars parmi les villages circonvoisins, où ils ont transporté leurs domiciles. » *Mémoires* de Mauran, dans le *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 62.

Cauterets, où est situé le village de Cauterets du même nom, sur le bord de la rivière du Gave et sur le penchant de la montagne. Il y a des bains d'eau chaude, très salutaires pour différentes maladies. On les pratique dans les saisons les plus commodes de l'année (1). La vallée de Cauterets n'est pas seulement fameuse par l'efficacité de ses eaux. Elle est encore recommandable par le célèbre monastère de Saint-Savin, fondé par Charlemagne, détruit par les Normands, et rétabli par la piété de Raymond, comte de Bigorre (a). Il est parlé du monastère de Saint-Savin dans le dénombrement des monastères de Gascogne qui fut arrêté au synode d'Aix-la-Chapelle, l'an 816. Le monastère de Simorre éloigné de quatorze lieues de celui de Saint-Savin en Lavedan, a été fondé par Charlemagne, quoique on prétende aussi que celui de Saint-Savin en Poitou ait le même fondateur. On ne veut pas prévenir ici l'esprit du lecteur. Il aura le loisir d'y faire ses réflexions pour juger si le monastère de Saint-Savin en Lavedan fut fondé par Charlemagne ou celui de Saint-Savin en Poitou.

(1) On peut présumer que les sources de Cauterets furent plus ou moins connues des Romains. Cette opinion cependant ne peut invoquer en sa faveur aucun texte ancien ni aucun monument. Dans tous les cas, il est certain que César ne les a jamais visitées. Le nom du vainqueur des Gaules ne fut donné à l'une d'elles qu'au début de la Révolution. (Dr Dubourcau, *Aperçu historique sur la station thermale de Cauterets*, 1880, broch. de 32 pages in-8°.) — En 945, Raymond, comte de Bigorre, donna la vallée de Cauterets à l'abbaye de Saint-Savin, à la charge d'y élever une église en l'honneur de saint Martin et d'y entretenir des cabanes pour des bains. L'église fut terminée vers 1080. L'administration des bains et des cabanes fut soumise, durant le moyen-âge, à des règlements curieux dont M. Charles Durier a publié le texte, sous ce titre : *Statuts de la Rivière de Saint-Savin*, 1884, broch. de 55 pages.

(a) Ex tabulis Sancti-Savini; Ms., cap. 50, de Bigerronibus.

CHAPITRE VI.

DE LA VALLÉE ET DES VICOMTES DE LAVEDAN.

La vallée de Lavedan est la plus étendue de celles de Bigorre. Elle a deux lieues de longueur, depuis le bourg de Pierrefitte jusqu'à la ville de Lourdes, et une demie de largeur. Elle est située au milieu des montagnes des autres vallées (1). On la divise en deux parties : l'une s'appelle la Rivière de Saint-Savin, le long de laquelle il y a dix villages ; l'autre partie, vers l'orient, s'appelle Davantaïgues, du latin : *ante aquam*.

La maison vicomtale de Lavedan a été florissante pendant sept siècles. Elle a possédé avec splendeur des domaines très considérables : la vallée de Barèges contenant 17 paroisses, les châteaux de Beaucens, Geu, Castelloubon, avec 26 villages, sans compter les biens situés en Bigorre. Elle a possédé les terres de Malause et de Chaudesaigues, et joui des baronies d'Aure, Magnoac, Barousse et Neste. Les richesses, la naissance et la valeur des seigneurs qui

(1) Ces vallées étaient loin de jouir toujours d'une complète sécurité. Une ordonnance de 1660 est précédée de ce considérant : « Il est notoire à touts que depuis de longues années ils se commettent journellement dans les lieux des vallées de Lavedan une infinité des meurtres, assassins, guet-apens, larcins, volleries incendies, violemens, raps, rançonnements, battements, transports des saisies et autres grands et énormes crimes, lesquels demeurent entièrement impunis à cause que les officiers de la justice de monsieur le sénéchal de Bigorre n'osent venir dans le pays à cause du grand nombre des malfaicteurs lesquels ils appréhendent, ce qui donne aux meschans la licence de continuer leurs maléfices, ... lesquels malfaicteurs vont continuellement à troupes et armés d'armes à feu, poignards, bastons ferrés et autres armes, tenant en crainte et subjection tout le pays, où il ne se faict point de commerce, n'osant marcher dans les d. vallées de jour ny de nuict... » *Statuts de la Rivière de Saint-Savin*, publiés par M. Charles Durier, p. 44. — Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 555.

se sont succédé dans cette maison, l'ont rendue une des plus illustres. C'est ce qui sera démontré dans la liste chronologique qui suit.

1. Anermans et Anerils. vicomtes de Lavedan, se joignirent, l'an 945, à Raymond, comte de Bigorre, pour faire rétablir le monastère de Saint-Savin (a), qui avait été détruit par les Normands.

2. Fortaner, vicomte de Lavedan, exempta, l'an 960, le monastère de Saint-Savin et les biens qui en dépendaient de tous les droits qui lui étaient dus.

3. Guillaume Garcie, en 1030, fit des dons considérables au monastère de Saint-Savin, gouverné de ce temps-là par l'abbé Bernard, issu d'une illustre noblesse.

4. Fort, vicomte de Lavedan, fut présent, avec ses deux fils qui suivent, à la fondation du monastère de Saint-Pé-de-Générès. en l'an 1032.

5. Garcie et Guillaume de Lavedan, vicomtes, frères utérins, négocièrent avec Richard, évêque de Tarbes, le traité de mariage de Gilberge ou Ermesende, fille de Bernard Roger, comte de Bigorre, et de Garsende, avec Ramire, le premier roi d'Aragon, en 1036. Ce prince déclara en leur présence que l'honneur, la vertu, l'amour et la beauté étaient les attraits de son alliance avec cette princesse (b).

6. En la même année 1036, Guillaume Fort et Garcie, son neveu, vicomtes de Lavedan, accordèrent des exemptions au monastère de Saint-Savin. Le fils d'Arnaud de Lavedan, Guillaume Fort, qui en était abbé, obtint cette faveur. Celui-ci fit un saint usage des revenus de son abbaye et les employa à augmenter les bâtiments du monastère.

7. Raymond Garcie et Guillaume étaient vicomtes de Lavedan l'an 1060. Raymond Garcie donna sa fille, Marie de Lavedan, en mariage à Guillaume Auriol de Bénac; Raymond Garcie assista à la fête de la dédicace de l'église de Saint-Pé-de-Générès, l'an 1096, où il y eut une célèbre assemblée de prélats et de seigneurs de Gascogne.

(a) **Ex tabulis Sancti-Savini.**

(b) **Joannes Martinez.**

8. Arnaud, fils du précédent, vicomte de Lavedan, fut au secours d'Alphonse le Batailleur, qui fut surnommé l'empereur des Espagnes. Il combattit au siège de Saragosse. Il eut part à la gloire et aux conquêtes qu'on obtint dans cette croisade contre les Maures. Il fut récompensé de la dignité de ricombre. Il épousa la dame Oria, comtesse de Paillès en Roussillon (*a*).

9. Raymond Garcie, fils d'Arnaud, vicomte de Lavedan, fut présent, l'an 1145, au traité de paix, fait entre Centulle, comte de Bigorre, et Sans Garcie d'Aure.

10. Fortaner, vicomte de Lavedan, acheta à Centulle III, comte de Bigorre, le château de Vidalos, à titre d'engagement, l'an 1175.

11. Raymond Garcie de Lavedan fut caution de Pétronille, comtesse de Bigorre, pour l'exécution des articles contenus dans son contrat de mariage avec Guy de Montfort, l'an 1216.

12. Pérégrin de Lavedan, en l'an 1215, fut nommé par la comtesse Pétronille un des exécuteurs de son testament.

13. Raymond Garcie de Lavedan se rangea, l'an 1256, du parti d'Esquivat, comte de Bigorre, pendant la guerre contre Gaston de Moncade, 7e du nom, seigneur vicomte de Béarn, et il fut un des otages qu'Esquivat donna, de son côté, pour la sûreté du traité de paix avec Gaston. Il fut affectionné au comte Esquivat et pendant la guerre et pendant la paix. Ils firent entre eux un échange de terres considérables. L'an 1272, le vicomte de Lavedan remit à Esquivat la vallée de Barèges, qui contenait 17 bourgs ou villages; le comte Esquivat lui donna, de son côté, en contre-échange les terres de Préchac, Bagès, Vier, Andrest, avec la rente annuelle de soixante sols morlaas, en extinction de laquelle le comte Esquivat donna au seigneur de Lavedan, l'an 1274, la terre de Horgues. Pour la sûreté de ce bail, Arnaud Guillaume de Barbazan, Pierre d'Antin, Raymond de Bénac, furent les garants du comte Esquivat.

14. Fortaner de Lavedan fut nommé par le comte Esquivat un des exécuteurs de son testament fait à Olite, en Navarre, l'an 1283.

15. Arnaud et Pérégrin II de Lavedan sont remarqués parmi les

(*a*) **Histoire de Navarre, imprimée l'an 1595.**

barons de Bigorre dans l'enquête qui fut faite, l'an 1300, par ordre du roi Philippe le Bel.

16. Arnaud de Lavedan, chevalier, seigneur de Castelnau, fit hommage à Edouard, roi d'Angleterre, dans l'église Saint-André de Bordeaux, le 20 juillet 1363. Un autre Arnaud de Lavedan rendit aussi son hommage, la même année, dans l'église des Frères-Prêcheurs d'Agen.

17. Arnauton, vicomte de Lavedan, servit le roi avec 26 écuyers à sa suite, l'an 1404, en la guerre de Guyenne, sous Jean de Bourbon, comte de Clermont (*a*).

18. Raymond Garcie, son fils, se maria, l'an 1437, avec Bellegarde de Montesquiou. Ils eurent deux filles, Jeanne et Catherine. Celle-ci épousa le seigneur de Castelbajac.

19. Jeanne, l'aînée, héritière vicomtesse de Lavedan, prit pour son époux Gaston de Lion, seigneur de Bezaudun, sénéchal de Saintonge, un des favoris de Louis XI, fils de Hispan de Lion, seigneur de Villesegure. Il prit les noms, armes et titres de la maison de Lavedan, dans laquelle il porta des biens considérables. Isabeau d'Armagnac, sœur de Jean, comte d'Armagnac, lui fit donation, l'an 1473, des droits qu'elle avait à la succession du comté d'Armagnac. Du mariage de Gaston de Lion et de Jeanne, vicomtesse de Lavedan, vint Louise de Lion.

20. Charles de Bourbon, fils naturel de Jean de Bourbon, 2e du nom, épousa, l'an 1485, Louise de Lion. Cinq ans après son mariage, il fit hommage à Catherine de Foix, reine de Navarre, comtesse de Bigorre, des terres de la maison de Lavedan, dont il continua le nom et prit les armes. Charles de Bourbon, vicomte de Lavedan, mourut l'an 1502. De son mariage avec Louise de Lion, il laissa trois enfants mâles : Jean, Gaston et Menaud. Gaston fut seigneur de Bazian ; Menaud fut seigneur de Barbazan, et Jean de Bourbon, l'aîné, fut sous la conduite de dame Louise de Lion, sa mère. Celle-ci poursuivit le jugement touchant la succession du comté d'Armagnac. Par arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1510, les baronies d'Aure, Magnoac, Barousse, Labarthe de Neste lui

(*a*) M. le Laboureur.

furent adjugées pour en jouir par provision, sans préjudice du droit des parties, les terres du comté d'Armagnac demeurant sous l'autorité du roi. Les syndics des baronies et le procureur du roi formèrent leurs oppositions à cet arrêt, et empêchèrent cette possession provisionnelle qui lui avait été adjugée. Ces nouvelles difficultés contraignirent Louise de Lion, vicomtesse de Lavedan, à transiger, l'an 1512, avec Louis XII, roi de France, lequel retint les terres et baronies du comte d'Armagnac, et la dame de Lion se contenta des fruits des quatre baronies d'Aure, Magnoac, Barousse et Labarthe de Neste.

21. Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, fils de Charles de Bourbon, baron de Malause et de Barbazan, fut marié, l'an 1539, avec Antoinette d'Anjou, fille de René d'Anjou et d'Antoinette de Chavannes. Il y eut deux enfants de ce mariage : Anné et Menaud de Bourbon. De ses secondes noces avec Françoise de Silly, il y eut un fils, N., qui eut pour légitime la terre de Malause.

22. Anné de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Barbazan, épousa, l'an 1551, Jeanne d'Abzac, fille de Pierre d'Abzac et de Jeanne de Bourdeilles, dans le château de Ladouze en Périgord. Il y eut deux enfants de ce mariage : Jean Jacques et Menaud. Il épousa en 2mes noces Catherine de Tersac, de laquelle il n'eut point d'enfants. Anné de Bourbon fut chargé de dettes et de procès. Il renonça à l'usufruit perpétuel des terres d'Aure, Magnoac, Barousse et Neste, l'an 1584, en faveur de Henri III, roi de Navarre, qui lui donna 50,000 livres pour tous les droits qu'il avait tant sur ces terres que sur la succession du comté d'Armagnac. — Menaud de Bourbon, baron de Barbazan, frère puîné d'Anné de Bourbon, vicomte de Lavedan, fut marié avec Anne de Castelnau-Laloubère, fille d'Antoine de Castelnau-Laloubère, seigneur de Miélan, et de dame Catherine de Bazillac. Anné de Bourbon, leur fils, prit pour son épouse dame Andrée d'Antin, fille d'Arnaud, baron d'Antin, sénéchal de Bigorre et d'Anne d'Ornézan. De ce mariage, il y eut quatre filles : Catherine, Jeanne, dame d'Ozeac, Madeleine, dame de l'Espouey, et Anne de Gonez. Catherine de Bourbon, l'aînée, épousa, l'an 1601, Roger de Comminges, comte de Péguilhan (*a*).

(*a*) M. le Laboureur; Ms. tiré du Censier de la maison de Lavedan.

De ce mariage ils eurent une fille unique, Marie Anne de Comminges, dite de Bourbon, qui fut mariée avec Anne de Villemur, baron de Paillès. Ils eurent trois enfants : Antoine, Jacques et Anne de Villemur.

23. Jean Jacques, fils d'Anné de Bourbon, vicomte de Lavedan, après le décès de son père, se retira d'Italie où il était allé pour apprendre l'exercice des armes. Il fut affectionné au service de son prince. Il fit la guerre aux ligueurs qui tenaient le fort de Villecomtal en Pardiac et leur donna plusieurs alarmes. Après la publication de la paix, il épousa sa cousine, fille du seigneur de Bazian, son oncle, et de Catherine de Bourbon. Sa femme étant décédée sans enfants, il épousa en secondes noces, l'an 1605, dame Marie de Gontaut, douairière de la maison de Bénac, qui était de la religion réformée; mais, dans la suite, elle embrassa la religion catholique à la persuasion de son époux et des Pères Cordeliers de Tarbes. Jean Jacques de Bourbon fut ferme et bon catholique, quoique ses père et mère et sa femme eussent été infectés de l'hérésie.

Henri IV, roi de France et de Navarre, le reconnut son parent, lorsqu'il fut à Paris pour lui demander la grâce du meurtre qu'il avait commis sur la personne de François d'Antin, fils du capitaine Gabriel d'Antin d'Ours. Malgré les poursuites de la veuve du seigneur de Sauveterre, qui avait épousé François d'Antin, il obtint la grâce du roi, et Sa Majesté dit en présence de ses courtisans : « Voyez mon cousin le vicomte de Lavedan, qui m'a été plus fidèle qu'aucune famille de France. » A cette politesse il en ajouta d'autres particulières. Il lui fit espérer de le dédommager des pertes que ses aïeux, vicomtes de Lavedan, avaient faites en cédant la vallée de Barèges et les baronies d'Aure, Magnoac, Barousse et Neste. Le vicomte, après son retour de Paris, mourut à Orleix, l'an 1610 (1).

(1) Mauran déclare qu'il devait de « singulières obligations à Messire Jean Jacques de Bourbon, lequel lui avoit fait l'honneur de l'employer en ses plus grandes et plus importantes affaires. » C'est en sa considération qu'il établit, avec un soin particulier, la généalogie des seigneurs de Lavedan. « Son humi-

CHAPITRE VII

DES MONTAGNES ET VALLÉES D'AZUN, DE SALLES, DE VALSORIGUÈRE, ET DE LA VILLE ET ABBAYE DE SAINT-PÉ.

Les montagnes de la vallée d'Azun joignent du côté du midi celles de Penticosa en Aragon. La vallée d'Azun contient huit paroisses : Aucun, archeprêtré, Arras, Bun, Sireix, Arcizans, Marsous, Gaillagos et Arrens, qui est limitrophe d'Aragon (1). Les habitants d'Azun, par un long usage dont il n'y a mémoire d'homme, offrent chaque année, la veille de la Pentecôte, à l'honneur de saint Bertrand, évêque de Comminges, tout le beurre qu'on fait ce jour-là dans la vallée ; un bénificier du chapitre, député du corps, va le recevoir sur les lieux, ponr être partagé entre l'évêque et les chanoines (2). On estime que ce don perpétuel et annuel peut être un objet de quarante ou cinquante écus pour chaque année. L'exactitude avec laquelle ceux d'Azun font ce don tous les ans est louable. Ils le font très volontiers pour imiter pieusement leurs ancêtres

lité, dit-il, sa tempérance et mille autres vertus, avec la dextérité du corps tant à cheval qu'à pied, le rendent extremement recommandable, et pour dire en un mot, il fournit un plus ample sujet de louange que mon esprit n'est capable de dire. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 69 et 102.

(1) « Communément les habitans d'Azun sont judicieux, mais pourtant il ne manque pas d'y avoir plusieurs faineans, meurtriers et sanguinaires, à cause de la licence qu'ils se donnent de porter armes en l'absence du magistrat, qui n'a l'accez libre dans les montagnes éloignées sept grandes lieues de la ville de Tarbe siege de la Justice. Leur principale rage s'exerce parmi eux ; car envers les etrangers ils sont plus humains, pourvû qu'on ne les irrite. » *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 64.

(2) Cet usage s'est conservé jusqu'en 1790. Une légende peu vraisemblable lui assigne pour origine l'interdit lancé par le saint contre la vallée à la suite d'une insulte qui lui avait été faite. V. *Saint Bertrand, évêque de Comminges*, par le baron d'Agos, p. 84 et 188.

et se rendre favorable saint Bertrand, grand protecteur auprès de Dieu par les prières des ministres du Seigneur qui reçoivent ce don de piété.

Ceux de la vallée d'Azun, quoique éloignés de la cour à l'extrémité du royaume et en commerce avec les Espagnols, ne laissent pas d'avoir conservé un cœur français et donné des preuves de fidélité pour leur prince. Les nobles de Gaillagos et d'Arras tinrent, en 1404. le parti de Jean de Bourbon, comte de Clermont, lieutenant-général de Languedoc et de Guyenne pour le roi Charles VI, lorsqu'il déposséda de la forteresse de Castelnau d'Azun le capitaine Guillaume Arrion, qui tenait le parti de l'Anglais (a). En même temps, Bernard de Castelnau, seigneur de Laloubère, chevalier, rentra en possession du château d'Azun, comme lui appartenant par un droit naturel; les seigneurs de Laloubère qui lui ont succédé y ont établi de fidèles et vaillants capitaines pour la garde de ce château. Gui Arnaud de Majoureau, seigneur d'Ourout, fut capitaine de la forteresse de Castelnau d'Azun, l'an 1500, pour le seigneur de Laloubère. Son fils, N. Majoureau, lui succéda dans la même charge de capitaine, et puis Germain d'Antin, seigneur d'Ourout, en fut pourvu.

La vallée de Salles joint les montagnes d'Azun, du lieu d'Asson en Béarn, de Valsoriguère et de Saint-Pé. Le lieu de Salles est un archiprêtré qui contient plusieurs paroisses : Sère, Gez, Bordes, Vieuzac, Ayzac, Ost, Ozon, Vidalos, Agos, Viger, Aspin, Ossen, Ségus et Omex. Il y a un peu de terroir cultivé ; le reste est inculte. La châtellenie de Vidalos est comprise dans la vallée de Salles. Centulle III, comte de Bigorre, et seigneur du quartier de Notre-Dame du Pilier de Saragosse, fit bâtir ce château et l'engagea, l'an 1175, à Fortaner de Lavedan. Mais Bernard, comte de Comminges, époux d'Etiennette, fille unique et héritière de Centulle III, comte de Bigorre, le dégagea bientôt après. Du temps du roi Philippe le Bel, le comté de Bigorre fut enséquestré. Ses officiers dressèrent un état des appointements du château de Vidalos, qui étaient de sept sols tournois, suivant l'enquête de l'an 1300.

(a) M. le Laboureur.

Ce qui est à remarquer au sujet de la vallée de Salles, c'est le passage de Gaston Phébus, comte de Foix, seigneur vicomte de Béarn et héritier présomptif du comté de Bigorre, vers la fin du XIVe siècle. Ce prince était devenu sourd. Allant aux eaux de Cauterets pour guérir de sa surdité, il passa dans la vallée de Salles où il entendit sonner les cloches. Cet effet merveilleux lui fit comprendre que sa guérison était plutôt l'ouvrage du Très-Haut que celle de l'art ou de la nature. Il entra d'abord dans les sentiments de reconnaissance envers le Seigneur et envers les prêtres de la vallée de Salles, où il avait ouï le son des cloches. En mémoire d'une si grande faveur qu'il reçut du ciel, il fit des libéralités. Il donna aux prêtres de Salles les dîmes qu'il avait accoutumé d'y percevoir, et leur céda son droit à perpétuité ; les prêtres de ce vallon prièrent pour lui le Sauveur qui a fait ouïr les sourds et parler les muets.

Les habitants de la vallée de Salles ont donné des preuves de leur courage et de leur zèle pour la religion catholique, du temps de la reine Jeanne de Navarre. Voyant que cette princesse et les Béarnais étaient irrités contre les Bigordains, qu'ils avaient pillé le château de Beaucens en Lavedan et brûlé les titres de cette maison, ils firent des courses sur les habitants du lieu d'Asson en Béarn, leurs voisins, et leur enlevèrent leurs bestiaux. Une troupe d'Assonois vint dans la vallée de Salles pour user de représailles à main armée ; mais ceux de Salles, les ayant aperçus, se mirent en défense, hommes et femmes, et tuèrent 70 Assonois. Les femmes qui eurent part à ce combat, portaient la poudre et les balles aux hommes, et tuèrent aussi, sur leur chemin, les blessés à coups de barres et de pierres. Elles fouillèrent les poches des corps morts et burent le vin de leurs gourdes, que les pauvres malheureux avaient porté pour se fortifier. Le reste de l'attroupement des Assonois, qui pouvait aller au nombre de 400 hommes, fut mis en fuite.

La petite vallée de Valsoriguère qui contient cinq villages, dont le terrain est stérile, ne nous fournit ici rien de particulier (1).

(1) Elle est appelée aujourd'hui Batsurguère. Elle contient les villages d'Aspin, Ossen, Viger, Omex et Ségus.

Les montagnes de la ville de Saint-Pé sont d'une petite étendue et joignent celles de Valsoriguère. Elle est baignée par la rivière du Gave qui vient de Lourdes. Son terroir s'avance en pointe vers le Béarn où cette rivière prend le nom de Gave béarnais, près de Bétharram. Ce lieu s'est appelé anciennement Générès, et puis Saint-Pé ou Saint-Pierre, parce que l'église du monastère qui y fut fondée par Sanche, duc de Gascogne, fut dédiée au prince des apôtres. L'histoire de l'abbaye de Saint-Pé est répandue au Livre 1er, et dans le second au chapitre II. On y ajoutera ici que Gaston, comte de Bigorre et vicomte de Béarn, fit un don du terroir de Trescrouts à l'abbé, aux religieux et aux habitants de Saint-Pé, à la charge de célébrer chaque année une messe, et de distribuer aux pauvres trois livres tournois, trois jours après la fête de la Toussaint (1).

L'abbé et les religieux se sont maintenus longtemps dans la possession de l'entier domaine de Saint-Pé. Mais pendant la séquestration du comté de Bigorre, les officiers du roi leur diminuèrent l'autorité, les ayant dépossédés de la haute justice. Alors l'abbé et les religieux, pour se procurer la paix, furent d'accord avec le sénéchal de Bigorre, et le reçurent en paréage sous le bon plaisir de Charles, comte de La Marche et de Bigorre, fils de Philippe le Bel, roi de France. Ce traité fut continué de même plus de cent ans, sous les rois Jean, Charles V, Charles VI et Charles VII, duquel Jean de Grailly, comte de Foix, obtint la main levée du comté de Bigorre, et fut coseigneur paisible de la ville de Saint-Pé ; mais l'an 1466, les officiers de Gaston, comte de Foix, formèrent de nouvelles disputes contre Arnaud de Bazillac, abbé de Saint-Pé, qui préféra la tranquillité à ses propres intérêts. Ces différends furent éteints par d'illustres médiateurs, les évêques d'Aire, d'Oloron, de Pamiers et de Tarbes, qui renouvelèrent le paréage.

(1) « Trescrouts est la partie du territoire de Saint-Pé située sur la rive gauche du Gave; sa superficie qui dépasse 3,000 hectares est deux fois plus grande que celle des terrains de la rive droite. L'acte de donation fut passé au château de Pau, le 2 novembre 1281. » Il a été publié dans l'*Annuaire du petit-séminaire de Saint-Pé* de 1882, p. 128-134. — L'*Annuaire* de 1885 (p. 302 et suiv.) énumère, dans une intéressante Notice, les nombreuses donations reçues à diverses époques par l'abbaye.

CHAPITRE VIII

DE LA VILLE DE BAGNÈRES. — GÉNÉALOGIE DES VICOMTES D'ASTÉ, ALLIÉS AUX VICOMTES D'AURE, ET AUX COMTES DE GRAMONT. — LES BARONS DE BAUDÉAN. — LES VICOMTES D'UZER — LA FAMILLE PÉRÈS DE POUZAC.

Un fameux avocat au parlement de Paris nous apprend qu'anciennement on appelait les habitants de Bagnères : *Vicani aquenses* (*a*), et que cette ville prend son nom des bains salutaires que les Romains y pratiquèrent dès le commencement de leur empire dans les Gaules. Scaliger, qui fut dans ce pays jusqu'à la source de la rivière de l'Adour, trouva dans Bagnères, gravées sur des pierres de marbre, deux inscriptions romaines, qu'il rapporte dans ses leçons sur Ausone (*b*). Dans l'une, ceux de Bagnères dédient un lieu sacré à la divinité de l'empereur Auguste ; dans l'autre, un malade voue sa santé aux Nymphes. Il paraît, dans ces deux inscriptions, de la sagesse et de la prudence. En dédiant un autel à la divinité d'Auguste, ceux de Bagnères marquent leur soumission à ce grand héros de l'antiquité, et par l'uniformité d'un même culte, ils veulent gagner la bienveillance de ce prince pieux qui leur servait de modèle. Le malade, d'autre part, s'adresse aux Nymphes, dans la confiance que rien n'était plus puissant pour le soulagement de ses maux que leur protection auprès des dieux.

Mais pour satisfaire un peu sa curiosité, il reste à développer quelle était cette divinité d'Auguste, lui qui était dévoué à un grand nombre de faux dieux, même sous différentes figures. Car, passant par les Pyrénées, il fut effrayé des éclairs et des éclats de tonnerre, et, dès son arrivée à Rome, il fit bâtir un temple à Jupiter

(*a*) Chenu, p. 462.

(*b*) Lib. I, Ausonii lect. « Numini Augusti sacrum Secundus Sembedonis filius nomine Vicanorum Aquensium et suo posuit. » Altera inscriptio : « Nymphis pro salute sua Severus Seranus V. S. L. M. »

tonnant (a). Il est difficile d'expliquer ici cet endroit obscur de l'inscription. On peut dire qu'il est vraisemblable que les habitants de Bagnères ont prétendu dédier à Diane : elle était la déesse favorite d'Auguste; dans une autre inscription de Narbonne qui est plus claire, on voit que les dédiants en premier lieu à la divinité d'Auguste, marquent à la fin que c'est Diane à laquelle ils se vouent (b). La pierre, où cette inscription est gravée. était attachée aux murailles de la chapelle Saint-Martin, au faubourg de la ville de Bagnères; mais comme on s'aperçut qu'on ne devait pas mêler les vestiges profanes de l'idolâtrie avec les choses sacrées, on ôta la pierre de ce saint lieu et on la plaça à l'entrée de la nouvelle fontaine de la porte, du côté du midi (1).

Le poète Du Bartas a très bien décrit les agréments de la ville de Bagnères. Ses eaux salutaires y attirent pendant les deux saisons de l'année, au printemps et à l'automne, un grand concours de monde du pays étranger et des lieux circonvoisins. On y voit, au levant, une rangée d'arbres très élevés qui servent pour la chasse des ramiers, depuis le 1er octobre jusqu'à la fête de Saint-Martin. Au couchant, dans la montagne du Bédat, il y a une grotte profonde. La curiosité a tenté quelques-uns pour savoir ce que c'était. Ils sont entrés dans cette caverne à la faveur des flambeaux. Ils eurent le plaisir d'y apercevoir un ruisseau qui découlait au dedans et des chambres qui semblaient plutôt un ouvrage de l'art que de

(a) Suétone.

(b) « Plebs Narbonensis aram numini Augusti dedicaverunt legibusque quæ infra scriptæ sunt... eodemque loco et dono est quo ara Dianæ in Aventino. » Antiquités de Narbonne, p. 687 et 688.

(1) Suivant le P. Laspales (*Essai historique sur la ville de Bagnères*, p. 3), c'est « en 1641 » qu'elle fut transportée « sur la fontaine publique que l'on fit construire à la porte de la ville, appelée anciennement Begarie, aujourd'hui Portail-dessus. » On la voit, depuis quelques années, dans le vestibule des nouveaux Thermes. M. l'abbé Dulac (*Souvenir de la Bigorre*, t. II, p. 81-116) en a reproduit la forme dans une gravure fidèle, et il a entouré chaque mot de l'inscription de toutes les lumières d'une savante et rigoureuse critique.

la nature. Peut-être seraient-elles habitables quelque moment pendant l'été, si le jour pouvait pénétrer dans ce lieu obscur.

La ville de Bagnères, pendant le trouble des guerres civiles, fut fidèle à son prince et à la religion catholique. De ce temps-là, elle fut protégée par Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, et puis par le comte de Gramont. Le seigneur de Baudéan y fut établi gouverneur, et, après la mort de ce dernier, Jean de Cardaillac, seigneur d'Ozon, fut mis à sa place (1).

Le vicomté d'Asté est situé du côté du midi, auprès de Bagnères, au nord de la rivière de l'Adour. La race des vicomtes d'Asté est une des plus anciennes de l'Aquitaine (*a*).

1. Sanche, vicomte d'Asté, vivait du temps du roi Charles le Chauve.

2. Guillaume d'Asté fut présent au don de piété, annuel et perpétuel, que Bernard II, comte de Bigorre, fit à l'église Notre-Dame du Puy en Velay, l'an 1062 (2).

3. Oger ou Auger succéda au vicomté. Il en rendit hommage à Centulle, 1er de ce nom, comte de Bigorre, sous la redevance d'un épervier que le seigneur d'Asté devait porter au comte de Bigorre, seigneur de Lourdes, le jour de Notre-Dame de l'église de Tarbes,

(1) La ville de Bagnères échappa en 1569 à l'occupation des huguenots et à l'incendie qui les accompagnait; mais elle fut constamment en proie aux angoisses que faisait naître la menace de l'arrivée de Mongonmery. Par un rare bonheur, les *actes consulaires* de cette année ont été conservés, et ils forment, presque à eux seuls, la 1re partie des documents publiés par MM. Durier et de Carsalade sur les *Huguenots en Bigorre* (73 pièces, p. 9-86.) — Mongonmery écrivait aux consuls de Bagnères des lettres comme celle-ci datée de Laffitole le 15 octobre 1569 : « Vous ne ferez faulte, à peine de la vie et de vous aller brusler et mettre au ras de la terre vos maisons, d'estre icy samedi de matin... De rechef ny faictes faulte, à peine d'encourir les peines que dessus. » Cf. *Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 302-308.

(*a*) Oihenart, De comitibus Astariensibus.

(2) Voir Livre Ier, p. 28.

et le percher sur l'ormeau de Lourdes ; à défaut d'un épervier, il était obligé de payer huit sols morlaas. Le même Auger vivait du temps de Centulle II, comte de Bigorre, l'an 1127.

4. Fortaner, vicomte d'Asté, fut présent à l'hommage rendu par Sanche Garcie d'Aure, l'an 1130.

5. Oger Calbo, vicomte d'Asté, fut présent à l'hommage rendu à Centulle III, comte de Bigorre, par les enfants de Guillaume de Barthères, l'an 1147.

6. Arnaud Guillaume, vicomte d'Asté, fut donné en otage à Bernard de Comminges, alors comte de Bigorre, en 1150, pour pacifier la querelle entre Arnaud de Montaner et Bernard de Castelbajac.

7. Oger, fils du précédent, succéda au vicomté d'Asté.

8. Ispan, son fils, lui succéda et laissa pour unique héritière sa fille Agnès, vicomtesse d'Asté.

9. Sanche Garcie d'Aure, fils de Gui de Comminges et de Bertrande de Labarthe, fille unique et héritière des vicomtes d'Aure et de Labarthe, épousa Agnès, vicomtesse d'Asté, et fut le chef de la seconde race des vicomtes de ce nom. Sanche Garcie était frère puîné de Sanche, vicomte d'Aure et père de Brune d'Aure. Celle-ci porta le vicomté d'Aure dans la maison de Fumel. Le P. Laqueille, dominicain, professeur de théologie, prend l'origine de l'illustre maison d'Aure depuis mille ans, de l'an 679 jusqu'à l'an 1679, et la fait descendre des ducs de Gascogne, des rois de Navarre, des comtes d'Astarac et de Comminges. Sanche Garcie, vicomte d'Asté, mourut l'an 1200.

10. Arnaud d'Aure, son fils, fut vicomte d'Asté et mourut l'an 1238.

11. Garcie Arnaud, fils du précédent, vicomte d'Asté, mourut l'an 1264 et laissa un fils qui suit.

12. Bernard Ier, vicomte d'Asté, eut un fils et une fille. Celle-ci fut mariée avec le baron de Hiis, en latin *de Finis* ou *de Finibus*, descendant des anciens vicomtes d'Asté. Le vicomte Bernard laissa un fils de même nom et décéda en 1283.

13. Bernard II, vicomte d'Asté, fut marié avec Savarine Suzanne. Il en eut trois fils : Arnaud, Bernard, Arnaud Guillaume. Il décéda l'an 1312.

14. Arnaud II, vicomte d'Asté, fils du précédent, mourut l'an 1330.

15. Jean Ier, fils d'Arnaud, fut marié avec Mascarose d'Orbessan. Il en eut deux enfants : Garcie Arnaud et Braida.

16. Garcie Arnaud fut marié avec Agnès, fille de Guillaume Garcie d'Asté, baron de Hiis, de laquelle il eut un fils qui suit.

17. Jean II, vicomte d'Asté, fut marié avec Bertrande, fille de Raymond Garcie, vicomte de Castelloubon de Lavedan. Jean II mourut l'an 1397, ayant laissé deux enfants : Jean III qui suit, et Agnès qui fut mariée dans la maison de Ramefort.

18. Jean III épousa Marie Caupène, nièce de deux évêques d'Aire de ce nom. Elle a fait bâtir le château d'Asté, tel qu'on le voit maintenant, avec l'église de ce lieu-là. Le chiffre de l'an 1433 et ces deux mots écrits sur une pierre de l'église : *Maria Caupena*, sont une preuve de sa piété.

19. Sanche Garcie d'Aure, vicomte d'Asté, fils du précédent, fut marié avec Agnès de Larboust. Il fut sénéchal de Bigorre et mourut au siège de Garrich l'an 1458, ayant laissé deux enfants mâles : Jean qui suit, et Arnaud qui fut évêque de Tarbes.

20. Jean IV, vicomte d'Asté, fut marié avec Jeanne de Foix, fille de Gaston IV. comte de Foix et de Bigorre, et veuve de Jean V, comte d'Armagnac. De ce mariage il eut plusieurs enfants : Jean, Menaud, Catherine, Françoise, Agnès. Jean mourut sans postérité avant le décès de son père.

21. Menaud, fils de Jean IV d'Aure. vicomte d'Asté, épousa Claire de Gramont, sœur unique et héritière de Jean, seigneur de Gramont, et nièce du cardinal de Gramont. Par cette alliance. Menaud d'Aure, vicomte d'Asté, est devenu le chef de la seconde race des seigneurs de Gramont. De ce mariage vinrent Antoine Ier et Catherine, épouse de François, baron de Mauléon. Menaud d'Aure, vicomte d'Asté. seigneur de Gramont, mourut le 5 juin 1534; son corps fut enterré dans l'église des Dominicains de Bagnères, fondée par ses aïeux (1), et où l'on peut lire son épitaphe.

(1) Tel n'est pas le sentiment de Larcher. « Les Bourgeois de Bagnères, dit-il (*Pouillé*, p. 254), donnèrent le 5 août 1344 un local hors de la ville

22. Antoine Ier d'Aure, vicomte d'Asté, seigneur de Gramont et comte de Guiche, baron des Angles (1). fut marié avec Hélène de Clermont, dite la Belle de Traves, fille de Louis de Clermont, seigneur de Traves, et d'Hélène Gouffier, veuve de Louis de Vendôme, vidame de Chartres. Il eut de ce mariage : Philibert, son successeur; Théophile, comte de Toulonjon; Marguerite, mariée avec le baron de Duras; Suzanne, femme du marquis de Montpezat; Jean Antoine, qui mourut sans postérité. Après le décès d'Antoine de Gramont, comte de Guiche, etc., Hélène, son épouse, fut héritière d'Asté, des Angles et de Hiis, l'an 1576 (2).

pour batir le couvent [des Jacobins ou Dominicains]. Edouard, roi d'Angleterre, permit, le 17 octobre 1367, de transférer le couvent dans la ville, à l'endroit où les Religieux possédoient deux arpens de terre, amortis en novembre 1348 par Philippe, roi de France. Les Bourgeois s'opposant à la construction de l'église, Louis, duc d'Anjou, leur défendit, en juillet 1373, de troubler les Religieux. » De son côté, M. de Lagrèze (*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 415) est porté à croire que le fondateur « fut un membre de la famille Barrau, de Bagnères. »

(1) Antoine de Gramont fut mêlé activement, d'abord comme huguenot et puis comme catholique, aux guerres de religion dans le Béarn et la Bigorre. Le protestant Bordenave, dans l'*Histoire de Béarn*, fait de lui ce portrait : « Il estoit homme de gentil esprit et meilleur jugement, libéral et fort accostable et avoit ceste grace que sans mescontenter l'une religion, il donnoit contentement à l'autre et estoit respectivement aimé, revéré et craint des uns et des autres..... L'autorité de cet homme estoit si grande, mesmes envers les plus mutins, que sa présence ou mandement refroidissoit les plus eschaufez et appaisoit les plus seditieux. » Cf. A. Communay, *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre*, 1885.

(2) Hélène de Clermont inséra cette clause remarquable dans son testament, fait au château de Séméac le 23 mars 1594. « Afin que le public assistant à mon enterrement entende en quelle foy je suis morte, parce que d'autres foys j'ai esté de la religion pretendue reformée, aulcuns pourroient estre escandalisés que je les aye laissés, je veus qu'on aye quelque prescheur qui leur die que c'est pour avoir par la vertu du Sainct Esprit cogneu que les autres ont tousiours teneu l'esglise despuis les apostres sans soi interrompre

23. Philibert, comte de Gramont et de Guiche et vicomte d'Asté, fut marié avec Corisande d'Andoins, dame de Lescun et de Hagetmau, comtesse de Louvigni, de laquelle il eut Antonin qui suit, et Catherine, mariée avec le comte de Lescun. Il mourut l'an 1580 (1).

24. Antonin, duc de Gramont, comte de Guiche et de Louvigni, vicomte d'Asté, seigneur de Lescun et de Hagetmau, fut marié deux fois, et d'abord avec Louise de Roquelaure. Il en eut Antoine II de Gramont, maréchal de France, père d'Arnaud de Gramont, comte de Guiche, un des plus beaux génies du royaume, qui mourut l'an 1678. Le comte de Louvigni eut la survivance de toutes les charges du maréchal de Gramont, son père. Charlotte de Gramont, sa sœur, fut mariée avec le prince de Monaco. Elle est décédée l'an 1678. — Antonin, duc de Gramont, fut marié en 2es noces avec Claude de Montmorency de Bouteville. De ce mariage sont issus : Henri de Gramont, comte de Toulonjon; Philibert, qui fut abbé de Sordes; Charlotte Catherine, marquise de Saint-Chaumont; Anne Louise, marquise de Fauquières; Charlotte, abbesse de Saint-Ausenne en Angoumois; Françoise, marquise de Lons.

25. Messire Henri, marquis de Montpezat, épousa Suzanne de Gramont, fille héritière d'Hélène de Clermont, vicomtesse d'Asté, et baronne des Angles. Le marquis de Montpezat, à cause de cette illustre alliance, prit la qualité de vicomte d'Asté et de baron des Angles, et rendit l'hommage, l'an 1612, à Salvat II d'Iharse, évêque de Tarbes, et à Jean de Pujo, seigneur de Caixon, juge-mage au sénéchal de Bigorre, députés par Sa Majesté.

et que ce retranchement n'estoict le vray chemin de mon salut, je me suis par la vertu du Sainct Esprit retorné au giron d'icelle esglise ; lequel presche sera dict au milieu de la messade de mes honneurs comme l'on a acostumé et qu'il soit baillé au docteur qui le fera six escus. » Durier et de Carsalade du Pont, *Les Huguenots en Bigorre*, p. 107.

(1) Il périt, à peine âgé de vingt-huit ans. « Jeune seingneur de grande espérance et valeur, dit Pierre de l'Estoile, [il] eust le bras emporté d'une mousquetade devant La Fère, dont le Roy fust fort desplaisant. On disoit à la Cour que c'estoit une mauvaise beste que cette Fère là, de dévorer ainsi tant de mignons. »

26. Henri de Gramont, comte de Toulonjon, marquis de Séméac. vicomte d'Asté, lieutenant du roi dans le pays de Béarn et sénéchal de Bigorre, mourut à Séméac sans postérité, l'an 1680. Il fut enterré en l'église des Capucins de Médous. fondée dans le lieu d'Asté par dame Suzanne de Montpezat. vicomtesse (1); il y avait fait bâtir son tombeau de marbre avec un caveau de pierre de taille, à six marches. — Dame Charlotte Catherine. marquise de Saint-Chaumont, sa sœur. lui succéda. Celle-ci n'eut point d'enfants; elle eut pour successeur son frère, le comte de Gramont. Il se maria en Angleterre avec la fille du duc d'Hamilton. Il eut deux filles : la cadette, abbesse de Poussé en Lorraine; l'aînée, mariée avec le comte de Staffort, anglais. jouissant du vicomté d'Asté. L'an 1694, milord Montcassel, anglais, lieutenant-général en France, cousin germain de la dame d'Hamilton, épouse du comte de Gramont, fut enterré dans le tombeau du comte de Toulonjon en l'église du couvent des Capucins de Médous, située au lieu d'Asté. La même année, la dame de Baranau, fille de la maison de Lons, fut enterrée dans un autre endroit de la même église.

Les armes d'Asté sont parlantes, de gueules, à trois flèches d'or posées en pal, qui signifient en latin : *Hastæ*, c'est-à-dire des flèches. Les armes d'Aure sont au lévrier rampant de gueules, avec une bordure de sable, chargée de dix besants d'or: le champ est d'or, faisant allusion au mot latin *Vallis Aurea*. Mais d'autres blasonnent mieux, disant que le mot Aure ne vient pas de l'or, mais de l'air, qui se dit en latin *Aura*, et qui souffle dans cette vallée. Le lévrier marque le gibier qui est dans ce pays-là; le sable figure les montagnes qui le bordent; la bordure est enrichie d'or, pour témoigner que dans les montagnes d'Aure il y a des minières.

Les armes de Gramont sont d'or au lion d'azur armé et lampassé de sable (*a*).

(1) « Médous, *Beata Maria de Melle dulci*. Prieuré, près de Bagnères, uni à l'hôpital de Bagnères, le 31 décembre 1564, par Gentien d'Amboise, évêque de Tarbe. Les Capucins desservent [depuis 1616] l'église où il y a grande dévotion. » *Dictionnaire* de Larcher.

(*a*) Tout ce qui regarde les seigneurs d'Asté, Aure ou Gramont a été puisé

Baudéan, près de Bagnères, sur le midi, porte les armes écartelées au 1er et 4me d'or, à un pin de sinople forcé et raciné d'or; au 2me et 3me d'argent, à deux ours de sable rampants avec le casque en face.

Le 1er septembre 1283, Arnaud de Baudéan rendit hommage à la princesse Constance de Béarn, comtesse de Bigorre, avec Garcie de Lavedan, Pierre d'Antin, Bernard d'Artagnan, Raymond d'Ossun, Garcie Arnaud de Villepinte, etc., nommés *barones*, *comites*, *domicelli*, dans un ancien titre rapporté par Rymer (a). On nous a fourni seulement les noms de dix barons de Baudéan avec d'illustres alliances.

1. Jean de Baudéan, marié avec Marguerite de Lavedan, dont il eut Arnaud qui suit.

2. Arnaud de Baudéan épousa Mondette de Saint-Lanne. Les aïeux de celle-ci ont possédé la seigneurie de Montfaucon en paréage, sous le roi Charles VII.

3. Ancelot, fils du précédent, prit alliance avec Quitterie de Villars. De ce mariage naquit Arnaud de Baudéan.

4. Arnaud, 2e du nom, épousa Andrive de Rivière, de laquelle il eut Antoine.

5. Celui-ci fut marié avec Catherine de Barrau (1).

6. Géraud, leur fils, prit pour épouse Olympe de Montastruc, d'où vient celui qui suit.

7. Jean François, 1er de ce nom, baron de Baudéan, fut marié avec Françoise de Comminges. Il en eut un fils du même nom.

8. Jean François II eut pour épouse Claire de Mua, fille du baron de Barbazan et de N. De ce mariage est né :

9. Jean François III de Baudéan. De son mariage avec dame Marie Andrée de Saint-Jean de Turin naquit :

dans Oihenart, M. le Laboureur, et les manuscrits du R. P. Laqueille, dominicain, dédiés au comte de Toulonjon, l'an 1679.

(a) Volume 10e des titres de Foix et de Navarre des recueils de Doat ou de la Bibliothèque du roi.

(1) Antoine de Baudéan, gouverneur de Bagnères, fut assassiné par Lizier. Voir Livre 1er, ch. XXIX.

10. Messire François, baron de Baudéan, marié avec dame Guillemette de Laroche de Gensac.

On voit du côté du levant, près de Bagnères, la terre d'Uzer, située sur une hauteur, entre des coteaux, où il y a un château à quatre tours et quatre guérites, le tout entouré de fossés. Ce domaine, qui était de l'ancien comté de Bigorre, fut incorporé avec d'autres dans le Nebouzan, dépendant néanmoins pour le spirituel de l'évêché de Tarbes. Cette terre, titrée de la dignité vicomtale, appartient à la maison des vicomtes de Mont d'Uzer. Ceux-ci se sont rendus recommandables par leur valeur, ont pris d'illustres alliances, et mérité l'estime des rois de Navarre.

1. Messire Pierre de Mont d'Uzer, seigneur d'Uzer, fut marié avec dame Jeanne de Baudéan. De ce mariage sont issus : Etienne qui suit; Jean, marié avec dame de Buros, d'où descendent les seigneurs de Buros ; Dominique, qui fut homme d'église ; Pierre, 2e du nom, qui épousa dame Isabeau de Lalanne, de laquelle il eut une fille nommée Claire, femme de Roger de Comminges, écuyer, seigneur de Péguilhan. Celui-ci, pour soutenir les droits de son épouse, eut dispute avec Pierre de Mont d'Uzer, son oncle, qui lui opposait une substitution graduelle de l'an 1460. Elle appelait les mâles à la succession et en excluait les filles, suivant l'esprit de la loi salique. Ces deux familles de Mont d'Uzer et de Péguilhan étaient sur le point de décider leur différend par la force des armes. Mais Jean d'Albret, roi de Navarre, arrêta leur entreprise, leur défendit la voie de fait, et manda au baron de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, d'assembler la noblesse du pays et de mettre fin à leur querelle. Tout ce qui en faisait le sujet fut remis au jugement du vicomte de Lavedan et du vicomte d'Asté. La substitution graduelle, qui était favorable au vicomte d'Uzer, fut confirmée, et la guerre de ces deux parties fut éteinte par l'équité et le zèle des arbitres.

2. Etienne de Mont d'Uzer fit alliance avec Blanchefleur de Labarthe, et en eut deux enfants : Pierre et Jean. Celui-ci fut homme d'église.

3. Pierre, 3e du nom, seigneur d'Uzer, fut marié avec Gabrielle

d'Antin. Il en eut quatre enfants : Bertrand qui suit; Jean, mort au siège de Paris; Antoine Guillaume, de la chambre ordinaire, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de l'ordre, gouverneur de Capdenac en Rouergue, et commissaire général des polices et travaux du roi, vicomte d'Aurice, qui servit avec distinction sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. On a compté qu'il avait reçu trente blessures en plusieers sièges ou batailles données pendant leur règne. Il en fut récompensé par le roi Henri le Grand, l'an 1602, de trois mille cinq ou six cents livres, et du vicomté d'Aurice en Chalosse. Le roi Louis XIII, en considération des longs services du chevalier Antoine de Mont d'Uzer, érigea la terre d'Uzer en vicomté par lettres patentes de l'an 1614, et lui fit un don de trente-six mille livres, le 22 juillet 1622, à la généralité de Guienne. Etant avancé en âge, il se retira chez lui, à Uzer, où il finit ses jours, ayant donné des marques de piété par son testament de l'an 1633. Il laissa des ornements à une chapelle fondée par ses aïeux dans l'église Saint-Vincent à Bagnères. — Jean de Mont d'Uzer, puîné, prit le parti de l'église. Il fut protonotaire du saint-siège par un bref du pape, signé de Lucatellus. Il décéda dans la chapelle de dévotion de Bétharram en Béarn.

4. Bertrand de Mont d'Uzer, vicomte d'Aurice et d'Uzer, aîné, prit alliance avec dame Catherine de Savères. Il en eut deux enfants : Antonin, décédé sans postérité, et Jean Pierre Auguste qui lui succéda.

5. Jean Pierre Auguste, gentilhomme de la chambre, vicomte d'Uzer et d'Aurice, se maria, l'an 1626, avec dame Catherine de Durfort, fille de Geoffroy de Durfort, marquis de Castelbajac, et de dame N. De ce mariage naquit :

6. Jean Antoine de Mont d'Uzer, vicomte d'Aurice et d'Uzer. Ce dernier se maria avec dame Catherine de Lons, fille du marquis de Lons en Béarn, et de dame Françoise de Gramont. Il en eut Louis Philippe qui suit, et Henri, abbé d'Uzer.

7. Louis Philippe de Mont d'Uzer épousa dame Gabrielle de Monlezun de Campagne, d'où sont nés : François Marc Antoine, seigneur de Cabanac; Antoine, seigneur de Pouyastruc, et Henriette, mariée avec messire Rodlan, seigneur de Bachos.

8. Messire François de Mont d'Uzer, vicomte d'Uzer, a pris pour

son épouse dame Françoise de Castelnau-Laloubère. De ce mariage sont issus : Jacques, Henri, Henriette, et une autre Henriette de Mont d'Uzer.

Les armes de cette maison sont à l'écu en pointe, au 1er d'or à trois pals de gueules, au 2me d'azur à trois levriers d'argent, au 3me d'or à la vache de gueules, au 4me à trois flammes de gueules, sur le tout de Mont d'Uzer à deux globes, le tout sommé d'une couronne vicomtale et d'une tête d'ours lampassé de gueules.

Marc Antoine de Mont d'Uzer, fils de Messire Louis Philippe de Mont d'Uzer et de dame Gabrielle de Monlezun, porta le nom. les armes et les livrées de son cousin le marquis de Lansac. Sous cette condition apposée dans son dernier testament, celui-ci a appelé Marc Antoine de Mont d'Uzer à la succession des titres très considérables des seigneurs de Roquetaillade (en latin : *Petra scissa,* suivant le P. Labbe), de Dunizan, Mazères, Saint-Pé, Aubiac, Cuilleron, Commores en partie et de Saint-Gervais de Langon, avec des droits honorifiques de premier baron du Bazadois dont huit gentilshommes hommagiers relèvent, et de plus avec le droit de patronage sur deux prébendes, fondées dans le chapitre de l'église cathédrale de Bazas.

Le lieu de Pouzac est situé près de la ville de Bagnères. Il convient de s'y arrêter non seulement à cause de sa situation, mais encore de sa renommée parmi les antiquités de Bigorre que M. de Marca n'a pas omises. Il est dit dans un vieux cartulaire, dressé à la fin du XIe siècle, que le comte de Bigorre, suivant l'usage de tous les temps, prenait, chaque année, un repas dans Pouzac, de même que dans les lieux d'Antin, Asté, Séméac, Ossun et Labatut-Rivière. Quoique cet accueil annuel du comte de Bigorre avec sa cour fut une redevance, il ne laissait pas que de faire honneur à ce petit lieu dans lequel on peut remarquer une ancienne famille, dont les descendants se sont distingués par leur érudition et par les emplois qu'ils ont dignement remplis. comme la suite le démontrera.

L'an 1429, du temps de Jean de Grailly, comte de Foix et de Bigorre, lieutenant-général de Languedoc et de Guienne, on fit un dénombrement général des biens de la province. Dans le censier de Tarbes, on trouve Arnaud Pérès de Pouzac, possesseur du cap-

casau de Pagesse et Berandon. La proximité des lieux forme ordinairement les liaisons étroites entre la jeunesse, principalement pendant le cours des études. En effet, comme Pouzac et Asté sont voisins de Bagnères, il s'en forma une l'an 1479. Pierre Raymond de Pérès, de Pouzac, étudiant en droit dans l'université de Toulouse, était contemporain de Menaud d'Aure, fils du vicomte d'Asté, qui fut depuis évêque de Tarbes. Ils furent tous les deux, inscrits la même année 1479, dans la confrérie de Saint-Sébastien, suivant le registre de l'université. Pierre Raymond de Pérès y fit des progrès dans la science du droit. Il fut établi dans la suite juge des apaux du comté de Bigorre, sous la domination de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, roi et reine de Navarre, comte et comtesse de Bigorre. Il rendit en cette qualité, l'an 1487, conjointement avec l'illustre et noble Pierre Arnaud de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, une sentence arbitrale sur les disputes pendantes entre les habitants d'Ordizan et ceux de Pouzac. Elle fut prononcée aux Vigneaux de Bagnères par Aula, juge-mage, en présence des parties. Dans cette sentence arbitrale, il est parlé de noble de Burg, trésorier de Bigorre, et de noble de Majoral, habitants de Bagnères, d'honorable Jean Ferran, d'honorable Pierre de Laporte, bacheliers en droit, de Pierre Pérès, syndic, de Jean Dominique Arnaud, et d'un autre Arnaud Pérès ou Perez, habitants de Pouzac. Ces deux noms se prenaient indifféremment de ce temps-là et signifiaient la même chose.

Pérès, juge des apaux, assista l'an 1488, avec Arnaud de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, Jean de Béarn, sénéchal de Marsan, au jugement qui se donna à Pau contre les complices qui avaient conspiré pour empoisonner la princesse Madeleine de France et sa fille Catherine de Foix, reine de Navarre, comtesse de Foix et de Bigorre. Pierre Raymond Pérès, en qualité de juge des apaux du comté de Bigorre, rendit, l'an 1506, un jugement contre Guileti, natif de Bourges, notaire de Tarbes, pour remettre aux habitants de Pouzac un extrait de la sentence arbitrale qu'il avait rendue, l'an 1487, avec Pierre Arnaud de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, et Aula, juge-mage. Il mérita de plus fort, l'an 1512, la confiance du roi et de la reine de Navarre, dans les affaires les plus importantes de l'Etat. Ils lui firent l'honneur de le

choisir pour leur arbitre et pour conseiller dans une affaire qu'ils avaient contre le roi de France.

Honorable homme Arnaud Pérès s'est distingué par sa prudence et par sa piété, dans l'acte de bail de certaines terres en emphytéose aux habitants de Labassère, l'an 1533. Il y paraît à la tête des habitants de Pouzac, et son beau-frère, Jean d'Adour, l'institue patron du bénéfice qu'il fonde par son testament, en date de l'an 1551. A son imitation, Arnaud Pérès fonde aussi de son chef un autre bénéfice, par son testament de l'an 1562, sous la qualité d'honorable homme, titre qu'on mettait souvent, suivant Larroque, à la place de noble.

Le pays de Bigorre fut saccagé, les titres furent brûlés dans les dernières révolutions. C'est ce qui empêche qu'on ne puisse voir clairement si cet honorable Arnaud Pérès était issu de Pierre Raymond de Pérès, juge des apaux du comté de Bigorre. Néanmoins, si l'on fait un peu d'attention aux circonstances du temps, du lieu et des personnes dont on a parlé, si l'on considère que Pierre Raymond de Pérès a été arbitre des habitants de Pouzac, le temps auquel il vivait, depuis 1487 jusque vers l'an 1512, jointe à cela la similitude du nom, on formera une présomption avantageuse que honorable homme Arnaud Pérès était issu de Pierre Raymond de Pérès, juge des apaux. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain, suivant la sentence du 11 février 1673, que le sieur Dominique Pérès de Pouzac fut nommé aux deux bénéfices comme descendant d'Arnaud Pérès, fondateur. Dominique Pérès, titulaire des deux bénéfices, était oncle paternel de N. Pérès, docteur agrégé à l'université et lecteur à la chaire vacante. Conséquemment Pérès, le docteur agrégé, descendait de l'honorable famille de Pérès de Pouzac, à laquelle il fait honneur.

La Bigorre a donné dans les premiers siècles Paul Axe, excellent poète et orateur qui enseigna publiquement la rhétorique à Bordeaux, où étaient assemblés les beaux esprits de ce temps. Il corrigea les poésies d'Ausone, qui fut précepteur de l'empereur Gratien. La même province de Bigorre a donné de nos jours à Toulouse un docteur en droit distingué, qui répand ses lumières, non seulement dans cette université célèbre, mais encore dans les parlements les plus fameux du royaume. Il y a disputé la chaire

vacante pour la quatrième fois et cette quadruple dispute, s'il pousse les jours plus en avant, est un présage que ses travaux ne seront pas infructueux, et qu'il parviendra au glorieux degré auquel il aspire. On ne s'étend pas ici davantage sur son éloge, et plût à Dieu, suivant la pensée d'un savant auteur (a), qu'il ne fallût jamais le faire, s'il n'est permis de le faire qu'après sa mort.

CHAPITRE IX

DE LA VILLE DE LOURDES. — LES BARONS DES ANGLES. — LES BARONS DE BÉNAC ET DE MONTAUT. — LES SEIGNEURS D'OSSUN.— LANDE-MAURINE. — JUILLAN. — ODOS. — HORGUES.

Les monts Pyrénées, du côté du midi, servent à la Bigorre de barrière et de fortification naturelle contre l'Espagne. Les Romains, pour mieux défendre ce pays et pour contenir sous leur obéissance les habitants des vallées de Lavedan, qui vivaient de ce temps-là sans loi ni discipline, firent bâtir, suivant Froissard, sur la pointe d'un rocher fort élevé, le château de Lourdes, dominant sur la ville. La racine de cette forteresse est baignée par la rivière du Gave, coulant parmi les grosses pierres, qui en rendent le passage impraticable. On passe cette rivière sur un pont bâti de pierre, appelé le Pont-Vieux, et à demi-lieue plus haut sur le Pont-Neuf, construit aussi en pierre.

Les savants ont été partagés sur le nom de cette place. Scaliger a cru que Lapurdum était l'ancien nom du château de Lourdes. Savaron paraît avoir bien pensé sur ce sujet en soutenant que Lapurdum, pour dire Laburdum, était l'ancien nom de la ville de Bayonne. En effet, c'était là où les Romains avaient établi un tribun de la cohorte (b). De là, Arsius, évêque de Bayonne, prit

(a) Rationarium temporis Dionisii Petavii : Utinam nunquam laudaremus !

(b) Notitia provinciarum imperii : Tribunus cohortis Novempopulaniæ Lapurdo.

le nom d'évêque de Lapurde. Grégoire de Tours dit que, par le traité de trois rois : Childebert, Chilpéric et Gontran, les villes d'Aire, Lapurde (a), Conserans et Alby tombèrent au pouvoir de Childebert. Ce n'est pas Lourdes qui est mis en parallèle avec les villes capitales d'Aire, Conserans et Alby. Scaliger reconnut sa méprise et la corrigea. Mais un auteur confondant le château de Lourdes avec celui de Lapurde, qui est Bayonne, a suivi Scaliger dans son erreur et non pas dans sa correction, malgré la vérité du fait qui est suffisamment éclairci. On ne laisse pas, néanmoins, de nos jours de se servir du mot latin : Lapurdensis, pour dire qu'un homme est habitant de la ville de Lourdes. On ne peut blâmer cet usage, puisqu'on est en possession depuis longtemps, et que les noms sont arbitraires. On trouve dans un manuscrit que le château de Lourdes s'appelait, au temps de Charlemagne, Mirambel ; mais celui de Lorde paraît naturel, et on s'en est servi dans les anciens titres, quoique par corruption de langage on prononce Lourdes (1).

La ville de Lourdes a été considérée comme une place forte du pays. Les comtes de Bigorre s'en disaient seigneurs et y assignaient les parties contendantes pour terminer leurs disputes par la douceur ou par la force des lois. Ils y recevaient encore les hommages qui leur étaient dus. Le château de Lourdes fut souvent donné en otage par les comtes de Bigorre pour la sûreté de leurs engagements. Simon de Montfort, comte de Leicester, s'étant prévalu de la bonne foi d'Esquivat, comte de Bigorre, s'en empara. Eléonore, son épouse, et Simon de Montfort, son fils, le cédèrent à Thibaud, roi de Navarre, qui y établit gouverneur Garcie Arnaud de Volente, depuis le traité de Brétigny. Il fut sous la puissance des Anglais environ 13 ans, depuis 1373. Le château de Lourdes fut repris par le duc d'Anjou, la ville fut saccagée, et les titres originaux, contenant ses privilèges, libertés, us et coutumes, furent brûlés après cet incendie, l'an 1388.

(a) Greg Tur. Hist. Francorum, lib. VI, cap. 20.

(1) Cf. de Lagrèze, *Histoire de Lourdes*, Le Château et la Grotte. 4e éd., 1877.

Jean de Béarn, capitaine et gouverneur de Lourdes, et Dominique Cazaux, notaire, qui avaient lu les privilèges avant le saccagement de la ville, les renouvelèrent et les présentèrent, écrits en 36 articles, au duc de Lancastre, lieutenant du roi d'Angleterre en Guienne. Nonobstant la perte des originaux, le prince les confirma dans leurs privilèges, us et coutumes, tels qu'ils leur avaient été accordés par les anciens comtes de Bigorre et nos rois de France. On peut voir, dans le recueil qui en fut fait, que les habitants de Lourdes sont exempts de leude et de péage dans l'étendue du comté de Bigorre. Parmi ces privilèges, on peut remarquer des règlements de police à l'égard de l'habitant et de l'étranger, propres à entretenir le bon ordre dans la ville. Il n'est pas nécessaire d'en faire ici un détail. L'an 1406, Jean, fils du roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Etampes, et lieutenant du roi en Languedoc et duché de Gascogne, confirma les privilèges de Lourdes. Les rois de France Louis XIII et Louis XIV, dit le Grand, les vinrent aussi autoriser. On tient chaque année trois foires renommées, dans la ville de Lourdes : au commencement du mois de mai, à saint Luc et à saint André. On ne répètera pas ici d'autres particularités de la ville de Lourdes, parce qu'elles se trouvent en leur lieu dans les précédents chapitres de cette histoire.

Angles, ancienne baronnie du comté de Bigorre, située entre Lourdes et la baronnie de Bénac, a été possédée par des seigneurs particuliers de même nom, et puis elle a fondu dans d'illustres maisons.

1. Arnaud Guillaume des Angles, vers l'an 1145, fut garant, avec d'autres barons, que le seigneur de Canet remettrait ses châteaux, trois fois l'année, à Pierre de Marsan, comte de Bigorre, avec forfait ou sans forfait, avec colère ou sans colère, suivant la formule du pays.

2. Auger ou Oger des Angles se déclara ouvertement pour Gaston, vicomte de Béarn, contre Esquivat, comte de Bigorre, qui se faisaient une rude guerre. Oger des Angles fut dépouillé de ses terres par ceux du parti du comte Esquivat. Il y fut non

seulement rétabli par le traité de paix, mais il fut encore déchargé des dommages qu'il avait faits pendant la guerre contre le comte Esquivat, en lui rendant un nouvel hommage.

3. Le 13 avril 1273, Garcie des Angles, chevalier, et Guillaume des Angles rendirent leur hommage de quelques terres à Edouard, roi d'Angleterre, comme duc de Guienne. Le même Garcie des Angles, avec Arnaud de Pussac, chevalier, son frère, et Guillaume Raymond de Lados, rendant leur hommage, firent la déclaration qu'ils devaient un chevalier de service pour la moitié du château de Lados (*a*).

4. Thibaud des Angles, en 1292, se rangea du parti de la princesse Constance, pour la maintenir dans la possession du comté de Bigorre.

5. L'an 1412, Jean de Béarn, baron des Angles, sénéchal de Bigorre, acheta à Bernard et Raymond Garcie de Castelnau-Laloubère, frères, quelques terres dans la vallée d'Azun, appelées les Vigueries. On a parlé de sa valeur. Suivant un arrêt de l'an 1477, il paraît que Jacquette des Angles épousa Bernard de Bazillac, seigneur de Louey, et, en secondes noces, Garcie Arnaud de Castelnau, seigneur de Laloubère, etc. De son premier mariage naquit Jacquette de Bazillac, qui fut l'héritière. Elle eut pour époux Raymond d'Argelès, écuyer. De là vint Marguerite d'Argelès, femme de N. de Miossens.

Les armes du baron des Angles sont à l'écu de gueules tout plein, de même que celle des vicomtes de Narbonne. La baronnie des Angles a fondu dans la maison vicomtale d'Asté, dans celle de Gramont, et puis elle a appartenu au marquis de Lons.

La baronnie de Bénac joint celle des Angles. Des hommes illustres l'ont possédée avec éclat.

1. Raymond Guillaume de Bénac céda les terres alodiales qu'il possédait au lieu de Saint-Pé-de-Générès, à Sanche, duc de Gascogne, pour y fonder le monastère. En récompense de ce qu'il avait favorisé ce pieux dessein, le duc lui donna quatre chevaux

(*a*) M. le Laboureur, dans ses additions, liv. I[er], p. 15.

de son écurie à son choix et sa propre cuirasse (a). En 1032, il affranchit ses terres du Bénaquois de tous les droits qui lui étaient dus en qualité de duc; à quoi il ajouta un beau privilège, que le seigneur de Bénac ne pourrait être contraint par aucun de ses successeurs d'aller à la guerre, mais qu'il serait libre d'y aller de bon gré.

2. Guillaume Auriol de Bénac épousa Marie de Lavedan, fille de Raymond, vicomte de Lavedan. Il eut d'elle deux enfants : Raymond qui suit, et Odon, qui fut 2[e] abbé de Saint-Pé après Arsius, et puis évêque d'Oloron.

3. Raymond de Bénac fut père d'Odon qui suit.

4. Odon I[er] s'attira la disgrâce de Bernard, comte de Bigorre, mais cette querelle fut pacifiée.

5. Bernard, baron de Bénac, fut présent à la deuxième dédicace de l'église du monastère de Saint-Pé-de-Générès, dédié à l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Les évêques d'Oloron, de Lescar et de Dax, y assistèrent avec Béatrix, comtesse de Bigorre, Raymond d'Ossun et Odon de Barèges.

6. Raymond II, fils d'Odon le Rebelle, fit le voyage de la Terre-Sainte où il mourut, ayant légué aux moines de Sainte-Marie-Latine l'église de Bénac, que son père avait usurpée.

7. Odon II de Bénac vendit l'église, l'an 1140, au monastère de Saint-Pé, moyennant mille trois sols morlaas, du consentement des moines de Sainte-Marie-Latine, qui se réservèrent sur cette église le droit annuel d'une once d'or.

8. Dolt de Bénac fut caution pour Pierre d'Aragon, seigneur de Poueyferré et Beaucens, lorsque celui-ci rendit l'hommage à Pierre de Marsan, comte de Bigorre, en 1146.

9. Bos, baron de Bénac, et Arnaud Guillaume de Bénac, abbé de Saint-Pé-de-Générès, furent présents à l'assemblée des Etats de Bigorre tenue le 1[er] septembre 1283, où l'on reconnut la princesse Constance, comtesse de Bigorre. Cet abbé prit la parole dans une autre assemblée des Etats tenue à Séméac, et fut appelant à la cour de France de la commission du lieutenant d'Eustache de Beau-

(a) Ex charta Sancti-Petri : quatuor suæ electionis equos et loricam.

marchais, qui prétendait déposséder la princesse Constance en vertu d'un arrêt de 1292. Il fut applaudi de ceux qui composaient l'assemblée. On envoya à la cour un certificat pour Constance, contenant une déclaration de toute la noblesse pour dire que le comté de Bigorre lui appartenait par une succession légitime et naturelle. Oger de Bénac, abbé de l'Escale-Dieu, y souscrivit de son côté.

Bos de Bénac est nommé parmi les barons de Bigorre dans l'enquête qui fut faite l'an 1300, pour savoir l'état du comté de Bigorre. On conte de Bos ou de Boos de Bénac qu'il resta sept ans captif dans la Terre-Sainte, que le démon le tira de la captivité et le transporta en trois jours dans son château de Bénac. Sa femme, qui allait se remarier, ne voulut pas le reconnaître, quoiqu'il lui eût montré l'anneau. Mais un vieux lévrier vint caresser son maître, et lui seul rendit témoignage que c'était le seigneur de Bénac. Celui-ci offrit un plat de noix au démon pour récompense de son transport. On lit encore ce roman, écrit en vers, sur la cheminée de la chambre de Bos de Bénac. Ces vers sont conçus dans ces termes :

> Ayant resté sept ans en terre sainte,
> Le démon en trois jours m'a porté;
> Mais, déclarant mon nom, on me taxe de feinte,
> Pour courir à l'hymen en sa déloyauté.
> Je fais voir mon anneau; mon vieux lévrier j'appelle,
> Et c'est le seul témoin que je trouve fidèle.
> Démon, ce plat de noix payera ton transport,
> Et je vais dans la solitude
> Me guérir, songeant à la mort,
> De ce que ton emploi me fait d'inquiétude.

C'est une tradition fabuleuse qui ne mérite pas d'être réfutée, parce que le lecteur saura faire la différence de la vérité avec ce qui n'est pas véritable (1). Il est certain que la race des mâles des seigneurs de Bénac vint à manquer, suivant le censier de cette maison. Laure de Bénac en fut héritière.

(1) M. Taine a mis une sorte de complaisance à développer cette légende dans son *Voyage aux Pyrénées*, 9e éd., p. 249-258.

1. Jean Ier de Montaut fut seigneur de Bénac et servit le roi de France en Gascogne dans ses guerres, l'an 1359; dix ans après, il appela au parlement de Paris le prince de Galles, duc de Guienne, de ce qu'il avait donné à Jean de Grailly, captal de Buch, anglais, le comté de Bigorre. Il épousa Gaillarde de Miramont. Il en eut Jean qui suit.

2. Jean II de Montaut, baron de Bénac, se maria avec Marguerite, fille de Vital, baron de Bazillac, et de Marie de Gramont, dont il eut Arnaud qui suit, et Constance de Montaut, mariée avec N. de Béon.

3. Arnaud de Montaut, baron de Bénac, vivait l'an 1481. Il avait épousé Bérénice de Coarraze, et plus tard Jeanne de Lavedan, fille d'Arnaud, vicomte de Lavedan, et de Brunissende de Gerderest. Du premier lit sortit Jean de Montaut, père de Madeleine, dont l'alliance est ignorée; du second lit vinrent : Annet qui suit; Roger qui fut homme d'église; N., père de Roger, vicomte de Montaut; Madeleine, Catherine et Jeanne dont les alliances sont ignorées.

4. Annet de Montaut, baron de Bénac, mourut pendant les guerres d'Italie, avec quatre de ses enfants, ayant fait son testament le 12 octobre 1532. Il avait épousé : 1° Catherine de Larroque; 2° Isabelle Majorette de Laroche-Fontenille, et fut père de Jean Marc qui suit, de Jean Georges, de Jean et d'Hélène de Montaut.

5. Jean Marc, baron de Montaut et de Bénac, 3e du nom, capitoul de Toulouse l'an 1536, vivait encore l'an 1554. Il eut de son mariage avec Madeleine, fille de Gaston, baron d'Andoins : Jean Paul, baron de Bénac, mort sans alliance à la bataille de Saint-Denis; Philippe, vicomte de Lavedan, qui fit son testament l'an 1597, et qui avait épousé : 1° l'an 1567, Jeanne de Caumont, fille de N., seigneur de Berbiguières; 2° l'an 1592, Marie de Gontaut, fille d'Arnaud de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès, lieutenant-général de Navarre et de Béarn, desquelles il n'eut point d'enfants. Les autres enfants de Jean Marc de Montaut sont : Bernard qui suit; Jacques, mort sans alliance; Jean, mort en Turquie; Anne, mariée à N., seigneur de Sus en Béarn; Jeanne, et une autre Jeanne, mortes sans alliances; Madeleine, dame de Pontus, et N. de Montaut, religieuse.

6. Bernard, baron de Montaut et de Bénac, recueillit la succession de ses frères, fut sénéchal de Bigorre, et épousa en juin, l'an 1578, Thabita de Gabaston, dame de Navailles et de Bassillon, fille de Bernard, baron de Bassillon, gouverneur de Navarrenx, dont il eut Philippe qui suit.

7. Philippe de Montaut, marquis de Bénac, sénéchal et gouverneur de Bigorre, duc de Navailles et pair de France l'an 1650, décéda en 1654. Il a laissé de son mariage avec Judith de Gontaut, dame de Saint-Geniès, parmi d'autres enfants, Philippe qui suit.

8. Philippe II de Montaut-Bénac, duc de Navailles, pair et maréchal de France, épousa en février, l'an 1651, Suzanne de Baudéan, dame de la reine Anne d'Autriche et fille de Charles de Baudéan, comte de Nouilhan, gouverneur de Niort, et de Françoise Thiraquau, morte le 13 février 1700, âgée de 74 ans. De ce mariage sont issus : Philippe de Montaut-Bénac, marquis de Navailles, brigadier des armées, mort à l'âge de 22 ans, avant son père, le 2 décembre 1678, au retour de la prise de Puycerda ; Charlotte Françoise Radegonde, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte le 12 février 1696, âgée de 43 ans ; Françoise, troisième femme de Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf ; Gabrielle Eléonore, mariée à Henri d'Orléans, marquis de Rothelin. Les biens de la maison de Bénac ont fondu dans cette illustre maison de Rothelin.

Ossun, une belle terre située sur la frontière du Béarn, à une lieue de Tarbes, du midi au couchant, joint les Bénaquois du côté de l'orient. La maison d'Ossun est noble et ancienne. L'an 1096, Raymond, seigneur d'Ossun, assista à la dédicace de l'église de Saint-Pé avec Bernard de Montaut. archevêque d'Auch, avec les évêques de Tarbes, de Lescar, de Dax, et avec les plus grands seigneurs de la Gascogne. Les seigneurs d'Ossun ne sont pas seulement distingués par leur ancienne noblesse, mais encore ils sont remarquables par leur valeur, et les histoires en parlent avec éloge. Pierre d'Ossun, célèbre capitaine dans le XVI[e] siècle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, surnommé le Vaillant, porta les armes avec beaucoup de réputation, et il rendit de très bons ser-

vices en Italie et en France. En 1544, il se trouva à la bataille de Cerisoles, et il y paya très bien de sa personne, ce qu'il fit encore en diverses occasions. Pour l'en récompenser, le roi Henri II lui donna le gouvernement de Turin avec une compagnie de gens d'armes, et le fit chevalier de l'ordre : ce fut en 1554 et 1556. Depuis, en 1562, il combattit à la bataille de Dreux, et il y fut d'abord emporté par les fuyards, mais étant venu rejoindre, il se mit auprès du duc de Guise. Cependant il fut si inconsolable d'avoir été obligé de fuir qu'il en mourut de déplaisir peu de temps après, à Chartres ou à Paris. Huit historiens français ont écrit sa vie, dont ce trait d'histoire de cet illustre guerrier a été tiré. M. l'abbé le Laboureur, faisant l'éloge de Michel de Castelnau-Mauvissière, ambassadeur de France en Angleterre, dit qu'il mérita l'estime du maréchal de Brissac, du maréchal de Thermes, et du vaillant Ossun.

Sept ans après la mort de celui-ci, un autre seigneur d'Ossun donna des preuves de sa valeur à la bataille de Jarnac, en 1569; il eut son cheval tué, et lui-même fut blessé à l'épaule d'un coup de pistolet qui lui brisa les os. Se retirant à Ossun en compagnie de Lacassagne de Condom, du baron de Samazan et d'autres gentilshommes blessés, il mourut de cette blessure à Libourne (a). L'illustre maison d'Ossun n'a pas seulement donné de vaillants capitaines à l'Etat, elle a encore fourni des prélats à l'Eglise. Hector d'Ossun fut pourvu de l'évêché de Conserans.

Entre Ossun, Juillan et Louey, on voit une très agréable plaine appelée Lande-Maurine, où les laboureurs ont trouvé anciennement et même de nos jours des tombeaux et des ossements répandus dans ce terrain comme dans un champ de bataille. Sans vouloir prévenir l'esprit du lecteur, on permettra qu'on donne ici du moins un éclaircissement vraisemblable au sujet du nom de Lande-Maurine que porte ce territoire, et des ossements et des tombeaux qu'on y a soulevés en labourant la terre. Pour cela, il faut rappeler le passage d'Abdérame, gouverneur d'Espagne, qui vint à travers les monts Pyrénées avec une puissante armée de Sar-

(a) Manuscrit de M. de Samazan, seigneur de Cornac.

rasins ou Maures. Il fut défait et tué près de la ville de Tours par Charles Martel (732). Les peuples, dans l'ignorance des choses et d'un temps si éloigné de nous, ont retenu la connaissance de la tyrannie des Maures, dit un savant auteur du dernier siècle (a). On croit que le général Abdérame, venant d'Espagne par les défilés des Pyrénées, se fortifia dans les vallées de Béarn, Bigorre et Comminges. Les garnisons mauresques qui gardèrent les places le long de la montagne, s'assemblèrent, après leur défaite près de Tours, dans cette lande entre Ossun, Juillan et Louey, pour se retirer en Espagne. Mais les vainqueurs, auxquels s'étaient joints les peuples de Béarn et de Bigorre, les poursuivirent et exterminèrent ces Maures dans cette plaine qui, depuis cette victoire, a pris le nom de Lande-Maurine.

Juillan est situé à l'orient d'Ossun. L'an 1096, cette terre avait des seigneurs particuliers. Pierre de Juillan et son frère confirmèrent les exemptions qui avaient été accordées au monastère de Saint-Pé par Sanche Guillaume, duc de Gascogne. Le lieu de Juillan fut dénombré dans l'enquête de l'an 1300, et faisait de ce temps-là 26 feux (1). Le lieu d'Odos est voisin de Juillan. Il est remarquable principalement à cause du décès d'une reine des plus accomplies et des plus savantes de son sexe. Marguerite de France, sœur du roi François I[er], douairière d'Alençon, reine de Navarre, mourut à Odos.

A l'orient d'Odos et sur le midi de Laloubère, on trouve la terre de Horgues. Esquivat, comte de Bigorre, la céda à Raymond Garcie, vicomte de Lavedan. L'an 1474, Bernard, issu des vicomtes de Lavedan, l'eut pour son partage. Son fils, Pierre de Lave-

(a) M. de Marca, Histoire de Bearn, liv. II, ch. 3, page 140.

(1) Vital de Campan, bayle de Juillan, déclara, pour chaque année, les revenus ci-après : le carnal, 31 sous morlaas; le cens de l'archif, 18 sous morlaas; la quête, 10 livres morlaas; le cens de l'avoine, 40 quarterons, valant communément 20 sous morlaas; autre cens de 52 poules et de 26 poulets, valant communément 10 sous et 8 deniers morlaas. Gaston Balencie *Enquête de* 1300, p. 40.

dan, qui épousa, l'an 1507, Françoise de Castelnau, fille de Lancelot de Castelnau-Laloubère et de Marguerite de Coarraze, l'a possédée. Le capitaine Horgues, lorsqu'il était gouverneur de Tarbes, était seigneur de Horgues. Maintenant cette terre appartient à Germain d'Armagnac. Ce seigneur a pris alliance avec dame de Barbotan de Belmont. Un auteur (a) parle d'un seigneur de Barbotan, capitaine d'infanterie, qui a combattu pour les intérêts de son prince et de la religion catholique, pendant les troubles de l'an 1569.

Jusqu'ici nous avons touché les particularités de la ville de Tarbes et celles qui regardent la partie méridionale du comté de Bigorre. Passons maintenant à la Bigorre orientale qui est le Rustan.

CHAPITRE X

DES PARTICULARITÉS DE LA BIGORRE ORIENTALE OU RUSTAN. — LE CHATEAU DE MAUVEZIN. — LES EAUX DE CAPVERN. — L'ABBAYE DE L'ESCALE-DIEU. — LES SEIGNEURS D'OZON ET LA MAISON DE CARDAILLAC.

Le château de Mauvezin, situé près de la rivière de l'Arros, appartenait anciennement au comté de Bigorre. Boson de Matas le donna en otage, l'an 1232, et le comte Esquivat le remit aussi au pouvoir de Roger, comte de Foix, l'an 1258. Depuis, ce château fut incorporé dans le Nebouzan avec la viguerie qui est de sa dépendance; il resta néanmoins sous la juridiction de l'évêché de Tarbes pour le spirituel (1). Mauvezin est éloigné à une lieue des eaux de Capvern. Elles sont très salutaires pour différentes mala-

(a) Olhagaray.

(1) Le château de Mauvezin, dont on voit au loin les ruines imposantes, a fixé l'attention de plusieurs érudits qui l'ont étudié sous le double rapport historique et archéologique : Cénac-Moncaut, *Voyage dans l'ancien comté de Bigorre*, 1856, p. 75; l'abbé Canéto, *Revue de Gascogne*, 1865, p. 268; Alcide Curie-Seimbres, *Monographie du Château-Fort de Mauvezin*, 1879, opusc. de 108 pages, etc.

dies. Elles sont renommées. Les étrangers viennent dans ce lieu pour les boire à la fin du printemps et en automne, et la plus grande partie se sont trouvés soulagés de leurs infirmités (1).

L'abbaye de l'Escale-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, est située près de la rivière de l'Arros, qui la sépare du bourg et de la viguerie de Mauvezin. Vers l'an 1136, il y avait un monastère de l'ordre de Cîteaux, construit au lieu de Capadour, dans la vallée de Campan; il fut transféré, l'an 1142, à l'Escale-Dieu, où nous le voyons maintenant (2). La comtesse Béatrix, épouse de Pierre, vicomte de Marsan, favorisa ce changement, et enrichit le monastère de biens considérables pour y faire subsister les religieux. L'exactitude avec laquelle on vivait de ce temps-là dans cette maison, y attira un grand nombre de dignes sujets, qui s'établirent ailleurs, en Gascogne et en Espagne, où ils augmentèrent la piété et la gloire de l'ordre de Cîteaux. L'abbaye de Bouillas, qui fut fondée, l'an 1150, dans le diocèse d'Auch, sous l'archiépiscopat de Guillaume Andozile, est de la filiation de l'Escale-Dieu (*a*).

(1) Alcide Curie-Seimbres, dans un autre opuscule intitulé : *Capbern historique* (1871), a fait d'ingénieuses recherches pour essayer d'établir que ces eaux thermales « auraient été connues des Romains, au temps du Strabon, dès le premier siècle de notre ère ; que le village, station de la voie romaine de Dax à Toulouse, aurait été marqué dans l'itinéraire d'Antonin par la désignation de ces eaux (*Aquæ Convenarum*), qui en dépendaient alors comme de nos jours ; qu'enfin le village même aurait été, dans les dernières années de l'empire, la patrie et la retraite du rhéteur Paul Axius, sous le nom topique de *Creben*, dont celui de Capbern ne serait que la transformation. » Mais « tout cela, comme l'auteur le reconnaît lui-même (p. 39), ne saurait être établi d'une manière irrécusable, » et ne dépasse guère la portée d'autant de conjectures.

(2) Il a été dit au Livre Ier, p. 40, que cette abbaye avait été fondée l'an 1136. M. de Lagrèze suppose la première fondation antérieure à 1088, et il croit pouvoir fixer la translation à l'année 1140. *Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 318 et 320.

(*a*) Bertrand Campagne, avocat du roi, dans ses diptyques manuscrits.

En 1158, saint Raymond, de la ville de Saint-Gaudens, religieux de l'Escale-Dieu, passa en Espagne avec l'abbé Durand et autres de leurs confrères, pour y fonder des monastères de leur ordre. Celui de Yerga, dans la Vieille-Castille, fut le premier où ils s'établirent. Ce monastère fut transféré à Nicobat et de là à Fitère sur les frontières de Castille et de Navarre. Saint Raymond fut le premier abbé de Fitère; mais ce saint et ses religieux abandonnèrent ce couvent pour aller s'établir dans le royaume de Grenade à Calatrava, qui était un fort conquis sur les Maures d'Andalousie par Sanche III, roi de Castille. Il le donna aux Templiers. Ceux-ci manquèrent de courage pour le défendre et le rendirent au roi. Mais saint Raymond, abbé de Fitère, présenta au roi de Castille des personnes de considération, qui s'offrirent volontiers pour garder cette place. Le roi la leur accorda. C'est ainsi que l'ordre des chevaliers de Calatrava fut établi, et que saint Raymond en fut le fondateur. Cet ordre s'augmenta et fut confirmé par les souverains pontifes.

Au commencement, les chevaliers portèrent la robe et le scapulaire blanc, comme les religieux de Cîteaux; mais le pape Benoît XIII les dispensa de porter cet habit. Leurs armes sont d'or à la croix fleurdelisée de gueules, ou, selon d'autres, de sinople, accostée, en pointe de deux entraves ou menottes d'azur. Les chevaliers portent aussi sur la poitrine une croix rouge qui leur sert de devise.

L'abbaye de l'Escale-Dieu s'est rendue recommandable par sa régularité et par le grand nombre de saints personnages qui s'y sont retirés. Elle est la mère de plusieurs monastères : Saint-Prudence, Olive, Bérole, Ferrarie, Buzet, Floratze, Porte de gloire et Mont du salut (a). Vital, protonotaire du saint-siège, fut député pour dresser le procès-verbal de la vie et des miracles de saint Bertrand, évêque de Comminges. Pour cet effet, il se transporta

(a) Cette énumération est ainsi faite par Oihenart. « Ex hujus Cœnobii radice pullularunt pleraque alia tam in Gasconia, quam in Hispania, longè celeberrima, *Sacræ meniæ*, nimirum, *sancti Prudentii, Fiterii, Olivæ, Berolæ, Ferrariæ, Buxeti, Floratzi Portæ gloriæ et montis salutis.* » *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 508.

à l'abbaye de l'Escale-Dieu, qu'on appelait l'école de la vertu. Il y reçut la déposition des religieux qui avaient conversé avec saint Bertrand et avaient été les témoins de sa vie toute sainte et des miracles qu'il avait opérés. Depuis, il fit son rapport en présence du pape Alexandre III et de l'assemblée des cardinaux dans l'église de Latran, et saint Bertrand fut canonisé à la sollicitation de son neveu Guillaume d'Andozile ou d'Andofielle, archevêque d'Auch (1).

Suivant le nécrologe de l'abbaye de la Case-Dieu en Pardiac, Pétronille, comtesse de Bigorre, qui avait épousé cinq maris à la fin de ses jours, choisit pour sa retraite le monastère de l'Escale-Dieu, où elle fut enterrée (2), lui ayant laissé des biens considérables par son testament. Les abbés de l'Escale-Dieu ont joint, avec la piété, l'habileté pour les négociations les plus importantes et mérité la confiance des comtes et des comtesses de Bigorre. L'abbé Asca traita les conditions du mariage de Constance, fille aînée de Gaston, vicomte de Béarn, et de Mathe de Bigorre, avec l'infant don Emmanuel, frère du roi de Castille, l'an 1266; et en même temps celui de sa sœur, Guillemette de Béarn, avec don Alphonse, fils de l'infant. Esquivat, comte de Bigorre, ordonna par son testament fait à Olite en Navarre, l'an 1283, qu'après son décès, son corps fut enterré à l'Escale-Dieu, au tombeau de ses aïeux.

Ozon est une belle terre située à l'orient sur un coteau, près de la rivière de l'Arros. Les fruits y sont délicieux et le vin en est exquis. Arnaud Guillaume d'Ozon, évêque de Tarbes, issu des seigneurs de ce nom, assista, l'an 1179, au concile général de Latran, sous Alexandre III. L'an 1189, Brune, seigneur d'Ozon, assista à une célèbre assemblée en Comminges, à Ladoux, près de Car-

(1) Saint Bertrand était né vers 1050 à l'Isle-en-Jourdain, dans le diocèse d'Auch. La tradition porte qu'il fut élevé dans l'abbaye de l'Escale-Dieu. Il était membre depuis 1077 du chapitre régulier de Toulouse, lorsqu'il fut appelé, par l'éclat de ses vertus, au siège de Comminges; il l'occupa pendant un demi-siècle, de 1084 à 1134. Il fut canonisé en 1179. *Saint Bertrand, évêque de Comminges*, par le baron d'Agos, p. 92.

(2) Voir Livre Ier, p. 55.

daillac, avec le comte Bernard, Arsius, évêque de Comminges, Centulle, comte de Bigorre, et Guillaume Arnaud de Barbazan. Ils mirent d'accord Odon et Pérégrin de Cardaillac, au sujet des différends que ces deux seigneurs avaient à démêler ensemble. De ce temps-là, des motifs d'estime lièrent les maisons de Cardaillac et d'Ozon. Mais depuis, elles furent plus étroitement unies.

Raymond de Cardaillac, capitaine de cinquante hommes d'armes, colonel d'infanterie, gouverneur d'Aigues-Mortes, prit alliance dans la maison de Sarlabous. Ce fut un capitaine très affectionné au service du roi de France et de la religion catholique (1). Il combattit, l'an 1569, à la tête de son régiment, à la bataille de Moncontour, et se fit distinguer par sa valeur dans cette occasion. Les régiments de Labarthe, de l'Isle, d'Honnoux et de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, battirent en flanc les ennemis protestants. Pendant les troubles qui agitèrent la France, des raisons d'Etat et le zèle pour la religion catholique prévalaient sur les lois de la guerre. On donnait quelquefois sur l'ennemi sans qu'il eût le loisir de s'en apercevoir. Les capitaines Caussens, le Bême allemand, Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, etc., résolurent de se défaire d'un des principaux et des plus redoutables chefs des protestants. Etant entrés dans sa chambre à Paris, le 22 août 1572, le capitaine le Bême le tua, et Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous le fit jeter par la fenêtre, dit un historiographe. Ce fut un prélude de la scène tragique qui arriva un dimanche matin, le 24 du même mois, jour de la fête de saint Barthélemy. Raymond de Cardaillac protégea la Bigorre contre les insultes des protestants et des ligueurs, comme nous l'avons vu au Livre précédent. A la fin de ses jours, il fonda le couvent des révérends pères Minimes de Tournay, petite ville anciennement appelée Rostang (2).

(1) Raymond de Cardaillac se distingua, en 1562, au siège de Rouen. Il y parut « autant digne de commander, dit Brantôme, aux gens de pied et surtout de mener les arquebusiers qu'on ayt vu de son temps. » Il perdit un bras en conduisant ses hommes à l'assaut, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à combattre vaillamment.

(2) Extrait du testament de Raymond de Cardaillac, fait à Bagnères le 28

La maison de Cardaillac fit alliance avec celle d'Ozon. Jean de Cardaillac, seigneur d'Ozon, suivit l'exemple de son parent, seigneur de Sarlabous. Il combattit au siège de Tarbes sous le comte de Gramont l'an 1575, chassa une troupe d'ennemis qui avait assiégé son château d'Ozon. Un de ses descendants, le chevalier de Cardaillac d'Ozon, servit à Malte avec distinction. Il fut chevalier de l'ordre et puis commandeur de Saint-Jean de Toulouse. Il fit bâtir le nouveau château d'Ozon sur une terre élevée, près de la rivière de l'Arros. Le P. Saguens, religieux Minime, un des plus habiles mathématiciens de son siècle, en dressa le plan suivant toutes les règles de l'architecture et le goût du temps, de manière que cet édifice a l'air d'une maison noble.

Louis Gilles de Cardaillac d'Ozon, seigneur de Villeneuve, neveu du commandeur de Saint-Jean, abbé de Saint-Savin en Poitou, ne dérogea pas aux mérites de ses aïeux. C'était un génie supérieur, d'une profonde littérature, accompagné d'un grand esprit de justesse, sachant l'Ecriture, l'histoire de l'Eglise et la théologie. Il avait gagné l'estime de M. Fléchier, évêque de Nîmes. On s'attendait à le voir un jour en possession d'un évêché, dont les prélats du royaume l'avaient jugé digne. Comme dès sa tendre jeunesse la piété avait fait de fortes impressions sur son esprit, il n'osa se faire prêtre par le respect qu'il avait pour le sacré ministère. Il a

octobre 1591 : « ...Pour fonder et batir ledit couvent de Saint-Roch, baille et constitue ledit seigneur testateur la somme de 7000 livres tournois en argent comptant. En outre a baillé la place de Pedarre avec ses rentes et apartenances, et ce du gré et consentement de dame Marguerite de Jussan, sa femme et la loyale épouse, que cy devant elle a preté. Davantage baille ledit s[r] le rente qu'il prend annuellement de village de Goudon et autres lieux circonvoisins vulgairement apelées les rentes de Bugar, pour desdites rentes, revenus et intérêts d'argent en être bati ledit couvent en ladite place de Pedarre Notre-Dame de Tournay [hors les murs de la ville] au choix desdits Religieux; et illec seront entretenus sept Religieux dudit ordre, les quatre qui seront pretres, et deux lays et un oblat, qui seront tenus faire le divin service en la forme qui s'ensuit, savoir qu'ils celebreront tous les jours marqués au calendrier de l'ordre. » *Glanage* de Larcher, t. I, p. 227.

été toujours véritablement vertueux. Il mourut à Paris, estimé du clergé, de la noblesse de cette province, et principalement des gens de lettres ; l'un d'eux a composé à sa mémoire l'épitaphe qui suit :

EPITAPHIUM

Joannem Cardaillacum patriarcham suum Alexandrina ecclesia, et Tolosana archiepiscopum commendat. Arnaldus Gullielmus Ozonius, Tarbiensium pontifex, sub Alexandro tertio Lateranensi astitit concilio. Raymundus de Cardaillaco, de Sarlabonis dynasta (1), in defensione gentis catholicæ vir bellator et postea pius Tornaiensis Minimorum Patrum conventûs conditor. Maltum, sœculo prœcedenti, suum recepit equitem Cardaillacum Ozonium, eumdemque commendatura Sancti-Joannis apud Tolosatos cum omni laude dignatur. Quid erit ex eadem stirpe Ludovicus Ægidius de Cardaillaco Ozonius, dominus de Villanova, abbas Sancti-Savini in Pictonibus? Fuit ipse in mortalibus acutum sanè ingenium, theologiæ et Scripturæ sacræ peritissimus, in quovis litteraturæ genere nulli cessit, quippe in elucidandis veterum auctorum ambagibus sagacissimus, sermone disertus litterarumque sidus, sed adhuc moribus et virtute præstantior, amator pacis et defensor pauperum, ortu maximus sed humillimus corde, numquam ausus est ad aras ascendere nec adolere thura, timuit onus ferè omnibus formidandum, carus plerisque Galliæ episcopis, qui sibi pari dignitate quondam socium fore expectabant, carus nobilitati istius provinciæ et plebi, obiit Parisiis, Ludovico decimo quinto christianissimo Francorum rege, anno MDCCXXXII, mensis junii undecima die.

O festina dies ! O rerum lubricus ordo !
O nimiùm propero mors celerata gradu !
Ah ! cur non annos totidem tibi sistere possum
Quot morum merito vivere dignus eras !

(1) La mort de l'amiral Coligny, à laquelle prit part Raymond de Cardaillac, n'eut pas lieu le 22 août, comme le porte la page 239, mais dans la nuit du 23 au 24 du même mois. Ce fut le premier signal du massacre de la Saint-Barthélemy.

CHAPITRE XI

A TERRE D'ANTIN, DUCHÉ ET PAIRIE DE FRANCE. — LA BARONNIE DE CASTELBAJAC. — LA VILLE ET L'ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN. — LE CHATEAU DE LESCURRY.

La maison d'Antin est une des plus anciennes et des plus nobles du comté de Bigorre. A la fin du XIe siècle, elle était en état de recevoir une fois l'année, suivant l'ancien usage, le comte de Bigorre qui marchait avec un train magnifique, semblable à celui d'un prince. Les seigneurs de la liste suivante, qui ont possédé la terre d'Antin, l'ont rendue recommandable par leur valeur et par leur piété (1).

1. Comte Bon d'Antin assista, l'an 1096, à la dédicace de l'église de Saint-Pé-de-Générès avec les plus grands seigneurs de la Gascogne.

2. Du temps de Pierre de Marsan, comte de Bigorre, Comte Bon d'Antin II fut garant avec Oger des Angles, etc., pour le seigneur de Canet, que celui-ci remettrait ses châteaux, trois fois l'année, au pouvoir du comte. L'an 1216, il fut caution avec Raymond Garcie, vicomte de Lavedan, pour la sûreté des traités du mariage de la comtesse Pétronille avec Gui de Montfort.

3. L'an 1256, Raymond, baron d'Antin, se rangea du parti de Gaston, vicomte de Béarn, dans la guerre qu'il fit contre Esquivat, comte de Bigorre. Il fut compris dans le traité de paix qui fut fait entre ces deux seigneurs.

(1) « Les seigneurs de cette terre estoient de sang comtal et descendus des anciens comtes de Bigorre, comme les Castelbajac, les Lavedan et autres... Leur baronie qui a été élevée en marquisat... embrassoit les paroisses de Bonnefont et Antin, Bernades, Bonrepos, Bastanous, La Barthe, Biurette, Casterlé, Clarens, Sadeilhan, Ours[belille], Sarraguzan, Jumetz, Mielan, Goutz, Florette, Lardes, Saraville, Ousmetz, Laméac et Trouville, dont plusieurs sont au comté d'Armaniac. » *Revue catholique du diocèse de Tarbes*, année 1873, p. 488.

4. L'an 1260, Pierre, baron d'Antin, suivit l'exemple du précédent. Il se jeta dans le parti de Simon de Montfort, comte de Leicester. lieutenant-général du roi d'Angleterre en Gascogne, contre le comte Esquivat.

5. Comte Bon d'Antin, 3e du nom, est nommé dans l'enquête de l'an 1300, qui fut faite par ordre du roi de France pour savoir les revenus du comté de Bigorre.

6. Arnaud Ier, baron d'Antin et de Bonnefont, seigneur de la terre des Affites, Etienne de Talamesse, seigneur de Salmont, sénéchal de Carcassonne, Barthélemy de Larroche, seigneur de Saint-Martin, etc., furent choisis, l'an 1478, arbitres des différends qui étaient entre Bernard de Lavedan, écuyer, et Raymond Garcie, chevalier, seigneur de Lavedan (*a*). Le même Arnaud, baron d'Antin, épousa Catherine de Foix, dont il eut, parmi d'autres enfants, Jacquette d'Antin, femme d'Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin.

7. Jean, baron d'Antin, chevalier, fut sénéchal et gouverneur pour le roi au comté de Bigorre.

8. L'an 1514, Arnaud II, puissant seigneur, baron d'Antin et de Bonnefont, chevalier de l'ordre du roi, sénéchal de Bigorre, petit-fils d'Arnaud Ier, baron d'Antin, épousa en premières noces Anne d'Andoins, dont il eut deux filles : Andrée et Jeanne d'Antin. Andrée fut mariée avec Claude de Castelnau-Laloubère, dit Coarraze, l'an 1558 ; Jeanne, héritière d'Antin, prit pour son époux, avec dispense, Hector. seigneur de Pardaillan en Armagnac et de Gondrin, l'an 1581.

La race des seigneurs de Pardaillan est illustre. La liste suivante le démontrera.

1. Pons, seigneur de Pardaillan, possédait la seigneurie de la ville de Gondrin, avec les terres de Justian, Clarens et Cazenave (1).

(*a*) Suivant un titre de la maison de Lavedan.

(1) Larcher reproduit, avec les mêmes termes, la généalogie des seigneurs de Pardaillan devenus barons d'Antin, *Glanage*, t. XI, p. 275-280. Il

2. Hugues de Pardaillan fut évêque de Tarbes en 1227 (a), et archevêque d'Auch en 1244.

3. Bernard, seigneur de Pardaillan, suivit le roi saint Louis dans son premier voyage en Afrique, l'an 1248. Dans un combat singulier. il coupa la tête à un Maure des plus distingués de l'armée des Infidèles. Pour conserver la mémoire d'une action si glorieuse, il ajouta à l'écu de ses armes trois têtes de Maures. Sa postérité les porte encore aujourd'hui.

4. Odet Ier de Pardaillan fut député, en 1276, pour rétablir les coutumes de Fezensac, du consentement du comte d'Armagnac.

5. Odet II épousa, en 1339, Marguerite de Biran, cousine germaine d'Arnaud de Monlezun, comte de Pardiac.

6. Bertrand de Pardaillan, seigneur de Gondrin, son fils (1), épousa en 1390, la fille unique du vicomte de Castillon. Par ce mariage, les biens de cette puissante maison sont tombés dans celle de Pardaillan.

7. Pons, dit Poncet, fut marié, l'an 1441, avec Isabelle de Lomagne. Il se signala à la prise de la ville de Dax sur les Anglais, et fut tué près de Bordeaux, l'an 1451.

8. Jean Ier de Pardaillan suivit l'exemple de son père, combattit contre les Anglais, et, après la réduction de la Guienne, il servit sous le roi Louis XII dans les guerres contre le duc Charles de Bourgogne.

9. Jean de Pardaillan, 2e du nom, seigneur de Gondrin, prit pour son épouse la fille du baron de Bazillac, dont il eut :

10. Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin. Il commanda deux mille Allemands et quatre mille Gascons, qui furent envoyés, en 1513, par le roi Louis XII, au secours de Jean d'Albret, roi de

déclare la tirer des « lettres d'érection de la terre d'Antin en duché-pairie. » Il ajoute : « Tout ce qui est contenu dans les lettres d'érection n'est pas absolument vrai. Louis XIV s'en rapporta au mémoire qu'on lui en présenta. »

(a) Suivant le titre d'union de l'abbaye de Sainte-Quitterie à l'évêché d'Aire.

(1) Bertrand de Pardaillan n'est pas le descendant immédiat d'Odet II V. *Dictionnaire* de Moréri, mot *Gondrin*.

Navarre. Le roi François Ier lui donna, l'an 1519, le commandement des troupes qu'il envoya au secours du roi de Danemark contre le roi de Suède. Il eut pour femme Jacquette d'Antin dont il a été parlé. De ce mariage vint :

11. Antoine de Pardaillan, seigneur de Gondrin, chevalier de l'ordre, sénéchal et gouverneur d'Albret. Il commença ses premiers exercices dans le parti des armes sous Odet de Foix, vicomte de Lautrec. Il servit avec Thomas de Foix à la conquête du duché d'Urbin, et il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, l'an 1524. Il commanda trente compagnies de gens de pied au siège de La Rochelle, et donna secours à la ville de Toulouse, lorsqu'elle fut assiégée par les protestants, auxquels il fit la guerre en Guienne. Le maréchal de Monluc, ayant été blessé au siège de Rabastens en Bigorre, choisit le seigneur de Gondrin pour chef de l'armée qu'il devait commander en Béarn. La raison qu'il en donne dans ses Mémoires, c'est qu'il est le plus ancien capitaine et de meilleure maison qu'aucun autre (*a*). Il avait épousé Paule d'Espagne, fille et héritière d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, de la maison de Comminges. De ce mariage il eut :

12. Hector de Pardaillan, baron de Gondrin et seigneur de Montespan. Celui-ci se rendit recommandable pendant les guerres de son temps. Il servit avec fidélité les rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, qui lui donnèrent divers commandements dans leurs armées. Il eut de son mariage, de l'an 1581, avec Jeanne, héritière d'Antin :

13. Arnaud Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, baron d'Antin, conseiller au conseil privé, chevalier de l'ordre, capitaine des gardes du corps du roi Henri IV et du roi Louis XIII. Il fut lieutenant-général en Guienne et gouverneur de Béarn et de Navarre. Il fut marié avec Paule de Bellegarde, de laquelle il eut, entre autres enfants :

14. Louis Henri, archevêque de Sens, et Hector Roger de Pardaillan, baron de Gondrin et d'Antin. Ce fut en faveur de

(*a*) Mémoires de M. de Monluc.

ce dernier que le roi Louis XIII érigea, l'an 1615, la baronnie d'Antin en marquisat. Il épousa, en 1635, Zamet, fille et héritière de Jean, baron de Murat, maréchal des camps et armées du roi, capitaine de Fontainebleau. De ce mariage vint :

15. Louis Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin (1).

16. [Louis Antoine de Pardaillan, fils du précédent.] Ce seigneur commença sa première campagne en 1683, au siège de Courtrai, étant subalterne au régiment du roi, qui lui donna, l'année suivante 1684, le régiment d'infanterie de l'Ile-de-France. L'an 1688, il eut l'honneur de servir d'aide de camp au siège de Fribourg, auprès de Mgr le Dauphin, qui le choisit par distinction pour porter au roi la nouvelle de la prise de cette importante place. Il retourna aux sièges de Manheim et de Frankendal. Il continua ses services à la tête du régiment d'infanterie de Languedoc que le roi lui donna en 1689. Il fut envoyé en Italie en 1691, à l'expédition du Val d'Aoste et au siège de Montmélian. Etant parvenu par son mérite aux degrés de brigadier maréchal de camp et de lieutenant-général des armées, il gagna la confiance des généraux et du roi Louis XIV, qui lui donna la charge de lieutenant-général de la Haute et Basse-Alsace, le gouvernement d'Orléans et de l'Orléanais en 1707, et puis la charge de directeur général des bâtiments et maisons royales (2). Enfin le roi Louis XIV érigea la terre très noble et très considérable du marquisat d'Antin en duché et pairie de France (3).

(1) Louis Henri de Pardaillan épousa, pour son malheur, la trop célèbre Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart. De ce mariage naquit, en 1665, Louis Antoine de Pardaillan, auquel doit être rapporté ce qui suit dans le texte. Cf. *Le marquis de Montespan*, roman historique, par Curie-Seimbres, 1873.

(2) « Il introduisit dans ce service, dit Curie-Seimbres (p. 170), une magnificence dont Paris lui a tenu compte en attachant son nom à la rue, à la chaussée et à l'avenue d'Antin. Il y fit affluer, ainsi qu'à Versailles, les marbres des Pyrénées provenant des carrières de Sarrancolin et de Beyrède, qui prirent également de lui le nom de marbres d'Antin. »

(3) Les lettres d'érection furent données à Marly, au mois de mai 1711.

Les anciennes armes d'Antin sont à l'écu d'argent à trois tourteaux de gueules, parti d'une clef de sable.

Castelbajac, baronnie des plus anciennes de la Bigorre orientale, est situé sur le midi, à une lieue du duché et pairie d'Antin. Centulle, I[er] du nom, comte de Bigorre, choisit sur la fin du XI[e] siècle le château de Castelbajac, pour y recevoir l'hommage de Sanche le Rebelle, vicomte de Labarthe, qui voulait rentrer dans son devoir.

1. Bernard, baron de Castelbajac, assista à la célèbre dédicace de Saint-Pé-de-Générès, en l'an 1096.

2. Bernard II de Castelbajac fit la guerre contre Bernard, comte de Comminges et de Bigorre. En 1190, on pacifia cette querelle, et Guillaume Arnaud, vicomte d'Asté, fut garant pour le baron de Castelbajac, qu'il serait à l'avenir paisible et fidèle au comte de Bigorre (1).

3. Bernard III, baron de Castelbajac, fut, en 1216, un des garants de la comtesse Pétronille, pour l'exécution du contenu en son contrat de mariage avec Gui de Montfort.

4. Arnaud Raymond, baron de Castelbajac, vivait en 1300. Il fut compris, avec d'autres barons de Bigorre, dans l'enquête qui fut faite par ordre du roi Philippe le Bel, au sujet des revenus du comté. Ce qui est particulier, Pierre de Castelbajac y prend aussi la qualité de baron. M. de Marca donne la raison de cette particularité : c'est que les puînés de quelques barons de Bigorre prenaient la même qualité que leurs aînés. Suivant la lettre de Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rouergue, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, lieutenant-général du roi de France en Languedoc, datée d'Agen le 6 octobre 1355. Arnaud Raymond, baron de Castelbajac, commandait en Bigorre, pour le roi de France, une compagnie de cent hommes d'armes et de deux cents hommes de pied. Le comte d'Armagnac prenait une entière confiance en sa fidélité (a).

(1) Bernard II, en 1191, faisait partie de la 3[e] croisade. *Souvenir de la Bigorre*, t. V, p. 85.

(a) Mélanges généalogiques de M. de Gaignières, vol. 16 des titres scellés, fol. 1.

Suivant un ordre donné au Louvre le 25 novembre 1361, le roi de France ordonna au sire de Castelbajac, châtelain de Lourdes, de remettre ce château au roi d'Angleterre ou à ses gens (a). L'année suivante, le baron de Castelbajac prit le parti du comte d'Armagnac contre Gaston Phébus, comte de Foix. Celui-ci remporta une signalée victoire sur l'Armagnagais à la bataille de Launac (1). Le sire d'Albret, le comte de Pardiac, les vicomtes de Labarthe, de Terride, Fortis, Xaintrailles et le baron de Castelbajac y furent faits prisonniers de guerre (b).

5. Gaston de Castelbajac, sénéchal de Bigorre, mérita l'estime de Madeleine de France, princesse de Viane, et de Catherine de Foix, reine de Navarre, comtesse de Bigorre. Il condamna à mort les complices de la conspiration que Jean de Foix, vicomte de Narbonne, avait formée contre ces illustres princesses en l'an 1588. M. l'abbé le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau (c), nous apprend que Bernard de Castelbajac, seigneur de Lagarde, assista, l'an 1558, avec Jean, baron de Bazillac, et Jean d'Angos, seigneur de Villeneuve, au contrat de mariage d'Andrée d'Antin avec Claude de Castelnau-Laloubère, chevalier.

Un seigneur de l'illustre maison de Durfort prit alliance avec celle de Castelbajac, dont les descendants ont porté le nom, comme nous l'avons vu au sujet de Godefroy de Durfort, titré marquis de Castelbajac (2).

La ville de Saint-Sever-de-Rustan a été une portion de l'ancien comté de Bigorre; mais elle en fut démembrée, ainsi que d'autres

(a) Rymer, t. vi, p. 344.

(1) Ces faits doivent être rapportés à différents barons de Castelbajac qui se succédèrent avec le même nom. Cf. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, 1874, t. vii, p. 176; de Carsalade, *Souvenir de la Bigorre*, t. v, p. 86-94.

(b) Annales de Foix.

(c) T. iii, p. 83.

(2) Jean de Durfort, baron de Civrac, épousa, le 16 septembre 1524, Louise de Castelbajac, héritière de la branche aînée de la maison de Castelbajac.

lieux. Elle est située dans le diocèse de Tarbes, sur la rivière de l'Arros, dent elle a tiré le surnom de Rustan, qui la distingue de Saint-Sever-Cap. Saint Grégoire de Tours rapporte que, dans une église de Bigorre, il s'y faisait un miracle de son temps même. Les fleurs de lis qui avaient été répandues sur le tombeau de saint Sever, quoique desséchées, reprenaient chaque année leur fraîcheur et leur beauté naturelle le jour de la fête de ce saint martyr (1). De là on peut juger de l'ancienneté des églises du diocèse de Tarbes, et que ce miracle est arrivé dans l'église de Saint-Sever-de-Rustan, à cause du nom du glorieux martyr qu'elle a l'honneur de porter. Cette ville fut saccagée par Lizier, chef des protestants, pendant un long séjour qu'il y fit l'an 1575. On voit qu'elle a été rétablie depuis l'arrivée des religieux bénédictins de Saint-Maur, qui ont introduit la réforme dans le monastère qu'ils y possèdent.

Le château de Lescurry, distant à demi-lieue de Saint-Sever, est situé sur le coteau qui borne la plaine de Bigorre à l'orient. Il appartient à messire Adrien de Poudenas, baron de Lescurry, seigneur de Cazaux, Semboués, Lortet, Fleurance, etc. Ses aïeux ont donné des preuves de fidélité pour leur prince et de zèle pour la défense de la religion catholique. Il y en eut un, en 1575, qui reçut chez lui, à Lescurry. une garnison de troupes de M. de Gramont, qui se disposait à dresser son camp pour reprendre la ville de Tarbes sur les protestants. Ceux-ci se saisirent, l'année suivante 1576, du château de Lescurry, mais ils en furent chassés peu de temps après, au mois de mai. Les seigneurs de Lescurry ont été affectionnés au service des rois de France, particulièrement le même Adrien de Poudenas, pendant le temps qu'il a servi en qualité de capitaine de dragons, et son frère, seigneur de Sem-

(1) Ce saint n'est pas mort martyr. — Serait-il le même que Sulpice Sévère, historien du IVe siècle? M. de Lagrèze, dans l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, p. 199, et M. Curie-Seimbres, dans ses *Recherches sur les lieux habités par Sulpice Sévère*, p. 32, ont entrepris de soutenir cette hypothèse; mais ils ont été réduits à ne pouvoir invoquer en sa faveur que de simples analogies et d'ingénieux rapprochements.

bouès, capitaine dans le régiment du roi. Ils ont tous deux fait paraître leur valeur dans plusieurs sièges et batailles durant les guerres du roi Louis XIV. Aussi furent-ils des premiers de ce pays qu'on a vus honorés de la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis. Leur maison de Lescurry a pris d'illustres alliances. Elle est alliée de celles de Pins, de Foix, de Sabran, de Lamezan; à quoi on peut ajouter que la valeur et la politesse y sont héréditaires.

CHAPITRE XII

DE LA BIGORRE SEPTENTRIONALE. — LA BARONNIE DE BAZILLAC. — LA VILLE DE VIC-BIGORRE. — ILLUSTRES CAPITAINES DE VIC. — HOMMES D'ÉGLISE.

Bazillac est situé dans la plaine du comté de Bigorre, près de la rivière de l'Adour, à l'orient. C'est une ancienne baronnie à laquelle sont annexées de belles terres : Tostat, séjour ordinaire des seigneurs de Bazillac, Villenave, Marsac, Ugnoas, Chis ou Saint-Ferréol, Bazet, Dours, Castéra. etc. Les seigneurs, issus de l'illustre maison de Bazillac ou qui en ont possédé les domaines, sont compris dans la liste suivante :

1. Bertrand, baron de Bazillac, souscrivit, l'an 1062, le don annuel et perpétuel de 60 sols morlaas, que Bernard, comte de Bigorre, et la comtesse Clémence, son épouse, firent à l'église Notre-Dame du Puy en Velay.

2. Bernard II, baron de Bazillac, fut garant, l'an 1445 pour Arnaud d'Aragon, seigneur d'Ors, de Poueyferré et de Beaucens, qu'il remettrait ces châteaux, trois fois l'année, au pouvoir de Pierre de Marsan, comte de Bigorre.

3. Bernard III, baron de Bazillac, tenait, l'an 1256, le parti de Gaston, vicomte de Béarn, contre Esquivat, comte de Bigorre. Il fut compris dans le traité de paix qui fut arrêté entre ces deux seigneurs.

4. Vital de Bazillac servit en Portugal contre les Maures. Il sauva l'honneur à la reine, accusée d'adultère par un chevalier.

Vital vainquit cet imposteur dans un combat. La reine, en récompense de sa valeur, parmi d'autres dons, lui fit présent de quelques reliques que les Carmes de Tarbes se sont vantés avoir reçues de lui. Ils le tiennent encore pour leur fondateur. En mémoire de ce combat, arrivé le jour de Sainte-Catherine, ils sont obligés chaque année, ce jour-là, de faire l'office au château de Tostat, où paraissent sur la porte de la basse-cour et du vieux corps de logis les armes de Bazillac : au 1er et 4me d'or au tourteau de gueules ; au 2me et 3me d'or au lion d'azur. Elles ont pour support deux dames portugaises, qui sont peintes de même à la salle des Carmes de Tarbes, pour rappeler la mémoire de ce combat livré en Portugal par Vital de Bazillac. M. l'abbé le Laboureur estime que cette histoire de Vital, fondée sur la tradition de la maison, est un roman (*a*). On peut néanmoins tenir pour chose assurée qu'on a lu dans les papiers des Carmes que Vital de Bazillac fut leur bienfaiteur. On ignore l'époque où il vivait ; on pourrait le rapporter à la fin du XIIIe siècle, au temps du comte Esquivat, lorsque les Carmes commencèrent à s'établir dans Tarbes (1282).

5. Raymond Aymeric, baron de Bazillac, fut un des appelants au roi Philippe le Bel de l'arrêt du parlement de Paris, qui dépossédait Constance de Béarn du comté de Bigorre. Il signa au mois d'octobre, l'an 1292, le certifié du droit naturel et légitime que cette princesse y prétendait.

6. Aymeric de Bazillac fut conseiller clerc, lors de la création du parlement de Toulouse (*b*).

7. N., baron de Bazillac, reçut ordre du roi Jean le Bon, daté de Vincennes le 12 août 1361, de remettre au roi d'Angleterre la ville, le château, le pays de Tarbes et le comté de Bigorre, en exécution du traité de Brétigny. Ce grand roi lui fit l'honneur de le qualifier de sire de Bazillac. Des seigneurs fidèles à l'Etat sont sortis de l'illustre maison de Bazillac. Elle a donné encore de dignes prélats à l'Eglise.

8. Arnaud de Bazillac était en possession de l'abbaye de Saint-Pé-de-Générès, l'an 1446.

(*a*) L. I, p. 26.
(*b*) Annales de Toulouse, par M. Lafaille.

9. Godefroy de Bazillac fut évêque de Rieux (*a*). Il accompagna à Rome Pierre de Foix, dit le Jeune, cardinal.

10. Bernard, 4e du nom, baron de Bazillac, seigneur de Louit, épousa Jacquette des Angles, d'où viennent Simonet, mort sans enfants, Pierre qui suit, et Jacquette. Celle-ci fut mariée à Raymond d'Argelès, écuyer. De ce mariage naquit Marguerite d'Argelès, femme de N., seigneur de Miossens, et de ce dernier vint Jean de Miossens, seigneur de Sanous.

11. Pierre, baron de Bazillac, fils de Bernard IV, prit pour son épouse N. de Levis, de laquelle il eut Gaston qui suit, et Catherine qui fut mariée, l'an 1538, avec Antoine de Castelnau, seigneur de Laloubère.

12. Gaston, baron de Bazillac, fut père de Jean, de N., seigneur de Jellenque, et de Paul. Ce dernier, en 1582, rendit témoignage, avec d'autres seigneurs de la province, que les seigneurs de Castelnau-Mauvissière descendaient de la maison de Castelnau-Laloubère.

13. Jean, baron de Bazillac, chevalier des ordres du roi (1), épousa Anne de Rochechouart. Ils eurent deux enfants, Etienne et Jeanne. Celle-ci (2) fut mariée avec Etienne de Castelnau de Laloubère, son parent du côté paternel et maternel.

14. Etienne, baron de Bazillac, épousa Françoise de Levis, fille de Philippe de Levis, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, et de Louise de la Trémouille.

15. Comme il décéda sans enfants mâles, son oncle, Paul de Bazillac, fut son héritier et baron de Bazillac.

16. Celui-ci laissa sa fille Catherine de Bazillac, héritière. Elle fut mariée avec le seigneur de Sevignac, qui fut au service du roi sous M. le Prince..., et fut tué à la bataille de Nordlingue (*b*).

(*a*) Annales de Foix.

(1) Jean de Bazillac fut nommé, en 1568, gouverneur de la Bigorre, et prit une part active aux guerres de religion (l. I, p. 95).

(2) Il a été déjà dit (l. II, p. 191) que Jeanne était, non la sœur, mais la fille unique d'Etienne de Bazillac. Née en 1574, elle épousa, le 27 avril 1598, Etienne de Castelnau-Coarraze, baron de Laloubère, dont elle eut de nombreux enfants.

(*b*) M. le Laboureur, p. 28.

17. Depuis, une héritière de Bazillac (1) fut mariée avec le seigneur Audric de Narbonne.

18. Leur fils Audric, marquis de Bazillac, épousa Catherine de Castelnau-Laloubère.

19. De ce mariage vint Paule d'Audric, héritière, marquise de Bazillac, laquelle épousa, en premières noces, le marquis de Monluc; celui-ci étant décédé sans enfants, elle prit une seconde alliance avec le marquis de Lamothe-Gondrin, qui est décédé aussi sans enfants. Depuis la mort de son époux, la marquise de Bazillac consentit une donation en faveur de son parent le marquis de Campels (2). Paule d'Audric, marquise de Bazillac, donatrice, lui survécut, ce qui porta du changement dans les affaires de l'illustre maison de Bazillac, au sujet du partage des biens entre les frères et leurs issus de la maison de Campels. L'affaire fut portée par appel au parlement de Toulouse, et, contre l'arrêt qui fut rendu, on s'est pourvu par requête civile; mais pour éviter un long procès et de plus grands frais, le roi a nommé des commissaires dans le même parlement.

Bazillac et plusieurs terres qui composent cette baronnie, savoir : Tostat, Ugnoas, Marsac et Villenave, dépendent de la justice royale de la ville de Vic, de laquelle on va détailler les particularités.

La ville de Vic-Bigorre est située sur la plaine, près de la rivière de l'Echez, à demi-quart de lieue de l'Adour et à trois lieues de distance de la ville de Tarbes. Le savant Scaliger en donna d'abord une haute idée, jugeant, sur un fondement qui avait quelque vraisemblance, que la ville de Vic-Bigorre était la capitale du comté, dont elle portait le nom. Mais cette ville n'a jamais eu le titre de capitale de la province, quoiqu'elle en porte

(1) Cette héritière ne nous paraît pas devoir être distinguée de Catherine de Bazillac qui épousa Henri d'Audric, seigneur de Sevignac. Leur contrat, du 1er mai 1624, est reproduit par Larcher, *Glanage*, t. VIII, p. 187-192.

(2) Cette donation est du 5 septembre 1720. *Glanage* de Larcher, t. IX, p. 223.

le nom. Cet honneur a été attribué de tous les temps à la ville de Tarbes, suivant la Notice des provinces de l'Empire et les traités de paix faits entre la France et l'Angleterre. C'était une chose triviale, lorsqu'un nom était commun, de donner à chaque lieu le nom du pays, pour distinguer l'un de l'autre. Nous en avons sous les yeux des exemples, que nous fournissent Castelnau-de-Rivière, Castelnau-de-Magnoac, Vic-Bigorre, Vic-Fezensac.

Les comtes et comtesses de Bigorre ont porté l'attention sur la ville de Vic, comme si c'était un lieu des plus considérables de la province. Pierre, vicomte de Marsan et comte de Bigorre, donna aux habitants de Vic, l'an 1151, la permission d'y bâtir un château, pour se défendre contre les Béarnais, alors leurs ennemis. Le comte Boson de Mathas et la comtesse Pétronille, son épouse, leur donnèrent, l'an 1228, un privilège dont on ne voit point d'exemples parmi les autres nations, savoir : que les meurtriers seraient ensevelis vivants sous le cadavre de ceux à qui ils auraient ôté la vie. La ville de Vic, l'an 1256, fut donnée en otage pour la sûreté du traité de paix qu'Alphonse, fils aîné du roi d'Aragon, et Roger, comte de Foix, négocièrent entre Esquivat de Chabannes, comte de Bigorre, et Gaston, seigneur vicomte de Béarn. La comtesse Constance se réserva la jouissance de la ville de Vic, lorsqu'elle consentit une donation du comté de Bigorre en faveur de sa sœur Marguerite de Béarn, épouse de Bernard Roger, comte de Foix. Celui-ci, l'an 1300, prit pour sa retraite le château de Vic, lorsque Philippe le Bel, roi de France, le dépossédа du comté de Bigorre; mais les officiers du roi l'en chassèrent, comme il a été remarqué dans l'histoire générale du pays au livre premier.

Le territoire de cette ville était anciennement moins étendu. Il a été accru en divers temps par les habitants de diverses seigneuries contiguës, savoir : de Soubagnac, de Ganos, de Lassalle, de la Navarrerie, de Diouseide, et de Las Marlies, avec le droit d'entrée à l'assemblée des Etats de Bigorre pour la terre de Soubagnac. La communauté de la ville de Vic a acquis toutes ces terres de plusieurs seigneurs particuliers. Les guerres civiles ruinèrent la ville de Vic, depuis 1569 jusqu'à l'an 1592. Les habitants en devinrent plus belliqueux et plus attachés au service du roi de France.

Le champ de Mars est leur ambition, et l'exercice des armes est comme héréditaire dans leurs familles. En effet, on a vu de nos jours, sous le règne du roi Louis XIV, 90 officiers qui ont servi cet invincible monarque, avec autant de valeur que d'affection. De ce nombre furent ceux de la liste suivante.

Laurent de Trébons, enseigne des mousquetaires du roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, a fidèlement servi, environ cinquante ans, dans cet illustre corps. Mais les batailles où il a combattu et les blessures qu'il a reçues, le rendent encore plus recommandable que ses longs services. Lorsqu'il fut blessé au siège de Mons d'un coup de mousquet, il eut l'honneur d'être visité par le roi à l'abbaye de Lô, et de mériter des pensions. Dans une autre occasion, Mons étant assiégé par les Français, Trébons se logea dans une demi-lune que les ennemis avaient abandonnée et qu'ils ne laissaient pas de protéger de l'intérieur de la ville; de là ils firent un feu si épouvantable qu'une troupe d'élite de mousquetaires qu'il commandait y périt et fut regrettée des principaux officiers de l'armée. Le roi fut touché d'une telle perte. Trébons, qui avait occupé ce poste sans attendre les ordres, fut mis aux arrêts. Mais la réputation qu'il s'était acquise par ses longs services le sauva dans l'esprit du roi. Sa valeur le protégea, et son entreprise, quoique précipitée, fut au-dessous de la gloire qu'il avait de s'être exposé si avant aux approches des ennemis. On emprunte cette pensée à l'histoire romaine : *Violare leges nefas, sed virtus abstulit et facinus infra gloriam fuit.*

Trébons était d'une très belle figure soutenue d'un air martial qui imprimait du respect. Il joignit à ses belles qualités un esprit de piété avec le zèle pour la défense des intérêts de sa patrie où il se retira, l'an 1717, âgé de 80 ans, dans son lieu natal, au lieu de Vic-Bigorre. Il y vécut cinq années avec l'unique regret d'avoir sitôt quitté le service, comme si, à l'âge où il était, il ne suffisait pas d'y avoir passé une cinquantaine d'années. Il décéda l'an 1722, ayant laissé, de son mariage avec dame Damadis, une fille unique, Françoise de Trébons, épouse du sieur de Grainville, subdélégué des maréchaux de France. Dans sa dernière disposition, il nomma exécuteur testamentaire son ami de Labordenne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, de la même ville de Vic.

Celui-ci fut reçu dans la première compagnie de mousquetaires, l'an 1688. Il fut aux sièges de Mons et de Namur, et eut part dans toutes les occasions où les mousquetaires furent commandés pendant la guerre de la France contre le prince d'Orange. Il obtint pension du roi et la croix de Saint-Louis. Il fut fait gouverneur de la ville de Vic-Bigorre. Des mousquetaires il passa au régiment des gardes-françaises. Il y fut reçu sous-lieutenant, et après, le roi lui donna la lieutenance aux gardes, par préférence à d'autres officiers du même corps qui aspiraient à ce poste. Il a couru de grands risques dans plusieurs combats et divers sièges, principalement dans celui de Fribourg, où il fut exposé dans la plus vive attaque. Il mérita l'estime de son colonel, le duc de Gramont, maréchal de France, et généralement celle des officiers des deux illustres corps de mousquetaires et de gardes, où il a servi pendant trente années. Dans ce temps-là, il fut attentif à soutenir les intérêts de sa patrie.

Un puissant seigneur de Bigorre, accrédité en cour, sollicitait pour acquérir le domaine de la ville de Vic, et s'en faire déclarer seigneur particulier. Mais les habitants, alarmés de cette triste nouvelle qu'ils étaient sur le point d'être privés de leurs anciennes libertés par cette aliénation, délibérèrent qu'on devait recourir, sur cette affaire si importante, à M. l'abbé de Labordenne, premier aumônier des mousquetaires, prieur commendataire d'Arques, à son frère de Labordenne, lieutenaut aux gardes-françaises, et à Trébons, enseigne des mousquetaires; et que c'était le parti le plus sûr pour conserver leurs privilèges. En effet, ces trois citoyens, zélés pour leur patrie, agissant de concert, représentèrent à M. de Pontchartrain, ministre, que la ville de Vic était composée d'un grand nombre d'officiers qui servaient actuellement, et qu'il ne serait pas gracieux, pour de bons serviteurs du roi, d'être sous la main d'un seigneur, lorsqu'ils viendraient faire leur retraite chez eux. L'état des officiers lui fut remis. Il ne put s'empêcher de l'admirer, et il leur accorda très volontiers sa protection auprès du roi. Grâce aux soins que MM. de Labordenne et de Trébons se donnèrent, la communauté de Vic fut reçue par préférence à l'acquisition du domaine, et les habitants eurent l'agrément de se voir à l'abri de la domination d'un seigneur particulier.

De la maison de Pujo, de Vic, sont sortis plusieurs officiers, qui ont servi sous le règne de Louis XIV, savoir : Pujo Laffitole, lieutenant aux gardes-françaises, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; Pujo Bordun, son frère, capitaine d'infanterie; François Pujo Labatut, capitaine dans le régiment de Vaisseaux, inspecteur général des milices bourgeoises de Bigorre; Pujo, le mousquetaire; Pujo Ladoue, capitaine d'infanterie, qui s'est fait d'église; le chevalier de Pujo, son frère, capitaine dans le régiment de la reine; Jeanin de Pujo, capitaine, décédé à Casal, frère du juge-mage de Tarbes.

Trois lieutenants-colonels de Vic ont servi la meilleure partie de leur vie, pendant le même règne de Louis XIV : Lasmues, lieutenant-général dans Tessé; Costabadie, lieutenant-colonel au régiment de Charolais; Guillaume de Cazenave, seigneur de Silhac, lieutenant-colonel au régiment de Gâtinais, d'une famille qui a eu de l'ambition pour le métier de la guerre. Jacques de Cazenave, seigneur de Silhac, aîné, servit en qualité de mousquetaire du roi, du temps de la guerre de Luxembourg. Guillaume de Cazenave était frère du précédent. Il a passé honorablement par les degrés de l'art militaire. Il commença le service, l'an 1687, à l'académie des cadets de Tournai en Flandre. De là, un an après, il fut fait lieutenant dans le Piémont. Il reçut un coup de mousquet au siège de de Montmélian. Le roi lui accorda une compagnie dans Gâtinais, et ensuite celle des Grenadiers. Il obtint une pension, avec la croix de Saint-Louis. Enfin, il fut lieutenant-colonel dans le régiment de Gâtinais, à la place de M. de Ladrien. Il paya de sa personne presque dans toutes les batailles que le maréchal de Catinat et M. le duc de Vendôme ont livrées en Italie. Ces officiers généraux reconnurent son mérite et lui confièrent en leur absence leur commandement de 3000 hommes, dans la vallée de Queyras. Depuis, il a été placé, du temps de la régence, lieutenant du roi à Philippeville.

Le sort de ses trois autres frères ne fut pas aussi heureux. Cazenave Saint-Jean, seigneur de Silhac, officier dans le régiment de Tessé-Dragons, fut tué à la tête du régiment d'un coup de mousquet, à la bataille de la Marsaille. Le chevalier de Silhac, seigneur de Giscaro, capitaine dans Gâtinais, a servi environ vingt

ans. Il combattit dans plusieurs sièges et batailles sous M. le duc de Vendôme et sous M. le maréchal de Catinat; il mourut à Annecy. Il est rare de voir cinq frères, nés avec la même inclination pour l'exercice des armes. Maintenant il n'en reste qu'un pour souche de cette famille guerrière : c'est Jean de Cazenave, seigneur de Silhac, fils de Jacques de Silhac, l'aîné. Son oncle, lieutenant-colonel de Gâtinais, le mena au service à l'âge de dix ans, et il fut d'abord reçu officier dans le même régiment.

Colomez ou Colomé servit jeune en qualité de volontaire au régiment de Louvigny, d'où son oncle dom Renoard, abbé de Montiramès, le rappela pour être placé dans une compagnie de mousquetaires du roi, où il mérita l'estime de son commandant d'Artagnan, seigneur de Castelmor. Colomez servit encore en qualité de cornette dans Ventadour, et de lieutenant dans Navarre; ensuite le roi lui donna une compagnie.

Boesse servit dans la 1re compagnie des mousquetaires, d'où il fut capitaine de dragons dans le régiment de Barbezières. Il s'y distingua par sa valeur, principalement à la bataille de Nerwinde. Il y combattit si bien que, peu de jours après, il mourut des efforts de ce combat. Son neveu, Joseph de Boesse, a suivi son exemple, servant dans les mousquetaires. Boesse, le capitaine de dragons, eut des attentions pour élever au service ses deux neveux Ramon Jean, et il y réussit. Ramon Jean, l'aîné, a servi avec honneur pendant trente ans. Il fut capitaine de dragons dans Destrade, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Il eut part à de glorieuses victoires que les Français ont remportées à Fleurus, à Nerwinde, à Luzzara, à Cassano, etc. Enfin il essuya ce grand feu que les ennemis firent au siège de Toulon. Son frère, capitaine au régiment de Gâtinais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a servi environ quarante ans; il a combattu en plusieurs sièges et batailles données en Flandre, en Italie et en Allemagne.

D'Andrest, brigadier des gardes du corps, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fut tellement distingué par sa valeur, qu'il s'est enfin retiré, les os brisés de blessures, à Saint-Germain-en-Laye pour y finir ses jours.

Filbert Lalanne, mousquetaire du roi, fut lieutenant de cavalerie; Sarlebon, capitaine d'infanterie dans le régiment des

fusiliers, eut le commandement du château de Ham en Picardie; Normande, fut capitaine dans Gensac; Paul de Normande, son neveu, capitaine dans Saint-Sulpice; Ibos Talazac, capitaine dans le régiment de Picardie, servit à la guerre de Messine; Salenave, sieur de Maigné, capitaine d'infanterie; Dupont, capitaine d'infanterie dans Orléanais, servit en Ecosse dans l'armée que le roi de France y avait envoyée, pour mettre sur le trône d'Angleterre le roi Jacques; ses deux frères, Blaise et Joseph Dupont, ont servi en qualité de subalternes; Harader, l'aîné, fut capitaine dans Guiche; Harader, son frère, capitaine d'infanterie; Junca, capitaine dans Vivarais, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; Simon de Junca, lieutenant dans Gâtinais; Perrey, capitaine dans Nivernais; Lalanne Lavignote, fils de Raymond Lalanne, secrétaire du roi, maison couronne de France, capitaine dans Gâtinais, puis colonel des troupes d'un prince d'Italie, et après aide de camp du maréchal de Broglie et du maréchal de Noailles; Dargagnon, capitaine dans Bancas; Menaud de Monlezun, capitaine d'infanterie; Colomez de Laplace, lieutenant dans Charolais; Colomès, seigneur de Juillan, lieutenant dans Vergaisais; Boray, aide-major dans le régiment de Tessé-Dragons; Cazabon, seigneur de Nouilhan, lieutenant de dragons; son frère, cornette; Cazabon, lieutenant dans Gâtinais; Monde, lieutenant de dragons.

Pour abréger, on ne donne pas ici un plus long détail des lieutenants. Il est sûr que, tous comptés ensemble, capitaines et lieutenants de la ville de Vic qui ont servi sous le règne de Louis XIV, le nombre s'est trouvé monter à 90. A quoi on peut ajouter que, outre les officiers qui étaient à l'armée de ce temps-là, la ville de Vic tenait quatre compagnies bourgeoises prêtes à marcher pour le service du roi, faisant l'exercice les jours de fête. Elles étaient commandées par quatre capitaines, expérimentés au métier de la guerre. La première fut commandée par Laclotte, homme d'esprit et de belle figure. Le cardinal Mazarin lui offrit une compagnie. Il ne voulut pas accepter cette faveur. Après ce refus, la fortune lui fut contraire le reste de ses jours. La deuxième compagnie fut commandée par Cazenave, seigneur de Silhac; la troisième, par Lavedan-Armagnac, seigneur de

Horgues; la quatrième, par le capitaine Monlezun qui fut seigneur de Peyrun. L'une de ces quatre compagnies reçut ordre de marcher. Pujo Labatut, fils de l'inspecteur, en fut le capitaine; Monlezun, fils du précédent et qui avait servi en qualité d'officier dans le régiment de Laonais et dans Louvigny, en fut le lieutenant, mais pendant la route il reçut contre-ordre.

La ville de Vic n'a pas seulement donné de bons serviteurs au roi; il en est encore sorti des ecclésiastiques qui ont servi utilement l'Eglise. Clément Dupont, chanoine, archidiacre, doyen de la cathédrale de Tarbes, et prieur commendataire de Saint-Orens en Lavedan, a gouverné ce diocèse pendant environ vingt-cinq ans en qualité de vicaire général, sous l'épiscopat de messire François de Poudenx; et, en qualité de prieur de Saint-Orens, il a présidé à l'assemblée générale des Etats de la province et comté de Bigorre et soutenu l'intérêt du pays. Du même temps de François de Poudenx, évêque de Tarbes, vivait Jean de Colomez, de Vic, archiprêtre de Campistrous, et depuis, curé d'Auriébat. Il était fils de Jean de Colomez, secrétaire du roi, maison couronne de France. La vertu avait fait de vives impressions dans son cœur dès sa jeunesse. Ce fut un prêtre animé de l'esprit ecclésiastique, plein de charité à l'égard des pauvres et de zèle pour la maison du Seigneur, veillant sur le troupeau qui lui avait été confié. Il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture-Sainte et à l'oraison. Il mérita l'estime de son prélat qui pensait à le choisir pour un de ses vicaires généraux, mais son humilité lui fit refuser cet emploi. Il partagea aux pauvres non seulement ses revenus de l'Eglise, mais encore ceux de son patrimoine, avant sa mort. Sa mémoire est en bénédiction dans plusieurs endroits du diocèse, principalement dans les églises paroissiales de Campistrous et d'Auriébat qu'il avait régies avec tant d'édification et de désintéressement. Il mourut à Toulouse l'an 1715, et fut enterré dans l'église des Grands-Augustins. Il est encore sorti de la ville de Vic un religieux de premier ordre. Le gardien des Cordeliers de la ville de Tarbes, prêchant le carême à Vic, vers l'an 1719, assura qu'il avait lu chez eux un bref du souverain pontife, par lequel un de leurs religieux, natif de Vic-Bigorre, fut créé général de l'ordre de Saint-François.

La justice était anciennement exercée dans la ville de Vic par un juge comtal. Henri Plantis fut pourvu de cette charge, longtemps avant l'édit d'union du comté de Bigorre, de l'an 1606. Depuis ce temps-là, Jean Durdez, seigneur de Labarthe, fut un des premiers qui y furent établis. Les consuls, de leur part seigneurs de Soubagnac, Ganos, Lassalle, la Navarrerie, la Diouseide et Las Marlies, se maintiennent dans l'exercice de juges des causes criminelles et civiles, jusqu'à quelque somme modique, sans blesser le juge royal.

On va à présent toucher quelques particularités des lieux voisins ou dépendants de la juridiction de la ville de Vic (1).

CHAPITRE XIII.

ARTAGNAN. — LIAC. — PARRABÈRE. — SARRIAC. — BALIRON. — CAMALÈS. — TALAZAC.

La terre d'Artagnan est située près de la rivière de l'Adour. Elle dépendait autrefois de la justice de Vic. Mais sitôt que cette terre fut érigée en comté, les seigneurs y ont successivement établi un juge particulier. Il paraît, d'après la délibération des Etats de Bigorre du 1er septembre 1283, que Bernard d'Artagnan rendit hommage à Constance, comtesse de Bigorre, avec Arnaud de Baudéan, Bernard d'Asté, Raymond d'Ossun, etc. On ignore la suite des anciens seigneurs d'Artagnan (2). Dans un titre en latin de l'an 1342, on trouve Arthenano, et dans un autre conçu en vulgaire de l'an 1476, on dit Orthanha, ce qui est Artagnan. Il y a un ancien château à quatre petites tours, entouré de prés, d'un canal, d'un jardin et d'un bois, avec une allée superbe qui pousse

(1) Larcher fut secrétaire de la municipalité de Vic de 1725 à 1732 (*Souvenir de la Bigorre*, t. IV, p. 41). Cette ville doit au savant paléographe l'inventaire de ses archives et la conservation des plus précieux documents de ses annales qu'il a transcrits dans le *Glanage*, t. XVI-XX. Ces pièces seraient dignes d'être l'objet d'une publication spéciale. Elle ferait honneur à la ville de Vic et projetterait une utile lumière sur l'histoire de la Bigorre.

(2) Larcher a essayé de l'établir. *Glanage*, t. XI, p. 288-317.

depuis le jardin jusqu'au pont de la rivière de l'Adour. Le comté d'Artagnan, avec ses appartenances de Gensac, Ansost et Barbachen, s'étend à une lieue et demie. Messire le comte d'Artagnan, brigadier, frère du maréchal, est actuellement en possession de cette terre, comme héritier de messire Joseph d'Artagnan, commandant des mousquetaires, lieutenant-général des armées du roi.

La terre de Liac, à demi-lieue de distance de la ville de Vic, dépend de sa juridiction. Elle est située à l'orient du comté d'Artagnan. Ce lieu fut appelé autrefois Linhac. On trouve qu'un de ses seigneurs, Arnaud de Linhac, fut présent, l'an 1032, à la fondation de l'abbaye de Saint-Pé-de-Générès. Les anciens seigneurs de Castelnau-Laloubère ont possédé cette terre sous le nom de Linhac. Elle est échue, sous celui de Liac, aux barons de Castelnau-Laloubère de Pontac, issus de la branche des puînés de de Castelnau-Laloubère. Henri Philippe de Castelnau-Laloubère, baron de Liac, seigneur d'Omex, en est à présent en possession. Celui-ci a pris alliance avec dame Marie d'Artagnan de Beuste, seigneur de la souveraineté de Tarasteix et nièce du maréchal d'Artagnan.

Le comté de Parrabère est situé dans la plaine, auprès de la rivière de l'Echez, distant à trois quarts de lieue de la ville de Vic. Les seigneurs de Parrabère sont issus des barons de Baudéan, et se sont signalés dans l'art militaire, principalement sous le règne de Henri IV, dit le Grand, pendant lequel un seigneur de Parrabère mit sur pied un régiment d'infanterie des plus beaux qu'on ait vus de ce temps-là. Le seigneur de Parrabère reçut ordre du roi de Navarre de l'aller joindre au rendez-vous avec son régiment. Il partit sur le champ, et, allant droit à la ville de Sos, il passa par l'Armagnac. Au bruit du passage de ce régiment, Fabien de Monluc, fils du maréchal, désirant faire paraître sa valeur, se mit en marche accompagné d'un corps de noblesse et d'une troupe d'arquebusiers, et vint l'attaquer. Mais les troupes du seigneur de Parrabère firent une si forte résistance que Fabien de Monluc fut contraint de se retirer. C'est ce qui est raconté dans les Mémoires de M. de Samazan, seigneur de Cornac, témoin oculaire, qui était de la suite de Fabien de Monluc. « Le sieur

« de Parrabère, dit-il, que je vis depuis cette rencontre, me de-
« manda ce qu'il m'en semblait. Je lui répondis que je ne lui en
« pouvais rien dire que tout bien, et que les gens de son régi-
« ment avaient fait tout ce qui se pouvait en gens de guerre. » (1)

Ce qui rend encore la maison de Parrabère recommandable, c'est que de puissants seigneurs y ont pris alliance. Philippe de Montaut-Bénac, marquis de Navailles, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, épousa, en février de l'an 1651, Suzanne de Baudéan-Parrabère, fille du comte de Nouilhan, gouverneur de Niort, et de Françoise Tiraqueau. De ce mariage sont issus : Philippe de Montaut-Bénac, marquis de Navailles, brigadier des armées du roi, mort avant son père, à l'âge de 22 ans, le 2 décembre 1678, au retour de la prise de Puycerda ; Charlotte Françoise Radegonde, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers ; Françoise, troisième femme de Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf ; Gabrielle Eléonore, mariée à Henri d'Orléans, marquis de Rothelin ; Henriette, abbesse de la Saussaye, près Paris ; Gabrielle, mariée à Léonor Elie de Pompadour, marquis de Laurières, et Gabrielle Montaut-Navailles, la jeune religieuse.

La terre de Sarriac est située près de l'Adour, à demi-lieue de la ville de Vic, à l'orient. Les seigneurs de Montaut-Bénac en ont eu la possession pendant longtemps. Henri de Montaut, seigneur de Bassillon, oncle du maréchal de Navailles, fut seigneur de Sarriac. A celui-ci ont succédé Montaut-Bénac-Bassillon, seigneur de Sarriac, qui fut mousquetaire du roi, et son frère puîné Montaut-Bénac, sieur de Puntous, qui fut capitaine au régiment de Navarre et seigneur de Sarriac. Ces deux derniers étant décédés sans enfants, N., dame de Montaut-Bassillon, leur sœur, fut héritière de la maison de Sarriac, de Bassillon, etc. Elle avait épousé

(1) *Mémoires* de Jean d'Antras de Samazan, publiés par MM. de Carsalade du Pont et Tamizey de Larroque, p 84. — Bernard de Parrabère avait abandonné la Ligue et s'était joint aux huguenots pour venger son frère aîné, gouverneur de Beaucaire, massacré dans cette ville, le 5 septembre 1578, par l'ordre secret du maréchal de Damville. Devenu lieutenant-général en Poitou, il fut mêlé à toutes les guerres du XVIe siècle. *Ibid.* p. 172.

un seigneur de Saint-Pastous, baron de Bonrepos, seigneur de Ricaud et Lunax. Celui-ci a épousé dame Marie de Rivière, fille de Rivière, lieutenant-colonel de dragons, et de Madeleine de Ricaud. dame d'Escaunets. On peut remarquer ici que le nom de Saint-Pastous est remarquable par son antiquité. On trouve dans la vieille charte de Saint-Pé que Guilhem Bernard de Saint-Pastous fut présent à la dédicace de l'église de Saint-Pé, en 1096.

La terre de Baliron est située dans la plaine, à un quart de lieue de la ville de Vic, du côté du midi. Les seigneurs les plus connus qui l'ont possédée et qui ont servi sous le règne de Louis XIV, sont : Baliron, mousquetaire du roi, qui joignit la probité avec la profession des armes, et N., son fils, seigneur de Baliron, qui suivit l'exemple de son père et fut aussi mousquetaire du roi. Quelque temps après qu'il se fut retiré dans sa terre de Baliron, il fut élu syndic de la noblesse de Bigorre par l'assemblée des Etats de la province. Ses belles qualités, sa figure et ses mœurs lui méritèrent l'estime générale du pays.

La terre de Baliron est contiguë à celle de Camalès, dont le seigneur de Baliron possède le domaine acquis du roi, et où il fait équitablement exercer la justice par un lieutenant de juge particulier. Quoique Camalès soit un petit lieu, il n'a pas laissé de donner plusieurs officiers sous le règne de Louis le Grand. Un de ceux-là, le plus distingué par sa valeur et ses services, fut Gascor, seigneur de Péreuilh, capitaine d'infanterie, oncle du seigneur de Baliron.

La terre de Talazac, distante d'une lieue de la ville de Vic, dépend de sa juridiction. Elle est située près de l'Echez. On y aperçoit une vieille tour seigneuriale avec pré, jardin et un grand bois taillis et à haute futaie. M. l'abbé le Laboureur, dans ses additions célèbres aux Mémoires de Michel de Castelnau, ambassadeur de France, remarque Bernard de Majourau, écuyer, seigneur de Talazac, qui fut marié avec Hyacinthe de Castelnau, fille d'Antoine de Castelnau, seigneur de Laloubère. Leur fils Gui Arnaud de Majourau, seigneur d'Ourout, fut capitaine châtelain de Castelnau en Azun, l'an 1500. Majourau, son fils, lui succéda en la charge de châtelain, etc. Germain d'Antin, seigneur d'Ourout, succéda à ce dernier. Guillaume d'Ibos fut seigneur de

Talazac. Il épousa Marie de Pardaillan, de laquelle il eut plusieurs enfants : Ibos Talazac, l'aîné, qui prit le parti des armes ; Pierre Ibos Talazac, qui fut capitaine au régiment de Picardie, et un autre Pierre Ibos, seigneur de Talazac, prêtre, héritier de ses frères à défaut d'enfants. Il fut indifférent pour percevoir les revenus de l'Eglise. Au contraire, il usa bien de ceux de son patrimoine. Il laissa des legs très considérables aux religieux pour prier Dieu, aux pères de la Doctrine chrétienne pour faire la mission, et à l'hôpital de Vic pour marier les pauvres filles.

CHAPITRE XIV.

DE LA BIGORRE SEPTENTRIONALE INCORPORÉE DANS LE BAS-ARMAGNAC. — LA RIVIÈRE-BASSE. — LABATUT-RIVIÈRE. — SAUVETERRE. — MONTFAUCON.

On entend par la Rivière-Basse le pays qui comprend les villes de Maubourguet, Castelnau, Plaisance et autres lieux, depuis Larréole ou Larreule jusqu'aux frontières du Bas-Armagnac. La Rivière-Basse était autrefois appelée la basse-comté de Bigorre, dont elle était une portion. Elle en fut démembrée et elle fut adjugée à Gaston VII, dit de Moncade, vicomte de Béarn, et à Mathe de Bigorre, son épouse, par la sentence arbitrale que rendit, l'an 1256, Roger, comte de Foix, duquel il a été parlé. Guillemette, 4e fille de Gaston de Béarn et de Mathe, fut mariée avec l'infant don Pierre d'Aragon, fils de Pierre, 3e frère du roi Jacques, dit le Juste. L'infant, son époux, décéda sans postérité au siège de Murcie. En l'an 1306, elle prit la qualité de prince-dame de Rivière-Basse. Elle fonda une rente annuelle et perpétuelle pour le salut de son âme et de celles de ses parents, en faveur du monastère de Madiran, et, pour cet effet, elle assigna à Géraud, alors prieur de cette maison, 170 sols morlaas à prendre chaque année à perpétuité sur les fiefs, droits seigneuriaux et moulins, situés dans ce pays. L'acte fut reçu par Avitus, notaire, en présence de Castet, chevalier d'honneur de la princesse, de Guillaume de Barbazan, et de Raymond de Moret, damoiseaux.

M. de Marca avait demandé des éclaircissements à François. marquis d'Aussone. duc d'Aytone, au sujet des vicomtes de Béarn. issus de l'illustre maison de Moncade. Le duc lui écrivit en latin une lettre très polie, avec des sentiments d'estime : elle commence en ces termes : *Fili mi, Marca*. etc. Par cette lettre, il voulut lui persuader, en parlant de la maison de Moncade. de garder en ses notes un profond silence sur le compte de Guillemette, princesse d'Aragon. dame de Rivière-Basse, parce qu'elle méritait justement cette peine pour avoir oublié ses parents de Catalogne, dans la disposition des biens qu'elle possédait dans ce pays. Cependant M. de Marca n'a pas laissé de faire l'éloge de la princesse Guillemette et celui de l'infant don Pierre d'Aragon, suivant Raymond de Montaner de Barcelonne, écrivain du temps de leur mariage. Celui-ci, au rapport de M. de Marca, assure que l'infant don Pierre fut heureusement partagé, s'étant marié avec Guillemette, la plus honorable dame de toute l'Espagne après les filles des maisons royales, et très puissante en richesses ; car elle possédait en Catalogne plusieurs villes et châteaux avec 300 chevaliers qui lui rendaient hommage. A l'égard de son époux, le même écrivain fait l'éloge de sa fidélité conjugale.

Après le décès de la princesse Guillemette, il y eut des disputes entre les comtes de Foix et d'Armagnac, au sujet de son héritage dans lequel la Rivière-Basse était comprise. Mais elles prirent fin par une sentence arbitrale de l'an 1329 que rendit Philippe, comte d'Evreux, roi de Navarre. La Rivière-Basse fut adjugée à Jean, Ier du nom, comte d'Armagnac ; lui et ses successeurs, comtes d'Armagnac, en ont paisiblement joui et ils ont pris la qualité de seigneurs de Rivière-Basse, comme il paraît par des lettres patentes de Jean Ier et de Jean II, son fils, comtes d'Armagnac, expédiées en 1378 et 1383, et encore par d'autres lettres de l'an 1391. Bernard VI, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rouergue, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, seigneur de la terre de Rivière-Basse, donna à Guillaume Vinhaut, son trésorier, la terre de Camortères, située en Rivière-Basse, sur la frontière de Béarn. en récompense des services qu'il lui avait rendus au voyage d'Aragon. Maintenant cette terre de Camortères appartient à un

seigneur issu de la maison de Navailles-Mirepoix, en Béarn. Il fait sa résidence ordinaire à Maubourguet.

On ne parlera pas ici de cette ville parce que tout ce qu'on en sait est répandu en plusieurs endroits du livre premier de l'histoire générale de Bigorre (1). Pour ne pas faire des redites, on va passer à d'autres sujets qui regardent la Rivière-Basse.

L'antiquité du nom de Labatut-Rivière est respectable. Il est fait mention de celui de Labatut dans un titre des coutumes de Bigorre, en l'an 1097. On a aussi trouvé dans un autre titre de l'abbaye de Larreule que Odon de Rivière vivait durant le XII[e] siècle, et que son fils, Bernard de Rivière, termina en 1151 les disputes engagées avec les religieux de Larreule (2). Bernard de Rivière, sénéchal d'Armagnac, fut fait prisonnier à la bataille de Launac, l'an 1362, avec le sire d'Albret, le comte de Monlezun et les seigneurs de Barbazan et de Labarthe, en combattant pour Jean I[er], comte d'Armagnac, contre Gaston Phébus, comte de Foix. Il en coûta cher à ces seigneurs pour leur rançon ; mais le comte d'Armagnac, reconnaissant la valeur de Bernard de Rivière, sénéchal, et voulant récompenser les bons services qu'il avait rendus à son père, à lui-même et à ses enfants, lui donna, comme l'ayant bien méritée, la terre d'Auriébat, située en Rivière-Basse sur un coteau si élevé que l'on y voit la pointe du clocher à huit lieues de distance. Les lettres patentes contenant le don de cette belle terre lui furent expédiées l'an 1378, en présence de noble Maurin de Biran, seigneur de Puységur, et de Molière, son maître d'hôtel. Jean II, comte d'Armagnac et de Comminges, fils de Jean I[er], confirma le don que son père avait fait à son sénéchal.

Par lettres patentes de l'an 1383, Bernard de Rivière, noble et puissant seigneur de Rivière, chevalier, seigneur de Labatut, acheta de Guillaume Vinhaut, seigneur de Camortères, une pièce de terre et de bois pour 25 florins, suivant l'acte du 19 mai 1400,

(1) L. I, ch. XXVII. — Il a été parlé de Rabastens au même livre, ch. XXVIII.

(2) L'*Enquête de* 1300 (éd. Balencie, p. 88 et 117) mentionne messire Auger de Rivière, chevalier, et le vicomte de Rivière, seigneur de Labatut.

qui fut collationné, l'an 1463, au requis de l'illustre et puissant seigneur de Rivière. sénéchal d'Armagnac et seigneur de Labatut (1). Cette illustre maison de Labatut-Rivière fut très affligée vers la fin du XVI[e] siècle. L'auteur d'un manuscrit sur les troubles arrivés en France de la part des protestants (2) raconte, pénétré de douleur, la mort fatale de trois vicomtes de Labatut, qui se suivirent de près l'un l'autre. Le vicomte de Labatut, père, fut tué à Tarbes, y faisant la revue des troupes qu'il commandait. Antoine, vicomte de Labatut, son fils aîné, et le seigneur de Saint-Lanne, s'entretuèrent tous deux sur la place des Ardennes, sans mettre l'épée à la main. Le sort d'Annet, vicomte de Labatut, fut plus cruel : étant dans un festin de noces, près d'Aignan, à Lassalle, il y fut égorgé par les protestants avec l'époux et l'épouse; les seigneurs de Mauhic et de Meymes y furent aussi tués (3). On sauva la vie à un seigneur de Rivière, dont la postérité s'est signalée dans l'art militaire pendant les guerres du roi Louis XIV. Rivière-Listo, lieutenant-colonel de dragons, a payé de sa personne dans plusieurs batailles. Il est décédé au service du roi. Son frère, le chevalier de Rivière, eut le gouvernement de Hendaye, où il mourut.

(1) « Cette maison, dit Moréri (*Dictionnaire*, t. v, p. 521), tient par ses alliances à toute la noblesse de Gascogne et du Béarn, et même à de très-grandes maisons d'Espagne et de Navarre. Elle a donné des prélats à l'église, des chevaliers à l'isle de Rhodes, de grands sénéchaux à l'Armagnac et dans tous les temps à l'Etat d'excellents capitaines qui sont morts au service. Ses armes sont d'or à trois épées de gueules en pal, les pointes en haut soutenant une couronne. » Cf. *Glanage* de Larcher, t. XI, p. 112-121, 415-430.

(2) Ce manuscrit est celui des *Mémoires* de Jean d'Antras. Malheureusement les pages qui contenaient ce récit n'ont pas été conservées.

(3) Cet horrible massacre est ainsi mentionné dans les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, sous l'année 1588 : « Au commencement de février, au pays d'Armaignac, un gentilhomme huguenot du pays, et partisan du roy de Navarre, bien armé et accompagné, entra dans la maison d'un sien voisin, gentilhomme qui marioit sa fille, le tua et tous les gentilshommes au nombre de trente-cinq, qui étoient au festin; on disoit que ce carnage avoit été fait du consentement du roy de Navarre qui étoit bien averti que sous couleur de

Sauveterre est un lieu situé à l'orient en Rivière-Basse, sur un coteau, entre Auriébat et Montfaucon. Suivant les articles de mariage entre Henri, frère de Thibaut, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, et Constance, fille aînée de Gaston, vicomte de Béarn, cette terre parmi d'autres biens, fut promise en dot à Constance, l'an 1265. Mais à cause de la rupture de ce mariage projeté, elle demeura à Gaston, son père. Depuis, elle passa à la maison des comtes d'Armagnac; elle suivit la fortune de la Rivière-Basse, jusqu'à ce qu'elle fut donnée à des seigneurs particuliers qui en ont joui successivement. En effet, un des seigneurs de Lavedan l'a possédée en 1478, et celui à qui elle appartient maintenant, est Antin, issu d'Antin, seigneur de Sarraguzan. Suivant la tradition de sa maison, il a le droit de justice haute, moyenne et basse, établie dans ce lieu depuis 200 ans, comme il paraît par des arrêts rendus au parlement de Toulouse. Il la fait exercer par un juge particulier. Le seigneur de Sauveterre a le paréage, avec le roi, au lieu de Montfaucon, joignant sa terre sur les limites de Rustan, et comme Montfaucon est limitrophe de Sauveterre, on va rapporter ici, de suite, ses particularités.

Les habitants de Montfaucon, à l'imitation des gens d'église et des personnes nobles du duché de Guienne, ne purent supporter plus longtemps la domination du prince de Galles, ni l'oppression de ses officiers anglais, qui ne les maintenaient pas dans leurs anciens privilèges, usages et coutumes. Ils supplièrent Charles V, roi de France, dit le Sage et l'Eloquent, de les recevoir sous son obéissance, le voulant reconnaître pour leur prince légitime et naturel. Le roi leur accorda l'effet de leur juste demande, et fit expédier des lettres patentes le 11 juin 1369, adressées à Arnaud Guillaume, comte de Pardiac, seigneur des baronnies de Biran, Ordan et Flamarens, commissaire député en cette partie par Sa Majesté pour traiter favorablement et accorder des grâces à

nopces, on y brassoit une entreprise contre sa vie; la vérité est que tous ceux qui avoient été appelés étoient de la Ligue. » Cf. *Mémoires* de Jean d'Antras, notes 90 et 119.

ceux qui entreraient sous la domination française et abandonneraient le parti de l'Anglais. Les consuls de Montfaucon et Bernard de Saint-Lanne, coseigneur de ce lieu, ayant le droit de paréage, se rendirent à Marciac devant le comte de Pardiac, lequel les reçut gracieusement. Ils se remirent de leur bon gré sous la souveraineté du roi de France, et lui présentèrent leurs privilèges, us et coutumes.

Le comte de Pardiac, persuadé des vexations qu'ils avaient souffertes de la part de l'Anglais, ainsi que de leur fidèle et sincère affection pour le roi de France, les leur confirma, et suivant le pouvoir que le roi son maître lui avait donné, leur en accorda un tout nouveau, savoir : qu'ils seraient à l'avenir exempts de la juridiction de la ville de Rabastens alors rebelle, tenant le parti de l'Anglais, et qu'ils ne seraient pas tenus au taillage, au guet, aux contributions de cette ville, ni d'obéir à ses officiers, comme ils avaient fait précédemment par la concession de Marciac du 28 septembre 1369. Les privilèges de Montfaucon furent confirmés, au mois de juin 1373, par le duc d'Anjou, lieutenant-général en Languedoc et Guienne, au camp devant Lourdes qu'il avait pris (1). Le roi Charles VI les confirma au mois de janvier de l'an 1395, et Jean de Grailly, vicomte de Béarn, comte de Foix et de Bigorre, les confirma de même en gascon à Tarbes, le 11 avril 1426, en présence des évêques de Lescar et de Pamiers. Il est à propos de remarquer dans ces privilèges que les habitants de l'université du lieu en demandent la confirmation ; ce mot « université » ne signifie rien de grand, mais généralement tous les habitants sans exception.

(1) Le texte latin des coutumes et privilèges de Montfaucon a été conservé par Larcher, *Glanage*, t. xx, p. 150-160. Il a été publié dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. vi. — Montfaucon est compté au nombre des bastides royales fondées dans le cours du xiii[e] et du xiv[e] siècles. Quelques autres villes ou villages des Hautes-Pyrénées remontent à la même époque, d'après Curie-Seimbres : Tournay, Trie, Rabastens, Peyrouse, Sère, Lubret-Saint-Luc, Saint-Martin, Montgaillard, et peut-être Lagarde. *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom générique de bastides*, 1880, p. 301-307, 319-341.

CHAPITRE XV

CASTELNAU. — PLAISANCE. — MARCIAC. — BEAUMARCHÉS. — COMBATS SOUTENUS PAR LE SEIGNEUR DE SAMAZAN.

Le baron d'Arros, lieutenant-général de la reine de Navarre, fut un des principaux chefs des protestants, même après la mort de cette princesse. Il fit une levée de troupes en Béarn et vint fondre sur la Rivière-Basse. S'étant saisi des postes les plus avantageux sur la frontière, il établit sa garnison à Castelnau, d'où il détacha une compagnie d'infanterie pour mettre au pillage la ville de Plaisance. Le capitaine Samazan, gouverneur de Marciac, fut averti que les ennemis avaient déjà chargé vingt charrettes de meubles pour les transporter en Béarn. Il marcha en toute diligence avec une troupe de braves cavaliers et d'arquebusiers pour leur faire lâcher prise. Etant arrivé sur les lieux, il les attendit en embuscade entre Plaisance et Castelnau. Lorsqu'ils vinrent à passer par cet endroit avec le butin, il leur tomba sur le corps si courageusement, que la compagnie du baron d'Arros fut défaite et massacrée à la réserve de deux hommes, auxquels on sauva la vie. Les vainqueurs, ayant repris les meubles, les rendirent aussitôt aux habitants de Plaisance.

Le baron d'Arros, inconsolable de cette représaille et de la perte d'une partie de sa troupe, fit grand bruit avec des menaces qu'il allait prendre sa revanche du gouverneur de Marciac. Celui-ci, sans s'ébranler, poursuivit sa victoire et alla droit au fort de Soublecause, pour y attaquer les soldats que le baron d'Arros y avait laissés. Les ayant rencontrés en rase campagne, il les défit entièrement, et le fort fut mis hors de défense. Après ces deux glorieuses rencontres, le gouverneur se retira à Marciac, pour y accueillir le baron d'Arros qui avait résolu de l'attaquer. Mais celui-ci, ayant décampé de Castelnau, prit une autre route du côté de la Garonne, où il mourut (1580).

Le départ du baron d'Arros ne laissa pas sa tranquillité au pays de Rivière-Basse, ni au pays d'alentour. La ville de Castelnau tint

ferme pour les Béarnais. Ils y entretenaient une garnison commandée par les capitaines Larroque-Bénac, Gensac de Bigorre et le capitaine Hiton. Ceux-ci firent des courses et des hostilités dans les terres du baron de Lengros, lequel, se voyant serré de si près, appela à son secours le gouverneur de Marciac. Il accourut diligemment avec sa troupe. S'étant rassemblés au rendez-vous qui était au coin du bois de Saint-Lanne, ils attendirent les ennemis en embuscade pendant la nuit et jusqu'au lendemain à dix heures du matin. Ne les ayant pas vus paraître, ils se logèrent près des murs de Castelnau ; de là, ne les voyant nulle part, ils descendirent dans la plaine de l'Adour. Ce fut alors que le gouverneur de Marciac et le baron de Lengros les aperçurent sur une hauteur, venant droit à eux avec une troupe de cavalerie et de gens de pied plus nombreuse que la leur. Ils résolurent de franchir l'Adour et de disputer le passage aux ennemis. Il y arriva un contre-temps bien fâcheux. Les arquebusiers, en traversant la rivière, mouillèrent leurs armes et ne purent combattre dans cette occasion. On les renvoya à Plaisance où le baron de Lengros tenait sa garnison.

Cependant le gouverneur de Marciac, sans perdre courage, se posta au bord de la rivière avec dix braves cavaliers, et le baron de Lengros se tint à couvert, à cent pas en arrière, pour le soutenir. Les ennemis, étant arrivés sur le champ de bataille, s'arrêtèrent au bords de la rivière, de l'autre côté; un moment après, une partie s'avança jusqu'au milieu du gué. Le gouverneur de Marciac jeta son premier feu et les chargea de telle façon qu'ils furent contraints de tourner bride pour aller joindre le gros de la troupe. Ils firent néanmoins un second effort, s'étant avancés de même jusqu'au milieu du gué. Le gouverneur de Marciac les rechargea avec tant de force qu'en poursuivant le capitaine Hiton, il lui tua son cheval, et les ennemis prirent le parti de se retirer à Castelnau. Le gouverneur de Marciac fut blessé à l'épaule d'un coup de mousquet qui enfonça sa cuirasse (1). Cette blessure ne le mit pas

(1) Le récit de ces événements est fait d'après le témoignage, presque littéralement reproduit, du gouverneur de Marciac, Jean d'Antras, seigneur

hors de combat. Il s'arrêta avec le baron de Lengros près du fleuve, sur le passage duquel ils restèrent vainqueurs, et d'où ils observèrent la contenance des ennemis pour voir s'ils avaient quelque autre dessein. Mais voyant qu'ils tenaient la route vers Castelnau, ils se retirèrent à Plaisance, où le gouverneur de Marciac fit panser sa blessure pendant un mois de séjour.

Peu de jours après, le baron de Lengros, accompagné d'une troupe de soldats, rencontra les capitaines Larroque-Bénac, Gensac de Bigorre, Hiton et autres braves Béarnais, ses ennemis. D'abord il y eut un combat très vif. Le baron de Lengros fut blessé à la tête, et le capitaine Gensac fut blessé au visage d'un coup d'épée, mais les Béarnais se retirèrent en désordre.

Après ces petites batailles, les ennemis arrêtèrent pendant quelque temps leur feu en Rivière-Basse. Ceux du pays le rallumèrent sur la frontière; battant la contribution, ils se logèrent dans l'église de Saint-Justin, près de Sauveterre et d'Auriébat. Le gouverneur de Marciac, les seigneurs de Samazan (1), et de Juillac, touchés de la profanation de cette église et de l'oppression des habitants, qui étaient fidèles à leur prince et avaient fait leur devoir dans les précédentes guerres, vinrent au secours avec une troupe de soldats pour dénicher ces brigands, autrement appelés croquants de ce temps-là. L'attaque fut si vive qu'au premier assaut ces sacrilèges furent taillés en pièces sans en excepter un seul. Les Béarnais de Castelnau se saisirent peu de jours après de l'église de Beaumarchés, d'où ils avaient projeté de gagner la tour de Marseillan et l'abbaye de la Case-Dieu, et de fatiguer la garnison de Marciac et tout le pays d'alentour. Ils ne se furent pas plus tôt logés dans ce poste que le gouverneur de Marciac, accompagné des seigneurs de Samazan et de Juillac, vinrent avec leur troupe pour leur donner la chasse. Ils eurent avis qu'une partie des Béarnais était descen-

de Samazan. La suite du chapitre a été insérée dans ses *Mémoires* (p. 76) pour y combler une lacune de huit feuillets, « lacune d'autant plus fâcheuse, disent les éditeurs (p. VIII), que le récit dont on était privé est plus intéressant. »

(1) Ce seigneur de Samazan était le frère aîné du gouverneur de Marciac.

due de l'église dans un vallon entre Beaumarchés et la Case-Dieu. On les attendit sur un chemin, par lequel on crut qu'ils devaient repasser pour revenir droit à leur fort. L'heure de leur retraite arrivée, les Béarnais seraient tombés en embuscade à la sortie du bois, s'ils ne s'en étaient aperçus. Pour l'éviter, ils rentrèrent dans le bois où il y eut une escarmouche à coups de mousquets; elle dura depuis le matin jusqu'au soir. Les Béarnais, hors d'espérance de passer à cette heure-là pour joindre le gros de leur troupe à l'église de Beaumarchés, furent contraints de se rendre prisonniers de guerre.

Les vainqueurs ne se crurent pas assez forts pour garder la prise qu'ils venaient de faire et attaquer le reste qui était dans l'église de Beaumarchés; ils appelèrent à leur secours le marquis de Campagne, les seigneurs de Lau, d'Arblade, de Blancastet, et d'autres seigneurs d'Armagnac. Ils se rendirent le lendemain devant l'église de Beaumarchés. Les ennemis, n'ayant pas assez de forces pour tenir ferme, se rendirent prisonniers de guerre, et tous ensemble furent conduits au nombre de 240 sur la frontière de Béarn. L'église fut démantelée, afin qu'à l'avenir elle ne pût servir d'asile aux Béarnais. La ville de Castelnau tint toujours le parti des Béarnais, sous les ordres du capitaine Sus. Le marquis de Montespan voulut les y aller attaquer. Pour les engager au combat, il descendit avec le gouverneur de Marciac dans la plaine de l'Adour, lieu le plus propre pour un champ de bataille. Les Béarnais ne furent pas d'humeur de combattre, et se tenant à couvert sur une hauteur, ils se contentèrent seulement de tirer quelques coups de mousquet (1).

(1) « Je dirai bien que si ledit sieur de Montespan, ajoute Jean d'Antras (p. 78), se fut attaudu et demouré sur le pays de Gascougne avec ceste belle troupe et quelque régimant de gens de pied qu'il eut peu fère et avec l'autorité qu'il avait gaignée sur le pays, il s'y fut bien maintenu et rendu comme maistre durant ladite guerre ou pour le moins d'une bone partye; à quoy il eut bien profité et eust esté cause d'un grant bien et soulagement luy et Monsieur de Lau audit pays et eussent evité les grans ravaiges et ruynes qui se firent despuys son partemant, en ayant admené lors les plus belles forses du pays... »

CHAPITRE XVI

DE LA BIGORRE OCCIDENTALE. — LA VILLE D'IBOS. — SAINT-LEZER. — ABBAYE DE LARREULE.

La Bigorre occidentale est située près de la rivière de l'Echez, partie sur la côte, partie sur la plaine, à la frontière du Béarn.

Les mauvais railleurs ont fait des contes du peuple d'Ibos ; mais ces plaisanteries sont si petites qu'elles ne méritent pas d'être réfutées, ni d'être rapportées ici. Les titres de leurs archives et les manuscrits dignes de foi rendent témoignage que les habitants de cette ville ont fait paraître leur bon esprit et leur habileté dans tous les temps, aussi bien que de nos jours. L'an 1304, au mois de janvier, en considération de ce qu'ils avaient souffert pendant les précédentes guerres, le roi Philippe le Bel leur donna à nouveau fief, pour une somme modique, en payant au roi 300 sols toulousains, le territoire d'une vaste étendue qu'ils possèdent à présent. Ils furent assez avisés pour faire confirmer cette concession par Jean de Grailly, sénéchal et lieutenant du roi d'Angleterre en Gascogne, l'an 1370, lorsque la Bigorre appartenait à l'Anglais (1).

L'an 1592, un prébendé d'Ibos, soit par esprit de zèle, soit par intérêt dans l'espérance d'obtenir quelque riche bénéfice, introduisit le parti de la Ligue dans l'église d'Ibos ; les ligueurs y tinrent garnison et ils s'y fortifièrent pendant deux ans, faisant dégât dans le pays circonvoisin. Mais lors de la signature de la trève, Philippe de Montaut, baron de Bénac, sénéchal de Bigorre, fit déloger au plus tôt la garnison de l'église, et fit abattre la voûte pour ôter aux ennemis un lieu de défense et de retraite, supposé que la trève vint à être rompue.

(1) Larcher a recueilli, dans le *Glanage*, plusieurs documents intéressant sur Ibos, tels que le privilège des communaux (t. XXV, p. 146-152), les vidimé des privilèges, avril 1385 (t. I, p. 253-257), les revenus du droit du domaine (t. XXV, p. 169-171).

Saint-Licer ou Saint-Lezer est situé sur une hauteur dont l'air et l'aspect sont très agréables. Il est à un quart de lieue de distance du château de Montaner en Béarn, au couchant, et éloigné de même de la ville de Vic, à l'orient. Les vins de Lesquillon y sont délicieux, et on y voit encore aujourd'hui des vestiges d'une ancienne forteresse. La tradition nous apprend que c'était la cité d'Andorre qui fut détruite par les guerres. Ce qui est bien certain, c'est qu'il y avait autrefois un monastère dédié à saint Félix, martyr, et au bienheureux saint Lezer, confesseur. Les biens qui en dépendaient tombèrent entre les mains des laïques. Bernard, comte de Bigorre, et Héraclius, qui en était évêque, voulant y rétablir la discipline monastique, remirent ce monastère, l'an 1064, et les biens de sa dépendance, à Hugues VI, abbé de Cluny, pour le diriger par lui-même ou par des prieurs, et ils l'exemptèrent de tout devoir servile (1). Cela fut arrêté dans le château de Bigorre, en présence d'Arnaud, évêque de Toulouse, d'Etienne, évêque d'Oloron, de Grégoire, évêque de Lescar, et de Bernard, comte d'Armagnac. Depuis l'an 1064, les religieux de Cluny, bénédictins, en ont été en possession, avec cette différence que ceux qui furent mitigés y introduisirent le relâchement. Mais dom Benoît Duvert, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, prieur de ce monastère, y vint faire revivre l'esprit monastique, l'an 1694. Dom François Verniole, son successeur, eut la charge de prieur claustral, suivit son exemple et y fit étroitement observer la règle en la gardant lui-même le premier.

Celui-ci eut des disputes avec les consuls de la ville de Vic, qui prétendaient avoir droit de mener en livrée devant leur monastère chaque année, à la veille de la fête de saint Lezer, une compagnie de 50 fusiliers, habitants de Vic, commandés par un capitaine et un lieutenant, pour y recevoir les clefs du monastère,

(1) *Gallia christiana*, t. I, col. 1243; *Glanage* de Larcher, t. II, p. 305. « Cluny, dit M. Claudio Jannet, fut à ce moment le foyer d'une grande réforme monastique, qui rendit possible le pontificat de Grégoire VII. On retrouve son action bienfaisante depuis l'Espagne jusqu'à l'extrémité de l'Allemagne. » *La Réforme sociale*, 15 janvier 1886, p. 64.

présentées par le prieur dans un bassin, suivant l'ancien usage, et pour y faire garde pendant les 24 heures de la solennité de saint Lezer. Il est prétendu que le prieur était tenu, pour cet effet, d'accueillir gracieusement les consuls de la ville de Vic et les officiers, de les bien traiter et de donner aux soldats une quantité de pain et de vin. Dom François Verñiole refusa d'entretenir cet usage comme étant contraire aux exemptions accordées à leur monastère. Les consuls, sur son refus, lui firent signifier le protestatif. Ces contestations n'ont pas encore été décidées et on ne sait pas l'origine de cet ancien usage. La tradition de quelqu'un des habitants de Vic nous apprend que c'est en mémoire de la chasse donnée aux Sarrasins qui occupaient leur monastère de Saint-Lezer ou à d'autres ennemis de la religion, et c'est sur ce fondement qu'un capitaine fit sa petite harangue à un prieur : « Nous vous avons autrefois délivrés de l'oppression des Sarrasins ; nous venons maintenant vous offrir de nouveau notre secours, etc. » Quoi qu'il en soit, on a vu que, par un ancien usage, les consuls du lieu de Saint-Lezer font un hommage ou redevance aux consuls de la ville de Vic, chaque année, le jour après la fête des Rois, et leur portent treize gâteaux. Un des consuls de Saint-Lezer leur adresse ces paroles en vers gascons, genoux à terre :

Pats et bounes coustumes qu'eb demandam,
Tretze coques qu'eb pourtam,
Detz que pen dam,
E tres que noum gouardam.

Un des consuls de la ville de Vic, revêtu de la livrée, répond en gascon :

Pats et bounes coustumes qu'eb accourdam.

C'est-à-dire que la paix et les bonnes coutumes leur seront accordées. Il reçoit les dix gâteaux qu'il distribue aux autres officiers de l'hôtel-de-ville. De là il les mène à l'auberge où l'on prépare un repas aux dépens de la communauté de Vic, pour se

réjouir ensemble (1). Depuis peu, les consuls de Saint-Lezer se sont lassés de fléchir les genoux devant ceux de Vic, en portant les gâteaux, et de rendre cet hommage, suivant l'ancienne coutume; le procès est pendant et prêt à être jugé à la chambre des comptes, à Pau.

Dans l'église des Pères de Saint-Lezer, il y a des reliques de ce grand saint. Le peuple y accourt de toute part avec dévotion, pour être guéri ou préservé de la rage lorsqu'on est mordu des chiens. On y mène toute sorte de bestiaux pour les y faire bénir. On y baise, dans une chapelle souterraine, une pierre de marbre où l'on dit que le corps de saint Lezer a reposé (2).

L'abbaye de Larreule en Bigorre est située en grande partie sur les limites du Béarn et de la Rivière-Basse. Elle fut fondée par Oton Dat, vicomte de Montaner en Béarn, fils de Garcias Dat, et dédiée à saint Orens. Le vicomte la dota de plusieurs terres et dîmes qu'il possédait en Béarn et Rivière-Basse. Il y établit un abbé appelé Mansion, recommandable par la sainteté de sa vie. Il fit défense à ses enfants de le troubler dans la possession des rentes assignées à ce monastère, d'exiger aucun devoir des religieux, et de prendre logement chez eux, sinon du consentement de l'abbé. Il les exhorta au contraire à s'en rendre les protecteurs. Cet établissement fut fait au temps de Louis, comte de Bigorre, vers l'an 970, époque marquée par la vieille charte de Larreule (3). L'union

(1) « Pour lequel dîner on impose chaque année 15 livres et après le diner on joue deux parties au trucq, et si les consuls de Saint-Lezer gagnent la partie d'honneur, ils emportent les cartes au bout d'un long baton en dansant. Si au contraire les consuls de Vic gagnent la partie, ceux de Saint-Lezer mettent des capes en signe de deuil, et ceux de Vic les conduisent tambour battant jusqu'au bout du pont de la dite ville, et là après une danse en rond, chacun se retire... » *Glanage* de Larcher, t. IV, p. 152.

(2) Voir les monographies des monastères de Saint-Lezer et de Larreule dans l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, par M. de Lagrèze, p. 276 et 362.

(3) Le texte de cette charte est reproduit dans le *Gallia christiana* parmi les documents sur l'église de Tarbes, t. I, p. 195.

fut faite à Mansion, premier abbé, du vivant du vicomte Oton Dat.

Après le décès de celui-ci, son fils, Guillaume Oton Dat, malgré les défenses de son père, se saisit du village de Laurède, que son père avait légué au monastère, et le donna à sa sœur Garsende pour son partage. Celle-ci en jouit pendant sa vie, mais elle ordonna qu'après sa mort la terre de Laurède fut rendue aux religieux de Larreule. Le vicomte Guillaume Dat reconnut le tort qu'il leur avait causé et fit des libéralités à cette maison. Son frère suivit son exemple. Guillaume, malgré cet heureux retour qu'il eut pour l'abbaye, ne laissa pas de tomber dans la récidive, de laquelle il sera bientôt parlé. Garcias Dat, frère du vicomte de Montaner Oton Dat, fondateur, avait épousé Andregot, fille de la noble maison d'Ascon, et sœur de l'illustre Grégoire, abbé de Saint-Sever–Cap. De ce mariage vinrent trois enfants mâles : Guillaume Garcias, Ezius Garcias et Grégoire.

Ce dernier, infirme de son corps, ne pouvait rétablir sa santé, quoiqu'il eût été porté en plusieurs lieux de dévotion. Etant venu au monastère de Larreule, sa santé fut parfaitement rétablie. Son père Garcias Dat, à la prière de l'abbé Arsin, consentit qu'il se fît religieux. Il avança si fort dans la connaissance des belles-lettres et dans la pratique de la vertu, que l'abbé Arsin se démit de sa charge, et Grégoire fut élu abbé du consentement de l'évêque Bernard et du vicomte Guillaume Dat.

Celui-ci, par un esprit de jalousie, voulut contraindre l'abbé Grégoire, son cousin germain, à lui rendre hommage du monastère de Larreule, comme mouvant du vicomté de Montaner (1), ce qu'il lui refusa. Pour se mettre à l'abri de ses persécutions, il aima mieux se condamner à un exil volontaire que de renoncer aux exemptions de l'abbaye. Il se retira auprès de son cousin Gré–

(1) Le vicomté de Montaner forma pendant deux cents ans une seigneurie particulière. Il fut réuni à la souveraineté de Béarn vers la fin du XIe siècle. Sous le rapport religieux, il continua à faire partie du diocèse de Tarbes jusqu'au Concordat de 1801. Cf. *Histoire du Montanérez*, par l'abbé Marseillon. (Pau, librairie Léon Ribaut, 1877, 1 vol. in-8, x-198 pages.)

goire, du même nom, abbé de Saint-Sever-Cap, où il fut retenu quelques années, jusqu'à ce que le vicomte eut sérieusement réfléchi. En effet il fut en personne à Saint-Sever, pour le prier de venir reprendre son abbaye avec la liberté que le fondateur Oton Dat lui avait accordée, et confirma de nouveau les privilèges et exemptions entre les mains de Richard, évêque de Bigorre, de même qu'il les avait déjà approuvés entre les mains de l'évêque Bernard. Mais le jour où l'abbé Grégoire rentra dans son monastère de Larreule, il y mourut. Le vicomte Guillaume Dat en eut un grand déplaisir, et décéda peu de jours après la mort de son parent.

Bernard, fils de Guillaume Dat, succéda au vicomté, et confirma les exemptions du monastère entre les mains d'Héraclius, évêque de Bigorre, vers l'an 1056. Après la mort du vicomte Bernard, Odon lui succéda au vicomté de Montaner, du temps de Centulle, vicomte de Béarn, qui fut comte de Bigorre. Arnaud, vicomte de Montaner, nommé à la dédicace de Saint-Pé-de-Générès l'an 1096, succéda à Odon. Le monastère jouit d'une profonde paix pendant le règne de ces vicomtes, et jusqu'à ce que Bernard de Rivière l'a troublé. Il vexait les vassaux des terres que ses prédécesseurs avaient données au monastère. Ezius, abbé de Larreule, en porta sa plainte à Pierre de Marsan, comte de Bigorre, qui mit fin à cette querelle. Le monastère de Larreule fut incendié l'an 1569, au mois de septembre, lors du passage des troupes de Mongonmery, ce qui paraît par le Certifié du maréchal de Monluc, donné à Bagnères.

FIN DU LIVRE SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SECOND

Tarbes. — Imp. et Lith. Larrieu



